LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIES SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

I — II

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

Digitized by Google

N. B. Un * indique les passages de l'auteur publiés pour la première fois dans cette édition.

Paris. — Imprimerie de Édouard BLOT, rue Saint-Louis, 46.

Digitized by Google

7.10.340

Charlotte Marguerite de Montmorency

Princesse de Condé.

Digitized by Google

7. 10. 340

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

D'après le manuscrit autographe de l'auteur

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PALAIS-ROYAL, 215

1861

Digitized by Google

7. 10. 340

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

DEUXIÈME ÉDITION

Précédée d'une Notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits
et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements

PAR M. MONMERQUÉ

Membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres

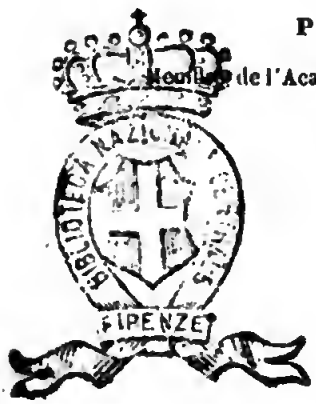

TOME PREMIER

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215

1861

Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

TALLEMANT DES RÉAUX,

SUR SA FAMILLE,

ET SUR SES MÉMOIRES.

La publication de Mémoires inédits relatifs à l'histoire d'une époque reculée éveille toujours quelque défiance. En effet, que n'a-t-on pas vu paroître en ce genre? à quel personnage n'a-t-on pas cherché à attribuer des Mémoires? Madame de La Vallière, cette femme si modeste dans ses foiblesses, qui consacra sous le voile la plus grande partie de sa vie à en faire oublier les commencements, n'a-t-elle pas été présentée comme ayant elle-même tracé le récit de ses fautes? N'a-t-on pas également prêté un langage à madame de Montespan, sa rivale, dont à peine quelques lettres spirituelles nous sont parvenues? On n'a jamais plus abusé de l'art du *pastiche;* tous les styles sont imités, toutes les singularités contrefaites; et ce qui ne devroit être donné que pour un jeu de l'imagination, est trop souvent mis en usage pour donner cours à des récits étrangers à la vérité. Dans cette disposition des esprits, les éditeurs des Mémoires de Tallemant des Réaux n'ont pas été surpris d'avoir rencontré quelques incré-

» *cat* (1)...» Dans un autre endroit, le même écrivain met des Réaux au nombre des Français qui manient le mieux l'épigramme (2). Ce témoignage, s'il étoit solitaire, ne suffiroit sans doute pas pour établir la réputation littéraire de Tallemant des Réaux; le bon abbé de Villeloin, mauvais traducteur de presque tous les poètes latins, accordoit facilement ses éloges; il en étoit même prodigue envers les personnes qu'il connoissoit. Il suffit en ce moment de montrer que des Réaux a été compté parmi les hommes d'esprit de son temps.

Quelques petites pièces échappées à sa muse se font remarquer par la délicatesse de l'expression. Des Réaux a fait partie de cette *pléiade* de poètes que s'adjoignit le marquis de Montausier pour chanter Julie d'Angennes, cette reine des *précieuses*, dont notre écrivain devoit être plus tard l'historien. M. des Réaux-Tallemant, car dans le monde on l'appeloit *des Réaux*, s'y trouve placé à côté d'Arnauld d'Andilly et de ses deux fils, dont le second, M. de Briotte, a été l'illustre Pomponne, de Chapelain, de Colletet, de Conrart, de Desmarests, des deux Habert, de Malleville, de Racan, d'autres encore. Le madrigal de des Réaux est sur *la Fleur du lis*, le voici :

Devant vous je perds la victoire
Que ma blancheur me fit donner,

(1) *Mémoires de Marolles*, Paris, 1656, page 438.

(2) « Pour les épigrammes françoises, nous avons des auteurs à qui nos voisins ne sçauroient contester les avantages de » la primauté... Feu M. Maynard, M. de Bautru.... M. de Gombauld... M. de Racan..... M. Colletet... M. l'abbé Tallemant, » qui tourne ses pensées si délicatement, *M. des Réaux, son frère*, » M. l'abbé de Bois-Robert, etc. » (*Ibid.* page 246.)

les fantaisies, ne connoissoit pas plus que son mari les avantages d'une sage économie. On peut juger dans quelles dépenses les entraîna la vie des intendances. Ils tenoient maison ouverte à Bordeaux. « M. de Candale, dit des Réaux, ne mangeoit jamais » que chez eux ; devant Tallemant, un intendant ne » paroissoit point à Bordeaux ; à cette heure on n'y » parle que de *monsieur l'intendant* et de *madame* » *l'intendante* (1).»

Il est resté de cette ruineuse magnificence un témoignage contemporain, c'est celui de Chapelle et Bachaumont, qui rendirent visite à monsieur et à madame Tallemant vers 1655 ou 1656. Ce passage doit trouver ici sa place.

« Après être descendus sur la grève, et avoir ad- » miré quelque temps la situation de cette ville, nous » nous retirâmes au Chapeau-Rouge, où M. Tallemant » nous vint prendre aussitôt qu'il sut notre arrivée. » Depuis ce moment, nous ne nous retirâmes dans » notre logis, pendant notre séjour à Bordeaux, que » pour y coucher. Les journées se passoient le plus » agréablement du monde chez M. l'intendant ; car » les plus honnêtes gens de la ville n'ont pas d'autre » réduit que sa maison. Il a trouvé même que la plu- » part étoient ses cousins, et on le croiroit plutôt le » premier président de la province que l'intendant. » Enfin, il est toujours le même que vous l'avez vu, » hormis que sa dépense est plus grande. Mais pour » madame l'intendante, nous vous dirons en secret » qu'elle est tout-à-fait changée.

toire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Paris, 1740, t. 1er, p. 227.

(1) *Historiette de Tallemant, le maître des requêtes.*

Quoique sa beauté soit extrême,
Qu'elle ait toujours ce grand œil bleu,
Plein de douceur et plein de feu,
Elle n'est pourtant plus la même,
Car nous avons appris qu'elle aime,
Et qu'elle aime bien fort le jeu.

« Elle, qui ne connoissoit pas autrefois les cartes, » passe maintenant des nuits au lansquenet. Toutes » les femmes de la ville sont devenues joueuses pour » lui plaire; elles viennent régulièrement chez elle pour » la divertir ; et qui veut voir une belle assemblée, n'a » qu'à lui rendre visite. Mademoiselle Du Pin se trouve » toujours là bien à propos pour entretenir ceux qui » n'aiment point le jeu. En vérité, sa conversation est » si fine et si spirituelle, que ce ne sont pas les plus » mal partagés. C'est là que messieurs les Gascons ap- » prennent le bel air et la belle façon de parler :

Mais cette agréable Du Pin,
Qui dans sa manière est unique,
A l'esprit méchant et bien fin ;
Et si jamais Gascon s'en pique,
Gascon fera mauvaise fin (1). »

Des Réaux nous apprend que cette demoiselle Du Pin étoit sœur naturelle du maître des requêtes. « Elle étoit, ajoute des Réaux, plus aimable que belle ; » elle jouoit du luth, chantoit agréablement, et avoit » l'esprit si accort, que tout le monde l'aimoit. On l'ap- » peloit Angélique. Si elle ne fût pas morte jeune, le » comte d'Estrades, depuis maréchal de France, l'au- » roit épousée (2). »

(1) *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*; Paris, Constant-Letellier, 1826, in-8°, p. 13.

(2) *Historiette de M. et Mme d'Estrades.*

siècle, pour se soustraire aux cruautés exercées par le duc d'Albe contre les sectateurs de Calvin; il vint se réfugier à La Rochelle (1). C'étoit un bel homme; il plut à une riche veuve, qui lui donna sa fortune avec sa main (2). Elle s'appeloit Loyse Thevenin, et elle étoit veuve de Pierre du Jan (3).

On a peu de détails sur François Tallemant; il paroît avoir eu à La Rochelle une existence aisée, et beaucoup de considération; car, suivant un historien de La Rochelle, il étoit *pair de la commune*, et en 1600 il fut *coélu* du maire (4).

Deux fils et une fille naquirent du mariage de François Tallemant.

Les deux fils, Gédéon et Pierre Tallemant, établirent à Bordeaux une maison de banque, et s'associèrent avec Paul Yvon, seigneur de La Leu, leur beau-frère.

Cette société prospéra; elle enrichit les trois branches de la famille.

Gédéon Tallemant se fit recevoir secrétaire du Roi, le 29 mars 1612 (5); il devint trésorier de l'épargne pour la Navarre, et afferma divers impôts. Ces charges de finance le conduisirent à une grande fortune. Il mourut en 1634 (6), laissant un fils et une fille.

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant.*

(2) *Historiette de La Leu.*

(3) Cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Tallemant.*

(4) *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aulnis*, par Arcère, de l'Oratoire; La Rochelle, 1757, in-4°, t. II, p. 405.

(5) *Histoire chronologique de la chancellerie de France*, par Tessereau; Paris, 1710, t. Ier, p. 312.

(6) Jean de Beaugrand fut reçu secrétaire du Roi au lieu de *feu* Gédéon Tallemant, le 24 juin 1634. (*Ibid.* p. 384.)

Ce grand train de maison et les dépenses qu'il entraîne, l'habitude d'une vie dissipée, qu'ils continuèrent à Paris, après que Tallemant eut été rappelé de son intendance, produisirent les fruits qu'on devoit en attendre. Les affaires se dérangèrent, et l'adversité ne trouva pas M. et madame Tallemant préparés à ses rigueurs. « J'entrepris, avec un de mes pa-
» rents, dit des Réaux, d'être son intendant, de recevoir
» son revenu, et de lui donner tant par mois, pourvu
» qu'il réglât son train, et qu'il se logeât comme je
» voudrois. Je les ai fait pleurer vingt fois, sa femme
» et lui..... Je commençai donc par lui proposer de
» chasser son cuisinier : « Bien, dit-il je le chasserai
» dans quatre mois...» Sa femme me disoit : « Hé ! pour
» l'amour de Dieu ! mon pauvre cousin, sauvez-moi
» encore un laquais. » Ils me trompoient ; car les gens
» qu'ils faisoient semblant de chasser, ils les logeoient
» vis-à-vis de chez eux..... Les ayant trouvés incu-
» rables, je ne m'en voulus plus mêler (1). »

Gédéon Tallemant résigna, en 1667, son office de maître des requêtes ; et il obtint des lettres d'honoraire, enregistrées aux requêtes de l'hôtel, au mois d'août 1667. Conçues dans les termes les plus honorables, ces lettres sont données à Gédéon « pour ser-
» vice au feu Roi et à nous, en l'office de conseiller au
» parlement, puis de maître des requêtes, pendant
» vingt-sept ans et plus, durant lesquels il a été sept
» ans entiers intendant de Languedoc, Roussillon,
» Provence et Guyenne (2). »

Le maître des requêtes honoraire mourut à Paris,

(1) *Historiette de Tallemant, le maître des requêtes.*

(2) Cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Tallemant.*

dans son hôtel, rue Charlot, au Marais, au mois de novembre 1668. Il fut inhumé le 27 dans le chœur de Saint-Nicolas-des-Champs, en présence de ses deux fils, Gédéon et Paul Tallemant, qui ont signé sur le registre (1). Suivant l'acte mortuaire, que nous avons consulté, Gédéon étoit alors âgé de cinquante-cinq ans (2).

Madame Tallemant n'avoit plus aucune fortune; Puget de Montauron, son père, étoit mort ruiné par de folles prodigalités; sa succession avoit été taxée par la chambre de justice; son mari avoit tout dissipé, et elle restoit veuve avec cinq enfants (3).

Des Réaux nous a conservé un madrigal, composé, en 1686, par madame Tallemant. La maladie du roi, opéré de la fistule au mois de novembre 1686, détermine la date de cette pièce (4).

(1) Gédéon, fils aîné du maître des requêtes, prenoit vers cette époque la qualité de capitaine réformé au régiment d'Alsace; Paul étoit membre de l'Académie française.

(2) *Registres de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.* Aux archives de l'hôtel de ville.

(3) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*; Paris, 1740, t. Ier, pag. 231, et *Mémoires de Niceron*, Paris, 1733, t. XXII, pag. 149.

(4) Claude Boyer, de l'Académie française, de qui Boileau a dit :

Boyer est à Pinchesne égal pour le lecteur,

envoya à mademoiselle de Scudéry le madrigal de madame Tallemant dans un billet sans date, dont l'original autographe fait partie de nos manuscrits. Voici cette petite pièce, qui donne quelques détails inconnus, et offre des variantes préférables au texte de des Réaux :

« Je vous envoie, mademoiselle, un petit madrigal que ma-
« dame Tallemant a fait sur la guérison du roi. Il a paru fort
« joli à tout le monde, et le roi lui-même l'a vu. Madame de

Avec fort peu d'argent, encor moins de jeunesse,
Avec bien des enfants aussi pauvres que moi,
Je ne demande au ciel ni grandeur ni richesse,
J'en suis assez contente, il a sauvé le Roi (1).

Marie Tallemant, sœur de Gédéon, épousa Jean d'Harambure, seigneur de Romefort et de la Boissière, capitaine du vol des oiseaux du Roi. Elle étoit née jolie, mais la petite vérole l'avoit gâtée. « Pour » de l'esprit, dit des Réaux, elle en avoit du plus » brillant, et disoit les choses d'un air tout-à-fait » agréable (2). »

Son mari fut tué, en 1639 (3), au combat de la Route, auprès de Casal. Devenue veuve, plusieurs personnes prétendirent à sa main ; et elle ne les laissoit pas sans espérances, car, sans vouloir prendre aucun engagement, elle aimoit à recevoir des hommages. « Jamais femme, dit notre écrivain, n'a tant » aimé l'adoration. » Eléazar de Sarcilly, sieur de Chandeville, neveu de Malherbe, conçut pour elle une vive passion ; mais il paroît n'en avoir éprouvé que des rigueurs. Madame d'Harambure est vraisem-

» Maintenon sera bien aise de voir des vers qui parlent de la » main d'une personne dont elle a connu autrefois le nom et le » mérite.

« Avec fort peu de biens, moins encor de jeunesse,
« Avec une famille aussi pauvre que moi,
« Je ne demande à Dieu ni grandeur ni richesse;
« Je suis assez contente : il a sauvé le Roi. »

(1) *Recueil manuscrit de Tallemant des Réaux.* Bibliothèque de l'éditeur.

(2) *Historiette de madame d'Harambure.*

(3) Le combat de la Route, gagné par le comte d'Harcourt sur les Espagnols, le 20 novembre 1639. (*Mémoires de Montglat*, collect. Petitot, 2e série, XLIX, 254.)

blablement une des *Iris en l'air* auxquelles ce poète adresse ses plaintes. On croit la reconnoître dans ces stances à Chloris :

Mon cœur, es-tu si foible et si peu généreux
Que de ne sentir pas les mépris rigoureux
De celle à qui tu fais hommage?
Ou bien, si tu les sens, au lieu de te guérir,
Veux-tu conserver une image
De qui l'original te va faire mourir?

Non, non, résolvons-nous et cessons d'adorer
Cette ingrate beauté qui nous laisse endurer,
Sans espérance de salaire :
Quittons, quittons ses yeux, ou la clarté du jour;
Et que le feu de la colère
Soit enfin plus puissant que celui de l'Amour...

Je connois l'inhumaine à qui mon feu déplaît,
Et sçay que son humeur, insensible qu'elle est,
N'en peut jamais estre échauffée :
Aussi, pour contenter l'excès de son orgueil,
Amour lui prépare un trophée
Des cendres d'un amant qu'elle met au cercueil.

Cet astre de mes jours, qui s'en va les finir,
Eteint ce que lui seul a droict d'entretenir,
En m'ostant l'espoir et la vie :
Mais un si beau trépas n'ayant point de pareil,
Mon bonheur est digne d'envie,
Car je meurs en phénix aux rayons d'un soleil (1).

Beaucoup plus jeune que sa cousine, Tallemant des Réaux ne put se défendre d'éprouver pour elle une affection qui paroît avoir dépassé les bornes de la simple amitié; mais madame d'Harambure ai-

(1) *Poésies de M. de Chandeville*, dans le *Recueil de diverses poésies des plus célèbres autheurs de ce temps*. Paris, Chamhoudry, 1651, in-12, tom. II, page 98.

Digitized by Google

moit trop l'*adoration* pour se contenter d'hommages que d'autres eussent partagés, et Tallemant, du caractère qu'on lui connoît, n'auroit pas été d'humeur à se borner à de beaux sentiments : aussi renonça-t-il bientôt à une conquête difficile, et il ne fut plus retenu auprès de sa cousine que par les grâces de son esprit et le charme de sa conversation. « Depuis sa petite vérole, dit-il, elle n'avoit rien de » joli que l'entretien et le bien (1).»

Madame d'Harambure, à peine âgée de trente-trois ans, mourut d'une maladie de langueur. Des Réaux fut très-affligé de sa perte, et il en exprime sa douleur dans un sonnet adressé à Conrart, où il invite les poètes à célébrer les grâces et les vertus d'*Amarante*. Le sentiment qui a dicté ces vers excuse leur médiocrité.

Toy qui, sans aucune ayde et sans secours humain,
T'es acquis le haut lustre où ta gloire est montée;
Qui regardes en toy l'ouvrage de ta main,
Et de qui la vertu doit être respectée;

Tu connois les ennuis qui me rongent le sein;
Tu connois qu'Amarante est partout regrettée;
Sois mon guide, Phylandre, en mon noble dessein;
Je veux qu'en tous endroits sa gloire soit chantée.

Tu gardes les trésors des neuf savantes sœurs,
Tu peux mieux que personne en tirer les douceurs
Par qui la poésie est si bien animée.

Tu connois dès long-temps comme on en doit user;
D'autres à tes écrits doivent leur renommée,
Et tu sais ce qu'il faut pour immortaliser (2).

(1) *Historiette de madame d'Harambure.*

(2) L'original autographe de ce sonnet existe dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*,

Ce sonnet, envoyé à Conrart sous la forme épistolaire, avec signature et suscription, doit être de l'époque de la jeunesse de des Réaux. « Conrart, » dit-il, a toujours affecté d'avoir des jeunes gens sous » sa férule ; moi qui ne suis pas trop endurant, il me » prit en amitié, et je l'aimai aussi tendrement. » Le sonnet est du temps de cette bonne intelligence ; mais Tallemant changea bien de sentiments pour Conrart, qu'il représente, dans ses Historiettes, comme un homme tyrannique et querelleur. « C'est un franc » pédagogue, ajoute-t-il, et qui fait une lippe, quand » il gronde, la plus terrible qu'on sauroit voir (1). »

Le Parnasse ne demeura pas sourd aux vœux de Tallemant : Maynard y répondit par un sonnet assez remarquable :

O malice du Sort! ô crime de la Parque!
Aimable Tallemant, ta sœur nous a quittés,
Et le pâle nocher a porté dans sa barque
L'ornement des vertus et la fleur des beautés.

Ajoutons cette perte aux misères publiques ;
Marie embellissoit le séjour des mortels :
Tous les yeux l'admiroient, et les temps héroïques
Auroient à son image élevé des autels

Le funeste ruisseau qui baigne ton visage.
Naist d'un si juste ennuy, que l'esprit le plus sage
N'ose te conseiller d'en arrester le cours.

La morte que tu plains fut exempte de blasme,
Et le triste accident qui termina ses jours,
Est le seul déplaisir qu'elle a mis dans ton âme (2).

in-4°, n° 151, t. 1er, pag. 891. Cette pièce, et une quittance de 1675, sont les seuls autographes signés de Tallemant des Réaux qui nous soient connus.

(1) *Historiette de Conrart.*

(2) *Œuvres de Maynard.* Paris, 1646, in-4°, p. 25.

Ce sonnet est adressé au maître des requêtes, frère de madame d'Harambure; l'exactitude historique nous empêche de dissimuler que l'on voit dans les œuvres de Maynard combien de dettes de reconnoissance ce poète avoit contractées vis-à-vis de Gédéon Tallemant (1).

Après avoir fait connoître la branche aînée de la famille Tallemant, nous passerons à la branche cadette, celle de l'auteur des Mémoires.

Pierre Tallemant, second fils de François, après avoir longtemps exercé la banque à Bordeaux, vint s'établir à Paris. « C'étoit, dit des Réaux, un homme » du vieux temps, *in puris naturalibus*, qui de sa vie » n'avoit fait une réflexion (2). »

Pierre Tallemant se maria deux fois. Sa première femme étoit une demoiselle Polivon, sœur de Paul Yvon, seigneur de La Leu (3). Ainsi il existoit une double alliance entre ces deux familles, puisque La Leu avoit lui-même épousé la sœur de Pierre Tallemant.

Trois enfans naquirent du premier mariage :

1° Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, banquier, qui acheta, en 1659, une charge de maître-d'hôtel du Roi.

Il épousa Anne Bigot de La Honville, sœur de cette jolie *Lolo*, qui devint madame de Gondran, et pour laquelle le marquis de Sévigné, infidèle à une femme qu'il ne sut pas apprécier, se battit et fut tué en duel;

(1) Voyez surtout la lettre 245, adressée à Tallemant le maître des requêtes. (*Lettres du président Maynard*, Paris, 1655, in-4°, p. 741.)

(2) *Historiette de l'abbé Tallemant, de son père, etc.*

(3) Ce nom de *Polivon* paroît venir des deux noms patronymiques *Paul Yvon*, et se confondre avec eux.

cette *Lolo* dont Conrart (1) et Tallemant (2) ont raconté les nombreuses aventures.

2° Paul Tallemant, seigneur de Lussac. Tallemant en parle peu. Il ne l'a nommé que deux fois (3).

3° N. Tallemant, qui épousa N. d'Angennes, seigneur de La Grossetière; Tallemant en parle à peine (4.)

Devenu veuf, Pierre Tallemant épousa en secondes noces Marie Rambouillet, sœur du financier qui créa au bourg de Reuilly de magnifiques jardins. Renfermés dans Paris depuis plus d'un siècle, et cultivés en marais, ils touchent à la barrière de Charenton. La rue qui les côtoie porte encore le nom de Rambouillet (5). Trois enfants naquirent de cette seconde union :

1° Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux; c'est l'auteur des Mémoires.

2° François Tallemant, abbé de Val-Chrétien, prieur de Saint-Irénée de Lyon, aumônier du Roi, membre de l'Académie française.

3° Marie Tallemant, sœur des deux précédents, épousa Henri de Massuès, seigneur de Ruvigny, marquis de Bonneval, qui, après avoir résidé longtemps à la cour de Louis XIV, en qualité de député des églises protestantes, sortit de France après la révocation de l'édit de Nantes (6).

(1) *Mémoires de Conrart*, collection Petitot, 2e série, t. XLVIII page 189.

(2) *Historiette de madame de Gondran.*

(3) *Historiettes de madame Roger*, et *des vieilles remariées et maltraitées.*

(4) *Historiette de madame de Launay.*

(5) *Vie de La Sablière*, en tête de ses *Poésies*, publiées par M. Walkenaer; Paris, Nepveu, 1825, page viij.

(6) Nous trouvons dans les manuscrits de Conrart une notice

L'époque de la mort de Pierre Tallemant, le père, est inconnue, il résulte d'un pamphlet du temps qu'il vivoit encore en 1652 (1).

Gédéon Tallemant des Réaux, fils aîné du second lit de Pierre Tallemant, et l'auteur des Mémoires, naquit à La Rochelle vers 1619. On voit en effet, au chapitre des *Amours de l'auteur*, qu'il étoit âgé de dix-sept ans, en 1636, quand une jolie veuve fit battre son cœur pour la première fois.

Deux années après (2), des Réaux fit un voyage en Italie, avec un de ses frères du premier lit, et avec

curieuse sur l'origine de Ruvigny; nous la plaçons ici, parce qu'elle a échappé à nos recherches quand nous avons publié les *Mémoires de Conrart.*

« L'abbé des Alleux, frère de Bellengreville, grand prévôt de l'Hôtel, étoit père naturel de Ruvigny, qui fut depuis à M. de Sully, lequel lui fit épouser une demoiselle de sa femme, et lui donna le gouvernement de la Bastille, qui n'étoit pas grand' chose en ce temps-là; car, sous le règne de Henri IV, il n'y avait pas de prisonniers. Ils étoient trois frères, Bellengreville, Lacourt-Dubois et l'abbé des Alleux. Ce Ruvigny, qui étoit fils naturel du dernier, eut trois enfans, deux fils et une fille. Le fils aîné fut page de la chambre du Roi Louis XIII, et mourut jeune. Le second est celui qu'on nomme aujourd'hui le marquis de Ruvigny, et qui est député général des églises réformées de France; et la fille, qui étoit très-belle et très-vertueuse, épousa en premières noces le baron de La Maisonfort, et en secondes noces un seigneur anglais, qui fut fait duc de Southampton. » (*Manuscrits de Conrart*, à la bibliothèque de l'Arsenal; *Belles-Lettres Françaises*, n. 902, in-f°, XI, 1215.)

(1) *Liste générale de tous les Mazarins, qui ont été déclarés et nommés, demeurant dans la ville et faubourgs de Paris, avec leurs noms, surnoms et demeures*, Paris, chez François Malaise, au mont Saint-Hilaire, 1652, in-4°. On y lit : *Tallemant, père et fils, demeurants a présent rue Geoffroy-Langevin.*

(2) En 1638. (*Historiette de mademoiselle Diodée.*)

l'abbé Tallemant, le plus jeune de ses freres germains. L'abbé de Retz, depuis cardinal et archevêque de Paris, venoit d'obtenir, en Sorbonne, le premier *lieu* de la licence en théologie. Il avoit eu pour concurrent l'abbé de La Mothe Houdancourt, protégé du cardinal de Richelieu, et l'avoit emporté sur lui; le ministre, irrité par cette contradiction, menaçoit les députés de Sorbonne de faire raser les bâtiments qu'il commençoit à élever (1), et l'orage s'annonçoit comme si violent, que la famille de Gondi crut prudent d'éloigner le jeune abbé. Il fut donc décidé que l'abbé de Retz iroit en Italie, et le jeune ecclésiastique accepta avec empressement l'offre des trois frères Tallemant de voyager de compagnie.

Quoique très-jeune, Tallemant des Réaux étoit déjà doué d'un talent d'observation fort remarquable; il juge bien l'abbé de Retz. « C'est, dit-il, un petit » homme noir, qui ne voit que de fort près, mal fait, » laid et maladroit de ses mains à toutes choses... Sa » passion dominante, c'est l'ambition; son humeur est » étrangement inquiète, et la bile le tourmente pres- » que toujours (2). » On reconnoît déjà dans ce portrait le futur cardinal, le héros des brouillons. Des Réaux donne sur ses premières années des détails d'autant plus curieux, qu'on voudroit avoir sur un homme de ce caractère d'autres témoignages que le sien propre, et que d'ailleurs les premières pages de ses Mémoires, où il parloit de sa jeunesse, sont anéanties à toujours.

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, collection Petitot, 2e série, XLIV, 101.

(2) *Historiette du cardinal de Retz.*

De retour à Paris, Tallemant prit ses degrés en droit civil et canonique; son père le destinoit à la magistrature, il vouloit même lui acheter une charge de conseiller au parlement, mais des Réaux ne se sentoit aucune disposition pour cette carrière. « Je » haïssois ce métier-là, dit-il, outre que je n'étois pas » assez riche pour jeter quarante mille écus dans » l'eau (1). »

Le père de Tallemant des Réaux jouissoit d'une fortune considérable; sa maison étoit opulente; il est inutile de s'arrêter longtemps à le défendre d'un reproche dirigé contre lui par Charpentier, et répété par Furetière. Le traducteur de la *Cyropédie*, emporté par un mouvement de colère, injuria l'abbé Tallemant en pleine Académie, jusqu'à lui dire qu'il étoit le fils *d'un banqueroutier de La Rochelle* (2). On sait trop à quelles injustices entraîne la passion; toutes les apparences sont ici favorables aux Tallemant. Mais si Pierre jouissoit des avantages de la fortune, il paroissoit peu disposé à y faire participer ses fils; aussi des Réaux chercha-t-il dans un riche mariage les moyens de sortir d'une dépendance qui lui pesoit, et il demanda la main d'Élisabeth Rambouillet, sa cousine germaine. Elle étoit fille de Nicolas Rambouillet, frère de sa mère.

Élisabeth Rambouillet n'avoit que onze ans et demi quand son cousin la demanda; le mariage fut convenu, mais la célébration en fut différée pendant deux années.

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant, de son père*, etc. Le prix des charges de conseiller au parlement étoit alors très-élevé. (*Mémoires de Coulanges*. Paris, Blaise, 1820, page 50.)

(2) *Second factum de Furetière*, in-4°, p. 31.

Tallemant, se voyant appelé par cet établissement à jouir d'une belle existence dans le monde, renonça à prendre un état qui eût gêné sa liberté; on voit seulement, par une quittance de l'année 1675, entièrement écrite et signée de sa main, que Tallemant des Réaux a exercé la charge de contrôleur provincial ancien des régiments, au département de la Basse-Bretagne (1).

Son mariage dut encore resserrer les liens de parenté qui l'unissoient à Antoine Rambouillet de La Sablière, poète agréable, auteur de madrigaux fins et délicats, et dont la femme, Marguerite Hessein (2), a été l'amie et le soutien de La Fontaine.

Libre de soins et d'affaires, Tallemant des Réaux se livra à la culture des lettres, aux soins de sa famille et aux distractions de la société.

Il fut surtout lié d'une amitié particulière avec la marquise d'Angennes, de Rambouillet, cette célèbre *Arthénice*, si souvent chantée par Malherbe, Voiture, Chapelain, mademoiselle de Scudéry, et tant d'autres poètes de son temps.

Aussi Tallemant s'est-il particulièrement attaché, dans ses *Historiettes*, à peindre la société de l'hôtel de Rambouillet et les différents personnages qui la composoient.

Il fait d'abord passer sous les yeux de ses lecteurs

(1) Cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Tallemant*.

(2) M. Walkenaer a énoncé le doute que le véritable nom de madame de La Sablière fût Hessein ou Hesselin. (*Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de La Fontaine*. Paris, Nepveu, 1820, aux *notes*, page 403.) Elle s'appeloit Hessein d'après les documents que nous ont offerts les généalogies de cette famille conservées dans le cabinet du Roi.

la marquise de Rambouillet, cette dame romaine, qui avoit vécu à la cour de Henri IV, et qui conserva toujours le ton grave et solennel dont sa mère, de la maison des Savelli, lui avoit transmis les traditions. Il amène ensuite le marquis de Rambouillet, Julie d'Angennes et le marquis de Montausier, madame de Grignan, première femme du gendre de madame de Sévigné, l'abbesse de Saint-Étienne, le marquis de Pisani, Voiture, mademoiselle Paulet. Tallemant n'omet personne; il n'est pas jusqu'aux officiers et aux serviteurs de cette illustre maison qui ne trouvent une place dans ses récits.

On ne doit pas être surpris de la préférence marquée donnée par Tallemant à tout ce qui concerne l'hôtel de Rambouillet. Il étoit flatté de l'accueil qu'il y recevoit, et pour tout ce qui regarde le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis, Tallemant a principalement recueilli ses anecdotes dans les entretiens de la marquise, dont il n'a été le plus souvent que l'écho. Il a le soin d'en prévenir ses lecteurs; c'étoit le moyen de mériter d'autant plus leur confiance. « C'est d'elle, dit-il, que je tiens la » plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit » et de ce que j'écrirai dans ce livre. »

Cette liaison, si honorable pour l'auteur des *Historiettes*, dura jusqu'au terme de la vie de l'illustre marquise, pour laquelle l'abbé Tallemant, frère de notre écrivain, composa une épitaphe, conservée par Robinet dans ses *Lettres en vers à Madame*, qui font suite à la *Muse historique* de Loret. On y lit à la date du 3 janvier 1666 :

La Parque, pleine d'injustice,
Nous ravit dimanche Arthénice;

C'est ainsi que l'on appelolt
La marquise de Rambouillet,
Dont l'âme belle et délicate,
Sans que nullement on la flatte,
Et pareillement le beau corps
Firent de ravissants accords,
Et dont presque en sa cendre encore
La charmante idée on adore.
Elle eut pour ses adorateurs
Tous nos plus célèbres auteurs.
Les Chapelain et les Malherbes,
Qui de lui plaire étoient superbes ;
Les Balzac et les Vaugelas,
Dont toujours elle fit grand cas,
Les Voiture, les Bensserades;
Et l'on voyoit sur les estrades
Encor les deux esprits charmants,
A sçavoir les deux Tallemants (1),
Dont l'un, savant en paragraphe,
A composé son épitaphe,
Qui pourra servir dignement
A mes rimes de supplément.

« Cy gist la divine Arthénice,
Qui fut l'illustre protectrice
Des arts que les neuf sœurs inspirent aux humains.
Rome lui donna la naissance;
Elle vint rétablir en France
La gloire des anciens Romains.
Sa maison, des vertus le temple,
Sert aux particuliers d'un merveilleux exemple,
Et pourroit bien instruire encor les souverains. »

La vie simple et unie, que des Réaux suivit de préférence, nous a privés de bien des renseignements que l'on regrette de ne pas rencontrer dans

(1) Le sieur Tallemant des Réaux, et l'aumônier du Roi, docteur en droit civil et canon. (*Note de Robinet.*)

une notice biographique. Ainsi nous ignorons l'époque de son mariage avec mademoiselle Rambouillet. Cette union semble avoir été heureuse. Il en naquit une fille. Tallemant parle en effet, dans le chapitre de madame de Montausier, d'une petite *des Réaux* qui jouoit avec mademoiselle de Montausier, depuis duchesse d'Uzès. Ce ne pouvoit être que sa fille ; mais il la perdit, et sa fortune fut recueillie par des collatéraux.

Vers l'année 1650, Tallemant des Réaux acheta la terre seigneuriale du Plessis-Rideau, située dans le Val de Loire, en Touraine, sur les confins de l'Anjou, paroisse de Chouzé. Elle lui fut vendue par François de la Beraudière, marquis de l'Isle-Rouche, et par Françoise de Machecoul, sa femme. Cette terre étoit restée pendant environ deux siècles dans la famille Briçonnet. Le prix en fut fixé à cent quinze mille livres, et Tallemant obtint des lettres patentes, en vertu desquelles il lui fut permis de changer le nom de Plessis-Rideau en celui de *des Réaux*.

On voit par ces lettres que Tallemant portoit ce surnom depuis son enfance. Nous attachions quelque prix à connoître cette pièce, et nous l'avons trouvée dans les registres du parlement, où elle a été enregistrée le 30 juillet 1653 (1).

(1) Nous devons la communication de ces lettres patentes à M. Terrasse, chef des archives judiciaires, à la complaisance duquel nous avons souvent recours. Voici le texte de ces lettres :

Extrait des registres du Parlement de Paris, 4e vol. des ordonnances de Louis XIV, MMM, *fol.* 235, *v°.*

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut. Nostre cher et bien amé Gédéon

Le nom de des Réaux est celui d'une autre famille ancienne, originaire du Nivernais, établie en Brie et en Champagne; il ne faut pas la confondre avec celle de Tallemant des Réaux. C'est à cette ancienne famille qu'appartenoit Gabriel des Réaux, lieutenant des gardes-du-corps, maître-d'hôtel du Roi, mort en 1644, auquel fut confiée la garde du maréchal de Marillac. Il en est souvent question dans le récit du procès de ce maréchal, inséré dans le *Journal du cardinal de Richelieu.* Il y a aussi une famille très-honorable de Taboureau des Réaux, qui

Tallemant, sieur des Réaux, nous a fait remonstrer que depuis l'enfance il a esté congneu soubz ledit nom des Réaux, et que depuis peu il a faict acquisition de la terre et chastellenie du Plessis-Rideau, située en vallée, près la rivière de Loire, es provinces de Tourraine et Anjou, qui lui a esté vendue avec toutes ses appartenances et dépendances, et tous droicts seigneuriaux et aultres, par François de La Beraudière, marquis de l'Isle-Rouche, et dame Françoise de Machecoul, sa femme, moyennant la somme de cent quinze mille livres, de laquelle terre et chastellenie du Plessis-Rideau, comme estant de conséquence dans sa famille, il désireroit commuer le nom en celuy des Réaux, qu'il a toujours porté luy-mesme, s'il nous plaisoit ainsy le luy octroyer, et lui accorder noz lettres sur ce nécessaires; SÇAVOIR FAISONS que, inclinant liberablement à la supplication et requeste dudict suppliant, et le voullant favorablement traicter, en considération de son mérite et de l'affection qu'il a toujours tesmoignée à notre service, POUR CES CAUSES, et aultres bonnes considerations à ce nous mouvants, nous luy avons permis, accordé et octroyé, permettons, accordons et octroyons, voullons et nous plaist, de nostre grâce, plaine puissance et auctorité royalle, par ces présentes signéez de nostre main, qu'il puisse et luy soit loysible commuer le nom de ladicte terre et chastellenie du Plessis-Rideau, et qu'au lieu de celle soit doresnavant et à perpetuité appelée les Réaux, tant en jugement que dehors, en tous contracts, papiers, terriers, adveuz, dénombrements, hommages, et en tous autres actes publicz ou particuliers, de

n'a rien de commun avec la famille Tallemant; elle paroît avoir acquis la terre des Réaux, soit de Tallemant, soit de ses héritiers.

La terre des Réaux devint pour Tallemant l'occasion d'un procès dans lequel il recourut au patronage de son ami Patru. On lit dans les œuvres de ce dernier un *factum pour Gédéon Tallemant, écuyer, seigneur dudit lieu*, contre *messire Antoine Arnauld, prieur commendataire du Plessis-Moines, ayant repris l'instance au lieu de maître Claude le Marié* (1).

quelque nature qu'ils puissent estre, à la charge toutesfois que tous les contracts et aultres actes publicz, ou particuliers, de quelque nature qu'ils puissent estre, faicts cy-devant pour raison de ladicte terre, soulz ledict nom du Plessis-Rideau, demeureront en leur force et valeur, sans que par cette commutation de nom il y soit rien innové. Si DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et féaux conseillers, les gens tenans nostre cour de Parlement, nos senechaux, baillifs, leurs lieutenants, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer, entretenir, garder et observer, et du contenu en icelles faire jouir le suppliant plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire; CAR TEL est nostre plaisir; et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dictes présentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'auctruy en toutes. DONNÉ à Paris au mois de juing, l'an de grâce mil six cent cinquante-trois, et de nostre regne le onziesme. *Signé* LOUIS, et sur le reply, *par le Roy*, PHILIPPEAUX, à costé, *visa* MOLÉ, et scellé du grand sceau de cire verte, sur laz de soye rouge et verte.

Registré, oui le procureur général du Roy, pour jouir par l'impétrant de l'effect y contenu, pour estre exécuté selon leur forme et teneur. Paris, en Parlement, le trentiesme juillet mil six cent cinquante-trois. » *Signé* GUYET.

Collation faicte à son original. *Signé* DU TILLET.

(1) *Œuvres de Patru*, 3e édition. Paris, 1714, in-4°.

Des Réaux se plaignoit d'avoir été troublé dans sa possession *de tous droits honorifiques, prérogatives et prééminences, titres et armes, dans l'église paroissiale de Chouzé, tant comme fondateur, que comme ladite église étant bâtie en ses fiefs et châtellenie des Réaux, ci-devant le Plessis-Rideau.*

Le récit de cette discussion seroit aujourd'hui sans intérêt; peu importe que des Réaux soit parvenu à faire changer le banc que l'officiant occupoit dans le chœur de l'église du village des Réaux, qu'il ait été maintenu en possession du poteau du carcan, où comme seigneur il prétendoit avoir le droit d'exercer sa justice; mais ce factum donne quelques renseignements utiles : on y voit que Tallemant avoit acheté cette terre du marquis de l'Isle, arrière-petit-fils d'un Briçonnet. On y voit aussi qu'il plaidoit contre le célèbre docteur Antoine Arnauld. On ignore quelle a été l'issue du procès. Une trace de l'exercice de la puissance féodale de Tallemant, à cause de sa terre des Réaux, vient d'être annoncée. Une pièce par laquelle Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, nomme François Sarrazin sénéchal et juge de sa châtellenie des Réaux, est indiquée dans le Catalogue des Archives de Joursanvault, sous le n° 2801 (1).

Doués des mêmes goûts et rapprochés par quelques circonstances, Patru et des Réaux contractèrent, dès leur jeunesse, une amitié qui ne se démentit jamais. Le père de Patru possédoit une ferme à Pommeuse, terre qui appartenoit à Du Puget de Montauron, beau-père de Tallemant, le maître des

(1) *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault.* Paris, Techener, 1838, in-8°, 11, 120.

requêtes. Patru se livroit à son goût pour les lettres avec une passion qui s'accorde difficilement avec la pratique journalière du barreau. Libre de soins et d'affaires, Tallemant vivoit au milieu des gens de lettres : homme d'esprit sans prétention, il n'écrivoit que pour se distraire; en voilà plus qu'il n'en falloit pour les rapprocher; compagnons de plaisirs, peut-être même de voluptueuses dissipations, ils n'avoient point de secrets l'un pour l'autre. En effet, sans les confidences de Patru, comment des Réaux auroit-il pu placer dans ses récits une foule de traits de la jeunesse de ce dernier, et particulièrement ses amours avec la belle madame Levesque (1)?

Tallemant perdit Patru le 16 janvier 1681; il composa pour lui cette épitaphe :

Le célèbre Patru sous ce marbre repose;
Toujours comme un oracle il s'est vu consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sut jeunes et vieux au travail exciter;
C'est à lui qu'ils devront la gloire
De voir leurs noms gravés au temple de mémoire.
Tel esprit qui brille aujourd'hui
N'eût eu, sans ses avis, que lumières confuses,
Et l'on n'auroit besoin d'Apollon ni des Muses,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui.

Cette épitaphe de Patru, publiée par le père Bouhours (2), a été réimprimée partout, et particulièrement à la suite de la notice jointe aux œuvres de Patru; en voici une autre, qui sent son esprit fort;

(1) *Historiette de madame Levesque.*

(2) *Recueil de vers choisis.* Paris, 1693, in-12, p. 170. La table indique que cette pièce est de des Réaux.

nous l'avons trouvée, écrite de sa main, dans les manuscrits de Tallemant des Réaux (1).

Cy gist le célèbre Patru,
De qui le mérite a paru
Toujours au-dessus de l'envie;
Il a savamment discouru,
Mais peu de la seconde vie;
Heureux s'il n'a trouvé que ce qu'il en a cru!

Tallemant étoit aussi étroitement lié avec Perrot d'Ablancourt, auteur de tant de traductions qui ne se lisent plus, et qu'on appeloit de son temps *les belles infidèles*. Il lui a consacré un article de ses Mémoires, et à sa mort, arrivée au mois de novembre 1664, il composa cette épitaphe, conservée par le père Bouhours :

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau :
Son génie à son siècle a servi de flambeau :
Dans ses fameux écrits toute la France admire
Des Grecs et des Romains les précieux trésors.
A sa perte on ne sauroit dire
Qui perd le plus des vivants ou des morts (2).

Cet éloge paroît aujourd'hui d'une exagération ridicule; il ne faut pas oublier que Perrot d'Ablancourt étoit un des meilleurs écrivains de son temps (3), et que les réputations des traducteurs s'évanouissent

(1) *Portefeuille de pièces manuscrites composées ou recueillies par Tallemant des Réaux*. Bibliothèque de l'éditeur.

(2) *Recueil de vers choisis*. Paris, 1693, page 8.

(3) Boileau le met au premier rang des écrivains français dans ces vers de la IXe satire :

Puisque vous le voulez, je vais changer de style;
Je le déclare donc : Quinault est un Virgile;
Pradon comme un soleil en nos ans a paru;
Pelletier écrit mieux qu'*Ablancourt* ni Patru.

à mesure que de plus habiles prennent leurs places.

Tallemant aimoit la poésie; il l'a cultivée pendant tout le cours de sa vie. Il parle d'une épître en vers adressée par lui à Quillet, l'auteur de la *Callipédie* (1); il faisoit avec facilité des vers de société. Ses deux Recueils manuscrits, dont il sera parlé plus bas, sont remplis d'opuscules de ce genre, parmi lesquels il seroit souvent difficile de distinguer ceux qu'il a composés lui-même de ceux dont il n'est que le copiste. Nous citerons cependant un couplet satirique, dont Tallemant est bien certainement l'auteur. Il est écrit de sa main, et surchargé de ratures, corrections et variantes, qui indiquent un travail de composition. Cette petite bluette est empreinte de cette maligne irritation, l'un des traits principaux du caractère de notre écrivain; elle porte en marge la date de 1655. Nous pensons qu'elle aura été faite sous les impressions qui vont être indiquées.

Tallemant, comme on l'a déjà vu, étoit issu d'une bonne famille de bourgeoisie, dont une branche, suivant l'expression du temps, avoit commencé à se *décrasser*. Son oncle Gédéon avoit acheté une charge de secrétaire du Roi, qui, depuis Charles VIII, donnoit la noblesse, et son fils ainsi anobli étoit entré dans le Parlement. Le cousin-germain de des Réaux, déjà riche par lui-même, avoit épousé la fille naturelle de Montauron, le Crésus de l'époque, et se trouvoit ainsi appelé à une grande fortune. Devenu maître des requêtes, il avoit suivi la carrière des intendances, et, à force de prodigalités, il s'étoit introduit dans la familiarité des grands seigneurs, qui lui ouvroient leurs portes en lui faisant l'honneur de puiser largement dans sa bourse. La position de Tal-

(1) *Historiette du Cardinal de Richelieu.*

lemant des Réaux étoit très-différente. Insouciant par caractère, il n'avoit pas embrassé d'état; et par son mariage avec la fille du financier Rambouillet, ainsi que par son origine, il appartenoit à la classe des hommes de finance, que les nobles appeloient des *partisans*, quand ils ne les traitoient pas de *maltôtiers*.

Dans ce siècle-là, la grande fortune ne donnoit pas à elle seule la considération; les honneurs et les priviléges de la naissance l'emportoient sur tout, et l'on n'admettoit aucune de ces compensations qui, depuis près d'un siècle, mais surtout depuis la révolution de 1789, résultent du mérite personnel, et d'une bonne éducation réunie à quelques avantages de la fortune; aussi les financiers, simples bourgeois, malgré leurs richesses, avoient souvent à dévorer de pénibles humiliations. Les *dames*, nobles et titrées (1), ne dansoient pas volontiers avec un bourgeois; elles accordoient tout au plus cet honneur à l'homme de robe, qui par sa charge commençoit à sortir de la bourgeoisie. Tallemant rapporte un exemple curieux de la rigueur de ces usages. Une madame Roger, fille d'un pauvre gentilhomme lorrain, n'avoit pas dédaigné de s'allier au fils d'un riche orfèvre de Paris; elle soutenoit, il est vrai, que le père de son mari avoit dérogé, en faisant le commerce, et dans sa petite vanité elle réhabilitoit le fils de l'argentier. Cette dame, ayant une fille à marier, recevoit grande compagnie, et Tallemant étoit du nombre de ceux qu'elle invitoit. C'étoit l'usage alors que les jeunes gens donnassent les violons aux dames, c'est-à-dire que les uns après les autres ils

(1) La femme d'un bourgeois s'appeloit toujours une *demoiselle*.

faisoient les frais de la musique du bal. Quand ce vint au tour de des Réaux, la dame reçut sa politesse avec une froideur marquée : « Je voyois bien à sa » mine, dit Tallemant, qu'elle avoit quelque honte » qu'un bourgeois lui donnât les violons (1). » Que l'on juge de la profonde impression que devoit faire sur le bourgeois, homme de cœur, des nuances si irritantes, quand chaque jour il avoit à souffrir les amertumes qui résultoient pour lui de ces usages humiliants ! Le ressentiment, très-naturel à celui qui avoit la conscience de ce qu'il valoit, cette excitation perpétuelle de l'amour-propre du bourgeois humilié par le courtisan, se réunirent pour dicter à Tallemant le couplet qu'on va lire ; il ne s'en tint pas là, il écrivit ses *Historiettes*, et pour venger la bourgeoisie il immola souvent la noblesse à ses préventions exagérées.

COUPLETS SUR L'AIR DE *la Duchesse*.

Despeschez vite de danser (2),
Nobles bourgeois, car voicy La Feuillade,
Qui d'une œillade
Vous va terrasser.

(1) *Historiette de madame Roger*.

(2) La Feuillade, depuis maréchal de France, étoit hableur de son naturel ; il trouva le moyen de s'attribuer la principale gloire de la journée du Saint-Godard, dans l'expédition de Hongrie de 1664, au préjudice de Coligny ; il courut en Espagne, en 1666, pour se battre en duel contre Saint-Aunay, qui avoit mis sur ses gonfanons des *lis brisés*. Ce fut lui qui éleva la statue de Louis XIV sur la place des Victoires ; c'étoit enfin un vrai chef-d'œuvre de *forfanterie*. (Voyez les *Mémoires du comte de Coligny*, que nous publions en ce moment pour la Société de l'Histoire de France, et surtout sa correspondance avec Bussy-Rabutin, que nous y avons réunie.)

Vous aurez beau donner le bal aux belles,
Il n'a respect ni pour vous ni pour elles.
Que vous estes à craindre,
Messieurs les plumets (1)!
Que vous estes à plaindre,
Messieurs du palais!
Car dès que la noblesse
En foule aura fendu la presse,
Malgré tous vos escus,
Vous ne danserez plus.

La Sablière, cousin et beau-frère de Tallemant, trouva apparemment que des Réaux n'avoit pas été assez loin; il étoit dans les mêmes dispositions que son cousin, et il fit cette réponse aux vers de des Réaux :

COUPLETS POUR RÉPONDRE AU PRÉCÉDENT.

Sur l'air de *la Bourrée*.

Vostre audace est sans seconde,
Beaux fanfarons de la cour;
Apprenez que tout le monde
Est égalé par l'Amour.
Chacun de vous présume
Valoir bien mieux que nous;
Mais ostez vostre plume,
Les bourgeois sont comme vous.

Sachez qu'avec les belles
Nous ne sommes pas trop mal;
Nous régnons dans les ruelles
Si vous régnez dans le bal.
Vostre plume y préside,
Mais avec peu de fruit.

(1) Les gentilshommes portoient seuls le plumet blanc dans le chapeau. Les talons rouges étoient aussi du costume exclusif de l'homme de cour.

Nous avons le solide,
Vous n'avez que le bruit.

Si l'Amour vous sollicite,
Cherchez fortune au *Marestz* (1).
Avec tout vostre mérite,
On vous traite en indiscrets.
Le gentil La Feuillade,
Quand il est parmi nous,
A beau faire gambade,
Il ne fait point de jaloux.

LA SABLIÈRE (2).

De frivoles couplets nous ont mené un peu loin; nous avons cru que ces considérations pouvoient disposer les lecteurs à mieux juger l'écrivain que nos collaborateurs et nous avons fait connoître pour la première fois, et qu'elles étoient de nature à les initier dans les causes qui ont fait naître dans Tallemant des Réaux cet esprit de moquerie et de dénigrement auquel il ne s'est que trop livré.

Tallemant s'est essayé pour le théâtre; nous avons sous les yeux le *brouillon*, écrit de sa main, d'une tragédie d'*OEdipe*. OEuvre de sa jeunesse, cette pièce a dû être composée avant que l'auteur du *Cid* traitât le même sujet. Tallemant avait quarante ans, en 1659, quand Corneille fit représenter *OEdipe*.

Nous avons lu attentivement la tragédie de des

(1) Le quartier du *Marais*, aujourd'hui si dédaigné, étoit alors le quartier brillant, habité par la noblesse et la robe; c'étoient les beaux jours de la place Royale.

(2) Cette chanson porte, dans la copie de Tallemant, cette signature, qui est celle d'Antoine Rambouillet de La Sablière, connu par ses jolis madrigaux, publiés chez Barbin, en 1680. M. Walkenaer a donné une bonne édition des œuvres de ce poète. (Paris, Nepveu, 1825, in-8°.) Il y a joint des notices sur La Sablière et sur Maucroix, pour lesquelles il a puisé dans Tallemant.

Réaux, elle est sagement composée ; mais la versification en est si foible, que nous n'y avons rien trouvé qui méritât d'être cité.

Les manuscrits de Conrart contiennent une jolie ballade de la main de Tallemant. Cette petite pièce respire la même délicatesse que le madrigal sur *la fleur du lys*. Elle doit être de la jeunesse de des Réaux.

Rien n'est si beau que la jeune Doris :
Son port hautain n'est pas d'une mortelle ;
Ses doux regards, son amoureux souris,
Ses traits divins, sa grâce naturelle,
De son beau teint la fraîcheur éternelle,
De son beau sein la blancheur immortelle,
Et ses beaux yeux plus brillants que le jour,
Sur mille cœurs exercent leur puissance.
Je l'aime aussi de toute mon amour,
Et honni soit celui qui mal y pense !

J'aime d'amour ses aimables esprits,
Ses doux accents, qui charment Philomèle
Et son esprit, délice des esprits,
Et sa vertu, des vertus le modèle ;
J'aime son cœur et constant et fidèle,
Qui des vieux temps la bonté renouvelle,
Chose si rare en l'empire d'Amour ;
Et de ses mœurs l'adorable innocence,
Chose si rare aux beautés de la cour !
Mais honni soit celui qui mal y pense !

Elle, qui sait de mon amour le prix,
Qui voit ma flamme et si pure et si belle,
Qui voit mon cœur si saintement épris,
Qui reconnoît la grandeur de mon zèle,
M'honore aussi d'une amour mutuelle ;
Et maintenant qu'une absence cruelle
Ronge mon cœur comme un cruel vautour,
Sa belle main, consolant ma souffrance,
Par ses escrits me promet son retour ;
Mais houni soit celui qui mal y pense !

ENVOI.

Jeunes blondins, qui soupirez pour elle,
Et qui souffrez ses rigoureux mépris,
Si vous vouliez estre aimés de la belle,
Il faudroit estre amants à cheveux gris,
Et ne l'aimer que d'amour fraternelle.
Mais de vous tous on diroit par la France,
Comme de moy l'on dit par tous pays :
Que honni soit celui qui mal y pense!

Jeunes blondins, qui soupirez pour elle,
N'en attendez que rigoureux mespris;
Pour espérer d'estre aimés de la belle,
Il faudroit estre amants a cheveux gris (1).

Une épître en vers, adressée par Tallemant des Réaux au père Rapin, jésuite, a été mise à notre disposition (2).

Le père Rapin, le célèbre auteur du poëme des *Jardins*, mort en 1687, a écrit au bas de cette épître les mots suivants : *Des Réaux, depuis converty*. Des lettres autographes de Rapin, rapprochées de ces mots, ne permettent pas de douter qu'ils ne soient de sa main. Il résulte de cette courte mention, qu'à une époque avancée de sa vie, des Réaux embrassa la religion catholique ; M. de Bose semble l'indiquer dans l'éloge de l'abbé Paul Tallemant (3).

(1) *Manuscrits de Conrart*, bibliothèque de l'Arsenal. *Belles-Lettres françaises*, n° 902, in-f° ; XI, 1137.

(2) Nous devons la communication de cette épître à M. Parison, savant bibliographe, ami du père Adry et de l'abbé de Saint-Léger, qui a réuni à une excellente bibliothèque de classiques et d'anciens livres des autographes fort curieux. Cette pièce est toute entière de la main de Tallemant des Reaux.

(3) *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 1er, pag. 215.

L'épître de Tallemant n'est pas sans importance; elle le montre dans un âge avancé, de léger, caustique et frondeur, devenu un personnage sérieux, mettant les choses à leur vraie valeur. Nous croyons devoir insérer ici une pièce qui nous introduit quelque peu dans la vie privée de Tallemant des Réaux.

Rapin, je ne saurois différer davantage,
Ma muse veut enfin te rendre quelque hommage ;
J'en prévoy bien le risque, et qu'au petit troupeau
Le cas assurément paroistra fort nouveau :
Mais il m'importe peu qu'on y trouve à redire ;
T'aimer comme je fais, c'est bien pis que t'écrire;
Je ne m'en cache point, je voudrois que mes vers
Le pussent faire entendre à tout cet univers.
Tu ne m'es pas moins cher pour être jésuite;
Sous quelque habit qu'il soit, j'honore le mérite.
Et l'on peut bien aller jusques aux religieux.
Quand de tous les humains ceux qu'on aime le mieux
Ou sont bénéficiers, ou le voudroient bien être.
Ah ! plût à Dieu qu'il prît envie à notre maître
De voir si sur ce fait je ne suis point menteur;
D'être désavoué je n'aurois pas grand'peur :
En tout temps mes amis ont eu le sort contraire,
Leurs veilles jusqu'ici ne leur profitent guère;
Ils ont assez fait voir leurs talents merveilleux,
Le siècle les admire et ne fait rien pour eux;
Je ne suis point surpris de voir que l'opulence
Fasse aujourd'hui divorce avecque la science;
Elle l'a toujours fait; en quel temps a-t-on vu
La Fortune d'accord avecque la vertu?
Qui l'espère se flatte, et leur vieille querelle,
Bien loin de s'apaiser, toujours se renouvelle.
Il s'en faut consoler et faire son devoir;
Mériter du bonheur, c'est plus que d'en avoir.
Les peines, les travaux sont même salutaires;
Il n'est pas bon d'avoir toutes choses prospères;

Rien ne fait voir si clair que la calamité,
Et rien n'aveugle tant que la prospérité.
Dans mes afflictions, au milieu de mes pertes,
J'ai fait, pour mon repos, d'heureuses découvertes,
Et me voir dans ton cœur placé comme j'y suis,
C'est un bien que je crois devoir à mes ennuys.
Ma disgrâce, en effet, me vaut cet avantage;
Je t'aurois bien toujours connu par ton ouvrage,
Et de tes grands *Jardins* contemplant les beautés,
J'eusse admiré la main qui nous les a plantés.
Quoi que la fable ait dit de ceux des Hespérides,
Ce n'étoient auprès d'eux que des sables arides;
Mais je t'eusse peut-être admiré sans te voir.
Cependant, cher Rapin, ton sublime savoir
Ne mérite que trop qu'on t'aille rendre grâce
De tout l'or que pour nous tu tires du Parnasse.
Je n'ose dire tout, j'épargne ta pudeur;
Si j'aime ton esprit, j'aime encor mieux ton cœur.
Sauroit-on trop louer cette humeur bienfaisante,
Ces soins officieux, cette ardeur obligeante?
Je tiens qu au plus haut point un mortel est monté
Lorsqu'en lui la lumière est jointe à la bonté;
Mais cet heureux concert, ce divin assemblage,
Se trouve rarement, et surtout en notre âge;
Les hommes éclairés abusent de leurs dons,
On ne voit presque plus que les sots qui soient bons.
Ton amitié, Rapin, à ton poème est semblable,
Elle instruit, elle plaist, tout en est agréable.
Pour moi, rien ne m'est cher comme les bons amis,
C'est ce qu'en mon estime au plus haut rang j'ai mis.
Au prix de tels trésors, nuls trésors ne me tentent.
Après les bons amis, les bons livres m'enchantent.
A toute heure, en tout temps, je tiens entre les mains
Les ouvrages fameux des Grecs et des Romains.
O le grand don de Dieu que d'aimer la lecture!
Avecque ce secours jamais le temps ne dure.
Que de gens à la ville, aussi bien qu'à la cour,
Voyons-nous s'ennuyer la plus grand'part du jour!
Ils ne savent que faire, et sans la comédie,

Ces sots mèneroient bien une plus triste vie;
Je pense en bonne foy que les propres acteurs
N'y vont pas si souvent que certains spectateurs.

Certes, le ciel a beau nous faire des largesses,
Il a beau nous donner des grandeurs, des richesses,
A moins qu'il daigne encor nous donner du bon sens,
A vray dire, il nous fait de dangereux présents :
A tel il vaudroit mieux être gueux qu'être riche ;
Car, s'il n'est insolent ou prodigue, il est chiche.
Combien à leurs trésors se laissent éblouir!
On sait moins que jamais comme il en faut jouir.
Regardez ces abbés, dont le train magnifique
Aux dévots fondateurs fait tous les jours la nique,
N'oyez-vous pas partout vanter leur charité?
En voyez-vous un seul qui ne meure endetté,
Ou, pour parler correct, qui ne meure insolvable?
Ils doivent tout ensemble à Dieu, au monde, au diable;
Pour le diable, sans doute, il s'en fait bien payer,
En vain avec ce rustre on voudroit dilayer.
Mais nous voilà, Rapin, sur une ample matière,
N'entrons point, je te prie, en si vaste carrière!
Je fuis le lieu commun, et j'aime mieux finir,
Que d'une rapsodie aller t'entretenir.

Cette épître fait trop apercevoir combien de renseignements nous ont manqué pour rendre cette notice un peu satisfaisante. On y voit Tallemant désabusé des préventions des réformés contre l'Église romaine, et devenu l'ami d'un jésuite qui s'est fait un nom dans les lettres; il y parle de *ses afflictions*, de *ses pertes*, de *sa disgrâce*, circonstances de sa vie presque entièrement ignorées.

Tallemant des Réaux avoit vraisemblablement perdu sa fille, cette petite *des Réaux* dont il parle dans l'historiette de madame de Montausier; elle ne paroît pas en effet lui avoir survécu. Toute la fa-

mille éprouva des revers de fortune à la mort de Pierre Tallemant, frère aîné de des Réaux, par l'infidélité d'un sieur Bibaud, son associé (1). Quant à la disgrâce dont il se plaint, nous ne pouvons même présumer quelle en a été la nature; Tallemant n'appartenoit à aucune compagnie judiciaire; il avoit trop de philosophie pour ne pas préférer son indépendance à la faveur des grands, et jamais homme ne fut moins courtisan. D'autres découvertes viendront peut-être un jour dissiper ces obscurités.

Nous avons pu déterminer la date de la naissance de Tallemant des Réaux; mais on ne peut fixer l'époque de sa mort que par approximation. Tallemant vivoit encore en 1691, il n'existoit plus en 1701. Nous l'apprenons par deux actes de l'État civil, inscrits aux registres des paroisses de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Eustache, à Paris.

Le premier est l'acte de baptême d'Élisabeth Rambouillet; il est ainsi conçu :

« Élisabeth, née le 23 mai 1691, fille de Pierre de Rambouillet, écuyer, sieur de Lancry, et de dame Anne Bourdin, son épouse, demeurant rue de Berry. Le parrain, Jacques de Monceau, écuyer, sieur de Davene; la marraine, dame Élisabeth de Rambouillet, *épouse* de Gédéon Tallemant, écuyer, seigneur des Réaux, demeurant rue Saint-Augustin. »

Pierre Rambouillet étoit frère d'Antoine Rambouillet de La Sablière et de madame Tallemant des Réaux.

Nous devons la connoissance du second de ces actes à M. Ravenel, conservateur-adjoint de la bibliothèque du Roi; la première édition de cette notice étoit

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant*, etc.

imprimée, quand ce courageux investigateur nous fit part de la découverte qu'il venoit de faire, dans les registres de la paroisse Saint-Eustache de Paris, d'un acte de mariage du 8 février 1701, passé entre Charles Trudaine de Montigny et Rénée Madeleine Rambouillet; cette dernière y est assistée de sa grande-tante Élisabeth Rambouillet, *veuve* de Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux.

Ainsi l'époque encore incertaine de la mort de Tallemant, l'auteur de nos historiettes, se place entre le mois de mai 1691 et le mois de février 1701.

On conserve au cabinet généalogique de la bibliothèque du Roi une quittance donnée le 1er juillet 1704 par Élisabeth Rambouillet (1), *veuve* de Gédéon Tallemant, écuyer, sieur des Réaux.

Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux sont le seul de ses ouvrages qui nous soit parvenu. Il vivoit au milieu de plusieurs sociétés tout-à-fait distinctes; la principale étoit celle de l'hôtel de Rambouillet. Ami de la marquise, dont il étoit encore rapproché par le mariage d'une de ses sœurs avec un d'Angennes de La Grossetière, il la voyoit entourée de tout ce que la noblesse et les lettres offroient de plus illustre et de plus renommé; il a recueilli dans ses entretiens avec *Arthénice* (2) une foule de faits et d'anecdotes sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII; il voyoit cette femme, si justement célèbre, alliée des deux reines Catherine et Marie de Médicis, entourée de sa noble

(1) On donnoit le *de* à ces Rambouillet sans qu'il leur appartînt.

(2) Ce fut Malherbe qui donna à madame de Rambouillet ce nom tant de fois répété, qui est l'anagramme de *Catherine*. Elle s'appeloit Catherine de Vivonne. (*Historiette de Malherbe.*)

famille, de ces d'Angennes, de tout point si remarquables, visitée par madame la Princesse, par mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, et par le héros de Rocroy; il y rencontroit la duchesse d'Aiguillon, la vicomtesse d'Auchy, madame de Sablé, mademoiselle de Scudéry, madame de Sévigné, Voiture et mademoiselle Paulet, cette lionne indomptée, Vaugelas, Malherbe, Racan, les deux Corneille, Mairet, Bensserade, Chapelain, Godeau, Huet, Ménage, Gombauld; enfin toutes les illustrations comme toutes les célébrités se trouvoient là réunies. Il y recueilloit ce qu'il a raconté du cardinal de Richelieu, des Guise, et des Valançay, de Bois-Robert, de Ninon, de Marion Delorme, etc. De ce cercle brillant, mélange de grandeur et de *préciosité*, Tallemant descendoit à celui des financiers et de la riche bourgeoisie. Fils d'un homme de finance, marié à Élisabeth Rambouillet, fille d'un traitant; cousin germain par alliance de la fille de Montauron, cet homme à la mode auquel Corneille dédioit *Cinna*; introduit, par le mariage de son frère aîné avec mademoiselle de La Honville, au milieu d'un autre cercle opulent, il lui a été facile d'observer de ces différents points de vue la cour et la ville, la noblesse et la bourgeoisie. Bourgeois lui-même, et jaloux des prérogatives que donnoit alors une naissance qui n'est pas toujours la compagne du mérite, des Réaux ne put se défendre de mêler à ses observations une teinte de dénigrement et de malignité, et il mit une sorte de complaisance à signaler les vices des grands, et à les placer à son niveau; le même motif le conduisit à faire ressortir des familles obscures, et à révéler l'origine de gens, partis de bas, que la fortune avoit favorisés. Porté à la débauche et au libertinage d'esprit, Talle-

mant ne craignit pas de soulever les voiles assez diaphanes qui recouvroient les désordres de son temps Il le fit avec d'autant moins de ménagement qu'il n'écrivoit que pour lui et pour quelques amis. Il s'en explique lui-même en ces termes : « Je pré-» tends dire le bien et le mal, sans dissimuler la vé-» rité.... Je le fais d'autant plus librement que je sais » bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, » quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être » utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en prient (1). »

Écrivant sous ces influences, des Réaux a peint beaucoup de choses telles qu'elles étoient ; mais, entraîné par ses préventions, il lui est fréquemment arrivé de charger le tableau. Souvent aussi, par le travers d'une imagination déréglée, ses regards se sont arrêtés de préférence sur le côté licencieux de la société ; aussi est-il essentiel en le lisant de faire la part des préjugés de l'écrivain. Lues avec cette précaution, les *Historiettes* seront utiles ; c'est dans leur genre un corps de mémoires de la société du XVIIe siècle, comme ceux de Conrart, comme les lettres de madame de Sévigné, de Guy-Patin et de tant d'autres. Toutes les classes viennent à leur tour y comparoître devant le lecteur. Des Réaux nous y montre les grands personnages en *déshabillé*, les riches financiers dans leurs modestes commencements, les littérateurs dans les plus petits détails de leur vie privée.

C'est surtout la bourgeoisie que Tallemant a dessinée d'après nature, cette classe que nous connoissions à peine par quelques traits épars dans les correspondances, dans les Mémoires du temps et dans les comédies de Molière. Il a, pour ainsi dire, révélé l'exis-

(1) *Introduction de l'auteur*

tence de madame Pilou, de cette vieille si spirituelle, qui avec ses saillies et ses bons mots, sera désormais placée dans nos souvenirs, à côté de madame Cornuel et de madame de Cavoie; cette bonne madame Pilou, veuve d'un procureur, reçue cependant à la cour, avec qui les duchesses même comptoient, et dont il ne nous étoit parvenu que le nom, parce que Sauval en a parlé deux fois dans ses *Antiquités de Paris* (1), et que l'abbé de Choisy, dans une partie de ses *Mélanges*, restée manuscrite, cite d'elle une anecdote; encore se trompe-t-il, car il en fait une *sage-femme*.

Poète et littérateur, Tallemant a vécu dans l'intimité de la plupart des écrivains de son siècle, et il les a généralement bien jugés. Peu de détails échappent à la postérité sur les hommes célèbres auxquels un pays doit une partie de sa renommée; mais les littérateurs du second ordre disparoissent dans les

(1) Voici les deux passages de Sauval :

I. « La vieille madame Pilou, célèbre dans le Cyrus, sous le » nom d'Arricidie et de la *morale vivante*, m'a dit qu'en sa jeu- » nesse les grands de France, le duc de Mayenne, durant qu'il » étoit lieutenant de la couronne, Henri IV lui-même, après son » arrivée à Paris, alloient ainsi (*à cheval*) par la ville ; et si le » temps sembloit tourné à la pluie, ils mettoient en croupe un » gros manteau, et s'en couvroient quand il commençoit à pleu- » voir. »

II. « J'ai appris de la vieille madame Pilou qu'il n'y a point eu » de carrosses à Paris avant la fin de la Ligue... La première per- » sonne qui en eut étoit une femme de sa connoissance et sa voi- » sine, fille d'un riche apothicaire de la rue Saint-Antoine, nommé » Favereau, et qui s'étoit fait séparer de corps et biens avec » Bordeaux, maître des comptes, son premier mari. » (*Histoire et Antiquités de la ville de Paris, par Sauval.* 1724, in-folio, I, 189 et 191, au chapitre *des Voitures et Montures usitées à Paris.*)

rayons de gloire qui environnent les grandes illustrations. C'est précisément à ces réputations secondaires que Tallemant s'est spécialement attaché; Voiture et Balzac, Gombauld et Costar, Conrart et Sarrasin, mesdemoiselles de Gournay, de Scudéry et des Jardins, des Yvetaux et Colletet, Racan, Bois-Robert, Bautru, le ridicule Neuf-Germain, Chapelain, Conrart, et tant d'autres, devront à Tallemant d'être mieux connus et plus appréciés; et quoique nous soyons nécessairement suspects de quelque partialité en faveur d'un écrivain dont l'existence a été révélée par nos amis, nous croyons pouvoir affirmer qu'à l'avenir il faudra consulter des Réaux quand on voudra descendre dans les détails privés, et souvent minutieux, de la vie des hommes de lettres dont il parle dans ses Historiettes.

Il ne faut pas s'arrêter à ce que dit Tallemant de Blaise Pascal, *ce garçon* (qui) *inventa une machine admirable pour l'arithmétique* (1), et de ce *garçon de belles-lettres et qui fait des vers, nommé La Fontaine* (2). Au moment où Tallemant écrivoit, en 1657 et 1658, les *Lettres à un provincial* avoient paru successivement sous le nom de Louis de Montalte, mais l'auteur en étoit encore inconnu. Quant à La Fontaine, aucune de ses fables n'avoit encore révélé son génie.

Nous ne possédons, au reste, de Tallemant que l'ouvrage qu'il n'avoit pas destiné à voir le jour; c'est l'*Album* auquel il confioit ses souvenirs de toute nature, aussi bien ceux qu'il racontoit *inter pocula* que ceux par lesquels il jetoit d'agréa-

(1) *Historiette du président Pascal et de Blaise Pascal.*
(2) *Historiette de La Fontaine.*

bles distractions dans un cercle d'amis; ses Historiettes sont en quelque sorte l'*ament meminisse*, qu'il destinoit à égayer ses vieux jours. C'étoit aux Mémoires de la régence d'Anne d'Autriche que Tallemant attachoit le plus d'importance; il y renvoie fréquemment dans ses Historiettes; c'est là qu'il se proposoit de tracer l'histoire contemporaine; il ne nous est malheureusement rien resté de cet ouvrage, ni des matériaux réunis par Tallemant pour le composer.

On voit, par l'*Introduction* des *Historiettes*, qu'en 1657, quand Tallemant commençoit à les écrire, il avoit seulement formé le projet de laisser des mémoires plus importants : « Je renverrai souvent, dit-il, » aux mémoires *que je prétends faire* de la régence » d'Anne d'Autriche, ou, pour mieux dire, de l'ad- » ministration du cardinal Mazarin, que je conti- » nuerai tant qu'il gouvernera, si je me trouve en » état de le faire.» Tallemant a employé trois ans à rédiger ses *Historiettes*, car il les termine par le récit du procès du marquis de Langey, qui eut lieu devant le parlement de Paris, en 1659. Les Mémoires de Tallemant contiennent, il est vrai, quelques faits postérieurs à cette époque, mais ils sont compris dans les additions portées sur les marges de son manuscrit autographe, que l'éditeur à eu le soin de rétablir dans le texte. Nous ne croyons pas, au reste, qu'aucune de ces additions soit relative à des faits postérieurs aux années 1665 ou 1666.

Rien n'a établi jusqu'à présent que Tallemant ait mis à exécution son projet d'écrire les *Mémoires sur la régence*, qu'il sembloit promettre (1). Les recher-

(1) Tallemant paroît au moins avoir commencé ce travail, car il y a plusieurs fois renvoyé positivement.

ches les plus étendues faites dans toutes les bibliothèques de Paris, et dans beaucoup de collections particulières, n'ont amené aucun résultat.

Dès leur apparition, les Mémoires de Tallemant ont été l'objet d'éloges et de critiques également outrés. Les partisans de ce qu'on est convenu d'appeler *le progrès* y ont applaudi; ils ont cru y voir une sorte de niveau passé sur ces hautes existences dont les reflets jettent encore de l'éclat sur notre société moderne. Ceux qui gémissent du bouleversement des idées fondamentales de l'ordre social y ont vu le ravalement de la noblesse et du haut clergé, ainsi que la dégradation des mœurs du vieux temps, et ils ont repoussé avec une sorte d'indignation un livre qui, à leurs yeux, désenchantoit le passé. Les éditeurs n'ont accepté ni ces éloges ni ces blâmes; ils ont répondu aux uns comme aux autres que si Tallemant a dévoilé de basses intrigues et de misérables foiblesses de personnages illustres, il a seulement rapproché de notre vue ce que nous sommes accoutumés à ne considérer que d'un point éloigné. Peintre des scènes vulgaires de la société, il rassemble des traits épars jusqu'ici dans des recueils rarement consultés. Rien dans les récits de Tallemant n'étonnera ceux qui ont quelquefois parcouru les vaudevilles, les ponts-bretons et les chansons dont nos *sottisiers* fourmillent, où de scandaleuses anecdotes sont reproduites avec un cynisme révoltant, dans des couplets dont ne craignoient pas de souiller leurs lèvres des hommes qui passoient pour polis; rien n'étonnera ceux qui ont lu attentivement les *Amours des Gaules*, cette satire attribuée en partie à Bussy-Rabutin, qui renferme beaucoup plus de faits historiques qu'on ne le pense

communément. La société du dix-septième siècle offre à l'observateur de singuliers contrastes. Des jeunes gens de la cour et de la ville, des femmes de haute qualité, des bourgeoises, se livroient à de honteux désordres; le vaudeville malin châtioit leur conduite, et quand l'âge avoit amorti les passions, les sentiments religieux reprenoient leur empire, et la plupart de ces enfants égarés revenoient à la pratique des plus austères vertus. Il n'en a pas été de même dans le siècle qui a suivi : ceux qui se sont dits philosophes ont travaillé à démolir les unes après les autres les bases sur lesquelles repose la société. La religion a d'abord été attaquée, puis le trône, puis enfin toute autorité. Quelques insensés ont été même jusqu'à mettre en doute le droit sacré de la propriété, et invoquer cette loi agraire, terreur des patriciens de Rome, en disant à la multitude : « Tu » es la plus forte. » Où s'arrêteront ces extravagances impies et démagogiques? Les mœurs n'y gagnent pas; les grandes infortunes et la vieillesse portent leurs regards avec moins de confiance sur un avenir consolateur, dont la pensée leur feroit supporter patiemment leurs malheurs, ou leurs infirmités, si leurs espérances s'appuyoient sur des croyances religieuses.

Tallemant n'a pas été bien compris par tous les lecteurs; on l'accuse, par exemple, d'avoir cherché à ôter quelque chose de la grandeur du caractère de Henri IV, d'avoir essayé de diminuer le sentiment d'amour qu'inspirera toujours la mémoire du bon roi. Ce reproche est injuste. Dans l'*historiette* de ce prince, l'anecdotique Tallemant s'attache plus au *vert galant* qu'au grand roi; il laisse à l'historien le soin de peindre les belles actions du monarque, et il parle plus de ses maîtresses que de ses exploits.

Est-il injuste quand il dit : « On n'a jamais vu un » prince plus humain, ni qui aimât plus son peu- » ple ? » Ceux qui font ces reproches à Tallemant n'ont pas assez présents à leurs souvenirs les autres mémoires du temps. Ainsi, quand Tallemant raconte que Henri IV, à l'approche des ennemis, éprouvoit toujours une certaine émotion, il est d'accord avec Bassompierre, qui, après avoir parlé de l'admirable sang-froid que Louis XIII montra, en 1622, au siége de Royan, ajoute : « Je dirai, sans flatterie ni adula- » tion, que je n'ai jamais vu un homme, non un roi, » qui y fût plus assuré que lui. *Le feu roi, son père,* » *qui étoit en l'estime que chacun sait, ne témoignoit* » *pas une pareille assurance* (1). » Tallemant dit encore que Henri IV n'étoit *ni trop libéral ni trop reconnoissant.* Sans parler des mémoires de Jacques Sobieski, qui iroit jusqu'à dire que Henri IV *étoit possédé par l'avarice* (2), les monuments du temps s'accordent en ce point avec Tallemant; ainsi le poète La Mesnardière a fait une pièce badine sur *Michelette*, petite vieille, qui avoit à la cour d'Anne d'Autriche une singulière charge ; elle étoit *gouvernante de la guenon et des chiens de la chambre du Roi.* Le poète suppose que cette bizarre créature avoit vécu dès le temps de Louis XI, et il lui fait dicter un testament facétieux, par lequel elle dispose d'objets qui ont appartenu à Louis XI, à Louis XII, à la reine Anne de Bretagne, à Catherine de Médicis, à Henri III ; puis, arrivant au règne de Henri le Grand, la testatrice continue ainsi :

(1) *Collection Petitot.* 2e série, XX, 396.

(2) *Pologne illustrée*, 1839. *Voyez* le feuilleton du *Journal du Commerce* du 22 août 1839.

Henri Quatre donnoit bien peu,
Toutefois en sortant du jeu,
Après une assez grosse perte,
Il me jeta sa bourse verte,
Et l'œil gauche il m'en effleura,
Qui depuis toujours en pleura (1).

Nous rapporterons encore une preuve bien plus forte de l'excessive économie de Henri IV. Il alloit partir pour le Limousin, et Malherbe venoit de lui présenter les belles stances qui commencent par ce vers :

O Dieu! dont les bontés de nos larmes touchées, etc. (2).

Le Roi, voulant récompenser son poète, ordonna au duc de Bellegarde de lui donner sa maison jusqu'à ce qu'il eût fait mettre Malherbe sur l'état de ses pensionnaires. C'était en 1605. Bellegarde donna à Malherbe sa table, un cheval et mille livres d'appointements; et ce *provisoire* dura tant que le Roi vécut. Une pension fut enfin accordée à Malherbe par la reine régente, après la mort de Henri IV (3). Tallemant traite cela de *lésine*, et il n'a pas tout-à-fait tort. Seulement cette économie outrée s'explique par la position gênée dans laquelle Henri IV s'étoit trouvé avant de parvenir au trône et durant les premières années de son règne. Elle ne l'a pas empêché de faire de grandes choses, d'élever la galerie du Louvre, et de fonder en France d'admirables industries, sources d'immenses richesses.

(1) *Poésies de La Mesnardière*, 1656, in-4°, p. 81.

(2) *Œuvres de Malherbe*. Édition Barbou, 1765, in-8°, p. 65.

(3) *Vie de Malherbe, par Racan*. A la suite de *Divers traités de morale et d'éloquence*, Paris, 1672, in-12, p. 5; et *Historiette de Malherbe*, dans Tallemant.

Faut-il parler ici d'un autre grief? Tallemant fait dire à Henri IV qu'il avoit été naturellement porté au vol, et que, s'il n'eût été roi, il auroit bien pu être pendu. Nous sommes loin de prétendre qu'on puisse justifier toutes les allégations de Tallemant; mais cette funeste *distraction*, dont le Roi se seroit plaint, est-elle donc sans exemples? L'un des plus célèbres bibliophiles du dix-huitième siècle n'avoit-il pas cette déplorable manie (1)? N'est-il pas arrivé maintes fois que son valet de chambre reportât le lendemain aux divers marchands les bijoux qu'il trouvoit dans les poches de son maître sans que celui-ci les eût achetés? C'est surtout à l'égard du duc de Sully que Tallemant montre de la prévention. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion qui demanderoit de trop longs développements; nous sommes loin de partager les préoccupations de Tallemant à l'égard du grand ministre de Henri IV; on ne peut cependant pas se dissimuler que l'administration de Sully nous est principalement connue par les *OEconomies royales*, composées par des secrétaires à ses gages. Tallemant dit lui-même (2) qu'en écrivant l'historiette de Sully il avoit sous les yeux un manuscrit de Marbault, secrétaire de Du Plessis Mornay, dans lequel se trouvoient réfutées une foule d'assertions des *OEconomies royales*. Les *Remarques* de Marbault viennent d'être publiées. Chacun pourra vérifier le récit de Tallemant dans la source même où il a puisé (3).

(1) On l'a souvent raconté du duc de La Vallière.

(2) *Note* de Tallemant sur l'*Historiette de Sully*.

(3) *Remarques sur les Mémoires de Sully, par Marbault*, dans la nouvelle collection des Mémoires publiée par MM. Michaud et Poujoulat, 2e série, tom. II.

Une remarque très-judicieuse a été faite par notre honorable confrère, M. Paulin Paris (1). Il pense que la prévention de Tallemant à l'égard de Sully a pu être le résultat de l'influence que la marquise de Rambouillet, toute dans les intérêts du duc d'Épernon, exerçoit sur notre écrivain. L'opinion de la marquise a surtout réagi sur Tallemant dans l'historiette de Louis XIII. Madame de Rambouillet n'aimoit pas le Roi, il ne faisoit rien qui ne lui semblât contraire aux bienséances; aussi Tallemant est-il singulièrement injuste pour Louis XIII. Il lui prête des vices dont personne jusqu'ici ne l'avoit accusé; il relève jusqu'à ses plus petits ridicules, et ne dit pas un seul mot du courage de soldat que le Roi montra au siége de Royan et au Pas de Suze.

Mais revenons à l'objet de cette notice, et bornons-nous à faire observer que le plus souvent on adopte sans discussion des idées convenues sur certains personnages de l'histoire; leurs contemporains remarquoient en eux des défauts et des foiblesses que nous n'apercevons plus. Ils ne les voyoient pas comme nous, placés sur un piédestal. Recevons avec plus d'indulgence les révélations contenues dans les documents nouvellement découverts, et examinons-les au flambeau d'une saine critique.

Tallemant a été l'objet d'une accusation grave; sa plume est loin d'être chaste; il raconte avec une blâmable complaisance des anecdotes scandaleuses, et il foule aux pieds des bienséances qui doivent toujours être respectées. Les éditeurs ont été au-devant de ce reproche; mais obligés de supprimer

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. 1834; t. 1er, pag. 32.

un petit nombre de passages qui dépassoient toutes les bornes, ils se seroient bien gardés de porter plus loin le scrupule. Ils ont mieux aimé encourir le reproche de n'avoir pas été assez sévères que de risquer d'ôter à Tallemant sa physionomie originale, avec son allure cynique, moqueuse et dénigrante. Ce livre ne convient qu'aux hommes faits; ceux qui le liront feront la part du temps; ils seront encore choqués d'une foule d'expressions, de couplets et d'anecdotes, que nous avons dû conserver; mais ils se souviendront que nos pères n'avoient pas autant de sévérité que nous sur certaines bienséances. Nos poètes dramatiques emploieroient-ils aujourd'hui des expressions qui, du temps de Molière, de Dancourt et de Montfleury, n'effarouchoient personne? Tallemant n'écrit que pour ses amis, et avec l'abandon d'une correspondance familière, il amène et il explique ces vaudevilles qui avoient *le diable au corps*, comme madame de Sévigné le disoit si plaisamment des chansons de Blot, et il raconte en badinant les anecdotes qui les ont inspirés. Aussi Tallemant des Réaux a-t-il plus d'un rapport avec Brantôme et avec Pierre de l'Estoile, écrivains que, malgré leur crudité cynique, on n'a jamais pensé à exclure des bibliothèques.

Cette notice seroit trop incomplète si, après avoir parlé de toute la famille de Tallemant, nous ne nous arrêtions pas quelques moments sur les deux académiciens qui ont jusqu'à présent sauvé son nom de l'oubli.

François Tallemant, frère germain de notre écrivain, naquit à La Rochelle vers 1620. Fort jeune encore, il embrassa la religion catholique, et se destina à l'état ecclésiastique.

L'abbé Tallemant accompagna ses deux frères dans le voyage qu'ils firent en Italie, en 1637, avec l'abbé de Retz. L'abjuration de François ne nuisit pas à sa fortune; car il obtint l'abbaye de Val-Chrétien, ainsi que le prieuré de Saint-Irénée de Lyon, qui produisoit douze cents écus (1); et au commencement de la régence (vers 1643), il devint aumônier du roi (2); après en avoir rempli les fonctions pendant vingt-quatre ans, il vendit cette charge afin de réparer des revers de fortune (3), et il fut ensuite nommé premier aumônier de Madame.

L'abbé Tallemant étoit un homme d'esprit. L'épitaphe de madame de Rambouillet, rapportée plus haut, et diverses poésies répandues dans les recueils, l'attesteroient suffisamment; il possédoit les langues italienne et espagnole, et en 1651 il fut reçu à l'Académie Française à la place de Jean de Montereul, secrétaire du prince de Conti (4).

L'abbé Tallemant avoit peu de titres à l'honneur que lui faisoit l'Académie; Pellisson dit de lui : « Il » a traduit quelques traités et quelques vies de Plu- » tarque, qu'il n'a point fait imprimer (5). » Ainsi François n'avoit rien publié, et vraisemblablement il avoit peu produit; mais cela lui étoit commun avec son prédécesseur et même avec un assez grand nombre de ses confrères. Enfin, en 1663, il fit imprimer sa traduction des *Vies de Plutarque*, qui fut froidement

(1) *Historiette de l'abbé Tallemant*, etc.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Histoire de l'Académie Françoise, par Pellisson.* Paris, 1730, tom. 1er, pag. 213.
(5) *Ibid.*, pag. 371.

accueillie, quoique Tallemant n'eût pas inutilement invoqué le concours d'Huet. Le savant évêque d'Avranches dit, dans les mémoires qu'il a laissés sur sa vie, que l'abbé Tallemant le pria de revoir avec lui son travail ; que bien des nuits y furent consacrées, et que, malgré leurs soins et leurs peines, l'ouvrage, écrit d'un style languissant et diffus, n'eut pas le succès qu'on pouvoit en attendre (1).

Despréaux, dans l'épître à Racine, désigne l'abbé Tallemant comme

Le sec traducteur du françois d'Amyot.

Et ce vers passé en proverbe, comme la plupart des sentences du législateur du Parnasse, lui attira de l'abbé Paul Tallemant des reproches exprimés avec douceur, qui ont dû donner au poète le regret d'avoir blessé un homme aussi poli.

« Je ne veux pas débattre les décisions de vos doc-
» teurs, écrit Paul ; mais je sais qu'en bonne loi de l'E-
» vangile il n'est pas permis de fâcher personne, et
» moins encore un ami, pour un bon mot. Je ne sou-
» tiendrai pas non plus la traduction que vous blâmez,
» et qui est pourtant à la septième édition ; je vous di-
» rai seulement que ce traducteur porte un nom que
» vous pouviez épargner, quand ce n'eût été que pour
» l'amour de moi. Je ne me plaindrai à personne ; cette
» lettre est écrite à plume courante ; j'ai voulu seule-
» ment vous décharger mon cœur, et je ne veux
» d'autre vengeance de vous que le reproche secret
» que vous vous ferez, malgré que vous en ayez, d'a-

(1) *Nec tamen satis Aulæ probata est hæc interpretatio, quam ille languente et diffluente oratione vestiebat.* (*Huetii commentarius de rebus ad eum pertinentibus. Amstelod.* 1718, pag. 216.)

» voir contristé un homme avec qui vous avez toujours » vécu en amitié, et qui n'en est peut-être pas in- » digne, non plus que de votre estime. Je vous prie » cependant d'être persuadé que, malgré le déplai- » sir que vous m'avez fait, je suis très-chrétienne- » ment, c'est-à-dire très-sincèrement et sans détour, » votre, etc. (1). »

Si Tallemant des Réaux étoit l'un des hommes les plus mordants de son siècle, on doit lui rendre cette justice qu'il l'a été pour tous, et qu'il n'a pas plus épargné sa famille que ceux qui lui étoient étrangers. Il fait de Tallemant, son frère, un portrait qui n'a rien de flatté. « C'étoit, dit-il, le plus grand *inquiet* de » France (2). L'ambition lui fit changer de religion... » Je ne sais si c'est la soutane qui lui a communiqué » l'avarice des gens d'église, mais aussitôt il eut une » âpreté étrange pour le bien (3). »

Furetière, dont le témoignage est suspect, parce que l'abbé Tallemant avoit été au nombre de ses adversaires dans l'Académie, rapporte à l'occasion de cette avarice un trait singulier.

Étant directeur de l'Académie, l'abbé Tallemant

(1) *Œuvres de Boileau Despréaux*, édition de M. de Saint-Surin. Paris, Blaise, 1821, IV, 404.)

(2) *Historiette de l'abbé Tallemant.*

(3) « L'abbé Tallemant l'aîné, à qui on donne le titre de *Son* » *Inquiétude*, a du moins cela de commode qu'il est le plus paci- » fique de tous les académiciens. S'il ouvre quelque mauvais avis, » il ne s'y opiniâtre point, comme font les brailleurs. Ce n'est pas » qu'il soit prompt à faire des réflexions, mais c'est que l'hu- » meur inquiète qui le domine oblige son esprit à changer aussi » souvent de sentiment que son corps de place. Aussi, bien loin » que ses pensées aient de l'autorité à l'égard des autres, elles » n'en ont pas seulement sur lui-même. » (*Second factum de Furetière*, in-4°, pag. 11.)

voulut un jour de Saint-Louis régaler sa compagnie Il emprunta la maison d'un sieur Petit, située à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et y fit porter à dîner. « Il reçut tous les honneurs de la fête, dit Furetière. On le mit à la place d'honneur ; on but à la » santé de son altesse directoriale, et on loua hautement la demi-magnificence ; car le jardin de l'hôte » lui avoit sauvé les frais du fruit. Mais il ne put souffrir plus de trois mois les cruels remords de son humeur épargnante, au bout desquels il fit une taxe de » deux écus par tête sur chaque académicien..... Il en » fit lui-même le recouvrement, et il eût été au hasard » de n'y pas trouver son compte..... s'il n'y eût remédié » en réglant les non-valeurs sur les autres (1). »

L'abbé Tallemant mourut en 1693, à l'âge de soixante-treize ans. Outre sa traduction des Hommes illustres de Plutarque, il a traduit l'Histoire de Venise de Baptiste Nani ; cet ouvrage a été plus recherché que le premier.

On a aussi de l'abbé François Tallemant une lettre relative aux démêlés de Furetière avec l'Académie, où l'on trouve un récit impartial de ce qui se passa dans cette occasion (2).

Paul Tallemant étoit fils de l'intendant Gédéon Tallemant et de Marie Du Puget de Montauron ; il étoit ainsi neveu à la mode de Bretagne de Tallemant des Réaux.

(1) *Second factum*, au lieu déjà cité.

(2) *Mercure Galant*, mai 1688, p. 208. Nous avons reproduit cette lettre à la suite de la notice dans la première édition des Mémoires de Tallemant des Réaux. L'abondance des matières et des éclaircissements nouveaux que contient cette seconde édition nous met dans la nécessité de supprimer la lettre de François Tallemant.

Il est né à Paris, le 18 juin 1642. Son père, comme on l'a vu, s'étoit fait le protecteur des gens de lettres, auxquels il ouvriot sa maison, aussi le jeune Tallemant, nourri au millieu d'eux, dès ses plus jeunes ans bégayoit-il des vers médiocres. Il faisoit des pastorales, des opéras, et il se rencontroit des artistes assez complaisants pour les mettre en musique; de sorte que Paul fut mis au nombre de ces prodiges de *précocité* qui tiennent rarement ce qu'ils ont semblé promettre.

C'étoit alors le temps des petits vers, des fadeurs poétiques, dont on ne peut aujourd'hui supporter l'insipide lecture; le jeune abbé, car Paul prit le parti de l'Église, composa un petit ouvrage intitulé *le Voyage de l'Ile d'Amour*. C'est un commentaire ingénieux de la *Carte de Tendre;* nous n'en citerions pas une seule ligne, si nous n'y rencontrions un passage qui nous paroît être une critique douce de l'abbé Tallemant l'aîné.

« Comme la nuit approchoit, Amour nous conduisit à un village fort proche, où nous fûmes mal » couchés. Ce village se nomme *Inquiétude*, du nom » de la maîtresse du lieu, que nous allâmes voir; » mais il est assez mal aisé de vous dire comme elle » est faite, car elle ne sauroit se tenir en une même » place; elle est un moment debout, puis elle se re» couche; elle va tantôt lentement, tantôt si vite qu'on » ne la sauroit suivre; elle ne dort jamais, ce qui la » rend fort maigre; elle est fort négligée, les cheveux » épars et surtout mal rangés sur le front, à cause » qu'elle se le frotte souvent. Après l'avoir saluée, à » quoi elle ne prit pas garde, j'allai me coucher dans » un lit où je ne pus dormir (1), etc., etc. »

(1) *Le premier voyage de l'Ile d'Amour* dans *le Recceil de*

Paul Tallemant avoit dix-huit ans quand il composa ce petit ouvrage, dont le style n'est pas sans élégance. M. de Boze assure que le manuscrit fut dérobé (1) à l'auteur et imprimé malgré lui, en 1663. Quoi qu'il en soit, ce fut cette bluette qui, en 1666, ouvrit à Paul Tallemant les portes de l'Académie Française. Il succédoit à Gombauld.

Les lettres lui sourioient plus que la fortune. Ayant perdu son père en 1668, Paul Tallemant se trouva réduit aux foibles ressources que lui assuroient son traitement d'académicien et un petit prieuré de Saint-Albin, sous le titre duquel on l'a quelquefois désigné.

Au sein de l'Académie, Paul Tallemant se livra à des travaux plus importants que ceux qui l'y avoient conduit. Son Éloge funèbre du chancelier Séguier, protecteur de l'Académie, fut remarqué par Colbert, qui lui donna une place dans l'Académie des Inscriptions, avec une pension de cinq cents écus.

Cette Académie, devenue depuis si illustre, n'étoit encore qu'une espèce de commission détachée de l'Académie Française; le Roi l'appeloit *la petite Académie;* on la désignoit ordinairement sous le titre d'*Académie des médailles* (2); ce ne fut qu'en 1701 que des lettres-patentes la constituèrent comme Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. L'abbé Tallemant en a été le premier secrétaire perpétuel.

Paul Tallemant est l'auteur du *Discours sommaire*

quelques pièces nouvelles et galantes. Cologne, Pierre Du Marteau, 1667, 1re partie, pag. 14.

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 1er, pag. 229.

(2) Lettre de l'abbé Tallemant sur les différends de l'Académie avec Furetière.

qui précède les œuvres de Bensserade. En lisant attentivement ce discours, il est facile de s'apercevoir que l'auteur avoit consulté les Mémoires manuscrits de Tallemant des Réaux, son cousin (1).

Paul a aussi composé un assez grand nombre de discours académiques; l'un des plus remarquables est l'Éloge de Colbert, prononcé en 1684 (2).

L'abbé Tallemant est le principal rédacteur des *Remarques et décisions de l'Académie Françoise, recueillies par M. L. T.* Paris, Coignard, 1698.

« Il eut ordre, dit l'abbé d'Olivet, de se désigner » à la tête du volume, soit parce que le style étoit » purement de lui, soit parce que la compagnie ne » vouloit pas prendre sur elle toutes ces décisions, » qui ne venoient que d'un bureau particulier, com- » posé seulement de cinq ou six académiciens (3). »

L'abbé Paul Tallemant est mort le 30 juillet 1712.

MONMERQUÉ,
de l'Institut.

(1) *OEuvres de M. de Bensserade.* 1698. A la sphère. *Discours sommaire de M. L. T.* (l'abbé Tallemant) *touchant la vie de M. de Bensserade.*

(2) Voyez, pour le détail des ouvrages de Paul Tallemant, l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. 1er, pag. 248.

(3) *Histoire de l'Académie Françoise.* Paris, 1730, tom. II, pag. 62.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les *Historiettes*, ou Mémoires de Tallemant des Réaux, ont le plus haut degré d'authenticité.

Elles ont été publiées pour la première fois d'après le manuscrit de l'auteur, en 1834, par MM. Monmerqué, marquis de Châteaugiron et Jules Taschereau (1). Le manuscrit est entièrement autographe ; il forme un volume in-folio, composé de sept cent quatre-vingt-dix-huit pages, sans y comprendre les tables. L'ouvrage est écrit le plus souvent à mi-marge, et la colonne restée en blanc est chargée de renvois fréquents et d'articles que l'auteur a ajoutés à sa première composition. Des corrections et des ratures assez multipliées indiquent un premier jet. L'écriture est fine, rapide et d'une lecture assez difficile.

Ce manuscrit a été conservé pendant plus d'un siècle par MM. Trudaine. En 1803, il a été compris, sous le n° 1677, dans le catalogue de vente de la bibliothèque de cette famille, dressé par Bluet, libraire Il y est ainsi annoncé : *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France, sous Henri IV et Louis XIII*, in-folio, vél. Cette désignation est suivie

(1) 6 vol. in-8°. Chez Levavasseur.

Cette édition étant entièrement épuisée, on dira, pour les bibliographes, qu'il en a été tiré quatre exemplaires sur papier fin, façon de Hollande, quatre exemplaires sur papier nankin, et cinquante sur papier vélin fort. Il est arrivé par oubli que la notice et la table n'ont pas été tirées sur ce dernier papier, de sorte que ces exemplaires ont été complétés avec le papier ordinaire.

de la note suivante : « Manuscrit sur papier contenant » sept cent quatre-vingt-dix-huit pages. Recueil rem- » pli de faits curieux et peu connus, et accompagné » d'une table des matières. »

Cette note prouve suffisamment que le rédacteur du catalogue n'a pas plus connu l'auteur du manuscrit que les matières qu'il a traitées.

M. de Châteaugiron, devenu propriétaire de ce manuscrit, ne tarda pas à en reconnoître l'importance littéraire (1); il en fit faire la copie sous ses yeux, et peu jaloux d'une jouissance exclusive, il communiqua l'ouvrage à quelques amis. C'est ainsi que les Mémoires de Tallemant des Réaux ont été cités par M. Walkenaer, dans l'*Histoire de La Fontaine*, dans la *Vie de Maucroix*, et dans la notice sur Antoine Rambouillet de La Sablière; par M. Jules Taschereau, dans l'*Histoire de Molière*, et par nous dans la notice qui précède les Mémoires de Conrart, publiés en 1826, et formant le quarante-huitième volume de la deuxième série de la collection Petitot.

Les éditeurs de Tallemant des Réaux ont réuni dans un seul contexte les Mémoires continus et les additions écrites sur les marges du manuscrit, qui leur ont paru susceptibles d'occuper une place dans l'ensemble de l'ouvrage. Quant à une multitude de fragments et de courtes observations, qui ne pouvoient se rattacher au texte, considérés comme des

(1) Avec une *généalogie* aussi bien établie, comment a-t-on eu la légèreté d'imprimer que les Mémoires de Tallemant des Réaux ont été retrouvés chez l'épicier? (*Bulletin du Bibliophile*. Paris, Techener, 1837, pag. 560.) Le fait est inexact. Il n'auroit au reste rien de surprenant; que de choses rares nous pourrions citer, retrouvées chez les épiciers et même chez les pharmaciens!

notes, ils ont été rejetés au bas des pages, où ils sont signés T, lettre initiale de Tallemant des Réaux.

Nous avons rencontré, en 1825, chez le libraire Bluet, deux portefeuilles remplis de pièces manuscrites du temps de Louis XIV; la plupart de ces pièces sont de la main de Tallemant des Réaux. Les couplets des *Frondeurs* y sont mêlés à ceux des *Mazarins;* des portraits, tels qu'on les faisoit dans la société de mademoiselle de Montpensier, y sont confondus avec des vers de La Fontaine, du duc de Nevers, de madame Deshoulières, de Montplaisir, de Bensserade, de mademoiselle de Scudéry, et d'une foule d'autres.

Un fragment notable des *Historiettes* de Tallemant des Réaux s'est trouvé dans ces portefeuilles. C'est le chapitre sur *mademoiselle des Jardins, l'Abbé d'Aubignac et Pierre Corneille.* Ce morceau, entièrement écrit de la main de des Réaux, porte la date de 1660. Il forme dans notre édition un des derniers chapitres de ses Mémoires.

Ces portefeuilles contiennent d'autres opuscules plus ou moins importants. Il s'y est rencontré le manuscrit d'un ballet inédit, ouvrage de la jeunesse de La Fontaine, intitulé : *les Rieurs du Beau-Richart* (1). L'éditeur s'est empressé d'offrir cette petite pièce à M. le baron Walkenaer, son honorable confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui l'a insérée dans sa belle édition des œuvres du fabuliste (2), en l'accompagnant de recherches aussi curieuses qu'exactes.

(1) *Le Beau-Richart* est un carrefour de Château-Thierry, où se réunissoient les habitants pour s'entretenir de nouvelles.

(2) *Œuvres de La Fontaine.* Paris, Lefèvre, 1827, in-8° tom. IV, pag. 127.

Au nombre de ces pièces, s'est encore trouvée une copie de la main de Tallemant des Réaux du Voyage de Chapelle et de Bachaumont; ce n'est qu'une première pensée, beaucoup moins développée que dans les éditions imprimées; mais les notes que des Réaux y a jointes sur les personnes dont il est question dans l'opuscule des deux amis donnent de la curiosité à cette copie incomplète.

Tallemant avait fait un commentaire sur Voiture; il en parle dans l'historiette de ce dernier, et dans un passage de celle de M. de Vassé, déchiffré avec peine, et inséré dans cette seconde édition. On regardoit ce travail comme perdu; mais il a été retrouvé, il y a trois ans, dans la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Soulié, qui a bien voulu nous en prévenir. Les notes de Tallemant sont écrites sur un exemplaire in-4° des *Œuvres de Voiture*. Paris, Courbé, 1656, 5me édition, catalogué sous le n° 20595, *Belles-Lettres françaises*. Ce commentaire n'est pas aussi étendu qu'on le désireroit; il fait cependant connoître un assez grand nombre d'allusions perdues; et ce qui est inestimable pour les éditeurs de Tallemant, ses notes ne sont souvent que l'extrait ou le développement de différents passages de ses mémoires. Dira-t-on encore qu'ils sont de pure invention? Au moins on reconnoîtroit que nous avons poussé loin la prévoyance en plaçant ainsi une pierre d'attente dans une bibliothèque publique. Nous aurions usé du même stratagème que Michel-Ange, quand ce grand artiste, avant d'enfouir un de ses ouvrages au milieu de ruines, où chaque jour on découvroit des chefs-d'œuvre de l'antiquité, cassa un des bras de sa statue, afin de pouvoir, plus tard, en prouver l'origine.

Les deux portefeuilles, ainsi que le manuscrit des *Historiettes*, proviennent de la bibliothèque de la famille Trudaine, dans laquelle Renée-Madeleine Rambouillet, petite-nièce de madame Tallemant des Réaux, paroît avoir apporté la succession de sa grande-tante, et peut-être même celle de Gédéon Tallemant des Réaux, son grand-oncle.

Cette demoiselle Rambouillet, fille de Nicolas Rambouillet et petite-fille de madame de La Sablière, amie de La Fontaine, étoit dame de La Sablière, du Plessis-Laleu et d'autres lieux. Elle épousa, le 8 février 1701, Charles Trudaine de Montigny, qui devint prévôt des marchands, et est mort en 1721 (1).

C'est par cette alliance que les manuscrits de Tallemant sont venus dans la bibliothèque de Trudaine. Cette circonstance contribueroit encore, s'il en étoit besoin, à établir l'authenticité du manuscrit des *Historiettes* et de la plupart des pièces contenues dans les deux portefeuilles qui viennent d'être décrits

Nous avons fait usage d'un autre manuscrit de Tallemant des Réaux, qui provient de la bibliothèque de M. Boulard. C'est un recueil d'anecdotes et de bons mots, qui nous a fourni deux chapitres dont l'un contient les réparties attribuées à madame Cornuel (2). Ce manuscrit, qui nous appartient, est tout entier de la main de Tallemant; l'écriture des der-

(1) Nous avons trouvé ces renseignements dans le cabinet généalogique de la Bibliothèque du Roi, au mot *Trudaine*. On lit dans le journal de Matthieu Marais des détails sur la mort de M. Trudaine, arrivée dans la nuit du 20 au 21 juillet 1721. (*Revue Rétrospective*, 2e série, VIII, 35.)

(2) Voyez la *Suite de bons mots et naïvetés*, et les *Réparties de madame Cornuel*.

nières pages, fort altérée, paroît être de l'époque de sa vieillesse.

Nous venons de reproduire, avec quelques additions, les détails bibliographiques contenus dans une première notice. Nous n'insisterons pas sur l'objection faite par quelques incrédules ; rien n'est aussi difficile que de convaincre ceux qui sont décidés à ne pas croire. Nous nous contenterons de répéter, pour la dernière fois, que les *Historiettes* de Tallemant des Réaux sont bien son œuvre ; que nous avons entre les mains le manuscrit autographe ; que tous nos amis l'ont vu et parcouru dans notre cabinet, pendant plusieurs années, et qu'ils peuvent encore l'y voir ; que MM. Walkenaer, Taschereau, et moi, bien avant la publication des mémoires de Tallemant, en avons cité des passages dans des ouvrages sérieux. Ajouterai-je, pour ceux dont je n'ai pas l'honneur d'être particulièrement connu, qu'il n'est pas dans mon caractère d'altérer, même en badinant, la vérité, pas plus en littérature que dans les relations importantes de la vie ; que jamais je n'ai publié une ligne qui ne fût, dans mon opinion, l'œuvre de l'auteur auquel je l'attribuois, et qu'il faudroit, d'ailleurs, avoir perdu tout respect de soi et tout sentiment des convenances sociales pour essayer d'*inventer* les *Historiettes?* Si mes collaborateurs et moi nous avions voulu en imposer au public par une simulation aussi prolongée, nous l'eussions fait avec plus d'adresse et de réserve ; nous n'aurions pas été ramasser dans la fange des bribes de scandale, des couplets épars de ces vieilles chansons à la manière de Blot, fruits de l'ivresse et de la débauche. Nous aurions justement craint que l'on ne nous adressât la question faite par le cardinal d'Este à l'Arioste.

Mais c'est trop s'arrêter à réfuter des objections auxquelles personne ne pense sérieusement. L'ouvrage est la meilleure réponse ; personne ne pourroit contrefaire, dans un livre d'aussi longue haleine, la manière vive, cynique et originale, de des Réaux, et surtout inventer des mémoires qui coïncidassent si bien avec les écrivains du temps.

Il nous reste à faire connoître les particularités qui distinguent cette seconde édition.

Des fautes nombreuses s'étoient glissées dans la première, beaucoup de noms propres avoient été altérés. Le texte a été de nouveau soigneusement collationné sur le manuscrit original de l'auteur; des passages ont été lus avec beaucoup de peine sous les ratures destinées à les faire disparoître. Quelques autres qui d'abord avoient été omis, et dont la publication ne présente cependant aucun inconvénient, ont été rétablis; à l'égard d'un très-petit nombre, que les trois éditeurs avoient écarté de la première édition, l'éditeur de la seconde persiste à penser qu'ils doivent rester supprimés; autant vaudroit livrer à l'impression nos recueils de chansons historiques, justement appelés *Sottisiers*, dont il suffit qu'il existe des exemplaires manuscrits.

Une astérisque indique les fragments édités pour la première fois.

Les trois éditeurs s'étoient partagés le travail de la première édition ; il en est résulté peu d'accord dans le système des notes. Tout en usant des recherches de mes honorables collaborateurs, j'ai cru devoir abréger un grand nombre de notes, et en ajouter de nouvelles, afin de donner plus d'ensemble au travail. J'ai réuni au texte toutes les notes de Tallemant qui m'en ont paru susceptibles.

Cette seconde édition, plus étendue que la première, est le résultat d'un travail de plusieurs années, pendant lesquelles j'ai feuilleté une foule d'ouvrages imprimés ou manuscrits, relatifs à la littérature et à l'histoire du temps. Beaucoup de personnes ont bien voulu m'aider de leurs recherches; je dois en particulier des remercîments à MM. de Châteaugiron et Taschereau, mes collaborateurs et mes amis, à MM. Walkenaer, marquis de Fortia, chevalier Artaud, Paulin Paris, mes honorables confrères à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; à MM. de la Cabane et Ravenel, de la bibliothèque du Roi; Soulié, de celle de l'Arsenal. Placés aux sources littéraires, ils y puisent chaque jour, et ils m'ont généreusement fait part des fruits de leurs recherches. J'y ai apporté aussi le foible tribut de mes veilles. D'autres viendront ensuite, qui achèveront d'expliquer, dans ses moindres détails littéraires, Tallemant des Réaux, l'annaliste caustique des ruelles du dix-septième siècle, le biographe des *Précieuses*, l'historien et le type de la bourgeoisie parisienne. Conrart, dans la seconde partie de ses Mémoires, intitulée *Fragments détachés* (1), nous avoit déjà introduits dans quelques salons de la bourgeoisie; il étoit réservé à Tallemant des Réaux d'en ouvrir les portes à deux battants, et de peindre à fond cette société.

Nous avions joint à la première édition de Tallemant des mémoires littéraires fort curieux sur la vie de Costar et de l'abbé Pauquet, son secrétaire, des lettres de mademoiselle de Scudéry sur quelques événements de la Fronde; nous avons encore recueilli des mémoires manuscrits sur Chapelain, des lettres

(1) Collection Petitot. XLVIII, 181.

adressées à Ménage par le savant avocat Nublé, celui auquel il a dédié ses *Amœnitates juris :* nous nous proposions, d'en enrichir une nouvelle édition de Tallemant ; mais ces Mémoires se sont trop accrus pour qu'on pût leur adjoindre aucun autre ouvrage. Les Historiettes paraissent donc ici toutes seules. Il étoit bon de laisser à la première édition, devenue rare, une curiosité qui continuera de la faire rechercher.

MONMERQUÉ,
De l'Institut.

26 Mars 1840.

N. B. La deuxième édition des Mémoires de Tallemant des Réaux formera dix volumes grand in-18, format anglais. Elle sera ornée de dix portraits gravés sur acier.

On a gravé tant de fois les principaux personnages historiques, que l'on a cru devoir s'attacher de préférence à reproduire les portraits des hommes singuliers, et surtout ceux qui sont devenus rares.

M. Soulié, de la bibliothèque de l'Arsenal, qui a illustré avec un soin si éclairé son exemplaire de la première édition de Tallemant, a bien voulu donner au libraire éditeur d'utiles renseignements sur le choix des portraits.

Une table des matières fort étendue sera publiée plus tard. Elle formera un volume, et sera vendue à part.

INTRODUCTION DE L'AUTEUR[1].

J'appelle ce recueil les *Historiettes*, parce que ce ne sont que des petits Mémoires qui n'ont aucune liaison les uns avec les autres. J'y observe seulement, en quelque sorte la suite des temps, pour ne point faire de confusion. Mon dessein est d'écrire tout ce que j'ai appris et ce que j'apprendrai d'agréable et de digne d'être remarqué, et je prétends dire le bien et le mal, sans dissimuler la vérité, et sans me servir de ce qu'on trouve dans les Histoires et les Mémoires imprimés. Je le fais d'autant plus librement que je sais bien que ce ne sont pas choses à mettre en lumière, quoique peut-être elles ne laissassent pas d'être utiles. Je donne cela à mes amis qui m'en prient, il y a long-temps. Au reste, je renverrai souvent

[1] A la fin de 1657. (T.)

aux Mémoires que je prétends faire de la régence d'Anne d'Autriche, ou, pour mieux dire, de l'administration du cardinal Mazarin, que je continuerai tant qu'il gouvernera, si je me trouve en état de le faire (1). Ces renvois seront pour ne pas répéter les mêmes choses, comme, par exemple, une fois que M. Chabot, devenu duc de Rohan, entrera dans les négociations avec la cour, je ne puis plus continuer son *Historiette*, parce que désormais c'est l'histoire de la seconde guerre de Paris. Voilà quel est mon dessein. Je commencerai par Henri le Grand et sa cour, afin de commencer par quelque chose d'illustre.

(1) Tallemant ne paroît pas avoir mis ce projet à exécution. (Voyez la *Notice sur Tallemant des Réaux*, pag. 49.)

MÉMOIRES

DE TALLEMANT.

I

HENRI IV (1).

Si ce prince fût né roi de France, et roi paisible, probablement ce n'eût pas été un grand personnage; il se fût noyé dans les voluptés, puisque, malgré toutes ses traverses, il ne laissoit pas, pour suivre ses plaisirs, d'abandonner les plus importantes affaires (2). Après la bataille de Coutras, au lieu de poursuivre ses avantages, il s'en va badiner avec la comtesse de Guiche (3), et lui porte les drapeaux qu'il avoit gagnés. Durant le siége d'Amiens, il court après madame de Beaufort (4), sans se tour-

(1) Henri IV, né au château de Pau, le 13 décembre 1553, roi de Navarre en 1572, et de France en 1589, assassiné à Paris le 14 mai 1610.

(2) Bayle porte, à cette occasion, un jugement faux sur Henri IV. Il dit que, « si on l'eût fait eunuque, il eût pu effacer » la gloire des Alexandre et des César.» — « Voilà, dit Voltaire, » de ces choses que Bayle eût dû effacer de son dictionnaire ; sa » dialectique même lui manque dans cette ridicule supposition : » car César fut beaucoup plus débauché que Henri IV ne fut » amoureux, et on ne voit pas pourquoi Henri IV eût été plus » loin qu'Alexandre.» (*Essai sur les Mœurs*, IIe part., ch. 174.)

(3) Diane d'Andouins, comtesse de Guiche, dite *Corisandre*.

(4) Gabrielle d'Estrées. Henri IV avoit érigé pour elle le comté de Beaufort en duché-pairie.

Digitized by Google

menter du cardinal d'Autriche, depuis l'archiduc Albert, qui s'approchoit pour tenter le secours de la place (1).

Il n'étoit ni trop libéral, ni trop reconnoissant. Il ne louoit jamais les autres, et se vantoit comme un Gascon. En récompense, on n'a jamais vu un prince plus humain, ni qui aimât plus son peuple; d'ailleurs, il ne refusoit point de veiller pour le bien de son État. Il a fait voir en plusieurs rencontres qu'il avoit l'esprit vif et qu'il entendoit raillerie.

Pour reprendre donc ses amours, si Sébastien Zamet (2), comme quelques-uns l'ont prétendu, donna du poison à madame de Beaufort, on peut dire qu'il rendit un grand service à Henri IV, car ce bon prince alloit faire la plus grande folie qu'on pouvoit faire : cependant il y étoit résolu (3). On devoit déclarer feu M. le Prince bâtard (4). M. le comte de Soissons se faisoit cardinal, et on lui donnoit trois cent mille écus de rente en bénéfices. M. le prince de Conti étoit marié alors avec une vieille qui ne pouvoit avoir d'enfants (5). M. le maréchal de Biron

(1) Sigogne fit cette épigramme :

Ce grand Henri, qui souloit estre
L'effroi de l'Espagnol hautain,
Fuyt aujourd'huy devant un prestre,
Et suit le c.l d'une p....n. (T.)

(2) Sébastien Zamet étoit de Lucques ; il fut naturalisé Français. Plaisant et enjoué, il s'étoit fait aimer de Henri IV, qui avoit choisi sa maison pour y faire ses parties de plaisir.

(3) Voyez-en les raisons dans les Mémoires de M. de Sully. (T.)

(4) Henri de Bourbon, prince de Condé.

(5) François de Bourbon, prince de Conti, avoit épousé Jeanne de Coëme, comtesse de Montafié, mère de la comtesse de Soissons.

devoit épouser la fille de madame d'Estrées, qui depuis a été madame de Sanzay. M. d'Estrées la devoit avouer; elle étoit née durant le mariage, mais il y avoit cinq ou six ans que M. d'Estrées (1) n'avoit couché avec sa femme, qui s'en étoit allée avec le marquis d'Allègre, et qui fut tuée avec lui à Issoire (2), par les habitants, qui se soulevèrent et prirent le parti de la Ligue. Le marquis et sa galante tenoient pour le Roi : ils furent tous deux poignardés et jetés par la fenêtre.

Cette madame d'Estrées étoit de La Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France (3) ; on en compte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses, soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement ; de là vient qu'on

(1) Le premier M. d'Estrées, grand-maître de l'artillerie (mais en ce temps-là ce n'étoit pas un office de la couronne), étoit un brave homme qui fit sa fortune. Il étoit de la frontière de la Picardie ; on l'appeloit La Caussée, en picard, pour *La Chaussée*, et il étoit un peu *dubiæ nobilitatis*. Mais après, il se fit appeler d'Estrées, et dit qu'il étoit d'une bonne maison de Flandre. Son fils, par la faveur de madame de Beaufort, fut aussi grand-maître de l'artillerie. J'ai ouï dire que ce premier M. d'Estrées étoit gendarme dans la compagnie d'un M. de Rubempré, et qu'il sauva la vie à son capitaine. On l'appeloit Grand-Jean de La Caussée ; cela servit à sa fortune. (T.)

(2) Le 31 décembre 1593. (P. Anselme, IV, 599.)

(3) On dit qu'une madame de La Bourdaisière se vantoit d'avoir couché avec le pape Clément VII, à Nice ; avec l'empereur Charles-Quint, quand il passa en France, et avec François Ier. (T.) On conservoit dans la maison de Sourdis, dit Amelot de la Houssaie, un diamant de grand prix que le pape Léon X donna à Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, lorsqu'il la vit à Bologne, au moment de l'entrevue du pape et de François Ier. Ce joyau étoit appelé par une tradition domestique *le diamant Gaudin*. (*Mémoires d'Amelot de la Houssaie*, II, 8.)

dit que les armes de La Bourdaisière, c'est *une poignée de vesces;* car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes il y a une main qui sème de la vesce (1). On fit sur leurs armes ce quatrain :

Nous devons bénir cette main
Qui sème avec tant de largesses,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles *vesces* (2).

Voici ce que j'ai ouï conter à des gens qui le savoient bien, ou croyoient le bien savoir : une veuve à Bourges, première femme d'un procureur, ou d'un notaire, acheta un méchant pourpoint à la Pourpointerie (3), dans la basque duquel elle trouva un papier où il y avoit : « Dans la cave d'une telle mai- » son, six pieds sous terre, de tel endroit (qui étoit » bien désigné) il y a tant en or en des pots, etc. » La somme étoit très-grande pour le temps (il y a bien 150 ans). Cette veuve, voyant que le lieutenant-général de la ville étoit veuf et sans enfants, lui dit la chose, sans lui désigner la maison, et offrit, s'il vouloit l'épouser, de lui dire le secret. Il y consent; on découvre le trésor; il lui tient parole et l'épouse. Il s'appeloit Babou. Il acheta La Bourdaisière. C'est, je pense, le grand-père de la mère du maréchal d'Estrées (4).

(1) Les Babou écarteloient en effet au 1er et au 4e d'argent au bras de gueules, sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesces, en rameau de trois pièces de sinople. (P. Anselme, VIII, 180.)

(2) Ce mot se prenoit alors dans le sens de *femme déhontée.*

(3) La Pourpointerie étoit le lieu où étaloient les marchands de vieux habits.

(4) Il y a du vrai et de l'inexact dans ce souvenir de Talle-

Madame d'Estrées eut six filles et deux fils, dont l'un est le maréchal d'Estrées, qui vit encore aujourd'hui (1). Ces six filles étoient madame de Beaufort, que madame de Sourdis, aussi de La Bourdaisière, gouvernoit; madame de Villars, dont nous parlerons de suite; madame de Namps, la comtesse de Sanzay, l'abbesse de Maubuisson et madame de Balagny. Cette dernière est *Délie* dans l'*Astrée;* elle avoit la taille un peu gâtée, mais c'étoit la personne la plus galante du monde. Ce fut d'elle que feu M. d'Épernon eut l'abbesse de Sainte-Glossine de Metz (2). On les appeloit, elles six et leur frère, les sept péchés mortels. Madame de Neufvic, dame d'esprit, qui étoit fort familière chez madame de Bar (3), fit cette épigramme sur la mort de madame la duchesse de Beaufort :

J'ai vu passer par ma fenêtre
Les six péchés mortels vivants,
Conduits par le bastard d'un prêtre (4),

mant. Françoise Ra, veuve de Laurent Babou, se remaria, le 26 janvier 1504, avec Jean Salat, lieutenant-général de Bourges. Philibert Babou, son fils aîné, épousa, en 1510, Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, qui apporta cette terre à son mari. Ce dernier est l'aïeul de Françoise Babou, mère du maréchal d'Estrées. (P. Anselme, VIII, 182.)

(1) Il mourut à Paris le 5 mai 1670.

(2) Louise, bâtarde de La Valette, abbesse de Sainte-Glossine, ou Glossinde de Metz, en 1606, morte en 1647. (*Gallia christiana*, XIII, 933; P. Anselme, III, 857.)

(3) Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, mariée au duc de Bar en 1599.

(4) Balagny, fils de Montluc, évêque de Valence. Il vint avec cinq cents chevaux et huit cents fantassins, levés à ses dépens, trouver Henri IV, lorsqu'il ne savoit comment s'opposer au grand-commandeur de Castille et à M. Mayenne, qui venoient

Qui tous ensemble alloient chantant
Un *requiescat in pace*,
Pour le septième trépassé (1).

Henri IV, à ce qu'on prétend, n'en avoit pas eu les gants, et ce fut pour cela qu'il ne fit pas appeler M. de Vendôme *Alexandre*, de peur qu'on ne dît Alexandre *le Grand*, car on appeloit M. de Belle-

pour faire lever le siége de Laon. Ce service fut si agréable au Roi, qu'il fit Balagny maréchal de France, et lui fit épouser la sœur de madame de Beaufort. Ce Balagny avoit été prince de Cambray, dont il s'étoit rendu maître en suivant le duc d'Alençon. Sa première femme, la sœur du brave Bussy d'Amboise, avoit tant de cœur, qu'elle creva de dépit de n'être plus princesse de Cambray, où ils faisoient grande dépense. Elle eut un fils qui fut le Bouteville de son temps; Puymorin le tua dans la rue des Petits-Champs. Il est vrai qu'un valet le blessa par derrière d'un coup de fourche comme il se battoit. Le Balagny qui est venu de la sœur de madame d'Estrées n'est qu'un coquin. (T.)

(1) On conte encore une chanson fort jolie de cette madame de Neufvic. Quoique déjà assez âgée, elle aimoit fort les fleurs, et portoit souvent des bouquets. Le comte de Sardini, alors jeune, la trouva un jour chez madame de Bar avec un bouquet; c'étoit durant le siége d'Amiens. Il se mit à chanter ce couplet de Ronsard :

Quand ce beau printemps je voy,
J'aperçoy
Rajeunir la terre et l'onde,
Et me semble que l'amour,
En ce jour,
Comme un enfant renaisse au monde.

Elle, sur-le-champ, se mit à chanter :

Moi je fais comparaison
D'un oison
A un homme mal habile
Qui, d'un sang par trop rassis,
Cause assis,
Quand son Roi prend une ville. (T.)

garde M. le Grand (1), et apparemment il y avoit passé le premier. Le Roi commanda dix fois qu'on le tuât (2), puis il s'en repentoit, quand il venoit à considérer qu'il la lui avoit ôtée; car Henri, voyant danser M. de Bellegarde et mademoiselle d'Estrées ensemble, dit : « Il faut qu'ils soient le serviteur et » la maîtresse (3). »

Henri IV a eu une quantité étrange de maîtresses; il n'étoit pourtant pas grand abatteur de bois; aussi étoit-il toujours cocu. On disoit en riant que son second avoit été tué. Madame de Verneuil l'appela un jour *Capitaine bon vouloir;* et une autre fois, car elle le grondoit cruellement, elle lui dit que bien lui prenoit d'être roi, que sans cela on ne le pourroit souffrir, et qu'il puoit comme charogne. Elle disoit vrai, il avoit les pieds et le gousset fins, et quand la feue Reine-mère coucha avec lui la première fois, quelque bien garnie qu'elle fût d'essences de son pays, elle ne laissa pas que d'en être terriblement parfumée. Le feu Roi (*Louis XIII*), pensant faire le bon compagnon, disoit : « Je tiens de mon père, » moi, je sens le gousset. »

(1) A cause de sa charge de grand-écuyer.

(2) Un jour M. de Praslin, capitaine des gardes-du-corps, depuis maréchal de France durant la régence, pour empêcher le Roi d'épouser madame de Beaufort, lui offrit de lui faire surprendre Bellegarde couché avec elle. En effet, il fit lever le Roi une nuit à Fontainebleau; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la duchesse, le Roi dit : « Ah! cela la fâcheroit » trop. » Le maréchal de Praslin a conté cela à un homme de qualité de qui je le tiens. (T.)

(3) L'anecdote du médecin Alibour, rapportée dans les Mémoires de Sully, rend vraisemblable le récit de Tallemant. (*Œconomies royales*, II, 355, deuxième série de la collection Petitot.)

* Quand on lui produisit la *Fanuche* (1), qu'on lui faisoit passer pour pucelle, il trouva le chemin assez frayé, et il se mit à siffler : « Que veut dire cela ? lui » dit-elle. — C'est, répondit-il, que j'appelle ceux » qui ont passé par ici...»

Je pense que personne n'a approuvé la conduite d'Henri IV avec la feue Reine-mère, sa femme, sur le fait de ses maîtresses ; car que madame de Verneuil fût logée si près du Louvre (2), et qu'il souffrît que la cour se partageât en quelque sorte pour elle, en vérité il n'y avoit en cela ni politique ni bienséance. Cette madame de Verneuil étoit fille de ce M. d'Entragues qui épousa Marie Touchet, fille d'un boulanger d'Orléans (3), et qui avoit été maî-

(1) La Fanuche, belle courtisane à laquelle Neuf-Germain a adressé les vers suivans :

A MADAME FANUCHE,

La syllabe du nom finissant les vers.

Dans le conseil des Dieux un jour on s'eschauffa
D'un désir de savoir si Vénus, le corps nu,
Sans chemise, non plus que porte une guenuche,
Est reine des beautés, ou bien si c'est Fanuche.

(*Seconde partie des Poésies et Rencontres du sieur de Neuf-Germain, poète hétéroclite de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté.* 1637, in-4°, pag. 175.)

(2) A l'hôtel de La Force. (T.) Cet hôtel, ainsi que celui de Longueville, avoit été construit sur le terrain de l'ancien hôtel d'Alençon. (Jaillot. *Recherches sur Paris, quartier du Louvre*, 55.) L'ancien palais du roi de Sicile n'a pris le nom d'hôtel de La Force que sous Louis XIV. (*Ibid., quartier Saint-Antoine*, 119.)

(3) Brantôme a prétendu que Marie Touchet étoit fille d'un apothicaire d'Orléans ; mais suivant Le Laboureur, dans les Additions aux *Mémoires* de Castelnau, et Dreux du Radier, dans

tresse de Charles IX. Elle avoit de l'esprit, mais elle étoit fière, et ne portoit guère de respect, ni à la Reine, ni au Roi. En lui parlant de la Reine, elle l'appeloit quelquefois *votre grosse banquière*, et le Roi lui ayant demandé ce qu'elle eût fait si elle avoit été au port de Nully (ou *Neuilly*) quand la Reine s'y pensa noyer (1) : « J'eusse crié, lui dit-elle : *La » Reine boit!* »

Enfin le Roi rompit avec madame de Verneuil; elle se mit à faire une vie de Sardanapale, ou de Vitellius : elle ne songeoit qu'à la mangeaille, qu'à des ragoûts, et vouloit même avoir son pot dans sa chambre; elle devint si grasse, qu'elle en étoit monstrueuse ; mais elle avoit toujours bien de l'esprit. Peu de gens la visitoient. On lui ôta ses enfants; sa fille fut nourrie auprès des Filles de France.

La feue Reine-mère, de son côté, ne vivoit pas trop bien avec le Roi, elle le chicanoit en toutes choses. Un jour qu'il fit donner le fouet à M. le Dauphin : « Ah! lui dit-elle, vous ne traiteriez pas ainsi » vos bâtards. — Pour mes bâtards, répondit-il, il » les pourra fouetter, s'ils font les sots, mais lui il » n'aura personne qui le fouette. »

J'ai ouï dire qu'il lui avoit donné le fouet lui-même deux fois : la première, pour avoir eu tant d'aversion pour un gentilhomme, que, pour le contenter, il fallut tirer à ce gentilhomme un coup de pistolet sans balle, pour faire semblant de le tuer; l'autre, pour avoir écrasé la tête à un moineau; et

les *Reines et Régentes*, le père de Marie Touchet auroit été lieutenant particulier au bailliage d'Orléans.

(1) Cet événement arriva le 9 juin 1606. (*Mercure françois*. I, 107.)

que, comme la Reine-mère grondoit, le Roi lui dit : « Madame, priez Dieu que je vive, car il vous mal- » traitera, si je n'y suis plus (1). »

Il y en a qui ont soupçonné la Reine-mère d'avoir trempé à sa mort, et que pour cela on n'a jamais vu la déposition de Ravaillac. Il est bien certain que le Roi dit, un jour que Conchine, depuis maréchal d'Ancre, l'étoit allé saluer à Monceaux : « Si j'étois mort, cet homme-là ruineroit mon » royaume. »

Ceux qui ont voulu raffiner sur la mort de Henri IV disent que l'interrogatoire de Ravaillac fut fait par le président Jeannin, comme conseiller d'état (il avoit été président au mortier de Grenoble) ; et que la Reine-mère l'avoit choisi comme un

(1) Henri IV écrivoit à madame de Montglat, gouvernante des enfants de France : « Je me plains de ce que vous ne m'avez pas » mandé que vous aviez fouetté mon fils, car je veux et vous » commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre, » ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il » n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela ; ce » que je reconnois par expérience m'avoir profité ; car étant de » son âge j'ai été fort fouetté ; c'est pourquoi je veux que vous » le fassiez et que vous lui fassiez entendre. » (*Lettres* à la suite du *Journal militaire de Henri IV*, publiées par le comte de Valori, 1821, p. 400.) La Reine revint de son éloignement pour l'humiliante punition des verges ; nous citerons le témoignage de Malherbe : « Vendredi dernier, M. le Dauphin, jouant aux échecs » avec La Luzerne, qui est un de ses enfants d'honneur, La Lu- » zerne lui donna échec et mat ; M. le Dauphin en fut si fort pi- » qué, qu'il lui jeta les échecs à la tête. La Reine le sut, qui le » fit fouetter par M. de Souvray, et lui commanda de le nourrir à » être plus gracieux. » (*Lettre de Malherbe à Peiresc, du* 11 *janvier* 1610. Paris, 1822, 111.) On en trouve d'autres exemples dans les *Mémoires de l'Estoile*, collection Petitot, 1re série, XLIX, 26.)

homme à elle (1). On a dit que la Comant avoit persévéré jusqu'à la mort (2).

On a seulement dit que Ravaillac avoit déclaré que, voyant que le Roi alloit entreprendre une grande guerre, et que son État en pâtiroit, il avoit cru rendre un grand service à sa patrie que de la délivrer d'un prince qui ne la vouloit pas maintenir en paix, et qui n'étoit pas bon catholique. Ce Ravaillac avoit la barbe rousse et les cheveux tant soit peu dorés. C'étoit une espèce de fainéant qu'on remarquoit, à cause qu'il étoit habillé à la flamande plutôt qu'à la française. Il traînoit toujours une épée ; il étoit mélancolique, mais d'assez douce conversation.

Henri IV avoit l'esprit vif ; il étoit humain, comme j'ai déjà dit. J'en rapporterai quelques exemples.

A La Rochelle, le bruit étoit parmi la populace qu'un certain chandelier avoit une *main de gorre*, c'est-à-dire une mandragore : or communément on dit cela de ceux qui font bien leurs affaires. Le Roi, qui n'étoit alors que roi de Navarre, envoya quelqu'un à minuit chez cet homme demander à acheter une chandelle. Le chandelier se lève et la donne.

(1) Ces accusations tombent devant les faits. Le président Jeannin interrogea Ravaillac le 14 mai, jour du parricide. Ce monstre subit deux autres interrogatoires devant le premier président Achille de Harlay et d'autres magistrats. Il soutint, même dans la question, que personne ne l'avoit excité à commettre son crime. Ces interrogatoires, tirés des manuscrits de Brienne, ont été imprimés dans le *Supplément aux Mémoires de Condé*, édition de Lenglet du Fresnoy, in-4°, 1745.

(2) Jacqueline Le Voyer, dite de Comant, femme d'Isaac de Varennes, accusa le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil d'avoir trempé dans l'assassinat du Roi. La Comant fut condamnée à une prison perpétuelle. (*Mémoires de l'Estoile*, Collect. Petitot, 1re série XLIX, 170 et 218.)

« Voilà, dit le lendemain le Roi, la *main de gorre.* » Cet homme ne perd point l'occasion de gagner, » et c'est le moyen de s'enrichir. »

Un monsieur de Vienne, qui s'appeloit Jean, étoit bien empêché à faire sa propre anagramme : le Roi le trouva par hasard en cette occupation : « Hé ! lui » dit-il, il n'y a rien plus aisé : Jean de Vienne, *de-* » *vienne Jean.* »

* Quelqu'un du tiers-état, se mettant à genoux pour le haranguer, trouva une pierre pointue, qui lui fit si grand mal, qu'il s'écria en disant : « F.....! » Le Roi lui dit en riant : « Bon, voilà la meilleure chose » que vous pussiez dire ; je ne veux point de haran- » gue ; vous gâteriez ce que vous venez de dire. »

Une fois un gentilhomme servant, au lieu de boire l'essai qu'on met dans le couvercle du verre, but en rêvant ce qui étoit dans le verre même ; le Roi ne lui dit autre chose sinon : « Un tel, au moins deviez- » vous boire à ma santé, je vous eusse fait raison. »

On lui dit que feu M. de Guise étoit amoureux de madame de Verneuil ; il ne s'en tourmenta pas autrement, et dit : « Encore faut-il leur laisser le pain » et les p..... : on leur a ôté tant d'autres choses. »

Il étoit amateur de bons mots : un jour, passant par un village, où il fut obligé de s'arrêter pour y dîner, il donna ordre qu'on lui fît venir celui du lieu qui passoit pour avoir le plus d'esprit, afin de l'entretenir pendant le repas. On lui dit que c'étoit un nommé Gaillard. « Eh bien ! dit-il, qu'on l'aille qué- » rir. » Ce paysan étant venu, le Roi lui commanda de s'asseoir vis-à-vis de lui, de l'autre côté de la table où il mangeoit. « Comment t'appelles-tu ? dit » le Roi. — Sire, répondit le manant, je m'appelle » Gaillard. — Quelle différence y a-t-il entre gaillard

» et paillard? — Sire, répond le paysan, il n'y a que » la table entre deux. — Ventre-saint-gris! j'en tiens, » dit le Roi en riant. Je ne croyois pas trouver un si » grand esprit dans un si petit village. »

Quand il vint à donner le collier à M. de La Vieuville, père de celui que nous avons vu deux fois surintendant, et que La Vieuville lui dit, comme on a accoutumé : « *Domine, non sum dignus.* — Je le sais » bien, je le sais bien, lui dit le Roi, mais mon ne- » veu m'en a prié. » Ce neveu étoit M. de Nevers, depuis duc de Mantoue, dont La Vieuville, simple gentilhomme, avoit été maître-d'hôtel. La Vieuville en faisoit le conte lui-même, peut-être de peur qu'un autre ne le fît, car il n'étoit pas bête, et passoit pour un diseur de bons mots (1).

Lorsqu'on fit une chambre de justice contre les financiers : « Ah! disoit-il, ceux qu'on taxera ne » m'aideront plus. »

Il faisoit des banquets avec M. de Bellegarde, le maréchal de Roquelaure et autres, chez Zamet (2) et autres. Quand ce vint au maréchal, il dit au Roi

(1) On dit que La Vieuville ayant fait quelque raillerie d'un brave de la cour, ce brave lui envoya faire un appel, et celui qui lui portoit la parole ajouta que ce seroit pour le lendemain à six heures du matin. « A six heures? reprit La Vieuville ; je ne » me lève pas de si bon matin pour mes propres affaires, je » serois bien sot de me lever de si bonne heure pour celles de » votre ami. » Cet homme n'en put tirer autre chose. La Vieuville de ce pas en alla faire le premier le conte au Louvre ; et parce que les rieurs étoient de son côté, l'autre passa pour un ridicule. (T.)

(2) Zamet, comme un notaire lui demandoit ses qualités, dit : « Mettez seigneur de dix-huit cent mille écus. » Ce trait a été connu de Destouches. Lisimon, dans *le Glorieux*, prend la qualité de *seigneur suzerain... d'un million d'écus.*

qu'il ne savoit où les traiter, si ce n'étoit *aux Trois Mores.* Le Roi y alla; ils menèrent un page à deux, et le Roi un pour lui tout seul : « Car, dit-il, un page » de ma chambre ne voudra servir que moi. » Ce page fut M. de Racan, dont nous avons de si belles poésies.

Un jour il alla chez madame la princesse de Condé, veuve du prince de Condé, le bossu ; il y trouva un luth sur le dos duquel il y avoit ces deux vers :

Absent de ma divinité,
Je ne vois rien qui me contente.

Il ajouta :

C'est fort mal connoître ma tante.
Elle aime trop l'humanité.

La bonne dame avoit été fort galante. Elle étoit de Longueville (1).

Avant la réduction de Paris, une nuit qu'il ne dormoit point bien, et qu'il ne pouvoit se résoudre à quitter sa religion, Crillon lui dit : « Pardieu, Sire !

(1) Le prince de Condé, dit *le Bossu*, étoit Louis de Bourbon (tige des Condés), tué en 1569, par Montesquiou, à la suite du combat de Jarnac ; sa seconde femme étoit Françoise d'Orléans, de Rothelin, de la maison de Longueville : cette anecdote a été aussi mise sur le compte d'une autre tante de Henri IV, Marguerite de Bourbon, femme de François de Clèves, duc de Nevers. On a dit qu'un Noailles ayant écrit sur le lit de cette princesse :

Nul bien, nul heur ne me contente,
Absent de ma divinité,

Le roi de Navarre écrivit au-dessous :

N'appelez pas ainsi ma tante,
Elle aime trop l'humanité.

Cette variante est préférable.

» vous vous moquez de faire difficulté de prendre » une religion qui vous donne une couronne ! » Crillon étoit pourtant bon chrétien ; car un jour, priant Dieu devant un crucifix, tout d'un coup il se mit à crier : « Ah ! Seigneur, si j'y eusse été, on ne vous » eût jamais crucifié ! » Je pense même qu'il mit l'épée à la main, comme Clovis et sa noblesse au sermon de saint Remi. Ce Crillon, comme on lui montroit à danser, et qu'on lui dit : « Pliez, reculez. — » Je n'en ferai rien, dit-il ; Crillon ne plia ni ne re- » cula jamais. » Se peut-il rien de plus Gascon ? Il refusa, étant mestre-de-camp du régiment des gardes, de tuer M. de Guise ; et quand M. de Guise, le fils, étant gouverneur de Provence, s'avisa à Marseille de faire donner une fausse alarme, et de lui venir dire : « Les ennemis ont repris la ville, » Crillon ne s'ébranla point, et dit : « Marchons ; il » faut mourir en gens de cœur. » M. de Guise lui avoua après qu'il avoit fait cette malice pour voir s'il étoit vrai que Crillon n'eût jamais peur. Crillon lui répondit fortement : « Jeune homme, s'il me fût » arrivé de témoigner la moindre foiblesse, je vous » eusse poignardé. »

Quand M. du Perron, alors évêque d'Évreux, en instruisant le Roi, voulut lui parler du purgatoire : « Ne touchez point cela, dit-il, c'est le pain des » moines. »

Cela me fait souvenir d'un médecin de M. de Créqui, qui, à l'ambassade de son maître, à Rome, comme quelqu'un au Vatican demandoit où étoit la cuisine du pape, dit en riant que c'étoit le purgatoire. On le voulut mener à l'Inquisition ; mais on n'osa quand on sut à qui il étoit.

Arlequin et sa troupe vinrent à Paris en ce temps-

là, et quand il alla saluer le Roi, il prit si bien son temps, car il étoit fort dispos, que Sa Majesté s'étant levée de son siége, il s'en empara, et comme si le Roi eût été Arlequin : « Eh bien! Arlequin, lui dit-il, » vous êtes venu ici avec votre troupe pour me diver- » tir; j'en suis bien aise, je vous promets de vous » protéger et de vous donner tant de pension. » Le Roi ne l'osa dédire de rien, mais il lui dit : « Holà! » il y a assez long-temps que vous faites mon per- » sonnage; laissez-le-moi faire à cette heure. »

A ce propos un comte d'Angleterre, Mylord Montaigu, étoit mal satisfait du roi Jacques, et un jour qu'un gentilhomme écossais, que le roi avoit plusieurs fois évité, venoit pour lui demander récompense, il lui dit : « Sire, vous ne sauriez plus fuir; » cet homme-là ne vous connoît point, j'ai votre or- » dre, je ferai semblant que je suis le roi, mettez- » vous derrière. » L'Écossais fait sa harangue; Montaigu lui répond : « Il ne faut pas que vous vous » étonniez que je n'aie rien fait encore pour vous, » puisque je n'ai rien fait pour Montaigu, qui m'a » rendu tant de services. » Le roi Jacques entendit raillerie, et lui dit : « Otez-vous de delà, vous avez » assez joué. »

Henri IV conçut fort bien que détruire Paris, c'étoit, comme on dit, se couper le nez pour faire dépit à son visage : en cela plus sage que son prédécesseur, qui disoit que Paris avoit la tête trop grosse, et qu'il la lui falloit casser. Henri IV voulut pourtant, à telle fin que de raison, avoir une issue pour sortir hors de Paris sans être vu, et pour cela il fit faire la galerie du Louvre, qui n'est point du dessin de l'édifice, afin de gagner par là les Tuileries, qui ne sont dans l'enceinte des murs que depuis vingt ou

vingt-cinq ans (1). M. de Nevers en ce temps-là faisoit bâtir l'hôtel de Nevers. Henri IV le trouvoit un peu trop magnifique pour être à l'opposite du Louvre (2), et un jour en causant avec M. de Nevers, et lui montrant son bâtiment : « Mon neveu, » lui dit-il, j'irai loger chez vous quand votre mai- » son sera achevée. » Cette parole du Roi, et peut-être aussi le manque d'argent, firent arrêter l'ouvrage.

Un jour qu'il se trouva beaucoup de cheveux blancs : « En vérité, dit-il, ce sont les harangues » que l'on m'a faites depuis mon avénement à la » couronne qui m'ont fait blanchir comme vous » voyez. »

* Madame de Bar, sœur de Henri IV, avoit permission de faire prêcher au Louvre, mais non de faire chanter des psaumes. Un jour qu'on l'avoit attendue fort long-temps, d'Aubigny (3), qui savoit qu'elle étoit avec le Roi, entra dans la chambre. « Qu'y a-t- » il ? dit Sa Majesté. — Sire, il y a long-temps qu'on » attend Madame. — Eh bien ! dit le Roi, que l'on » chante pour se désennuyer. » D'Aubigny, ravi d'avoir à faire un tour au Roi, l'alla dire à l'assemblée, qui étoit nombreuse et fit un grand bruit en chantant. « Qu'est-ce ? » dit le Roi. On le lui expliqua.

(1) Tallemant écrivoit ceci en 1657.

(2) L'hôtel de Nevers étoit situé près du Pont-Neuf, entre la rue de Nevers et le palais de l'Institut. Il a fait place à l'hôtel de Conti, détruit vers la fin du règne de Louis XV pour construire l'Hôtel de la Monnoie.

(3) Théodore-Agrippa d'Aubigny (ou *d'Aubigné*), aïeul de madame de Maintenon. On a de lui de curieux *Mémoires*, une *Histoire universelle*, *le Baron de Fœneste*, des poésies politiques, intitulées *les Tragiques*, etc.

« Mon Dieu, dit-il à sa sœur, allez vite, et qu'on ne » chante plus. »

Il dit à madame de Bar, la voyant rêveuse : « Ma » sœur, de quoi vous avisez-vous d'être triste ? nous » avons tout sujet de louer Dieu, nos affaires sont » au meilleur état du monde. — Oui, pour vous, lui » dit-elle, qui avez votre *compte*, mais pour moi, je » n'ai pas le mien (1). »

Elle fit danser une fois un ballet dont toutes les figures faisoient les lettres du nom du Roi. « Eh bien ! » Sire, lui dit-elle après, n'avez-vous pas remarqué » comme ces figures composoient bien toutes les » lettres du nom de Votre Majesté ? — Ah ! ma sœur, » lui dit-il, ou vous n'écrivez guère bien, ou nous » ne savons guère bien lire : personne ne s'est » aperçu de ce que vous dites. »

A propos du comte de Soissons, j'ai ouï dire que, comme il se sauvoit de Nantes (2), conduit par un blanchisseur dont il faisoit le garçon, il alla, car il marchoit fort mal à pied, choquer M. de Mercœur, qui par hasard passoit dans la rue. Le blanchisseur lui donna un grand coup de poing, en lui disant : « Lourdaud, prenez garde à ce que vous faites. »

Le jour que Henri IV entra dans Paris, il fut voir

(1) Le *comte* de Soissons. (T.) Madame, sœur du roi, avoit été recherchée par ce prince ; mais Henri IV refusa de consentir à ce mariage. La princesse de Navarre a toujours regretté le comte de Soissons. Voyez les *Amours du grand Alcandre* ; elle y est nommée *Grassinde* et le comte de Soissons *Palamède*.

(2) Le comte de Soissons, en 1589, commandoit, en Bretagne, une armée pour Henri IV ; fait prisonnier à Châteaugiron, il fut conduit à Nantes, d'où il s'échappa par l'adresse de ses domestiques. (*P. Anselme*, I, 350.)

sa tante de Montpensier, et lui demanda des confitures. « Je crois, lui dit-elle, que vous faites cela » pour vous moquer de moi. Vous pensez que nous » n'en avons plus. — Non, répondit-il, c'est que j'ai » faim. » Elle fit apporter un pot d'abricots, et en prenant elle en vouloit faire l'essai; il l'arrêta, et lui dit : « Ma tante, vous n'y pensez pas. — Com- » ment ! reprit-elle, n'en ai-je pas fait assez pour » vous être suspecte? — Vous ne me l'êtes point, ma » tante. — Ah ! répliqua-t-elle, il faut être votre ser- » vante. » Et effectivement elle le servit depuis avec beaucoup d'affection.

Quelque brave qu'il fût, on dit que quand on lui venoit dire : « Voilà les ennemis, » il lui prenoit toujours une espèce de dévoiement, et que, tournant cela en raillerie, il disoit : « Je m'en vais faire bon » pour eux (1). »

* On dit qu'à Fontaine-Française il eut quelque dépit de trouver toujours devant lui La Chapelle aux Ursins, depuis marquis de Tresnel.

Il étoit larron naturellement, il ne pouvoit s'empêcher de prendre ce qu'il trouvoit; mais il le renvoyoit. Il disoit que s'il n'eût été Roi, il eût été pendu.

Pour sa personne, il n'avoit pas une mine fort avantageuse. Madame de Simier (2), qui étoit ac-

(1) Bassompierre, dans ses *Mémoires* (Collection Petitot, 2e série, xx, 396), entre dans des détails qui montrent que Henri IV dominoit sa nature dans le moment du péril par une grande force d'âme, mais qu'il éprouvoit alors un trouble involontaire. (Voyez la *Notice historique sur Tallemant*, page 52.)

(2) Louise de l'Hospital, demoiselle de Vitry, mariée à Jean de Seymer (on prononçoit *Simier*), maître de la garde-robe du duc d'Alençon. (*P. Anselme*, vii, 438.)

coutumée à voir Henri III, dit, quand elle vit Henri IV : « J'ai vu le Roi, mais je n'ai pas vu *Sa* » *Majesté*. »

Il y a à Fontainebleau une grande marque de la bonté de ce prince. On voit dans un des jardins une maison qui avance dedans et y fait un coude (1). C'est qu'un particulier ne voulut jamais la lui vendre, quoiqu'il lui en voulût donner beaucoup plus qu'elle ne valoit. Il ne voulut point lui faire de violence.

Lorsqu'il voyoit une maison délabrée, il disoit : « Ceci est à moi, ou à l'église. »

II

LE MARÉCHAL DE BIRON LE FILS (2).

Ce maréchal étoit si né à la guerre, qu'au siége de Rouen, où il étoit encore tout jeune, il dit à son père, en je ne sais quelle occasion, que si on vouloit lui donner un assez petit nombre de gens qu'il demandoit, il promettoit de défaire la plus grande part des ennemis. « Tu as raison, lui dit le maréchal, son » père, je le vois aussi bien que toi; mais il se faut

(1) Cette maison paroît être l'ancien hôpital de la Charité d'Avon, fondé en 1662 par Anne d'Autriche. Cet hospice est aujourd'hui un petit séminaire de l'évêché de Meaux. Les bâtiments et les dépendances font hache dans la partie du jardin qui longe le canal.

(2) Charles de Gontaut, duc de Biron, né vers 1562, décapité à Paris en 1602.

» faire valoir; à quoi serons-nous bons quand il » n'y aura plus de guerre (1)? »

Il étoit insolent et n'estimoit guère de gens. Il disoit que tous ces Jean.... de princes n'étoient bons qu'à noyer, et que le Roi sans lui n'auroit qu'une couronne d'épines. Ce qui le désespéra, c'est qu'étant avide de louanges, et le Roi ne louant guère que soi-même, jamais il n'avoit sur sa bravoure une bonne parole de son maître. D'ailleurs il ne se crut pas assez bien récompensé. On trouva pourtant que Henri IV, dans la lettre qu'il écrivit à la reine Élisabeth, quand il lui envoya le maréchal de Biron, l'appeloit « *le plus tranchant instrument de ses* » *victoires;* » et après sa mort il témoigna assez le cas qu'il en faisoit, quand la mère de feu M. le Prince dit qu'elle vouloit aller à Bruxelles pour être aimée de Spinola, qu'elle appeloit le Biron de la Flandre, comme elle l'avoit été du Biron de la France; car il ne put souffrir cette comparaison, et dit qu'on faisoit grand tort au maréchal de mettre ce marchand en parallèle avec lui.

Il n'étoit pas ignorant, et on dit que Henri IV, étant à Fresnes, demanda l'explication d'un vers grec qui étoit dans la galerie. Quelques maîtres des requêtes qui, par malheur, se trouvèrent là, ne firent pas semblant d'entendre ce que Sa Majesté disoit; le

(1) Tallemant paroît avoir emprunté ce trait de Brantôme, dont il circuloit des copies manuscrites. Ce dernier fait parler ainsi le vieux maréchal de Biron : « Si tels (*ennemis*) sont une fois « vaincus et ruinés, les roys ne font jamais plus cas de leurs ca- » pitaines et gens de guerre, et ne s'en soucient plus quand ils » en ont fait; et qu'il faut toujours labourer et cultiver la guerre, » comme on fait un beau champ de terre... » (*Discours du maréchal de Biron*, IV, 31, Paris, 1823.)

maréchal en passant dit ce que le vers vouloit dire et s'enfuit, tant il avoit honte d'en savoir plus que des gens de robe ; car, pour s'accommoder au siècle, il falloit avoir plutôt la réputation de brutal que celle d'homme qui avoit connoissance des bonnes lettres (1). A la bataille d'Arques, le ministre d'Amours se mit à prier Dieu avec un zèle et une confiance la plus grande du monde : « Seigneur, les voilà! disoit-» il; viens, montre-toi, ils sont déjà vaincus, Dieu» les livre en nos mains, etc.—Ne diriez-vous pas, » dit le maréchal, que Dieu est tenu d'obéir à ces » diables de ministres ?»

Il étoit assez humain à ses gens. Son intendant Sarrau (2) le pressoit, il y avoit long-temps, de réformer son train, et lui apporta un jour une liste de ceux de ses domestiques qui lui étoient inutiles. « Voilà donc, lui dit-il après l'avoir lue, ceux dont » vous dites que je me puis bien passer; mais il faut » savoir s'ils se passeront bien de moi. » Et il n'en chassa pas un.

(1) Le trait cité par Tallemant doit appartenir au maréchal de Biron, le père, qui aimoit et cultivoit les lettres ; il écrivoit sur ses tablettes ce qui lui paroissoit digne de mémoire. Quant au fils, tous les historiens s'accordent à dire qu'il savoit à peine lire. (*Mémoires d'Amelot de la Houssaie*, II, 86.)

(2) Père du conseiller, qui a écrit. (T.) Claude Sarrau, conseiller au parlement de Rouen, a été en relation avec beaucoup de savants, et son fils a publié, en 1654, un choix de ses lettres.

III

LE MARÉCHAL DE ROQUELAURE (1).

C'étoit un simple gentilhomme gascon, qui fut cadet aux gardes avec feu M. d'Épernon. Il se donna à Henri IV, comme l'autre à Henri III, et le suivit dans toutes ses adversités. Lui et M. d'Épernon ont toujours été fort bien ensemble, et on disoit à Bordeaux : « M. de Roquelaure et M. d'Épernon, *qui* » *toque l'un toque l'autre.* »

On dit qu'ayant fait sommer je ne sais quelle ville, on lui vint dire qu'ils ne se vouloient pas rendre : « Eh bien ! répondit-il; *que s'en esten;* » c'est-à-dire qu'ils s'en désistent; mais cela n'a point de grâce au lieu du gascon ; c'est plutôt : « Eh bien ! qu'ils ne se » rendent donc pas. »

Il disoit que tous les courtisans étoient des traîtres, et quand il entroit dans l'antichambre du Roi : « Oh ! » s'écrioit-il, que voici de gens de bien ! »

* Il dit plaisamment à Henri IV : « Sire, je ne me » fierai plus à vous ; vous aviez tant juré de ne » changer jamais de religion, et vous avez changé » Gercy pour Montmartre (2). »

(1) Antoine, baron de Roquelaure, d'une ancienne famille de l'Armagnac, né vers 1543, mort à Lectoure, le 9 juin 1625, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

(2) Henri avoit quitté une religieuse de l'abbaye de Gercy,

Quand le connétable de Castille vint à Paris, Henri IV le fit traiter, et le connétable de France étoit vis-à-vis de lui; chaque Espagnol avoit ainsi un Français de l'autre côté de la table. Le nonce du pape, qui fut depuis le pape Urbain, étoit au haut bout. Un Espagnol, qui étoit vis-à-vis du maréchal de Roquelaure, faisoit de gros rots en disant: « *La* » *sanita del cuerpo, senor mareschal.* » Le maréchal s'ennuya de cela, et tout d'un coup, comme l'autre réitéroit, il tourne le c.., et lui fait un gros pet, en disant: « *La sanita del culo, senor Espagnol.* » Il étoit assez sujet aux vents. Un jour il fut obligé de sortir en grande hâte du cabinet de Marie de Médicis; mais il ne put si bien faire qu'elle n'entendît le bruit. Elle lui cria: « *L'ho sentito, signor mares-* » *chal.* » Lui, qui ne savoit point l'italien, lui répondit sans se déferrer: « Votre Majesté a donc bon nez, » madame? »

Le Roi lui demanda pourquoi il avoit si bon appétit quand il n'étoit que roi de Navarre, et qu'il n'avoit quasi rien à manger, et pourquoi à cette heure qu'il étoit roi de France paisible, il ne trouvoit rien à son goût: « C'est, lui dit le maréchal, qu'alors » vous étiez excommunié, et un excommunié mange » comme un diable. »

Il perdit un œil d'une épine qui lui perça la prunelle, comme il étoit à la portière du carrosse, en allant voir madame de Maubuisson, sœur de madame de Beaufort. Or, un jour qu'il étoit en carrosse avec Henri IV, il s'avisa, en passant, de demander à une vendeuse de maquereaux si elle connoissoit bien les

dont on ignore le nom, pour s'attacher à Marie de Beauvilliers, qui fut depuis abbesse de Montmartre.

mâles d'avec les femelles : « Jésus ! dit-elle, il n'y a » rien de plus aisé, les mâles sont borgnes. » On l'accusoit d'avoir fait quelquefois le *ruffian* (1) à son maître.

Le Roi se plaisoit à lui faire des niches. Il avoit juré de ne plus voir de ballets, à cause qu'il falloit attendre trop long-temps. Sa Majesté, pour l'attraper, en alla faire danser un chez lui-même; il n'y eut pas moyen de fuir, mais il se mit en telle posture qu'il avoit son bon œil caché. On n'y prit pas garde, et après il dit au Roi qu'avec toute sa puissance il ne lui avoit pu faire voir un ballet en dépit de lui. Il se trouva du même temps à la cour un gentilhomme nommé Roquelaure, borgne comme lui ; ils n'étoient point parents.

Une autre fois le Roi le tenoit entre ses jambes, tandis qu'il faisoit jouer à Gros-Guillaume (2) la farce du Gentilhomme Gascon. A tout bout de champ, pour divertir son maître, le maréchal faisoit semblant de vouloir se lever pour aller battre Gros-Guillaume, et Gros-Guillaume disoit : « *Cousis, ne bous fâchez.* » Il arriva qu'après la mort du Roi, les comédiens, n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y étoit dans la consternation, s'en allèrent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le maréchal y étoit lieutenant-de-roi ; il fallut demander permission. « Je vous la donne, » leur dit-il, à condition que vous jouerez la farce » du Gentilhomme Gascon. » Ils crurent qu'on les roueroit de coups de bâton au sortir de là ; ils voulu-

(1) Du mot italien *ruffiano*, proxénète de l'espèce la plus honteuse.

(2) Robert Guerin, dit La Fleur, acteur de l'hôtel de Bourgogne.

rent faire leurs excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le maréchal y alla ; mais le souvenir d'un si bon maître lui causa une telle douleur qu'il fut contraint de sortir tout en larmes dès le commencement de la farce.

Ce fut lui qui dit à un capitaine qui avoit gagné un gouvernement en changeant de religion qu'il falloit bien que celle qu'il avoit quittée fût la meilleure, puisqu'il avoit pris du retour.

Il fut marié deux fois. En allant pour accommoder deux gentilshommes qui prétendoient une même fille, il les mit d'accord en la prenant pour lui. Elle étoit belle, mais elle n'avoit point de bien. Il ne voulut jamais qu'elle vît la cour, et quand le Roi lui disoit pourquoi il ne l'amenoit pas, il ne répondoit autre chose, sinon : « Sire, elle n'a pas de *sabat-* » *tous* (de souliers). »

IV

LE MARQUIS DE PISANI (1).

Pour diversifier, je mettrai après le maréchal de Roquelaure un homme qui ne lui ressembloit guère.

(1) Jean de Vivonne, marquis de Pisani. C'est un caractère fort remarquable et un personnage qui auroit mérité de sortir plus tôt de l'obscurité dans laquelle il a été enveloppé jusqu'à présent. La correspondance de Henri IV avec cet ambassadeur fait partie du riche cabinet de M. Lucas de Montigny ; elle vient d'être en partie publiée dans la *Revue rétrospective, deuxième série*, XI, 13. Quant à la correspondance du marquis avec le Roi pendant ses ambassades, il en existe une copie ancienne dans la bibliothèque de M. de Broé, conseiller à la cour de cassation. Le marquis de Pisani est mort en 1599.

C'est M. le marquis de Pisani, de la maison de Vivonne. Il fut envoyé par Charles IX ambassadeur en Espagne, où il demeura onze ans, parce que le roi de France et le roi d'Espagne se trouvoient également bien de lui. Son prince en fit plus d'état que jamais quand il vit que cet ambassadeur, ayant reçu quelque déplaisir des habitants d'une ville par où il passoit, ne voulut jamais, quoi qu'on fît, se tenir pour satisfait que ces habitants ne fussent venus en corps lui en demander pardon. Le marquis disoit que s'il croyoit ressembler de mine aux Espagnols, il ne se montreroit jamais en public, tant il avoit d'amour pour sa nation et d'aversion pour l'Espagne.

Henri III étant parvenu à la couronne, le pape et le roi d'Espagne demandèrent en même temps le marquis de Pisani pour ambassadeur. Le pape l'emporta. Il fut renvoyé à Rome pour la seconde fois du temps du pape Sixte V. Ce fut lui qui remit la France dans la possession de la préséance sur l'Espagne; car, à la canonisation de saint Diego, dont les Espagnols avaient fait toute la dépense, quoique le pape l'eût prié de laisser les Espagnols en liberté ce jour-là, et de ne point assister à cette cérémonie, il y voulut aller à toute force; et parce que l'ambassadeur d'Espagne s'étoit vanté qu'il l'arracheroit de sa chaise, il porta un poignard, et en fit porter à tous ceux de la nation. Il gagna même les propres Suisses du pape, dont le saint père fut fort en colère; de sorte que l'ambassadeur d'Espagne fut contraint de voir la cérémonie par une jalousie.

Ce fut durant cette ambassade qu'il se maria. Catherine de Médicis, qui aimoit extrêmement les Strozzi, tant parce qu'ils étoient ses parents, qu'à

cause qu'ils s'étoient incommodés à suivre le parti de France, ayant perdu depuis peu la comtesse de Fiesque, qui étoit de cette maison, voulut faire venir d'Italie quelque femme ou quelque fille de cette race. Il ne se trouva personne plus propre à être transportée deçà les monts qu'une jeune veuve qui n'avoit point d'enfants. A la vérité, elle étoit Savelle, et veuve d'un Ursin, mais sa mère étoit Strozzi. La Reine jeta les yeux sur le marquis de Pisani, qui étoit un vieux garçon de soixante-trois ans, mais encore frais et propre. Il ne la vit que deux ou trois jours avant que de l'épouser.

Quand le pape excommunia le roi de Navarre et le prince de Condé, et qu'il envoya sa bulle en France par un Frangipani, archevêque de Nazareth, Napolitain, le Roi ne le voulut point recevoir, et lui envoya ordre à Lyon de s'arrêter. Cet homme n'avoit fait que souffler la sédition, du règne de Charles IX, auprès duquel il avoit été nonce. Le pape en colère mande à Pisani qu'il ait à sortir de ses terres dans trois jours, et cela, sans attendre les lettres du Roi. Le marquis répondit qu'il trouvoit l'ordre du pape bien extraordinaire et bien violent; qu'il ne se soucioit guère de savoir quel sujet avoit mu le pape à le traiter de la sorte, mais qu'il vouloit qu'il sût qu'il abrégeoit de deux jours le temps que le pape lui donnoit, et que l'étendue de ses terres n'étoit pas si grande qu'il n'en pût commodément sortir en moins de vingt-quatre heures. M. de Thou dit qu'il rendit trois jours au pape; c'est que le Roi ne vouloit pas que l'archevêque de Nazareth, qui étoit gagné par les Guisards, vînt légat en France. L'affaire s'accommoda, et puis le marquis revint. Il avoit offert au Roi d'enlever le pape par une porte

secrète qui étoit au bout d'une galerie du Vatican, où le saint père avoit accoutumé de se promener seul. Le pape disoit qu'il voudroit M. de Pisani pour sujet, mais qu'il ne le vouloit point pour ambassadeur. Il lui a dit plusieurs fois : « Plût à Dieu que » votre maître eût autant de courage que vous! » nous ferions bien nos affaires.» Il entendoit le dessein qu'il avoit de chasser les Espagnols du royaume de Naples, et c'est à quoi il vouloit employer cette grande quantité d'argent qu'il amassoit. Le roi d'Espagne en avoit été averti; c'est pourquoi il envoya exprès un ambassadeur à Rome pour le sommer de contribuer à la guerre contre les hérétiques de France. Mais le pape fit dire à l'ambassadeur qu'il lui feroit couper la tête s'il lui faisoit une semblable sommation ; sur quoi l'ambassadeur n'osa passer outre. Ce même pape disoit au marquis de Pisani qu'il n'y avoit qu'un homme et qu'une femme en Europe qui méritassent de commander, mais qu'ils étoient tous deux hérétiques : c'étoient le roi de Navarre et la reine Élisabeth.

Comme M. de Pisani revenoit de Rome avec M. l'évêque du Mans (1), envoyé pour négocier, leur galère fut surprise par un corsaire nommé Barberoussette. Ce corsaire les retint huit jours, et prétendoit bien en tirer grosse rançon. Le marquis, voyant un jour que le corsaire avoit quitté la galère après avoir donné ses prisonniers en garde à ses gens, délibéra de sortir sans rien payer. M. du Mans, craignant la furie du corsaire, n'y vouloit

(1) Charles d'Angennes de Rambouillet, né en 1530, ambassadeur de France à Rome, cardinal en 1570, mort à Corneto, dont il étoit gouverneur pour le pape, en 1587.

nullement entendre; enfin M. de Pisani lui dit : « Allez prier Dieu, et me laissez faire le reste. » En effet, il prit si bien son temps, qu'assisté des Français qui avoient été pris avec eux, il tua le capitaine et se rendit maître de la galère. Apparemment cet exploit ne s'est point fait sans de notables circonstances; mais, quelques diligences que j'aie faites, je n'en ai pu apprendre autre chose, sinon que le neveu du corsaire, charmé de la bravoure et de la conduite du marquis, se jeta à ses pieds et lui demanda en grâce de le recevoir au nombre de ses domestiques. Le marquis l'embrassa, et cet homme mourut effectivement à son service. Il ne faut pas s'étonner de cela, tout le monde l'aimoit; les hôteliers d'Italie, quelque intéressés qu'ils soient, au second voyage qu'il y fit, ne vouloient pas qu'il payât. Il laissa à Rome sa femme et une fille, le seul enfant qui naquit de ce mariage (1), parce qu'il n'y avoit rien à craindre pour elles au milieu de leurs parents. Cette dame, qui étoit une femme de sens, faisoit en quelque sorte avec M. le cardinal d'Ossat, qui n'étoit alors qu'agent, le métier d'ambassadeur. Après il la fit venir en France, quand les choses furent un peu plus calmes.

Pour lui, à son retour, il suivit Henri IV. En une rencontre, le Roi, voyant qu'il étoit nécessaire de prendre un poste contre l'ordre et à la chaude, fit commandement à M. de Pisani d'y aller. Il y va. Quelqu'un avertit le Roi que le marquis étoit trop âgé pour un semblable commandement. Le Roi s'excusa en disant : « Il est si bien fait, si propre et si bien

(1) Cette fille a été la marquise de Rambouillet, l'une des femmes les plus distinguées de son siècle.

» à cheval, que je l'ai pris pour un jeune homme; » courez après lui et prenez sa place. » Le marquis répondit : « J'y irai, et, si j'en reviens, je prierai le » Roi d'y prendre garde de plus près une autre fois. » Le Roi disoit que si tous les seigneurs de sa cour et tous les officiers de son armée étoient aussi ardents à le servir, il ne faudroit point de trompettes pour sonner le boute-selle.

Quelque sévère qu'il fût, on a remarqué que les jeunes gens l'aimoient fort et se plaisoient extrêmement avec lui. Ils lui portoient un tel respect, qu'ils n'osoient paroître devant lui s'ils n'étoient tout-à-fait dans la bienséance. Il aimoit les gens de lettres, quoiqu'il ne fût pas autrement savant. M. de Thou a laissé par écrit en des Mémoires à la main qu'il ne savoit point de vie plus belle à écrire (1).

Quand on crut que Malte seroit assiégée pour la seconde fois, le marquis de Pisani, Timoléon de Cossé, et Strozzi, qui mourut depuis aux Tercères, se jetèrent dans la place comme volontaires.

Il avoit été fort galant; on croit que ce fut un des premiers amants de mademoiselle de Vitry, depuis madame de Simier. Madame la marquise de Rambouillet, sa fille, avoit plusieurs lettres qu'elle lui écrivoit, mais par malheur on les a laissé perdre.

Il fut ensuite un des ambassadeurs pour l'absolution de Henri IV; mais le pape Clément VIII ne voulut recevoir ni lui ni le cardinal de Gondi.

(1) Jacques-Auguste de Thou dit dans ses *Mémoires* que l'année 1599 lui fut funeste, par la perte qu'il fit de trois hommes illustres qui étoient ou ses alliés ou ses amis. « C'étoient le comte » de Schomberg, le chancelier de Chiverny, et *le marquis de Pi-* » *sani*, qui moururent tous trois en ce temps-là. » (Amsterdam, 1713, 336.)

Henri IV lui donna la cornette blanche à commander. Il le fit gouverneur de feu M. le Prince (1), qu'il venoit de déclarer héritier présomptif de la couronne, et lui dit que s'il avoit un fils, il le lui donneroit, mais qu'il lui donnoit celui qui devoit régner après lui; qu'il le prioit d'en prendre soin, que la France lui auroit l'obligation de lui avoir fait un bon roi. Le marquis avoit les appointements de gouverneur de dauphin, et ne logeoit point avec M. le Prince. M. de Haucourt étoit le sous-gouverneur; mais la peste étant survenue à Paris, il eut ordre de mener son élève à Saint-Maur, où il demeura avec lui pendant deux ans. Et comme un jour ils étoient ensemble à la chasse, et qu'un paysan, auprès duquel ils passoient, se fut mis le ventre à terre, sans que le jeune prince le saluât, même de la tête, le marquis l'en reprit fort aigrement, et lui dit : « Monsieur, il n'y a rien au-dessous de cet » homme, il n'y a rien au-dessus de vous; mais si » lui et ses semblables ne labouroient la terre, vous » et vos semblables seriez en danger de mourir de » faim.»

Un jour ce petit prince, en jouant avec mademoiselle de Pisani, depuis madame la marquise de Rambouillet, alors âgée de huit ans, la prit par la tête et la baisa. Le marquis, qui en fut averti, l'en fit châtier très-sévèrement, car les princes sont des animaux qui ne s'échappent que trop. On en a fait la guerre bien des fois à cette demoiselle, comme si elle étoit cause de l'aversion que feu M. le Prince a eue toute sa vie pour les femmes.

M. de Pisani n'avoit nullement bonne opinion de

(1) Henri II, prince de Condé.

M. le Prince, et trouvoit qu'il n'avoit pas une belle inclination. Au reste, madame la Princesse (1) et le marquis n'étoient jamais d'accord ensemble. Il avoit résolu de quitter cet emploi à la première occasion, et sans doute il eût demandé son congé à la dissolution du mariage du Roi, mais il mourut à Saint-Maur un peu devant, et le Roi donna le comte de Belin pour gouverneur à M. le Prince, avec ce témoignage honorable pour M. de Pisani : « Quand » j'ai voulu, dit-il, faire un roi de mon neveu, je » lui ai donné le marquis de Pisani : quand j'en ai » voulu faire un sujet, je lui ai donné le comte de » Belin. » Ce comte s'accorda bien mieux que le marquis avec madame la Princesse, et ils firent de belles galanteries ensemble.

Depuis, il peut y avoir quatorze à quinze ans, mademoiselle de Rambouillet, aujourd'hui madame de Montausier, étant allée à Saint-Maur avec feue madame la Princesse (2), une infinité de gens vinrent au château pour voir, disoient-ils, la petite-fille de ce M. de Pisani dont ils avoient tant ouï parler à leurs pères.

Le marquis de Pisani étoit fier. Le maréchal de Biron le fit prier de mettre à prix un fort beau cheval d'Espagne qu'il avoit, puisque aussi bien il n'alloit

(1) Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse de Condé, mourut à Paris, au mois d'août 1629. On peut juger du peu d'harmonie qui régnoit entre la princesse de Condé et le marquis de Pisani, gouverneur du prince, par une lettre du marquis adressée à M. de Villeroy, que nous avons recueillie. Elle a trop d'étendue pour être placée dans une note, et trop d'importance pour n'être publiée que par extrait.

(2) Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, belle-fille de Charlotte de la Trémoille.

plus à la guerre. Le marquis, au lieu d'y entendre, répondit que s'il savoit où il y en a encore trois de même, il en donneroit deux mille écus de la pièce pour les mettre à son carrosse. En ce temps-là on n'alloit pas si communément à six chevaux.

On a dit que le marquis de Pisani avoit rapporté d'Espagne, qui est un pays à simagrées, certaine affectation de ne point boire; mais madame de Rambouillet dit que cela vient d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Montcontour, pour laquelle, craignant l'hydropisie, on lui conseilla de boire le moins qu'il pourroit. Insensiblement il s'accoutuma à boire fort peu, et enfin il voulut voir si on pourroit se passer de boire. En effet, il fut onze ans sans boire; mais il mangeoit beaucoup de fruits.

V

M. DE BELLEGARDE (1),

ET BEAUCOUP DE CHOSES DE HENRI III.

Les gens qui connoissoient bien M. de Bellegarde, comme M. de Racan, disent qu'on a cru trois choses de lui qui n'étoient point : la première, que c'étoit un poltron; la seconde, qu'il étoit fort galant; la troisième, qu'il étoit fort libéral. A la vérité, il ne recherchoit pas le péril, mais il ne manquoit nullement de cœur; dans la suite nous en verrons des preuves. Il avoit le port agréable, étoit bien fait, et

(1) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand-écuyer de France, né vers 1563, mort le 13 juillet 1646.

rioit de fort bonne grâce. Son abord plaisoit ; mais, hors quelques petites choses qu'il disoit assez bien, tout le reste n'étoit rien qui vaille. Ses gens étoient toujours déchirés, et hors que ce fût pour quelque entrée, ou pour quelque autre chose semblable, il n'eût pas voulu faire un sou de dépense; mais dans les occasions d'éclat, la vanité l'emportoit. Il n'étoit point trop bel homme de cheval, à moins que d'être armé, car cela le faisoit tenir plus droit. Il étoit grand et fort, et portoit fort bien ses armes. Je n'ai que faire de dire que sa beauté lui servit fort à faire sa fortune auprès de Henri III. On sait ce que dit un courtisan de ce temps-là, à qui on reprochoit qu'il ne s'avançoit pas comme Bellegarde. « Hé! dit-il, il » n'a garde qu'il ne s'avance; on le pousse assez par » derrière. » Il avoit la voix belle, et chantoit bien, mais il n'en fit jamais son capital, et cessa de chanter d'assez bonne heure.

Une dame d'Auvergne, sœur de madame de Senecterre, de la maison de La Chastre, se mit en tête d'être galantisée par ce M. de Bellegarde, dont elle entendoit tant parler, et un jour qu'il passoit assez près du lieu où elle demeuroit, elle l'envoya prier de venir loger chez elle. Il y alla; elle se fit toute la plus jolie qu'elle put; il coucha avec elle et repartit le lendemain matin. Au bout de trente ans il la revit à Paris; elle étoit effroyablement changée : il ne voulut pas croire que ce fût elle, et craignoit que le monde ne s'imaginât que cette femme-là ne pouvoit jamais avoir été passable.

Jamais il n'y eut un homme plus propre; il étoit de même pour les paroles. Il ne pouvoit entendre nommer un pet. Une nuit il eut une forte colique venteuse; il appela ses gens et se mit à se promener, et, en se

promenant, il pétoit; Yvrande (1), garçon d'esprit, qui étoit à lui, y vint comme les autres, mais il se cacha; M. de Bellegarde l'aperçut à la fin : « Ah ! » vous voilà, lui dit-il; y a-t-il long-temps que vous » y êtes? — Dès le premier, monsieur, dès le pre- » mier. » M. de Bellegarde se mit à rire, et cela acheva de le guérir.

Un jour que le dernier cardinal de Guise, qui étoit archevêque de Reims, vint fort frisé dîner chez M. de Bellegarde, le même Yvrande alla dire tout bas ces quatre vers à M. le Grand (on appeloit ainsi M. de Bellegarde) :

Les prélats des siècles passés
Étoient un peu plus en servage :
Ils n'étoient bouclés ni frisés,
Et. . . . . rarement leur page.

Malgré toute cette grande propreté dont nous venons de parler, dès trente-cinq ans M. de Bellegarde avoit la roupie au nez; avec le temps cette incommodité augmenta. Cela choquoit fort le feu roi Louis XIII, qui pourtant n'osoit le lui dire, car on lui portoit quelque respect. Le Roi dit à M. de Bassompierre qu'il le lui dît. M. de Bassompierre s'en excusa. « Mais, » Sire, dit-il au Roi, ordonnez en riant à tout le monde » de se moucher, la première fois que M. de Belle- » garde y sera. » Le Roi le fit, mais M. de Bellegarde se douta d'où venoit ce conseil, et dit au Roi : « Il est » vrai, Sire, que j'ai cette incommodité, mais vous la » pouvez bien souffrir, puisque vous souffrez les pieds » de M. de Bassompierre. » Or M. de Bassompierre

(1 Yvrande, élève de Malherbe; on a de lui quelques vers épars dans les recueils.

avoit le pied fin. On empêcha que cette brouillerie n'allât plus loin.

Une fois qu'on attendoit M. de Bellegarde à Nancy, où il devoit aller de la part du Roi, un conseiller d'état du duc de Lorraine revenoit d'un petit voyage, à neuf heures du soir. Il se présenta aux portes pour voir si on lui ouvriroit. Il dit : « *C'est M. le Grand.* » On crut que c'étoit M. de Bellegarde. Voilà les tambours, les trompettes, grande quantité de flambeaux, des gens qui venoient demander : *Où est M. le Grand?* « Le voilà qui vient, » disoient les valets. Le duc l'envoya prier de venir au palais. Il y va, bien étonné de tant d'honneurs, au lieu qu'on avoit accoutumé de n'ouvrir à personne à cette heure-là. Le duc lui dit : « Où est M. le Grand? — Monseigneur, c'est moi, » je suis *Le Grand.* — Vous êtes un *grand* sot, » lui dit le duc; et il le quitta là, fort en colère de la bévue de ses gens.

Pour en revenir à ce que nous avons dit, qu'il ne manquoit point de cœur, je rapporterai ce que M. d'Angoulême, bâtard de France, dit de lui dans ses *Mémoires*, au combat d'Arques : « Parmi ceux, » dit-il, qui donnèrent le plus de marques de leur va- » leur, il faut nommer M. de Bellegarde, grand- » écuyer, duquel le courage étoit accompagné d'une » telle modestie, et l'humeur d'une si affable conver- » sation, qu'il n'y en avoit point qui parmi les combats » fît paroître plus d'assurance, ni dans la cour plus de » gentillesse. Il vit un cavalier tout plein de plumes, » qui demanda à faire le coup de pistolet pour l'amour » des dames; et comme il en étoit le plus chéri, il » crut que c'étoit à lui que s'adressoit le cartel, en » sorte que, sans attendre, il part de la main sur un » genet, nommé *Frégouze*, et attaque avec autant d'a-

» dresse que de hardiesse ce cavalier, lequel tirant » M. de Bellegarde d'un peu loin, le manque; mais » lui, le serrant de près, lui rompit le bras gauche, » si bien que, tournant le dos, le cavalier chercha son » salut en faisant retraite dans le premier escadron » qu'il trouva des siens (1). »

Il fit bien au combat de Fontaine-Françoise et à La Rochelle. On l'avoit donné à Monsieur, depuis M. d'Orléans, pour lui servir de conseil; quand il fit faire son fort devant La Rochelle, M. de Bellegarde avoit ordre sur toutes choses d'empêcher qu'on ne se battît. Il sortit des gens de La Rochelle, M. de Bellegarde en étoit assez loin. Cinquante jeunes gentilshommes poussent à eux. Ces gens-là s'ouvrent et les enveloppent. M. le Grand y court en pourpoint, les rallie et les retire. En se retirant il vit quatre Rochellois qui emmenoient un cavalier, il les charge lui deuxième et le délivre.

Quant à sa galanterie, je pense que l'amour qu'il eut pour la reine Anne d'Autriche fut sa dernière amour. Il disoit quasi toujours : « Ah ! je suis mort ! » On dit qu'un jour, comme il lui demandoit ce qu'elle feroit à un homme qui lui parleroit d'amour : « Je le » tuerois, dit-elle. — Ah ! je suis mort ! » s'écria-t-il. Elle ne tua pourtant pas Buckingham, qui fit quitter la place à notre courtisan d'Henri III. Voiture en fit un pont-breton (2), qui disoit :

(1) *Mémoires très-particuliers du duc d'Angoulême pour servir à l'histoire du règne de Henri III et Henri IV*. (T.) — Tallemant cite ces Mémoires d'après la première édition publiée à Paris, en 1662. (*Voyez* la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, première série, XLIV, 566.)

(2) Espèce de chanson du temps. Ce pont-breton n'est pas dans les œuvres de Voiture.

L'astre de *Roger*
Ne luit plus au Louvre;
Chacun le découvre,
Et dit qu'un berger,
Arrivé de Douvre,
L'a fait déloger.

Un jour Du Monstier (1) le trouva de la plus méchante humeur du monde; il s'habilloit, et s'étoit fait apporter sa boîte aux rubans; il n'y en avoit point trouvé de jaune. « En voilà, dit-il, de toutes les cou- » leurs, il n'y en manque que de celle qu'il me faut » aujourd'hui. Ne suis-je pas malheureux? je ne trouve » jamais ce dont j'ai affaire. » Madame de Rambouillet, à qui on avoit fait ce conte, dit qu'apparemment il tenoit cela d'Henri III, dont M. Bertaut, le poète, alors lecteur du roi, depuis évêque de Seez, contoit une chose toute pareille. « Un après-dîner, disoit-il, que Henri III étoit sur son lit assez chagrin, il regardoit une image de Notre-Dame qui étoit dans des Heures, dont la reliure ne lui plaisoit point, et il en avoit d'autres, où il la vouloit faire mettre: « Bertaut, » me dit-il, comment ferions-nous pour la faire passer » dans ces autres Heures? coupe-la. » Je pris des ciseaux, et invoquai en tremblant l'Adresse et tous ses artifices, mais je ne pus m'empêcher d'y faire quelques dents. « Ah! dit le Roi, ma pauvre petite image! » ce maladroit l'a tout gâtée! Ah! le fâcheux! Ah! » qui m'a donné cet homme-là! » Il en dit par où il en savoit. M. de Joyeuse arrive, il lui fait des plaintes de Bertaut, Bertaut n'étoit bon qu'à noyer. Dans ces entrefaites, voilà, ajoutoit M. Bertaut, un ambassadeur qui arrive. « Ah! l'importun ambassadeur! dit le Roi,

(1) Peintre de portraits dont on lira l'*Historiette* plus bas.

» il prend toujours si mal son temps! Donnez-moi » pourtant mon manteau. » Il va dans la chambre de l'audience. Vous eussiez dit que c'étoit un dieu, tant il avoit de majesté. On conclut de là que ce prince étoit naturellement mol et efféminé, mais qu'il se surmontoit en quelques rencontres. Il étoit libéral, et faisoit les choses de fort bonne grâce. Ce même M. Bertaut l'alla voir un jour; mais quoiqu'à son goût il se fût fort paré, le Roi, d'un ton chagrin, lui dit : « Bertaut, comme vous voilà fait! Combien avez-vous » de pension? — Tant, Sire. — Je vous donne le » double, et soyez mieux habillé (1). »

Allant à la foire Saint-Germain, Henri III trouva un jeune garçon endormi; un assez bon prieuré vaquoit, plusieurs personnes étoient après, à qui l'auroit. « Je le veux donner, dit-il, à ce garçon, afin » qu'il se puisse vanter que le bien lui est venu en » dormant. » Ce jeune garçon s'appeloit Benoise (2); il le prit en affection et le fit secrétaire du cabinet. Ce Benoise avoit soin de lui tenir toujours des plumes bien taillées, car le Roi écrivoit assez souvent. Un jour, pour essayer si une plume étoit bonne, Benoise avoit écrit au haut d'une feuille ces mots : *Trésorier de mon épargne*. Le Roi ayant trouvé cela, y ajouta : « Payez présentement à Benoise, mon secrétaire, la » somme de trois mille écus, » et signa. Benoise trouva cette ordonnance et en fut payé.

(1) M. Auger, dans la *Biographie universelle*, art. *Desportes*, donne pour acteurs à cette scène Henri III et Desportes; ce qui n'a aucune vraisemblance, car ce dernier, titulaire de plusieurs abbayes, jouissoit d'un revenu considérable, et n'avoit pas besoin qu'on doublât son revenu pour se bien vêtir.

(2) De là sont venus messieurs Benoise de Paris. (T.)

On dit que Fernel (1) dit à Henri II qu'il falloit se résoudre à voir la Reine durant ses mois, parce qu'il croyoit que la partie étoit trop foible, et que c'étoit ce qui l'empêchoit de concevoir. Le Roi eut de la peine à y consentir; il le fit pourtant. Aussitôt les mois cessèrent; Fernel conclut que la Reine avoit conçu; mais le premier enfant fut si malsain, qu'il ne put vivre jusques à vingt ans (2). Les autres ne sont pas morts faute de bons tempéraments.

Albert de Gondi, depuis maréchal et duc de Retz, avoit été premier gentilhomme de la chambre sous Charles IX; Henri III étant parvenu à la couronne, i se douta bien, car il étoit bon courtisan, qu'on l'obligeroit à se défaire de sa charge, car c'est proprement une charge pour un homme qui plaît, et nullement pour un visage qui n'est point agréable. Il fut donc trouver le Roi et lui remit sa charge Le Roi la donna à M. de Joyeuse, et le lendemain envoya un brevet de duc à madame de Retz, avec ce compliment, « qu'elle » étoit de trop bonne maison pour n'avoir pas un » rang que de moindres qu'elle avoient. » Et cela étoit bien plus galant que s'il se fût adressé au mari. La duchesse de Retz, de la maison de Clermont-Tallard de Tonnerre, étoit veuve du fils de M. l'amiral d'Annebault. Sa mère, madame de Dampierre (3), de la maison de Vivonne, ne pouvant l'empêcher d'épouser M. de Retz, lui donna sa malédiction. Cette mère avoit été dame d'honneur de la reine Élisabeth (4). On conte d'elle une chose assez raisonnable. Elle avoit

(1) Célèbre médecin, né en 1497, mort en 1558.

(2) François II, né le 19 janvier 1543, mourut le 5 décembre 1560.

(3) Madame de Dampierre étoit tante de Brantôme.

(4) Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

fait une de ses nièces fille d'honneur de la reine Louise; s'étant aperçue que le roi la cajoloit, un beau matin elle la met dans un carrosse et la renvoie à son père. Le roi n'en osa rien dire. Cette dame étoit fort estimée, et on avoit du respect pour elle.

Madame de Retz, malgré la malédiction de sa mère, ne laissa pas d'avoir bon nombre d'enfants. Le marquis de Bellisle, son fils aîné, épousa une fille de la maison de Longueville, qui étoit belle et bien faite; elle voulut venger la mort de son mari, tué au Mont-Saint-Michel, et après cela elle se fit religieuse, fut abbesse de Fontevrault et puis fondatrice du Calvaire. Elle fit cette réformation, et mourut comme une sainte.

* Pour revenir à M. de Bellegarde, il pouvoit bien avoir pris aussi d'Henri III le ragoût qu'il vouloit avoir une fois à Essone, où on le vit courir après un vieux postillon, sale, laid et vieux.....

* Nous avons vu depuis peu (en 1651) une chose encore plus étrange. M. de Rostaing, âgé de près de quatre-vingts ans, envoya quérir un peintre flamand, nommé Juste, homme grave et qui avoit bien la moitié d'un siècle, et après lui avoir fait mille compliments sur sa réputation, il lui demanda *la courtoisie*, en lui disant que c'est le fin d'expédier comme cela des gens graves, et qu'en cette occasion une grande barbe blanche c'est un *bouccon' da principe.*

* Il a fait mettre sur son tombeau qu'il avoit eu l'honneur d'être des amis de feu M. le comte (*de Soissons*).

Le cardinal de Richelieu fit exiler M. de Bellegarde à Saint-Fargeau, où il demeura huit ou neuf ans. Feu M. le Prince, qui eut son gouvernement de Bourgogne, voulut aussi avoir Seurre, que M. de Bellegarde avoit

acheté à madame de Mercœur pour en faire une duché, et lui avoit donné son nom. La chose étoit faite de façon que la duché devoit aller à M. de Termes, son frère, et à ses fils ; il en avoit alors. Il fut tué à Montauban (1). M. de Termes mourut le premier, et ne laissa qu'une fille que M. de Bellegarde maria à M. de Montespan. Feu M. le Prince acheta donc Bellegarde, et M. de Bellegarde acheta Choisy, dans la forêt d'Orléans, terre de la maison de l'Hospital, à laquelle il donna le nom de Bellegarde (2). C'est sur cela que M. de Bellegarde d'aujourd'hui, qui est fils de la sœur et s'appelle Gondrin en son nom (on l'appeloit au commencement Montespan), prétend être duc. Il n'a point d'enfants ; mais ses frères, les marquis d'Antin et Termes-Pardaillan, en ont. Il est vrai que ce sont de pauvres garçons pour l'esprit. L'archevêque de Sens est aussi son frère.

Nous avons vu revenir M. de Bellegarde à la cour après la mort du cardinal de Richelieu, et il a porté le deuil de ce prince qui ne pouvoit souffrir sa roupie. Il est vrai qu'il mourut bientôt après.

(1) Le baron de Termes mourut d'une blessure au bras reçue au siége de Clérac le 22 juillet 1621. (P. Anselme, IV, 308.)

(2) Cette belle terre, située dans le département du Loiret, n'est plus connue que sous le nom de *Bellegarde* ; confisquée pour cause d'émigration sur M. le président Gilbert de Voisins, elle a été divisée.

VI

M. DE TERMES.

M. de Termes savoit bien mieux la guerre que son frère, et étoit capable de commander, mais M. de Bellegarde ne la savoit point du tout. Il avoit la survivance de la charge de grand-écuyer. C'étoit un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde. Les dames attendoient quelquefois pour le voir passer à cheval. Il eut un coup de fauconneau aux guerres des Huguenots, qui lui mit les deux genoux en dehors; pour réparer ce défaut, il portoit ses jarretières en dedans. Avec tout cela il dansoit fort bien.

Il étoit de fort amoureuse manière. Rien ne fit tant de bruit que la galanterie d'une fille de la Reine-mère, nommée Sagonne. Il alla familièrement coucher avec elle dans le Louvre. La gouvernante fit du bruit; il sauta par la fenêtre, mais il laissa son pourpoint; c'étoit au premier étage du Louvre sur le perron. Les gardes de la porte le laissèrent sauver; il étoit assez aimé, puis on pardonne aisément les crimes d'amour. La demoiselle fut chassée, et lui exilé; mais il refit bientôt sa paix. J'ai ouï dire à un vieux porte-manteau du Roi, nommé Véron, qu'il lui avoit tenu une échelle, à Poissy, pour traverser d'un côté de rue à l'autre, à un troisième étage, afin d'aller voir une religieuse. Il se mit jambe de çà jambe de là sur l'échelle, qui étoit étroite, et revint comme il étoit allé. Il aima encore une autre fille de la feue Reine-mère,

nommée de Bains, aujourd'hui supérieure des Carmélites ; mais il ne fut pas en danger de perdre son pourpoint, comme l'autre fois. Cette fille étoit plus agréable que belle, mais il n'y a jamais eu une plus aimable personne ; elle a toujours eu de la vertu, et ne se fit religieuse que par pure dévotion. On en fait aujourd'hui une béate.

M. de Bellegarde avoit marié M. de Termes avec l'héritière du marquis de Mirebeau-Chabot, en Bourgogne (1). Cette folle épousa depuis ce fou de président Vignier, premier président du parlement de Metz, qui est mort lié et gueux. Mademoiselle du Tillet la fut voir, quand elle eut fait cette extravagance, et lui dit, comme faisant semblant de ne rien savoir : « Que veulent dire vos gens, madame ma mie? » (elle appeloit ainsi toutes les femmes) ils vous ap- » pellent madame Vignier ; vous avez un beau et bon » nom, pourquoi ne vous appellent-ils pas madame » de Termes? — Hé ! mademoiselle, dit l'autre, c'est » que j'ai épousé M. le président Vignier. — Jésus ! » ma mie, que dites-vous là ? reprit mademoiselle du » Tillet ; si vous aimiez ce garçon, eh bien ! ne pou- » viez-vous pas en passer votre envie? Dieu pardonne, » madame ma mie, mais les hommes ne pardonnent » point. »

(1) Catherine Chabot de Mirebeau épousa le baron de Termes le 25 juillet 1615. Devenue veuve, elle se remaria à Claude Vignier, président au Parlement de Metz. Elle mourut en 1662. (*P. Anselme*, IV, 308.)

VII

LA PRINCESSE DE CONTI (1).

La princesse de Conti étoit fille du duc de Guise, que Henri III fit tuer aux états de Blois ; mais avant que de parler de ses galanteries, je dirai quelque chose de celles de sa bisaïeule et de sa mère. Madame de Guise (2), mère de François, duc de Guise, tué au siége d'Orléans par Poltrot, étant amoureuse d'un seigneur de la cour, pour jouir de ses amours et éviter les mauvais bruits, le faisoit conduire la nuit, les yeux bandés, dans sa chambre; on le remenoit de même. Un de ses amis lui conseilla de couper de la frange du lit, et d'aller après chez toutes les dames, pour voir s'il trouveroit de la frange semblable. Il découvrit ainsi qui étoit la dame, et au premier rendez-vous il le lui fit connoître; mais cette impertinente curiosité rompit leur commerce. M. d'Urfé a mis cette histoire dans l'*Astrée*, sous le nom d'*Alcippe*, père de Céladon, c'est-à-dire père de M. d'Urfé lui-même; et ce pourroit bien être en effet quelqu'un de sa maison, car ce qu'il dit ensuite de la délivrance de son ami est véritable, et

(1) Louise de Lorraine, fille du duc de Guise, dit *le Balafré*, femme de François de Bourbon-Conti, troisième fils de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé. Née en 1577, elle épousa le prince de Conti en 1605, et mourut à Eu en 1631.

(2) Antoinette de Bourbon. C'étoit une honnête femme; ce conte ne lui convient pas trop bien. (T.)

le roi François Ier l'ayant su, s'écria : « Ah ! le pail-» lard (1) ! » Ensuite ce M. d'Urfé, qui avoit délivré son ami, en écrivant à quelqu'un de la cour, signa par galanterie : *Le Paillard*. Depuis quelques-uns de cette maison ont eu ce nom-là pour nom de baptême ; au moins l'ai-je ainsi ouï dire. Cela me fait souvenir d'une bonne maison d'Auvergne qu'on appelle d'Aché, au moins signent-ils ainsi, mais leur véritable nom est fort vilain : ils se nomment *Merdezac*, et on dit que c'est un sobriquet qui fut donné à un de leurs prédécesseurs, dans je ne sais quelle bataille, où, quoiqu'il lui eût pris un dévoiement, il ne se retira point du combat et y fit merveilles.

Le Balafré, père de la princesse de Conti, fut beaucoup plus malheureux en femme que son grand-père. La sienne (2) se gouvernoit fort mal. Un de ses amis, croyant qu'il ne s'en apercevoit point, voulut tenter s'il pourroit le lui dire ; il lui raconta donc qu'il avoit un ami dont la femme ne vivoit pas bien, et qu'il le prioit de lui dire s'il lui conseilloit de le découvrir à cet ami ; « car j'en suis si assuré, ajouta-» t-il, que je le puis prouver facilement.» Le Balafré, qui avoit bon nez, lui répondit : « Pour moi, je poi-» gnarderois qui me viendroit dire une chose comme

(1) Voyez l'*Histoire d'Alcippe*, dans l'*Astrée*. Toute la colère de la grande dame se tourna contre celui qui avoit fait découvrir le secret. D'Urfé raconte que l'ami fut jeté dans les cachots de la citadelle d'Usson, mais que l'amant, déguisé en paysan, parvint, avec onze de ses compagnons d'armes, à s'emparer de la place, et délivra ainsi le prisonnier. (*L'Astrée*, Ire partie, liv. II, p. 65. Lyon, Simon-Rigault, 1631.) Jean d'Urfé, qui vivoit sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, se qualifioit *Paillard d'Urfé, chevalier, conseiller et chambellan du Roi*. (*P. Anselme*. VIII, 499.)

(2) Elle étoit de Clèves, cadette de madame de Nevers, mère de M. de Mantoue. (T.)

» cela.—Ma foi ! reprit l'autre, je ne le dirai donc point » à mon ami, car il pourroit bien être de votre humeur.»

Il lui fit pourtant la peur tout entière, à ce qu'on dit ; car un jour qu'elle se trouvoit un peu mal, après avoir témoigné qu'il avoit quelque chose dans l'esprit qui le chagrinoit fort, il lui dit d'un ton assez étrange qu'il falloit qu'elle prît un bouillon ; elle lui dit qu'elle n'en avoit point de besoin. « Vous m'excu- » serez, madame, il en faut prendre un. » Et de ce pas en envoya quérir un à la cuisine. Elle, qui n'avoit pas la conscience trop nette, crut fermement qu'il la vouloit dépêcher, et lui demanda en grâce qu'elle ne prît ce bouillon que dans une demi-heure. On dit qu'elle employa ce temps-là à se préparer à la mort, sans en rien dire toutefois, et qu'après elle prit le bouillon qu'il lui envoya, qui n'étoit qu'un bouillon à l'ordinaire.

Saint-Mégrin (1), qu'on a cru père de feu M. de Guise, parce qu'il étoit camus comme lui, étoit son galant. M. de Mayenne, qui n'entendoit pas raillerie, le fit assassiner. Il en fit autant à Sacremore, qu'on accusoit de coucher avec la fille de madame de Mayenne. Ce Sacremore étoit un gentilhomme dont je n'ai pu savoir autre chose.

M. de Mayenne, pour attraper sa femme (2), qui

(1) Paul Estuer de Caussade, comte de Saint-Mégrin, fut assassiné au sortir du Louvre, le 21 juillet 1578. C'étoit un des mignons de Henri III, qui lui fit faire à Saint-Paul des obsèques magnifiques ; mais on ne fit aucunes poursuites, « Sa Majesté » estant bien avertie que le duc de Guise l'avoit fait faire pour le » bruit qu'avoit ce mignon d'entretenir sa femme. » (*Journal de Henri III*, collection Petitot, Ire série, XLV, 172.)

(2) Madame de Mayenne étoit héritière de Tende. Elle étoit veuve de M. de Montpézat. Devenue héritière, M. de Mayenne l'épousa. (T.)

s'inquiétoit fort de ce qu'il sortoit la nuit, faisoit mettre son valet, avec sa robe de chambre, auprès d'une table, avec bien des papiers, comme s'il eût travaillé à quelque grande affaire; ce valet, de loin, faisoit signe de la main à madame de Mayenne qu'elle se retirât, et elle se retiroit par respect.

Mademoiselle de Guise, depuis princesse de Conti, fut cajolée de plusieurs personnes, et entre autres du brave Givry (1). On dit qu'en ayant obtenu un rendez-vous, elle s'avisa par galanterie de se déguiser en religieuse. Givry monta par une échelle de corde; mais il fut tellement surpris de trouver une religieuse au lieu de mademoiselle de Guise, qu'il lui fut impossible de se remettre, et il fallut s'en retourner comme il étoit venu. Depuis il ne put obtenir d'elle un second rendez-vous; elle le méprisa, et Bellegarde (2) acheva l'aventure (3). Il est vrai que, de peur de semblable surprise, elle ne se déguisa point en religieuse. J'ai ouï dire que ce fut sur le plancher, dans la chambre de madame de Guise même, qui étoit sur son lit, et qui, s'étant trouvée assoupie, avoit fait tirer les rideaux pour dormir. Mademoiselle de Vitry (4), confidente de mademoi-

(1) Anne d'Anglure, seigneur de Givry.; il épousa Marguerite Hurault, fille du chancelier de Cheverny.

(2) Bellegarde prit un homme qui se sauvoit de Paris. Cet homme lui donna le portrait au crayon de mademoiselle de Guise. Elle n'avoit que quinze ans quand on fit ce portrait. Ce fut par là qu'il commença à en devenir amoureux. Six ans devant que de mourir, elle recouvra ce portrait et le dit à madame de Rambouillet, qui la fut voir ce jour-là même; elle en avoit une grande joie. (T.)

(3) Dans les *Amours d'Alcandre* on voit la naissance de cette galanterie. (T.)

(4) Sœur de madame de Simier; elle mourut sans alliance.

selle de Guise, étoit la Dariolette (1). La belle, quand ce vint aux prises, fit *ouf*, la mère se réveilla, et demanda ce que c'étoit : « C'est, répondit la confi-» dente, que mademoiselle s'est piquée en travail-» lant. » Avant cela, durant une trève de peu d'heures, Bellegarde et Givry vinrent causer à la porte de la Conférence avec madame et mademoiselle de Guise. M. de Nemours (2), amoureux aussi bien qu'eux de cette jeune princesse, nonobstant la trève, fit tirer sur eux. Bellegarde se retire, et Givry, qui étoit plus brave que lui, lui crioit : « Quoi, Belle-» garde, tu fais retraite devant cette beauté ! » Enfin Givry, voyant qu'elle le quittoit, lui écrivit un billet que je mettrai ici, parce que c'est un des plus beaux billets qu'on puisse trouver :

BILLET DE M. DE GIVRY A MADEMOISELLE DE GUISE.

« Vous verrez, en apprenant la fin de ma vie, que

(1) Dariolette étoit la confidente de l'infante Elisenne, mère d'Amadis de Gaule. Le rôle que joue Dariolette dans l'ancien roman a fait donner ce nom aux suivantes qui se font entremetteuses d'amour. Scarron, livre 4 du *Virgile travesti*, dit de la sœur de Didon :

Qu'en cas de la nécessité,
Elle eût été Dariolette.

(2) Celui qui après fut le tyran de Lyon. Il étoit frère de mère de M. de Guise, tué à Blois. Leur mère, fille de la duchesse de Ferrare (Rénée), qui étoit fille de France, avoit epouse M. de Guise, puis M. de Nemours. (T.)—On peut voir sur les cruautés du duc de Nemours, et sur ses projets de se constituer dans le midi un état indépendant, le *Journal de la Ligue, du 17 mai au 6 novembre* 1693, publié pour la première fois dans la *Revue Rétrospective*, IIe série. XI, 119; et l'excellente *Notice sur Jacques-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours*, par M. Pericaud aîné. Lyon, 1827, in-8°. (*Archives du Rhône.*)

» je suis homme de parole, et qu'il étoit vrai que je
» ne voulois vivre qu'autant que j'aurois l'honneur
» de vos bonnes grâces. Car, ayant appris votre chan-
» gement, je cours au seul remède que j'y puisse
» apporter, et vais périr sans doute, puisque le ciel
» vous aime trop pour sauver ce que vous voulez
» perdre, et qu'il faudroit un miracle pour me tirer
» du péril où je me jetterai. La mort que je cherche
» et qui m'attend m'oblige à finir ce discours. Voyez
» donc, belle princesse, par mon respectueux dés-
» espoir, ce que peuvent vos mépris, et si j'en étois
» digne. »

En effet, il s'engagea si fort parmi les ennemis, au siége de Laon, qu'il y fut tué. On lui avoit prédit depuis peu, à ce que j'ai entendu dire, qu'il mourroit *devant l'an*, et cela se pouvoit entendre devant l'année, ou devant la ville de Laon (1).

Je dirai encore un mot de ce M. de Givry. Il avoit aimé autrefois une dame, dont je n'ai pu savoir le nom. Comme il la pressoit, car il voyoit bien qu'elle l'aimoit, elle lui dit un jour en soupirant : « Si vous
» saviez en quelle peine je suis, vous auriez pitié de
» moi. Je ne puis me résoudre à vous perdre, et si je
» vous accorde ce que vous me demandez, je mour-
» rai, sans doute, de déplaisir. » Le cavalier, qui connut aux larmes et à la manière dont la belle parloit, que ce n'étoit point une feinte, en fut si touché, qu'encore qu'il fût persuadé qu'il n'avoit qu'à persévérer pour tout avoir, il lui dit, en prenant le ciel à

(1) Le chancelier de Cheverny, son beau-père, dit dans ses Mémoires que Givry allant reconnoître un flanc contre lequel il vouloit faire pointer un canon, fut tué *devant Laon*. (*Mémoires de Cheverny*, collection Petitot, IIe série, XXXVI, 281.)

témoin, que jamais il ne lui en parleroit, et qu'il l'aimeroit désormais comme sa sœur.

Mademoiselle de Guise se gouverna ensuite de sorte qu'il n'y avoit que le prince de Conti capable de l'épouser (1). C'étoit un stupide.

En une petite ville où la cour passoit, le juge qui venoit de haranguer le Roi s'adressa après à la princesse de Conti, qu'il prit pour la Reine. Le Roi dit tout haut : « Il ne se trompe pas trop, elle l'auroit » été, si elle eût été sage. » On dit que comme elle prioit M. de Guise, son frère, de ne jouer plus, puisqu'il perdoit tant : « Ma sœur, lui dit-il, je ne joue» rai plus quand vous ne ferez plus l'amour. — Ah ! » le méchant ! reprit-elle, il ne s'en tiendra jamais. »

Elle avoit beaucoup d'esprit; elle a même écrit une espèce de petit roman qu'on appelle *les Adventures de la cour de Perse* (2), où il y a bien des choses arrivées de son temps. Elle étoit humaine et charitable; elle assistoit les gens de lettres, et servoit qui elle pouvoit. Il est vrai qu'elle étoit implacable pour

(1) François de Bourbon-Conti, mort en 1614. Il parloit avec difficulté, et comme il avoit été taillé dans sa première jeunesse, on le croyoit hors d'état d'avoir des enfants. (*P. Anselme*, I, 333.)

(2) *Les Adventures de la cour de Perse, où sont racontées plusieurs histoires d'amour et de guerre arrivées de notre temps;* Paris, Pomeray, 1629, in-8°. Jusqu'à présent on avoit attribué cet ouvrage à Jean Beaudouin. (Voy. le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier.) On s'accorde à regarder la princesse de Conti comme l'auteur de l'*Histoire des amours du grand Alcandre*, insérée dans le *Recueil des diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III*; Cologne, P. du Marteau, 1663, in-12. Cet ouvrage contient le tableau des galanteries de Henri IV, sous le nom du *grand Alcandre;* la princesse de Conti y est désignée sous le nom de *Milagarde.*

celles qu'elle soupçonnoit d'avoir débauché ses galants. Vers la fin de sa vie, elle devint insupportable sur la grandeur de sa maison, et se mit si fort ses intérêts dans la tête qu'elle faisoit des choses étranges pour cela. Dans cette vision, passant un jour avec feu madame la comtesse de Soissons devant la porte du Petit-Bourbon, qui regarde sur l'eau, elle lui fit remarquer qu'on y voyoit encore un reste de la peinture jaune dont elle fut barbouillée autrefois, quand le connétable de Bourbon se retira (1). « Il faut avouer, dit madame la comtesse, » que nos rois ont été bien négligents de ne pas jau- » nir la muraille de l'hôtel de Guise (2). » Madame la princesse de Conti dit aussi à madame la comtesse : « Vous m'êtes bien obligée de n'avoir point » fait d'enfants (3). — En vérité, lui répondit l'autre, » pas tant que vous penseriez ; nous sommes fort » persuadés qu'il n'a pas tenu à vous. »

Lorsque le cardinal de Richelieu l'envoya en exil dans la comté d'Eu, elle logea vers Compiègne chez un gentilhomme, nommé M. de Jonquières, parce que son carrosse rompit. Il y avoit là-dedans trois ou quatre grands garçons ; elle ne laissa pas le lende-

(1) « Après la mort de Charles de Bourbon, on fit peindre de » jaune la porte et le seuil de son hôtel à Paris, devant le Lou- » vre. C'étoit la coutume du temps passé, pour déclarer un » homme traître à son roi, de peindre sa porte de jaune, et de » semer du sel dans sa maison, comme on fit dans celle de » M. l'amiral de Châtillon. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) On a détruit le Petit-Bourbon, qui étoit l'hôtel du connétable, pour élever à sa place la colonnade du Louvre.

(2) Elle l'a été depuis. (T.)

(3) Les enfants du prince de Conti auroient exclu du trône la branche de Soissons, issue du second mariage du prince de Condé.

main devant eux de se plâtrer, mais avec un pinceau, le visage, la gorge et les bras. Le soir qu'elle y arriva, pour passer son chagrin, elle demanda quelque livre, et lut avec plaisir un vieux *Jean de Paris* tout gras, qui se trouva dans la cuisine.

L'*Historiette* de M. de Bassompierre parlera encore d'elle.

VIII

PHILIPPE DESPORTES (1).

Philippe Desportes étoit de Chartres et d'assez basse naissance, mais il avoit bien étudié. Il fut clerc chez un procureur à Paris. Ce procureur avoit une femme assez jolie, à qui ce jeune clerc plaisoit un peu trop. Il s'en aperçut, et un jour que Desportes étoit allé en ville, il prit ses hardes, en fit un paquet, et les pendit au maillet de la porte de l'allée avec cet écriteau : « Quand Philippe reviendra, il n'aura qu'à » prendre ses hardes et s'en aller. » Desportes prend son paquet et s'en va à Avignon (peut-être que la cour étoit vers ce pays-là), sur le pont, où les valets à louer se tiennent, comme à Paris sur les degrés du Palais. Il entendit quelques jeunes garçons qui disoient : « M. l'évêque du Puy a besoin d'un secré- » taire. » Desportes va trouver l'évêque, qui étoit alors à Avignon. Sa physionomie plut à ce prélat. Étant au service de M. du Puy, qui étoit de la maison de Senecterre, il devint amoureux de sa nièce, sœur

(1) Philippe Desportes, né à Chartres en 1546, mort dans son abbaye de Bonport le 5 octobre 1606.

de mademoiselle de Senecterre, dont nous parlerons ensuite. Cette maîtresse s'appelle *Cléonice* dans ses ouvrages (1).

Ce fut du temps qu'il étoit à ce prélat qu'il commença à se mettre en réputation, par une pièce de vers qui commence ainsi :

O nuit, jalouse nuit, etc. (2)

Il se garda bien de dire que ce n'étoit qu'une traduction, ou du moins une imitation de l'Arioste. On y mit un air, et tout le monde la chanta.

Un peu avant sa mort, il eut le déplaisir de voir un livre avec ce titre : *la Conformité des Muses italiennes et des Muses françoises* (3), où les sonnets qu'il avoit imités ou traduits étoient placés vis-à-vis des siens.

Il fit sa grande fortune durant la faveur de M. de Joyeuse, dont il étoit tout le conseil. Il eut quatre

(1) On lit dans les *Anecdotes historiques et littéraires sur Philippe Desportes, abbé de Tiron, et ses ouvrages*, par Dreux du Radier, insérées au *Conservateur* de septembre 1757 : « Cléonice » fut la troisième dame à qui la muse de Desportes fut consa- » crée à l'âge de trente-deux ou trente-trois ans. Cette Cléonice » étoit Hélictte de Vivonne de la Châtaigneraie... Il est parlé de » cette demoiselle dans le sonnet de Ronsard imprimé à la suite » des amours de Cléonice, où il lui donne le nom véritable d'*Hé-* » *liette*, et Desportes a fait l'épitaphe d'Héliette de Vivonne de » la Châtaigneraie à la fin de ses *Diverses Amours*. »

(2) *Œuvres de Desportes*. Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1611, pag. 518.

(3) N'est-ce pas plutôt *les Rencontres des Muses de France et d'Italie*, 1604, in-4° ? Desportes, s'il éprouva du déplaisir de ce rapprochement, comme le dit Tallemant, eut l'art de le déguiser, et répondit de bonne grâce « qu'il avoit pris aux Italiens plus » qu'on ne disoit, et que si l'auteur l'avoit consulté, il lui auroit » fourni de bons Mémoires. »

abbayes qui lui valoient plus de quarante mille livres de rente (1). M. de Joyeuse le mit si bien avec Henri III, qu'il avoit grande part aux affaires. Ce fut alors qu'il fit beaucoup de bien aux gens de lettres, et leur fit donner bon nombre de bénéfices.

Je ne sais si ce fut lui qui mit chez le Roi un nommé Autron, dont Sa Majesté se servoit pour les harangues qu'il avoit à faire ; mais il ne l'avoit pas bien averti de ne pas se railler de son maître, car le Roi, suant la v..... à Saint-Cloud, demanda un jour à Autron ce qu'on disoit à Paris. « Sire, dit-il étourdiment, » on dit qu'il fait bien chaud à Saint-Cloud.» Le Roi se fâcha et lui dit qu'il se retirât.

Desportes cependant quitta le parti du Roi pour suivre messieurs de Guise, parce qu'il crut qu'infailliblement il succomberoit. Il se retira à Rouen avec l'amiral de Villars, auprès duquel il avoit tenu même place qu'auprès de M. de Joyeuse. Depuis pourtant l'amiral et lui se brouillèrent ; en voici l'occasion :

La reine Catherine de Médicis avoit une fille d'honneur, nommée mademoiselle de Vitry, qui étoit galante, agréable et spirituelle. Desportes lui fit une fille. Comme elle étoit chez la Reine, on dit qu'elle alla accoucher un matin au faubourg Saint-Victor, et que le soir elle se trouva au bal du Louvre, où même elle dansa, et on ne s'en aperçut que par une perte de sang qui lui prit. Elle disoit plaisamment que les femmes se moquoient de prendre la ceinture de sainte Marguerite, elles qui pouvoient crier tout leur soûl ; mais que c'étoit aux filles à la mettre,

(1) Desportes étoit chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé de Tiron, de Bonport, de Josaphat, des Vaux-de-Cernai, et d'Aurillac. (*Dreux du Radier.*)

puisqu'elles n'osoient faire un pauvre *hélas !* Depuis, comme il arrive entre amants, elle n'aima plus M. Desportes et le mit mal avec l'amiral de Villars, qui, quoiqu'elle fût déjà sur le retour, étoit devenu amoureux d'elle à toute outrance. Malicieusement elle dit à l'amiral que s'il avoit toujours Desportes avec lui, on croiroit qu'il ne faisoit rien que par son conseil, et que cet homme le régentoit toujours; car c'étoit par le crédit de Desportes que l'amiral avoit été fait ce qu'il étoit. L'amiral en étoit si fou, qu'en Picardie, allant au combat où il fut tué, après avoir fait sa paix avec Henri IV, il se mit à baiser un bracelet de cheveux de madame de Simier (c'est ainsi qu'elle s'appela après), et dit à M. de Bouillon qui lui en faisoit honte : « En bonne foi, j'y crois » comme en Dieu. » Il ne laissa pas d'y être tué (1).

M. Desportes eut fantaisie d'avoir tout le patrimoine de sa famille : c'étoit une fantaisie un peu poétique. Il avoit un frère et six sœurs, dont trois ne lui voulurent pas vendre leur part. Il ne leur fit point de bien. Il en fit aux autres, et principalement à son frère.

Régnier, poète satirique, son neveu, ne fut à son aise qu'après la mort de Desportes; alors le maréchal d'Estrées lui fit donner une abbaye de cinq mille livres de rente. Il avoit déjà une prébende de Chartres.

Desportes étoit en si grande réputation, que tout le monde lui apportoit des ouvrages, pour en avoir

(1) André-Baptiste de Brancas, de Villars, amiral de France, fut fait prisonnier par les Espagnols, et tué de sang-froid par ordre de leur commissaire-général Contreras, le 24 juillet 1595. (P. Anselme, V, 287.)

son sentiment. Un avocat lui apporta un jour un gros poème qu'il donna à lire à Régnier, afin de se délivrer de cette fatigue ; en un endroit cet avocat disoit :

Je bride ici mon Apollon.

Régnier écrivit à la marge :

Faut avoir le cerveau bien vide
Pour brider des Muses le roi ;
Les dieux ne portent point de bride,
Mais bien les ânes comme toi.

Cet avocat vint à quelque temps de là, et Desportes lui rendit son livre, après lui avoir dit qu'il y avoit bien de belles choses. L'avocat revint le lendemain tout bouffi de colère, et lui montrant ce quatrain, lui dit qu'on ne se moquoit pas ainsi des gens. Desportes reconnoît l'écriture de Régnier, et il fut contraint d'avouer à l'avocat comme la chose s'étoit passée, et le pria de ne lui point imputer l'extravagance de son neveu. Pour n'en faire pas à deux fois, j'ajouterai que Régnier mourut à trente-neuf ans à Rouen, où il étoit allé pour se faire traiter de la v..... par un nommé Le Sonneur. Quand il fut guéri, il voulut donner à manger à ses médecins. Il y avoit du vin d'Espagne nouveau ; ils lui en laissèrent boire par complaisance ; il en eut une pleurésie qui l'emporta en trois jours.

Desportes, sous le règne de Henri IV, ne laissa pas d'être en estime ; et un jour le Roi lui dit en riant, en présence de madame la princesse de Conti : « *Monsieur de Tiron* (c'étoit sa principale abbaye), il faut » que vous aimiez ma nièce (1) : cela vous réchauffera

(1) Le roi appeloit ainsi madame la princesse de Conti, quand il vouloit l'obliger. (T.)

» et vous fera faire encore de belles choses, quoique » vous ne soyez plus jeune.» La princesse lui répondit assez hardiment : « Je n'en serois pas fâchée ; il en a aimé de meilleure maison que moi. » Elle entendoit la reine Marguerite, que Desportes avoit aimée lorsqu'elle n'étoit encore que reine de Navarre.

Ce fut lui qui fit la fortune du cardinal du Perron, qui étoit sa créature. Quand il le vit cardinal, il fut bien empêché comment lui écrire, car il ne se pouvoit résoudre à traiter de *monseigneur* un homme qu'il avoit nourri si long-temps. Il trouva un milieu, et lui écrivit *domine*.

Mais il faut reprendre madame de Simier (1) ; aussi bien nous ne saurions trouver un endroit qui lui soit plus propre que celui-ci.

Elle avoit eu, étant fille de la Reine, une promesse de mariage du jeune Randan (de La Rochefoucauld), et lui, pour s'en dégager, fut contraint de lui donner six mille écus. Après cela, elle s'en alla au Louvre avec une robe de plumes, et dit : « L'oiseau » m'est échappé, mais il y a laissé des plumes.» Madame de Randan, mère du cavalier, qui étoit présente, répondit : « Ce ne sont que de celles de la » queue ; cela ne l'empêchera pas de voler. » Elle disoit plaisamment qu'elle envoyoit assez souvent ses pensées au rimeur ; c'est-à-dire qu'elle les envoyait à Desportes pour les rimer. Elle fit pourtant des vers elle-même, mais ce ne fut qu'à quarante ans. On a remarqué, soit qu'effectivement elle fût encore belle, ou que s'étant mise à étudier, elle en fût devenue encore plus spirituelle et plus divertis-

(1) Mademoiselle de Vitry, fille d'honneur de Catherine de Médicis, dont il vient d'être question dans cet article.

sante, qu'elle a fait beaucoup plus de bruit à cet âge-là qu'en sa jeunesse.

On fit cette épigramme, à laquelle elle répondit :

Contre toute loi naturelle,
Vous renversez le droit humain ;
La plus jeune (1) est la m.....
Et la plus vieille est la p.....

Elle la retourna ainsi :

Selon toute loi naturelle,
C'est conserver le droit humain :
La plus laide est la m.....
Et la plus belle est la p.....

Elle fit *la Magdelaine*, en trois parties ; c'étoient pour la plupart des traductions du Tansille (2). Elle les envoya toutes trois au cardinal du Perron. Il dit à celui qui lui en demanda son avis de la part de la dame : « Dites-lui qu'elle a fait admirablement bien » la première partie de la vie de la Magdelaine. » Un jour qu'elle lui demanda si faire l'amour étoit véritablement un péché mortel : « Non, dit-il, car si » cela étoit, il y a long-temps que vous en seriez » morte. »

(1) Mademoiselle de Vitry, sa sœur, qui ne fut point mariée. Il en est parlé précédemment dans l'*Historiette* de la princesse de Conti. (T.) (*Voyez* pag. 123 de ce volume.)

(2) Tansillo (Louis), poète italien, né à Venosa vers 1510, mort à Teano, dans le royaume de Naples, en 1568. Ses principaux ouvrages sont : *Il Vendemmiatore*, poème dont la première édition parut à Naples, in-4°, 1534 ; et *le Lagrime di san Pietro*, que Malherbe a imitées, en les abrégeant. Elles sont suivies des *Lagrime di S. Maria Maddalena, del signor Erasmo, delli signori di Valvasone. In Genova* (Gênes), *appresso Girolamo Bartoli*. 1577, in-8. L'imitation qu'en a faite madame de Simier ne nous est pas parvenue.

IX

LE CARDINAL DU PERRON (1).

Le cardinal du Perron étoit fils d'un ministre nommé David (2). Il changea de religion et vint à Paris, où il fit connoissance avec l'abbé de Tiron, qui en faisoit cas à cause de son esprit. Du Perron étoit fort colère et fort vindicatif. En un cabaret, il prit querelle avec un homme, et quelque temps après, ayant rencontré ce même homme, il le fit tenir par trois ou quatre autres qu'il avoit avec lui, et le poignarda. Le voilà en prison. Desportes, alors en grand crédit, composa avec les parents du mort pour deux mille écus qu'il prêta à du Perron. Ses vers lui acquirent de la réputation, et aussi la facilité qu'il avoit à parler. Il fit un jour un discours devant Henri III, pour prouver qu'il y avoit un Dieu, et, après l'avoir fait, il offrit de prouver, par un discours tout contraire, qu'il n'y en avoit point. Cela déplut au Roi, et il fut comme chassé de la cour.

Dans cette misère, une fois que le Roi alloit au bois de Vincennes, il se tint sur le chemin, et comme il vit le carrosse du Roi à portée de sa voix, il se mit à crier : « Sire, ayez pitié du pauvre du Perron ; » et

(1) Du Perron (Jacques Davy, cardinal), né le 25 novembre 1556, d'une famille protestante réfugiée, mort le 5 septembre 1618.

(2) Quand le cardinal fut grand seigneur, il signa *d'Avit* pour se dépayser et faire croire qu'il étoit d'une maison qui s'appeloit Avit. (T.)

il continua jusqu'à ce qu'il l'eût perdu de vue. Quelques personnes persuadèrent au Roi, comme apparemment c'étoit la vérité, que le pauvre homme n'avoit offert de faire ce discours opposé à l'autre que pour faire parade de son esprit; qu'il avoit le fond bon et qu'il ne péchoit que par emportement. Il suivit le Roi à Tours, et s'adonna, car c'étoit son talent, à lire les livres de controverse. Il fut fait évêque d'Évreux (en 1591); et ce fut lui qui instruisit Henri IV en la religion catholique. On le fit quelque temps après archevêque de Sens, et enfin cardinal (en 1604). Le pape y eut de la répugnance, et disoit : « *Non bastava al figlio d'un eretico d'esser vescovo;* » *vuol ancora esser cardinale.* »

A propos du pape, l'archevêque de Reims, Léonor de Valençay (1) dans un *Traité de la puissance du pape* (2), dit que le cardinal du Perron souffrit qu'on lui donnât un coup de gaule dans la cérémonie de l'absolution de Henri IV, et que ce fut sur la parole qu'on lui donna de l'avancer, comme en effet il fut fait cardinal ensuite. Henri IV ne le sut que quatre mois avant de mourir, et on raconte qu'il disoit qu'il se ressentiroit de ce coup de gaule. Vous verrez que ce coup de gaule, auquel M. du Perron consentit, fit résoudre le pape. Il vainquit enfin la répugnance qu'il avoit à le faire cardinal.

Il rapporta la v..... de Rome et en mourut. En

(1) Léonor d'Estampes-Valençay, évêque de Chartres, transféré à l'archevêché de Reims en 1641.

(2) Il ne paroît pas que Léonor d'Estampes ait publié sur cette matière un traité *ex professo;* c'est plutôt dans une déclaration qu'en 1626 il fit conjointement avec l'évêque de Soissons, qu'il aura avancé ce fait. (Voyez la *Bibliothèque chartraine* de D. Liron. Paris, 1719, in-4°, pag. 245.)

mourant, il ne voulut jamais dire autre chose, quand il prit l'hostie, sinon qu'il la prenoit comme les apôtres l'avoient prise. On disoit qu'il avoit voulu mourir en fourbe, comme il avoit vécu. C'étoit un fort bel homme. Il dit une fois une assez plaisante chose d'un prédicateur qui disoit : *M. saint Augustin, M. saint Jérôme*, etc. : « Vraiment, dit-il, il paroît » bien que cet honnête homme n'a pas grande fa- » miliarité avec les Pères, car il les appelle encore » *monsieur*. »

X

L'ARCHEVÊQUE DE SENS,

FRÈRE DU PRÉCÉDENT (1).

Son frère, qui fut archevêque de Sens après lui, étoit un fort ridicule personnage. Avant la mort de son frère on l'appeloit *l'Ambigu*, car il n'étoit ni d'église, ni de robe, ni d'épée, ni ignorant, ni savant. Il faut lire la pièce que Bautru fit contre lui, qu'il a intitulée *l'Ambigu* (2). Quand son frère alla à

(1) Du Perron (Jean Davy), archevêque de Sens, mort en 1621.

(2) « M. de Bautru a fait une satire contre l'*Ambigu*. L'Am- » bigu étoit frère de M. le cardinal du Perron. On ne pouvoit » pas, disoit-il, décider s'il étoit jour ou nuit lorsqu'il vint au » monde. Il étoit hermaphrodite, et la sage-femme, lorsqu'il fut » né, dit à sa mère : « Madame, votre fils est une fille, et votre » fille est un garçon. » On le nomma *Lysique*, afin qu'on ne pût » distinguer si c'étoit le nom d'un homme ou d'une femme. Il » mit un ouvrage en lumière ; mais on ne pouvoit pas dire pour » cela qu'il fût auteur, parce que c'étoit une traduction. » (*Menagiana.*)

Rome, il fut long-temps à décider s'il l'y mèneroit ou non, et il disoit plaisamment que cet homme étoit si *ambigu*, qu'il rendoit ambiguës toutes les choses qui le concernoient. Quand il fut fait archevêque, pour montrer qu'il savoit du latin, il traduisit toutes les harangues de Quinte-Curce et le traité *de Amicitiâ* de Cicéron ; mais il ôta sur ce point-là l'*ambiguité* où l'on avoit été jusques alors, car il persuada tous ceux qui s'y connoissoient qu'il n'entendoit pas cette langue. Ces traductions pourtant furent estimées de toute la cour ; mais c'étoit en un temps où l'on peut dire que l'on *donnoit* la réputation. On ne laissoit pas de dire que les cadets avoient perdu leur procès, car le cadet de Desportes et celui de Bertaut approchoient encore moins de leurs aînés que cet *ambigu* du cardinal.

XI

LE DUC DE SULLY (1).

On a dit, et soutenu, qu'il venoit d'un Ecossais nommé Bethun, et non de la maison des comtes de

(1) J'ai tiré la plus grande part de ceci d'un manuscrit qu'a fait feu M. Marbault, autrefois secrétaire de M. du Plessis Mornay, sur les Mémoires de M. de Sully, dont il montre presque partout la fausseté pour les choses qui concernent l'auteur. J'ai extrait de cet écrit ce qu'on n'oseroit publier quand on l'imprimera. (T.) Les *Remarques sur les Mémoires de Sully*, par Marbault, secrétaire de du Plessis-Mornay, ont été publiées, en 1837, par MM. Michaud et Poujoulat, dans la *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, IIe série, tom. II. (Voyez la notice historique sur Tallemant, pag. 54.)

Béthune de Flandre. Il y avoit un Écossais archevêque de Glascow qu'il traitoit de parent. Par sa vision d'être allié de la maison de Guise par la maison de Coucy, issue, dit-il, de l'ancienne maison d'Autriche, comme s'il réputoit à déshonneur d'être parent de l'empereur et du roi d'Espagne, il alla s'offrir à MM. de Guise contre M. le comte de Soissons. Le Roi (1) lui manda par M. du Maurier, huguenot, depuis ambassadeur en Hollande, qu'il le rendroit si petit compagnon, qu'il lui feroit bien voir que la maison de Guise n'en seroit pas mieux pour avoir son appui ; qu'il étoit un ingrat, lui qu'il avoit élevé de rien, de s'aller offrir contre un prince du sang à ceux qui avoient tâché d'ôter la couronne et la vie à son bienfaiteur. M. du Maurier ne dit pas la moitié de ce que le Roi lui avoit donné charge de dire ; cependant mon homme fut si abattu que c'étoit une pitié, car comme dans la prospérité il étoit insolent, de même il étoit lâche et failli de cœur dans l'adversité.

Il eut une querelle ensuite avec M. le comte de Soissons pour quelques assignations où il rebuta fort ce prince. Ceux de Lorraine s'offrirent à lui pour lui rendre la pareille, dont le Roi fut fort irrité. Ce qu'il conte d'une autre querelle avec M. le comte pour un logement à Châtellerault est faux (2) : M. le comte lui eût passé l'épée au travers du corps. Quoiqu'il fût gouverneur du Poitou, il n'y avoit pourtant nul crédit.

Il se vante d'avoir fait donner le gouvernement de Provence à feu M. de Guise (3), et M. le chan-

(1) Henri III.

(2) *Économies royales*, collection Petitot, IIe série, VI, 285.

(3) *Ibid.* II, 344.

celier de Cheverny fit ses protestations contre cela (1). Il blâme M. d'O (2), qui pourtant avoit les mains nettes, et qui, au lieu de s'enrichir dans la surintendance, y mangea son bien.

Il passe par-dessus M. de Sancy, comme s'il n'avoit point été surintendant (3). M. de Sancy fut chassé pour avoir dit au Roi, au siége d'Amiens, comme il lui demandoit conseil sur son mariage avec madame de Beaufort, en présence de M. de Montpensier, que « p..... pour p....., il aimeroit mieux la » fille d'Henri II (4) que celle de madame d'Estrées, » qui étoit morte au bordel ; » et pour avoir dit aussi à madame la duchesse (5) même, qui disoit qu'un gentilhomme de ses voisins avoit mis ses enfants sous le poêle en épousant celle dont il les avoit eus, « que cela étoit bon pour un gentilhomme à héritage » de cinq ou six mille livres de rentes, mais que » pour un royaume elle n'en viendroit jamais à » bout, et que toujours un bâtard seroit un fils de » p..... » A la vérité ces paroles sont un peu bien rudes, mais le Roi devoit considérer que M. de Sancy étoit homme de bien, et qu'il lui avoit rendu de grands services (6).

Il avoit en effet soudoyé à ses dépens les Suisses qu'il amena en grand nombre à Henri IV (7). Il mou-

(1) *Mémoires de Cheverny*, collect. Petitot, Ire série, XXXVI, p. 283.

(2) *Économies royales*, collection Petitot, IIe série, VI, 345. *Remarques de Marbault*, p. 20.

(3) *Ibid.*

(4) Marguerite de France, première femme de Henri IV.

(5) Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

(6) *Remarques de Marbault*, p. 23.

(7) Harlay de Sancy, pour procurer des secours à Henri IV,

rut pauvre avec un arrêt de défense dans sa poche. Plusieurs fois il lui est arrivé d'être pris par les sergents ; il se laissoit mener jusqu'à la porte de la prison, puis il leur montroit son arrêt et se moquoit d'eux.

Il avoit un fils qui fut page de la chambre de Henri IV. Las de porter le flambeau à pied, il trouva moyen d'avoir une haquenée. Le Roi le sut et lui fit donner le fouet. Il juroit toujours *pa la mort ;* on l'appeloit *Palamort.* C'étoit un assez plaisant homme. Il trouva une fois madame de Guémenée sur le chemin d'Orléans ; elle venoit à Paris. Il s'ennuyoit d'être à cheval, car il faisoit mauvais temps ; il lui dit : « Ma- » dame, il y a des voleurs à la vallée de Torfou (1), » je m'offre à vous escorter. — Je vous rends grâces, » lui dit-elle. — Ah ! madame, répliqua-t-il, il ne » sera pas dit que je vous aie abandonnée au be- » soin ; » et en disant cela, il baissa la portière, et quoi qu'elle dît, il se mit dans le carrosse. A Rome, comme M. de Brissac y étoit ambassadeur, un jour que l'ambassadrice devoit aller voir la vigne de Médicis, il se mit tout nu dans une niche où il n'y avoit point de statue ; il y a là une galerie qui en est toute pleine. Cet homme se fit Père de l'Oratoire, et on l'appeloit le Père *Palamort.* Il n'avoit dans sa chambre que des saints cavaliers, comme saint Maurice, saint Martin et autres.

L'autre fils de M. de Sancy, qui fut ambassadeur

mit en gage chez des Juifs de Metz un très-beau diamant. Cette pierre a été réunie aux diamants de la couronne. Il ne faut pas la confondre avec le Pitt ou le Régent ; ce dernier est d'un poids beaucoup plus considérable.

(1) Vallée de roches d'un aspect très-sauvage, située à neuf lieues de Paris, sur la route d'Orléans, entre Arpajon et Étrechy.

en Turquie, se fit également Père de l'Oratoire. * Un jour il passa par un couvent de Carmélites, fondé par quelqu'un de sa maison; les religieuses ne lui firent pas plus d'honneur qu'à un autre. Il s'en plaignit; comme il repassoit, la supérieure voulut réparer sa faute; mais il y eut bien du mystère pour avoir la clef de la grille, et après pour lever le voile; enfin elle le leva : « Vraiment, lui dit-il, ma mère, la trou-» vant fort jaune, il falloit bien faire tant de cérémo-» nie pour montrer ce visage d'omelette! Baissez, » baissez votre voile. » Et il lui tourna dos (1).

Madame de Beaufort n'eut point de patience qu'elle n'eût fait mettre M. de Rosny en la place de M. de Sancy. Il lui faisoit la cour, il y avoit long-temps. Son premier emploi fut de contrôler les passeports au siége d'Amiens, et puis il fut envoyé dans les élections pour prendre tous les deniers qui se trouveroient chez les receveurs, ce qu'il fit avec beaucoup de rigueur. Il en usa de même en toutes rencontres. Comme il étoit assez ignorant en fait de finances, il mena avec lui un nommé Ange Cappel, sieur du Luat (2), une espèce de fou de belles-lettres, qui fit imprimer long-temps après, pour flatter M. de Sully, disgracié, un

(1) Ce passage a été omis dans la première édition, parce qu'on n'avoit pu parvenir à le lire dans le manuscrit original.

(2) Ange Cappel, seigneur du Luat, est auteur d'un livre intitulé *l'Abus des Plaideurs*, Paris, 1604, in-folio. Il nous a été impossible de découvrir dans aucune bibliothèque de Paris, et dans aucun catalogue, le petit livre ayant pour titre : *Le Confident*, dont parle Tallemant. Ange Cappel a son article dans la *Biographie universelle* de Michaud; on trouve aussi des renseignements sur lui dans les *Remarques* sur le chapitre II de la *Confession de Sancy*. (Voyez le *Recueil de diverses pièces servant à l'Histoire de Henri III*. Cologne, P. Marteau, 1699, II, 555.)

petit livre intitulé : *Le Confident*, dont M. de Lesdiguières fut fort en colère. Du Luat en fut mis en prison. Quand on voulut l'interroger et qu'on lui dit : « Promettez-vous pas de dire vérité ? — Je m'en gar- » derai bien, dit-il ; je ne suis en peine que pour l'a- » voir dite. » Il donnoit des avis très-pernicieux, et disoit, entre autres sottises, qu'il ne falloit qu'un *lait d'amendes* pour restaurer la France, parce qu'il y avoit une affaire sur les amendes. Il fit imprimer un livre de ses beaux avis, au frontispice duquel il étoit peint comme un Ange, avec des ailes et de la barbe au menton, et des vers qui disoient qu'il n'avoit rien d'humain que la barbe (1).

M. d'Incarville, contrôleur général des finances, n'étoit point un voleur, comme le dit M. de Sully, c'étoit un honnête homme et homme de bien. Cette querelle avec madame de Beaufort lorsqu'elle alloit être reine ne s'accorde guère avec ce que M. de Sully conte du voyage de Clermont, où il donne des coups de bâton au cocher par son commandement ; elle l'eût fait chasser bien vite.

Voici ce qui se passa à la maladie de madame de

(1) Cette facétie orne le frontispice de *l'Abus des Plaideurs*. On répondit à Cappel par un quatrain lourd et grossier, attribué à Rapin, que cite la *Biographie*. Ce donneur d'avis obtint le 27 septembre 1612 un arrêt du conseil qui lui accordoit le vingtième denier d'un nouveau fonds qu'il proposoit sur le *ménage du domaine* du Roi. Une copie collationnée de cet arrêt existe dans le manuscrit du Roi 8778, in-folio. Fonds de Béthune, p. 64. On lit ce quatrain au bas du portrait de Cappel, gravé par Th. De Leu :

Cet ange est terrestre et du ciel,
Comme tel des ailes il porte,
Et est barbu comme mortel :
Divins trésors il vous apporte.

Beaufort. Elle dépêcha Puypeiroux vers le Roi pour lui en donner avis, et le supplier de trouver bon qu'elle se fît mettre dans un bateau pour l'aller trouver à Fontainebleau. Elle espéroit que cela le feroit venir aussitôt, et qu'en faveur de ses enfants il l'épouseroit avant qu'elle mourût. En effet, aussitôt que Puypeiroux fut arrivé, le Roi le fit repartir pour lui aller faire tenir prêt le bac des Tuileries, dans lequel il vouloit passer pour n'être point vu, et incontinent il monta à cheval, et fit si grande diligence, qu'il rattrapa Puypeiroux, à qui il fit de terribles reproches. Auprès de Juvisy, le Roi trouva M. le chancelier de Bellièvre, qui lui apprit la mort de madame la duchesse. Nonobstant cela, il vouloit aller à Paris pour la voir en cet état, si M. le chancelier ne lui eût remontré que cela étoit indigne d'un roi. Il se laissa vaincre à ses raisons, et retourna à Fontainebleau.

M. de Sully dit en un endroit que le Roi monta dans son carrosse ; il n'en avoit point, quoiqu'il fût surintendant des finances. Il alloit au Louvre en housse, et n'eut un carrosse que quand il fut grand maître de l'artillerie. Le Roi ne vouloit pas qu'on en eût. Le marquis de Cœuvres et le marquis de Rambouillet furent les premiers des jeunes gens qui en eurent, le dernier à cause de sa mauvaise vue, l'autre en rendoit quelque autre raison. Ils se cachoient quand ils rencontroient le Roi. Bassompierre disoit que quand il pleuvoit ils alloient chercher des dames de leurs amies pour faire des visites avec elles Arnauld le Péteux (1) a été le premier garçon de la

(1) On trouvera plus bas un article sur Arnauld ; on y donne la raison du surnom bizarre qu'il portoit.

ville qui en ait eu, car les hommes mariés en eurent avant lui. Le Roi ne trouva pas bon que Fontenay-Mareuil (1) en eût un ; on lui dit qu'il s'alloit marier. Enfin les carrosses devinrent tout communs ; on ne savoit ce que c'étoit que des chevaux d'amble, le Roi seul avoit une haquenée ; du temps d'Henri IV même cela étoit ainsi ; on trottoit après le Roi.

Quand le Roi fit M. de Sully surintendant, cet homme, par bravoure, fit un inventaire de ses biens qu'il donna à Sa Majesté, jurant qu'il ne vouloit que vivre de ses appointements et profiter de l'épargne de son revenu, qui ne consistoit alors qu'en la terre de Rosny. Mais aussitôt il se mit à faire de grandes acquisitions, et tout le monde se moquoit de son bel inventaire. Le roi témoigna assez ce qu'il en pensoit, car M. de Sully ayant un jour bronché dans la cour du Louvre, en le voulant saluer, comme il étoit sur un balcon, il dit à ceux qui étoient auprès de lui, qu'ils ne s'en étonnassent pas, et que si le plus fort de ses Suisses avoit autant de *pots de vin* dans la tête, il seroit tombé tout de son long.

Il se fait écrire *monseigneur* par La Varenne (2);

(1) Ceci doit être entendu de Louis XIII et non de Henri IV. François Du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, élevé auprès du dauphin, n'avoit que quinze ans à la mort de Henri IV. Il épousa, en 1626, Suzanne de Monceaux. Fontenay-Mareuil parcourut avec distinction la carrière des ambassades ; on a de lui des *Mémoires* importants, par nous publiés dans la première série de la collection Petitot, tome L et LI.

(2) Grand m... du roi. (T.)— Cette assertion de Tallemant sur les fonctions secrètes de La Varenne n'est pas dénuée de vraisemblance. Son premier office avoit été celui de cuisinier chez Madame : il excelloit à piquer les viandes. Quand Guillaume Fouquet eut acquis le marquisat de La Varenne, Madame le rencontrant un jour, lui dit : « La Varenne, tu as plus gagné à por-

on ne donnoit point du *monseigneur* en ce temps-là au surintendant des finances, et il n'étoit que cela alors. D'ailleurs La Varenne étoit trop fier pour en user ainsi. On le voit par une chose qu'il lui écrivit depuis, à propos du différend de leurs gendres (1), en Bretagne, pour la préséance; quoique M. de Sully fût duc et pair, l'autre lui écrivit ainsi : *Le différend qui est entre nos gendres*... Cela pensa faire enrager le bon homme. Cela me fait ressouvenir que M. le chancelier Seguier, dont la fille a épousé le petit-fils de M. de Sully, lui ayant écrit une fois, à propos de quelques démêlés, en ces mots : *Pour conserver la paix dans nos familles*, il s'en mit en colère, et dit que le mot de famille n'étoit bon que pour le chancelier, qui n'étoit qu'un citadin.

Jamais il n'y eut un surintendant plus rébarbatif. Cinq ou six seigneurs des plus qualifiés de la cour, et de ceux que le Roi voyoit de meilleur œil, l'allèrent un après-dîner visiter à l'Arsenal. Ils lui déclarèrent en entrant qu'ils ne venoient que pour le voir. Il leur répondit que cela étoit bien aisé, et s'étant tourné devant et derrière pour se faire voir, il entra dans son cabinet et ferma la porte sur lui.

Un trésorier de France, nommé Pradel, autrefois maître-d'hôtel du vieux maréchal de Biron, et fort connu du Roi, ne pouvoit avoir raison de M. de Sully, qui lui ôtoit ses gages. Un jour il le voulut faire sor-

» ter les *poulets* de mon frère qu'à piquer les miens. » Il fut fait porte-manteau du Roi, puis conseiller d'état et contrôleur général des postes.

(1) M. de Rohan; le comte de Vertus, d'Avaugour. (T.) — Henri, duc de Rohan, épousa en 1605 Marguerite de Béthune-Sully, et Claude de Bretagne, comte de Vertus, avoit épousé Catherine Fouquet, fille du marquis de La Varenne.

tir de chez lui par les épaules; mais cet homme prit un couteau de dessus la table, car le couvert étoit mis, et lui dit : « Vous aurez ma vie auparavant; je » suis dans la maison du Roi, vous me devez justice.» Enfin, après bien du bruit, Pradel alla trouver le Roi, lui conta l'histoire, et déclara que, dans le désespoir où le mettoit M. de Sully, il ne se soucioit point d'être pendu, pourvu qu'il se fût vengé; qu'aussi bien il mouroit de faim. Le Roi le gourmanda fort; mais, quelques plaintes que fit M. de Sully, il fallut payer Pradel.

Un Italien, venant de l'Arsenal, où il avoit eu quelques rebuffades du surintendant, passa par la Grève, où l'on pendoit quelques malfaiteurs. « *O beati im-* » *piccati!* s'écria-t-il, *che non avete da fare con quel* » *Rosny.* »

Il étoit si haï, que par plaisir on coupoit les ormes qu'il avoit fait mettre sur les grands chemins pour les orner. « C'est un *Rosny*, disoient-ils, faisons-en » un *Biron* (1).» Il avoit proposé au Roi, qui aimoit les établissements, d'obliger les particuliers à mettre des arbres le long des chemins; et comme il vit que cela ne réussissoit pas, il fut le premier à s'en moquer.

M. de Sully dit en un endroit de ses *Mémoires* que M. de Biron et douze des plus galants de la cour ne pouvoient venir à bout d'un ballet qu'ils avoient entrepris, et qu'il fallut lui faire commander par le Roi de s'en mettre. C'étoit une de ses folies que la danse. Tous les soirs, jusqu'à la mort d'Henri IV, un nommé La Roche, valet de chambre du Roi, jouoit

(1) Par allusion au supplice du maréchal de Biron, décapité le 31 juillet 1602.

sur le luth les danses du temps, et M. de Sully les dansoit tout seul, avec je ne sais quel bonnet extravagant en tête, qu'il avoit d'ordinaire quand il étoit dans son cabinet. Les spectateurs étoient Duret, depuis président de Chevry, et La Clavelle, depuis seigneur de Chevigny (1), qui, avec quelques femmes d'assez mauvaise réputation, bouffonnoient tous les jours avec lui. Ces gens-là lui applaudissoient, quoique ce fût le plus maladroit homme du monde. Il montoit quelquefois des chevaux dans la cour de l'Arsenal, mais de si mauvaise grâce que tout le monde se moquoit de lui.

A propos de ballet, M. le Prince en dansa un, et le Roi commanda à M. de Sully de donner une ordonnance pour cela. M. de Sully enrageoit, et, comme pour se moquer, il mit en bas : « Et autant » pour le brodeur. » Pour le faire enrager encore plus, M. le Prince se fit payer le double, en disant qu'il y en avoit la moitié pour le brodeur. Il alla avec toute sa maison chez M. d'Arbault, trésorier de l'épargne, et n'en sortit qu'il n'eût reçu l'argent. Le Roi ne fit qu'en rire, et dit que M. de Sully méritoit bien cela.

Sully gardoit lui-même la porte de la salle à double rang de galeries qu'il avoit fait faire à l'Arsenal pour les ballets.

C'étoit à Duret, son m....., qu'on présentoit les gants (2). Il parle dans ses *Mémoires* d'un nommé

(1) Duret de Chevry, sur lequel on verra plus bas un article dans ces Mémoires, et La Clavelle de Chevigny, avoient été secrétaires de Sully. (Voyez l'*avertissement* qui précède les *Mémoires de Sully*, tom. 1er, p. 3, de la 2e série *des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, collection Petitot.)

(2) *Présenter, donner les gants*, locutions tirées de l'ancien

Robin qu'il rebuta; c'est qu'il s'étoit adressé à lui-même, et non pas à Duret.

* La devise : *Quò jussa Jovis*, est d'un Robert Étienne, avocat : c'est un aigle qui tient la foudre.

La chambre de justice ne fut établie que pour perdre M. de Sully et découvrir ses malversations; et cela étoit mené par des gens qu'il avoit mis dans les finances. Il s'opposa tant qu'il put à la recherche, et ce fut lui qui fit la composition des financiers. M. de Bellegarde s'en étant rendu le solliciteur, il fit si bien qu'il réduisit à fort peu de chose ce qui devoit revenir de cette composition, pour faire accroire au Roi qu'il avoit été mal conseillé, et que, pour un petit profit, il avoit perdu la bonne volonté de ses officiers. Ceci arriva en 1606, et le Roi, sachant les pots-de-vin qu'il prenoit, et croyant qu'il avoit part aux intérêts d'avance qu'on payoit aux trésoriers de l'épargne, faisoit état de donner la surintendance à M. de Vendôme, quand il auroit plus d'âge; lorsque Sa Majesté mourut, elle étoit sur le point de l'y établir.

Son triomphe d'Ivry, et les grandes sommes qu'il tire des prisonniers de guerre qu'il fait, sont les plus plaisants endroits de son livre (1). Toutes ces extravagances sont peintes dans une grande salle à Villebon, dans le pays chartrain.

C'étoit le plus sale homme du monde en paroles. Un jour, je ne sais quel gentilhomme fort bien fait alla dîner avec lui. Madame de Sully (2), sa seconde

usage de donner des gants à celui qui apportoit une bonne nouvelle.

(1) *Économies royales*, collection Petitot, 2e série, I, 447.

(2) Sully, veuf d'Anne de Courtenay, se remaria à Rachel de Cochefilet, veuve en premières noces de Châteaupers.

femme, qui vit encore, le regardoit de tous ses yeux. « Avouez, madame, lui dit-il tout haut, que » vous seriez bien attrapée si monsieur n'avoit point » de c...» Il ne se tourmentoit pas autrement d'être cocu; et en donnant de l'argent à sa femme, il disoit: « Tant pour cela, tant pour cela, et tant pour » vos f... » Il fit faire un escalier séparé qui alloit à l'appartement de sa femme, et lui dit: « Madame, » faites passer les gens que vous savez par cet escalier-là, car si j'en rencontre quelqu'un sur mon » escalier, je lui en ferai sauter toutes les marches.»

Ce bon homme, plus de vingt-cinq ans après que tout le monde avoit cessé de porter des chaînes et des enseignes de diamants, en mettoit tous les jours pour se parer, et se promenoit en cet équipage sous les porches de la Place-Royale, qui est près de son hôtel. Tous les passants s'amusoient à le regarder. A Sully, où il s'étoit retiré sur la fin de ses jours (1), il avoit quinze ou vingt vieux paons et sept ou huit vieux reîtres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettoient en haie pour lui faire honneur,

(1) Sully se retira en effet, après la mort de Henri IV, dans la terre dont il portoit le nom; mais étant rentré en possession du château de Villebon, il en fit son habitation principale, et il y est mort. On voit dans les *Mémoires de Sully*, abrégés par l'abbé de l'Écluse, Londres, 1748, in-4°, III, 414, le grand état que le ministre de Henri IV conserva jusque dans ses terres. Le château de Sully est un curieux monument du moyen âge; il a été, sous Charles VII, le manoir des La Trémouille. Il étoit flanqué de tours, dont il n'en subsiste plus qu'une seule. On voit, couchée au milieu de la cour, la statue en marbre que Rachel de Cochefilet, duchesse de Sully, fit élever à Villebon à la mémoire de son mari. M. le comte de Béthune ne tardera sans doute pas à la relever et à lui rendre les honneurs dus au grand homme dont il porte le nom.

quand il alloit à la promenade, et puis le suivoient; je pense que les paons suivoient aussi. Il entretenoit je ne sais quelle espèce de garde suisse. Il disoit qu'on se pouvoit sauver en toute sorte de religion, et a voulu être enterré en terre sainte.

* Un valet de M. le chancelier, beau-père du petit-fils de M. de Sully (1), en lui rapportant ces choses, lui alla dire tout au rebours que M. de Sully disoit qu'on se *damnoit* en toutes sortes de religions.

XII

LE CONNÉTABLE DE LESDIGUIÈRES.

M. DE CRÉQUI.

François de Bonne, seigneur de Lesdiguières (2), étoit d'une maison noble et ancienne des montagnes du Dauphiné, mais pauvre. Après avoir fait ses études, il se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble, et y plaida, dit-on, quelquefois; mais se sentant appelé à de plus grandes choses, il se retira chez lui, en dessein d'aller à la guerre. Cependant, n'ayant pas autrement de quoi se mettre en équipage, il emprunta une jument à un hôtelier de son village, faisant semblant d'aller voir un de ses parents. Or cette jument, n'appartenant pas à cet

(1) Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, épousa en 1638 Charlotte Séguier, fille du chancelier. Celle-ci se remaria en 1668 avec le duc de Verneuil.

(2) Le connétable de Lesdiguières, né à Saint-Bonne de Champsaut, le 1er avril 1543, mort à Valence en 1626.

hôtelier, lui fut redemandée, et cela donna sujet à un procès qui, quoique de petite conséquence, dura pourtant si long-temps, comme il n'arrive que trop souvent, qu'avant qu'il fût terminé, M. de Lesdiguières étoit déjà gouverneur du Dauphiné. Un jour donc qu'il passoit à cheval, suivi de ses gardes, dans la place de Grenoble, ce pauvre hôtelier, qui y étoit à la poursuite de son procès, ne put s'empêcher de dire assez haut : « Le diable emporte François de » Bonne, tant il m'a causé de mal et d'ennui ! » Un des assistants lui demanda pourquoi il parloit ainsi ; cet homme lui raconta toute l'histoire de la jument. Celui qui lui avoit fait cette demande étoit un des domestiques de M. de Lesdiguières, et le soir même il lui en fit le conte ; car le connétable avoit, dit-on, cette coutume, qu'il vouloit voir tous ses domestiques avant de se coucher, et quelquefois il s'entretenoit familièrement avec eux. Ayant su cette aventure, il commanda à cet homme de lui amener le lendemain le pauvre hôtelier, qui, bien étonné et intimidé exprès par son conducteur, se vint jeter aux pieds de M. de Lesdiguières, lui demandant pardon de ce qu'il avoit dit de lui ; mais lui, n'en faisant que rire, le releva, et pendant qu'il l'entretenoit du temps passé, on fit venir la partie adverse, avec laquelle il s'accorda sur-le-champ, et donna même quelque récompense à ce bonhomme.

M. le connétable aimoit à se souvenir de sa première fortune, et on en voit aujourd'hui une grande marque, en ce qu'ayant fait bâtir un superbe palais à Lesdiguières, il prit plaisir à laisser tout auprès, en son entier, la petite maison où il étoit né, et que son père avoit habitée.

Pour venir à madame la connétable de Lesdi-

guières, sa femme, qui est morte il n'y a pas long-temps, elle s'appeloit Marie Vignon (1), et étoit fille d'un fourreur de Grenoble. Elle fut mariée à un marchand drapier de la même ville, nommé sire Aymon Mathel, dont elle eut deux filles. C'étoit une assez belle personne, mais il n'y avoit rien d'extraordinaire. Son premier galant fut un nommé Roux, secrétaire de la cour de parlement de Grenoble, qui, depuis, la donna à M. de Lesdiguières. Or, ce Roux étoit grand ami d'un cordelier, appelé de Nobilibus, qui fut brûlé à Grenoble pour avoir dit la messe sans avoir reçu les ordres. On le soupçonnoit aussi de magie, et le peuple croit encore aujourd'hui que ce cordelier avoit donné à madame la connétable des charmes pour se rendre maîtresse de l'esprit de M. de Lesdiguières. Il est bien certain qu'elle eut d'abord un fort grand pouvoir sur lui. Cette amour ne dura pas long-temps, que la femme ne quittât la maison de son mari; elle ne logeoit pourtant pas avec son galant, mais en un logis séparé, où il lui donna grand équipage, et bientôt après il la fit marquise. Il en eut deux filles durant cette séparation d'avec son mari. On dit que les parents de M. de Lesdiguières gagnèrent son médecin, qui lui conseilla, pour sa santé, de changer de maîtresse, et qu'en même temps, pour essayer de la lui faire oublier, on lui présenta une fort belle personne, nommée Pachon, femme d'un de ses gardes. Mais la

(1) Le P. Anselme en parle en ces termes : « Marie Vignon, » marquise de Tréfort, mariée le 13 juillet 1617, après avoir été » long-temps attachée à François de Bonne, duc de Lesdiguières, » son mari. » (*Hist. Généalogique*, IV, 284.) Le prudent généalogiste s'est bien gardé de parler de la première alliance de la connétable.

marquise, car on l'appeloit ainsi alors, fit donner des coups de bâton à cette femme, dans la maison même de M. de Lesdiguières, et incontinent après s'alla jeter à ses pieds. Elle n'eut pas grande peine à faire sa paix, et fut plus aimée qu'auparavant.

M. de Lesdiguières étoit obligé de faire plusieurs voyages; elle le suivit partout, et même à la guerre; on dit pourtant qu'il voulut faire en sorte que le drapier la reprît, et qu'il lui fit offrir pour cela de le faire intendant de sa maison. Mais ce marchand, qui étoit homme d'honneur, n'y voulut jamais entendre.

Cependant elle ne perdoit point d'occasion d'avancer ses parents. Elle fit donner des bénéfices, ou des compagnies, à sept ou huit frères qu'elle avoit, maria fort bien deux de ses sœurs. L'une épousa un gentilhomme de la campagne, et depuis, étant veuve, elle fut entretenue, car c'est une bonne race, par un prieur proche de Die, dont elle eut une fille qui est religieuse dans Grenoble, mais que madame la connétable, cette *prude*, n'a pas voulu voir. L'autre fut mariée à un capitaine nommé Tonnier, et après sa mort elle épousa un président de la chambre des comptes de Grenoble, appelé le Blanc. Celle-ci ne voulut point faire honte à ses aînées, et pendant la vie, et après la mort de son second mari, elle eut pour galant un nommé l'Agneau, qu'elle épousa à l'article de la mort, et après avoir reçu l'extrême-onction.

La marquise maria aussi les deux filles qu'elle avoit eues du drapier, l'une à la Croix, maître-d'hôtel de M. de Lesdiguières, et en secondes noces au baron de Barry. Celle-ci se garda bien de dégénérer, et fut une digne fille d'une telle mère. L'autre fut mariée trois fois : la première à un gentilhomme de la

campagne, dont je ne sais point le nom ; la seconde à un autre gentilhomme, nommé Moncizet, d'avec lequel elle fut démariée, et pour la troisième fois elle épousa le marquis de Canillac.

Quant aux filles qu'elle avoit eues de M. de Lesdiguières, nous dirons ensuite à qui elles furent mariées ; mais il faut dire auparavant de quelle façon leur mère parvint à se faire épouser par M. de Lesdiguières.

Elle étoit demeurée à Grenoble, tandis que M. de Lesdiguières étoit au siége de quelque place dans le Languedoc. En ce temps-là, un certain colonel Alard, Piémontais, vint faire des recrues en Dauphiné. Elle en fut cajolée, mais non pas aussi ouvertement qu'elle l'avoit été auparavant par M. de Nemours, qui lui fit mille galanteries, durant un voyage que M. de Lesdiguières avoit été obligé de faire en Picardie. Or, comme elle ne pensoit qu'à devenir femme de M. de Lesdiguières, et que la vie de son mari étoit un obstacle insurmontable, elle persuada à ce colonel de l'assassiner ; ce qu'il fit en cette sorte.

Le drapier, ayant abandonné son commerce, s'étoit retiré aux champs depuis quelques années, en un lieu appelé le Port-de-Gien, dans la paroisse de Mellan, à une petite lieue de Grenoble. Le colonel monte à cheval, accompagné d'un grand valet italien à pied ; il arrive de bonne heure en ce lieu, et ayant rencontré un berger, il lui demanda la maison du capitaine Clavel. Le berger lui dit qu'il ne connoissoit personne de ce nom-là, mais que s'il demandoit la maison de sire Mathel, c'étoit l'une de ces deux qu'il voyoit seules assez près de là. Le colonel le pria de l'y conduire, afin que le berger lui montrât l'homme qu'il cherchoit, car il ne le connoissoit pas. Ils n'eu-

rent pas fait beaucoup de chemin que le berger lui montra le drapier qui se promenoit seul, le long d'une pièce de terre; le colonel le remercie, lui donne pourboire et le renvoie. Après il va au marchand, et le porte par terre d'un coup de pistolet, qu'il accompagne de quelques coups d'épée, de peur de manquer à le tuer.

La justice fit prendre le valet du mort et une servante, qui étoit sa concubine, avec le berger, qui raconta toute l'histoire, sans pouvoir nommer le meurtrier. On lui demanda s'il le reconnoîtroit bien. Il répondit qu'oui. C'est pourquoi on le mit à Grenoble à une grille de la prison qui répond sur la grande place, appelée Saint-André. Il n'y fut pas long-temps sans voir passer le colonel, qu'il reconnut aussitôt, et qui fut tout aussitôt emprisonné, car il avoit cru sottement que ce berger n'avoit rien vu.

M. de Lesdiguières en ayant reçu avis en diligence, craignit que si cette affaire s'approfondissoit, sa maîtresse n'y fût terriblement embarrassée; il partit promptement du lieu où il étoit, et entrant dans la ville sans qu'on l'y attendît, alla d'autorité délivrer le Piémontais, et le fit sauver en même temps. Le parlement fit du bruit, et voulut s'en venger sur la maîtresse de M. de Lesdiguières, ne pouvant s'en venger sur lui-même. Mais comme le connétable étoit adroit, il sut si bien négocier avec chaque conseiller en particulier, qu'il ne se parla plus de cette affaire.

Depuis ce temps-là il fut encore cinq ou six ans sans épouser la marquise, et à la fin il s'y résolut, pour légitimer les deux filles qu'il en avoit eues. Elles étoient adultérines pourtant (1).

(1) En partant pour s'aller marier, il dit à sa maîtresse : « Allons donc faire cette sottise, puisque vous le voulez. » (T.)

Il étoit assez patient; on dit que comme il étoit déjà au lit, la connétable s'avisa de vouloir faire bassiner la place où elle devoit coucher, et qu'en la bassinant on brûla le connétable bien serré à la cuisse; il ne dit autre chose, sinon : « Madame, vous faites bassiner votre lit un peu bien chaud. »

Il avoit une fille du premier lit qui fut mariée à M. de Créqui. M. de Lesdiguières d'aujourd'hui, auparavant M. le comte de Saulx, et feu M. de Canaples, père de M. de Créqui d'à présent, vinrent de ce mariage. Cette première fille étant morte, on prit une étrange résolution, qui fut de marier les deux filles qu'il avoit eues de madame la connétable, l'une au comte de Saulx, et l'autre à M. de Créqui (1), son père, afin de leur conserver tout le bien de M. le connétable. Il est vrai qu'il y eut quelque intervalle de temps entre ces deux mariages, car l'aînée de ces filles, mariée au marquis de Montbrun (2), fut démariée pour épouser le comte de Saulx, dont elle étoit tante; il étoit fils de la fille du premier lit de M. de Lesdiguières.

Ce mariage ne fut pas heureux, et la comtesse de Saulx mourut bientôt sans enfants. Voilà pourquoi, comme on avoit toujours la pensée de conserver tout le bien à M. de Créqui et à ses enfants, la cadette ne pouvant pas être épousée par M. le comte de Saulx, qui étoit veuf de sa sœur de père et de mère, ni par M. de Canaples, qui étoit marié avec une parente de MM. de Luynes, sœur de Combalet, il fallut que M. de Créqui l'épousât, quoiqu'il fût veuf d'une sœur du pre-

(1) Charles, maréchal de Créqui, épousa Madeleine de Bonne, fille du connétable de Lesdiguières. Il mourut en 1638, à l'âge d'environ soixante et onze ans.

(2) Charles-René de Puy, seigneur de Montbrun.

mier lit et beau-frère de celle qui venoit de mourir. Le pape, quand on lui demanda la dispense pour ce dernier mariage, dit qu'il falloit un pape tout entier pour donner toutes les dispenses que ceux de cette maison demandoient. Il ne laissa pourtant pas de la donner.

Ce mariage du maréchal de Créqui fut encore plus malheureux que les autres. Sa femme et lui ne vivoient pas bien ensemble, et un nommé Najère, chef de son conseil (1), le fit résoudre, après la mort du connétable, à une méchanceté qu'on auroit de la peine à croire, qui fut de faire persuader à la maréchale, qui n'avoit point d'enfants, d'en supposer un, afin que la supposition étant découverte, cela donnât lieu de la cloîtrer et de retenir tout son bien. On persuada donc à la maréchale cette supposition, comme elle étoit à une maison des champs, appelée la Tour d'Aigues (2). Il se trouva que la fermière étoit grosse, qui consentit volontiers à donner son enfant à la maréchale, pour en faire un grand seigneur. Mais le maréchal donna ordre que celui qui transporteroit cet enfant d'une chambre à l'autre l'étouffât en chemin, sur quoi la véritable mère, reconnoissant sa faute, commença dans sa douleur à s'accuser, et sa maîtresse aussi, de cette supposition. Aussitôt le comte de Saulx survint avec des commissaires qu'on avoit fait tenir tout prêts, et qui, ayant fait leurs informations, emprisonnèrent la maréchale. Ce procès pourtant fut si bien

(1) Il étoit garde des sceaux du parlement de Grenoble.

(2) Ces faits se sont passés à Aix, et non à la Tour-d'Aigues. M. Roux-Alpheran a publié sur ce procès des détails curieux puisés dans les registres du parlement de Provence, et dans les Mémoires de Jacques Gaufridi. (Voir le *Mémorial d'Aix*, du mois de mai 1839.)

conduit par le conseil et l'adresse de madame la connétable, que ce mari, qui avoit voulu embarrasser sa femme par cette accusation, se trouva presque aussi embarrassé qu'elle, et fut obligé de s'accommoder. Après cette belle affaire, il en fit encore une autre. Il fit enlever la connétable, sa belle-mère, et la tint long-temps prisonnière au fort de Barreaux, l'accusant faussement de crime de lèse-majesté, et d'avoir intelligence avec le duc de Savoie; mais le feu Roi (*Louis XIII*) et le cardinal de Richelieu, passant à Lyon, la mirent en liberté.

M. de Créqui ayant été tué en Italie, la maréchale eut sur la fin de ses jours feu M. d'Elbœuf pour galant, durant le séjour qu'elle fit à Paris. Après elle alla mourir à Bourg en Bresse, et à l'heure de sa mort elle donna toutes ses pierreries à un gentilhomme du duc pour les lui porter. Elles étoient en assez bonne quantité, car sa mère lui en avoit donné de belles pour une terre qu'elle lui avoit baillée en échange. Par son testament elle donna encore à M. d'Elbœuf une belle terre auprès de Paris.

Ce M. d'Elbœuf étoit un grand abatteur de bois. Il attrapa plaisamment (il y a trois ou quatre ans) une demoiselle de sa femme, madame d'Elbœuf, qui est devenue ridicule, de belle qu'elle avoit été autrefois (elle est sœur de M. de Vendôme) (1). Elle étoit fort malade. Elle avoit une demoiselle très-jolie; le mari en étoit épris. Un jour il vint tout triste, et dit devant cette fille : « Ma femme est morte, les méde-
» cins en désespèrent, ils me l'ont avoué, et de plus

(1) Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, fut mariée au duc d'Elbœuf en 1619, et mourut en 1663.

» un astrologue, qui a fait son horoscope, et que je » viens de visiter exprès pour cela, assure qu'elle n'en » sauroit échapper. » Cette fille, depuis ce moment, se mit dans l'esprit qu'elle pourroit bien devenir princesse, et se laissa faire un petit enfant. Madame d'Elbœuf a enterré son mari ; il est mort cette année, âgé de soixante-un ans (1), et il disoit : « Faut-il que je » meure si jeune ! »

Pour revenir au connétable, voici ce que Bezançon (2) a rapporté de sa mort. Il travailloit avec lui, le propre jour qu'il mourut, à des départs de gens de guerre. « Il faudroit, lui dit Bezançon, que M. de Créqui » fût ici. — Voire, répondit le connétable, nous aurions » beau l'attendre, s'il a trouvé un chambrillon en son » chemin, il ne viendra d'aujourd'hui. » Il travailla de fort bon sens, après il fit venir son curé. « Monsieur le » curé, lui dit-il, faites-moi faire tout ce qu'il faut. » Quand tout fut fait : « Est-ce là tout, dit-il, monsieur » le curé? — Oui, monsieur. — Adieu, monsieur le » curé, en vous remerciant. » Le médecin lui dit : « Monsieur, j'en ai vu de plus malades échapper. » — Cela peut être, répondit-il, mais ils n'avoient » pas quatre-vingt-cinq ans comme moi. » Il vint des moines à qui il avoit donné quatre mille écus, qui eussent bien voulu en avoir encore autant. Ils lui promettoient paradis en récompense. « Voyez-vous, leur » dit-il, mes pères? si je ne suis sauvé pour quatre » mille écus, je ne le serai pas pour huit mille.

(1) Charles de Lorraine, deuxième du nom, duc d'Elbœuf, mourut le 5 novembre 1657. Cette date et quelques autres, particulièrement celle que Tallemant a mise à la marge de son introduction, font connoître d'une manière positive l'époque à laquelle il écrivoit ses Mémoires.

(2) Bezançon, secrétaire du connétable, composoit des couplets satiriques. Il s'attacha ensuite à Gaston.

» Adieu. » Il mourut comme cela, le plus tranquillement du monde.

* Il y a un plaisant cri dans sa maison : *A Créqui, Créqui, le grand baron, nul ne se frotte*. Mais il n'est de cette maison que par les femmes. Il s'appelle Blanchefort.

J'ajouterai quelque chose de feu M. de Créqui. On lui dit, quand il voulut attaquer Gavi, forteresse des Génois, que Barberousse n'avoit pu la prendre. « Eh » bien ! répondit-il, *Barbegrise* la prendra. » Il la prit en effet.

Il disoit les choses assez plaisamment. Un jour il tomba du haut d'un escalier en bas, sans se faire autrement de mal. « Ah ! monsieur, lui dit-on, que » vous avez sujet de remercier Dieu ! — Je m'en » garderai bien, dit-il, il ne m'a pas épargné un » échelon. »

* Un trésorier de France, du bureau de Tours, nommé Coudreau, gagna à M. de Créqui cent mille écus ; le lendemain M. de Créqui lui envoya cinquante mille francs ; Coudreau ne les voulut point prendre ; depuis il n'en put avoir un sou.

Il fit de si grandes pertes au jeu qu'il en pensa perdre l'esprit, et si le connétable ne lui eût envoyé cent mille écus et promesse d'autant, il n'en fût point revenu. Il n'y eut que cela qui le remit.

Il étoit fort coquet et il vouloit toujours paroître jeune. Quand le cardinal de Richelieu, avant que d'être duc, se fit recevoir conseiller honoraire au Parlement, M. de Créqui fut un de ses témoins, et lui dit en dînant chez le premier président, au sortir de là : « Monsieur, je vous ai rendu aujourd'hui le plus » grand service que je vous pouvois rendre, en di- » sant mon âge. »

On conte de lui une chose qui est assez de galant homme. La nuit, des filoux lui demandèrent la bourse. « Je n'ai rien, leur dit-il, je viens de perdre.—Mon-» sieur, lui dirent-ils, nous vous connoissons, pro-» mettez-nous de nous donner quelque chose, et de-» main un de nous ira vous le demander. » Il leur promit trente pistoles. Le lendemain matin, un de ces honnêtes gens demanda à lui parler, et lui dit tout bas qu'il venoit quérir ce qu'il leur avoit promis. Il avoit oublié ce que c'étoit. L'autre l'en fit ressouvenir, il se mit à rire et lui dit : « Je tiendrai parole, mais il » faut avouer que tu es bien imprudent.» En effet, il lui donna les trente pistoles (1).

XIII

LA REINE MARGUERITE DE VALOIS (2).

La reine Marguerite étoit belle en sa jeunesse, hors qu'elle avoit les joues un peu pendantes, et le visage un peu trop long. Jamais il n'y eut une personne plus encline à la galanterie. Elle avoit d'une sorte de papier dont les marges étoient toutes pleines de trophées d'amour. C'étoit le papier dont elle se servoit pour ses billets doux. Elle parloit *phébus* se-

(1) Turenne se trouva dans une circonstance pareille, et tint la même conduite.

(2) Je ne dirai que ce qui n'est point dans ses *Mémoires*, ni dans ceux que M. de Peiresc a laissés à messieurs Dupuy. (T.)—Marguerite de Valois, reine de Navarre, première femme de Henri IV, née en 1552, morte le 27 mars 1615. Ses Mémoires font partie du tom. XXXVII de la première série de la collection Petitot.

lon la mode de ce temps-là, mais elle avoit beaucoup d'esprit. On a une pièce d'elle, qu'elle a intitulée : *La Ruelle mal assortie* (1), où l'on peut voir quel étoit son style de galanterie.

Elle portoit un grand vertugadin, qui avoit des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettoit une boîte où étoit le cœur d'un de ses amants trépassés ; car elle étoit soigneuse, à mesure qu'ils mouroient, d'en faire embaumer le cœur. Ce vertugadin se pendoit tous les soirs à un crochet, qui fermoit à cadenas, derrière le dossier de son lit.

On dit qu'un jour M. de Turenne, depuis M. de Bouillon, étant ivre, lui dégobilla sur la gorge en la voulant jeter sur un lit.

Elle devint horriblement grosse, et avec cela elle faisoit faire ses carrures et ses corps de jupes beaucoup plus larges qu'il ne le falloit, et ses manches à proportion. Elle avoit un moule (2) un demi-pied plus haut que les autres, et étoit coiffée de cheveux blonds, d'un blond de filasse blanchie sur l'herbe. Elle avoit été chauve de bonne heure ; pour cela elle avoit de grands valets de pied blonds que l'on tondoit de temps en temps.

Elle avoit toujours de ces cheveux-là dans sa poche, de peur d'en manquer ; et, pour se rendre de plus belle taille, elle faisoit mettre du fer-blanc aux deux côtés de son corps pour élargir la carrure. Il y avoit bien des portes où elle ne pouvoit passer.

Elle aima sur la fin de ses jours un musicien nommé Villars. Il falloit que cet homme eût toujours des

(1) Cette pièce ne paroît pas avoir été imprimée.

(2) Forme destinée à soutenir une coiffure très-élevée, comme on en voit encore porter aux femmes du pays de Caux.

chausses troussées et des bas d'attache, quoique personne n'en portât plus. On l'appeloit vulgairement *le roi Margot* (1). Elle a eu quelques bâtards, dont l'un, dit-on, a vécu, et a été capucin (2). Ce roi Margot n'empêchoit point que la bonne reine ne fût bien dévote et bien craignant Dieu, car elle faisoit dire une quantité étrange de messes et de vêpres.

Hors la folie de l'amour, elle étoit fort raisonnable. Elle ne vouloit point consentir à la dissolution de son mariage en faveur de madame de Beaufort. Elle avoit l'esprit fort souple et savoit s'accommoder au temps. Elle a dit mille cajoleries à la feue Reine-mère (3), et quand M. de Souvray (4) et M. de Pluvinel (5) lui menèrent le feu Roi, elle s'écria : « Ah ! » qu'il est beau ! ah ! qu'il est bien fait ! que le Chi- » ron est heureux qui élève cet Achille ! » Pluvinel, qui n'étoit guère plus subtil que ses chevaux, dit à M. de Souvray : « Ne vous disois-je pas bien que

(1) Margot étoit le nom abrégé et familier que Charles IX donnoit à sa sœur Marguerite. « En donnant ma sœur Margot au » prince de Béarn, je la donne, disoit-il, à tous les huguenots du » royaume. » En effet, les faveurs de la princesse passoient déjà pour être partagées par un assez grand nombre d'élus.

(2) Bassompierre en a parlé. « Le soir (du 5 août 1628), ce » capucin, fils de la feue reine Marguerite et de Chanvalon, nom- » mé Père Archange, me vint trouver et me dit force imperti- » nences. » (*Mémoires de Bassompierre*, deuxième série de la collection Petitot, XXI, 162.)

(3) Marie de Médicis, qui l'avoit remplacée dans la couche de Henri IV, et au couronnement de laquelle Henri IV exigea qu'elle parût.

(4) M. de Souvray, ou de Souvré, étoit gouverneur de Louis XIII.

(5) Il étoit sous-gouverneur et premier écuyer de la grande écurie. (T.)

» cette méchante femme nous diroit quelque in-
» jure? » M. de Souvray (1) lui-même n'étoit guère plus habile. On avoit fait des vers dans ce temps-là qu'on appeloit *les Visions de la cour*, où l'on disoit de lui *qu'il n'avoit de Chiron que le train de derrière.*

Henri IV alloit quelquefois visiter la reine Marguerite (2), et gronda de ce que la Reine-mère n'alla pas assez avant la recevoir à la première visite.

Durant ses repas, elle faisoit toujours discourir quelque homme de lettres. Pitard, qui a écrit de la morale, étoit à elle, et elle le faisoit parler assez souvent.

Le feu Roi s'avisa de danser un ballet *de la vieille cour* (3), où, entre autres personnes qu'on représentoit, on représenta la reine Marguerite avec la ridicule figure dont elle étoit sur ses vieux jours. Ce dessein n'étoit guère raisonnable en soi; mais au moins devoit-on épargner la fille de tant de rois.

A propos de ballets, une fois qu'on en dansoit un chez elle, la duchesse de Retz la pria d'ordonner qu'on ne laissât entrer que ceux qu'on avoit conviés,

(1) Ce M. de Souvray, à ce qu'on prétend, disoit *Bucéphale* au lieu de Céphale, en cet endroit de Malherbe (*Ode à la Reine, mère du Roi, sur sa bienvenue en France*) où il y a :

Quand les yeux mêmes de Céphale
En feroient la comparaison. (T.)

(2) Elle avoit fait bâtir un hôtel à l'entrée de la rue de Seine (sur l'emplacement des maisons qui commencent la rue à droite). Les jardins s'étendoient le long de la rivière jusqu'à la rue des Saints-Pères. La première fois que Henri alla la voir, il lui dit, en la quittant, qu'*il la prioit d'être plus ménagère.* « Que voulez-vous, » répondit-elle, la prodigalité est chez moi un vice de famille. »

(3) *Le ballet du Roi, où la vieille cour*, etc., *viennent danser pour les triomphes de Sa Majesté.* Paris, 1635.

afin qu'on pût voir le ballet à son aise. Une des voisines de la reine Marguerite, nommée mademoiselle Loiseau, jolie femme et fort galante, fit si bien qu'elle y entra. Dès que la duchesse l'aperçut, elle s'en mit en colère, et dit à la reine qu'elle la prioit de trouver bon que pour punir cette femme elle lui fît seulement une petite question. La reine lui conseilla de n'en rien faire, et lui dit que cette demoiselle avoit bec et ongles ; mais voyant que la duchesse s'y opiniâtroit, elle le lui permit enfin. On fait donc approcher mademoiselle (1) Loiseau, qui vint avec un air fort délibéré : « Mademoiselle, lui dit la duchesse, » je voudrois bien vous prier de me dire si les oi- » seaux ont des cornes? — Oui, madame, répondit- » elle, les ducs en portent (2). » La reine, oyant cela, se mit à rire, et dit à la duchesse : « Eh bien! n'eus- » siez-vous pas mieux fait de me croire? »

J'ai ouï faire un conte de la reine Marguerite qui est fort plaisant. Un gentilhomme gascon, nommé Salignac, devint, comme elle étoit encore jeune, éperdument amoureux d'elle, mais elle ne l'aimoit point. Un jour, comme il lui reprochoit son ingratitude : « Or çà, lui dit-elle, que feriez-vous pour me

(1) On ne donnoit alors que la qualification de *demoiselle* aux femmes bourgeoises ; celle de *madame* n'appartenoit qu'aux femmes de qualité.

(2) Madame de Retz étoit galante. (T.) — Ménage, qui croyoit cette anecdote plus récente, la rapporte ainsi : « Madame Loi- » seau, bourgeoise, étoit à Versailles. Le Roi, voyant qu'elle s'a- » vançoit fort près du cercle, dit à madame la duchesse de *** : « Questionnez-la un peu, madame. » Madame la duchesse de *** » l'ayant fait approcher, lui dit : « Madame, quel oiseau est le » plus sujet à être cocu? » Elle lui répondit : « C'est un duc, » madame. » (*Ménagiana*, édition de 1715, II, 79.)

» témoigner votre amour? — Il n'y a rien que je ne » fisse, répondit-il. — Prendriez-vous bien du poi- » son? — Oui, pourvu que vous me permissiez d'ex- » pirer à vos pieds. — Je le veux, » reprit-elle. On prend jour; elle lui fait préparer une bonne médecine fort laxative. Il l'avale, et elle l'enferme dans un cabinet, après lui avoir juré de venir avant que le poison opérât. Elle le laissa là deux bonnes heures, et la médecine opéra si bien que, quand on vint lui ouvrir, personne ne pouvoit durer autour de lui. Je crois que ce gentilhomme a été depuis ambassadeur en Turquie.

XIV

LA COMTESSE DE MORET. M. DE CÉSY.

Madame de Moret étoit de la maison de Bueil (1). N'ayant ni père ni mère, elle fut nourrie, je pense, chez madame la princesse de Condé, Charlotte de La Trémouille. Elle étoit là en bonne école. Henri IV, qui ne cherchoit que de belles filles, et qui, quoique vieux, étoit plus fou sur ce chapitre-là qu'il n'avoit été en sa jeunesse, la fit marchander, et on conclut à trente mille écus. Mais madame la princesse de Condé souhaita que, par bienséance, on la mariât en figure, si j'ose ainsi dire. Césy, de la maison de Harlay, homme bien fait, et qui parloit agréablement, mais qui avoit mangé tout son bien, s'offre à l'épouser. On les maria un matin. Le roi, impatient, et ne goûtant pas trop qu'un autre eût un pucelage

(1) Jacqueline de Bueil, comtesse de Bourbon-Moret.

qu'il payoit, ne voulut pas permettre que Césy couchât avec sa femme, et la vit dès ce soir-là (1). Césy, lâche comme un courtisan ruiné, prétendoit ravoir sa femme le lendemain, résolu de tout souffrir pour faire fortune; mais elle n'y voulut jamais consentir. On rompit le mariage à condition que Césy auroit les trente mille écus.

Il se maria après avec Béthune, fille de la Reine, aussi laide que l'autre étoit belle. Ses trente mille écus ne durèrent pas long-temps, et depuis, pour se remettre, il demanda l'ambassade de Turquie, où, contre l'ordinaire, il mena sa femme; mais il ne craignoit pas autrement que le Grand-Seigneur ne la fît enlever pour la mettre dans le sérail.

(1) Ce fait, indiqué dans les *Amours du grand Alcandre*, est placé à la date du 5 octobre 1604 dans le Journal de l'Estoile, tom. XLVII, pag. 476 de la première série des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*. Barclay, dans l'ingénieuse satire de l'Euphormion, rapporte de la manière la plus spirituelle les conditions du mariage de Jacqueline, qu'il désigne sous le nom de *Casina*. Voici le passage : *Nescio quis antistes, in candidâ veste, connubii legem ad hunc modum recitavit, novam sanè, et quam ideò in tabulâ descripserat, ne inter pronunciandum laberetur : Ut tu Olympio hanc Casinam conjugem tuam nec attigeris, nec osculum retuleris, nisi peregrè proficiscens et trinundinum abfuturus, ut à sinu curiosam abstineas manum, nec adsis molestus noctium arbiter, aut antè sextam diei horam uxoris thalamum temerariâ manu recludas; si quam intereà prolem tibi genuerint Dii, illam protinùs tollas, et gratuito hærede felicissimam augeas domum. Si hæc faxis, tum tibi in uxoris nomen venire licebit, bonisque avibus juncto per exterarum gentium urbes celeberrimis itineribus volitare.* (Euphormionis Lusinini, sive Joannis Barclaii satiricon. Ludg. Bat. apud Elzevirios 1637, pag. 196.) Plus d'un lecteur recourra à l'ouvrage cité pour y voir les conditions imposées à l'épouse. La longueur de cette note n'a pas permis de les insérer ici.

En passant à Turin il laissa sa fille à madame de Savoie (1). Elle étoit belle et y fut comme favorite; mais il fallut la renvoyer parce qu'elle contrefaisoit le bossu (2), qui étoit amoureux de sa belle-fille. Elle y avoit fait quelque fortune; au retour elle épousa M. de Courtenay (3). Le bossu étoit galant. En une collation qu'il donna à Madame, toute la vaisselle d'argent étoit en forme de guitare, parce qu'elle aimoit cet instrument.

Césy fit tant de sortes de friponneries en Turquie, que tout le commerce cessa, et il fallut, au bout de dix-huit ans, y renvoyer M. de Marcheville, qui eut bien de la peine à le tirer de là. Il demeura huit ou neuf ans à Venise, avant que de revenir en France Enfin, de retour à Paris, il reparut avec un train assez raisonnable; pensez qu'il avoit mis quelque chose à part pour ses vieux jours. Au sortir d'une maladie, en avril 1612, il alloit presque toutes les après-dînées faire planter sa chaise (4) sur les degrés de la pompe du Pont-Rouge pour y prendre l'air; il y donnoit rendez-vous aux gens. On m'a assuré qu'au commencement de la régence de la Reine, on compta, entre ceux qu'on disoit être en passe de gouverneur du Roi, un homme tel que je viens de le dépeindre.

Madame de Moret eut un fils qui fut d'église (5).

(1) Chrétienne de France, fille de Henri IV.

(2) Le duc de Savoie.

(3) C'étoit ce qu'il lui falloit, car elle fait assez sa princesse. Les Courtenay, depuis quelques années, ont prétendu être princes du sang. (T.)

(4) Des chaises des rues. (T.) — Le Pont-Rouge communiquoit de la galerie du Louvre à la rue de Beaune.

(5) Antoine de Bourbon, comte de Moret, né à Fontainebleau

On l'avoit fort bien instruit; il étoit bien fait : on dit que de tous les enfants d'Henri IV, c'étoit celui qui lui ressembloit le plus. Il avoit l'esprit agréable. Sa jeunesse fut assez déréglée, mais on dit qu'il avoit fort profité aux voyages qu'il avoit faits durant deux ans, au retour desquels il se jeta dans le parti de Monsieur, et fut tué au combat où M. de Montmorency fut pris (1).

Il devint amoureux terriblement de madame de Chevreuse. M. de Chevreuse en étoit fort jaloux. En ce temps-là, madame de Chevreuse et Buckingham prièrent madame de Rambouillet de leur faire entendre mademoiselle Paulet, la plus belle voix de son temps. M. de Moret se trouva par hasard à l'hôtel de Rambouillet, où ils se devoient rendre. Quand l'heure vint, elle le pria de se retirer, parce qu'elle ne vouloit point que M. de Chevreuse, son voisin, pût l'accuser de quelque chose. M. de Moret fit ce qu'il put pour la fléchir, mais il s'en alla enfin, et ne lui en voulut aucun mal. Un jour, chez madame des Loges, il jugeoit de bien des choses d'esprit en jeune homme de qualité; Gombauld lui fit cette épigramme :

en 1607, légitimé en 1608. Il étoit abbé de Savigny, de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Étienne de Caen et de Signy; il n'en porta pas moins les armes.

(1) Au combat de Castelnaudary. L'opinion que le comte de Moret fut tué sur le champ de bataille, ou mourut de ses blessures quelques heures après, est la plus générale. D'autres cependant ont cru qu'ayant été pansé secrètement et guéri de ses blessures, il passa en Italie, se fit ermite, parcourut divers pays sans se faire connoître, vint enfin prendre retraite à l'ermitage des Gardelles, près de Saumur, sous le nom de frère *Jean-Baptiste*, et y mourut le 24 décembre 1692. Cette version sent bien le roman.

Vous choquez la nature et l'art,
Vous qui n'êtes né que d'un crime;
Mais pensez-vous que d'un bâtard
Le jugement soit légitime?

Il ne s'en fâcha point, et l'envoya convier à un acte qu'il faisoit, où il fit merveille. Il étoit d'une comédie que les enfants d'Henri IV jouèrent; il n'y eut que lui qui fit bien.

*M. d'Angoulême, le père, disoit qu'on observoit bien plus la bienséance du temps de Charles IX, et que le Roi envoya madame d'Entragues accoucher à Chambéry, pour ne point donner ce déplaisir-là à sa femme.

J'ai ouï conter à Venise qu'une célèbre courtisane lui voulut faire payer la qualité, et que, pour l'attraper, il fit dorer des réales d'Espagne, qui ressembloient à des pistoles; ils étoient convenus à trois cents. Les nobles vénitiens ne trouvèrent cela nullement bon; il en pensa arriver du désordre. Ils disoient : «Ne pouvons-nous point être princes à » meilleur titre que lui en devenant doges, et ne » descendons-nous pas presque tous de princes, » puisqu'il n'y a guère de familles nobles qui n'aient » eu un doge?»

Henri IV se refroidissant, madame de Moret s'avisa de faire la dévote. Elle n'avoit que du linge uni, une grande pointe, une robe de serge, les mains nues : c'étoit pour les montrer, car elle les avoit belles. Jusque-là elle avoit été un peu goinfre, mais fort agréable. Henri IV fut tué avant qu'elle eût achevé sa farce. Elle joua un autre personnage ensuite, car elle feignit de devenir aveugle. On croit que c'étoit pour faire pitié à la Reine-mère. Enfin elle fit semblant que M. de Mayerne, médecin célè-

bre, qui étoit fort son ami, lui avoit fait recouvrer la vue d'un œil, mais il ne paroissoit point que l'autre fût plus malade. Elle se remit à faire l'amour tout de nouveau. M. de Vardes se laissa attraper et l'épousa. Il y a six à sept ans qu'elle est morte empoisonnée par mégarde et sans y penser. D'autres disent que c'est un valet qui l'a empoisonnée, et on soupçonne le mari, qui a retiré chez lui une demoiselle de bon lieu, qu'il pourroit bien avoir envie d'épouser. J'ai su depuis qu'on avoit fait un quiproquo chez l'apothicaire, et qu'on avoit donné du sublimé pour du cristal minéral. Elle en mourut. On lui trouva deux abcès qui l'eussent fait mourir subitement (1).

XV

LE CONNÉTABLE DE MONTMORENCY (2).

Le dernier connétable de Montmorency n'étoit pas un grand personnage : on l'accusoit d'être fort

(1) La comtesse de Morel mourut au mois d'octobre 1651; Loret nous a conservé cette date :

Ces jours passés mourut à Varde,
Alors qu'elle y prenoit moins garde,
L'antique dame de Moret,
Ce qui lui fut un peu duret.....
D'un malheureux *qui-pro-quo*,
Par une servante peu sage,
Qui pensant mettre en son potage
Un peu de cristal minéral, (*du sel*)
Y mit d'un sublimé fatal,
Dont la dame, à ce qu'on rapporte,
En mourut toute roide morte.

(*Muse historique*. Liv. II., p. 133. Lettre du 8 octobre 1651)

(2) Henri, duc de Montmorency, second fils d'Anne de Mont-

brutal; à peine savoit-il lire. Sa plus belle qualité étoit d'être à cheval aussi bien qu'homme du monde; il tenoit un teston (1) sur l'étrier, sous son pied, et travailloit un cheval, tant il étoit ferme d'assiette, sans que le teston tombât; et en ce temps-là le dessous de l'étrier n'étoit qu'une petite barre, large d'un travers de doigt. Il aimoit extrêmement les chevaux, et dès qu'un cheval étoit à lui, il ne changeoit plus de maître, et, n'eût-il eu que trois jambes, on le nourrissoit dans une infirmerie qui étoit à Chantilly. De sorte que chez lui le proverbe d'*Equi senectus* n'étoit pas trop véritable. C'étoit un grand tyran pour la chasse. Cependant il disoit qu'il falloit permettre à un gentilhomme de poursuivre le gibier qu'il auroit fait lever sur sa propre terre, et qu'en ce cas il laisseroit prendre un lièvre jusque dans sa salle.

En Languedoc il devint amoureux, étant déjà âgé, de mademoiselle de Portes (2), de la maison de Budos; c'étoit une belle fille, mais pauvre, et qui, quoiqu'elle fût bien demoiselle, n'étoit pas pourtant de naissance à prétendre un connétable. C'est à cause de cela, et sur ce qu'elle mourut d'apoplexie, et qu'elle avoit le visage tout contourné, qu'on a dit qu'elle s'étoit donnée au diable pour épouser M. le connétable, et que César, un Italien, qui passoit pour magicien à la cour, avoit été l'entremetteur de ce pacte.

morency, maréchal de France en 1566, connétable en 1593, mort à Adge le 1er avril 1614.

(1) Monnaie d'argent qui valoit environ douze sous; elle étoit grande comme le sont aujourd'hui les pièces de trente sous.

(2) Louise de Budos, fille du vicomte de Portes, née le 13 juillet 1575, mariée le 13 mars 1593, morte à Chantilly le 30 avril 1598.

Ce César disoit qu'il n'avoit point trouvé de si méchantes femmes qu'en France et qui fussent si vindicatives. Je ne m'en étonne pas, car presque partout ailleurs elles sont comme enfermées, et ne peuvent pas faire galanterie, puisqu'elles ne voient point d'hommes. Le bonhomme de La Haye, un vieux gentilhomme huguenot, qui avoit bien vu des choses, m'a dit que César n'étoit qu'un fourbe. « Vous me » voulez, lui disoit-il, faire voir le diable dans une » cave où cinq ou six coquins charbonnés me vien- » dront peut-être bien étriller. Je le veux voir dans » la plaine Saint-Denis. »

Après la mort de sa seconde femme, le connétable épousa une demoiselle de Montoison (1), tante de sa femme, parce qu'il la trouva sous sa main, car elle n'étoit ni jeune ni belle. Au bout de trois mois, il en fut si las qu'il la relégua à Méru. Depuis sa mort, cette madame la connétable fut dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Mais quand M. de Luynes voulut faire sa femme surintendante de la maison de la Reine, la connétable, qui n'avoit point tenu la qualité de dame d'honneur au-dessous d'elle quand elle étoit la première personne de chez la Reine, se retira ; on mit en sa place madame de La Boissière, qui avoit été renvoyée d'Espagne au bout d un an avec tous les Français. Madame de Senecey, dame d'atours, succéda depuis à madame de La Boissière. La connétable n'est morte que depuis deux ou trois ans (2). Le connétable eut de son second ma-

(1) Laurence de Clermont, fille de Claude de Clermont, comte de Montoison. Ce mariage fut contracté en 1601.

(2) Elle mourut le 14 septembre 1654, âgée de quatre-vingt-trois ans.

riage feu M. de Montmorency et feue madame la Princesse. De son premier mariage avec une fille de Bouillon La Mark, il avoit eu deux filles, madame de Ventadour, qui vit encore, et feue madame d'Angoulême, femme de M. d'Angoulême, le père.

Le connétable voulut mourir en habit de capucin. Un gentilhomme, nommé Montdragon, lui dit : « Ma » foi ! vous faites finement ; car, si vous ne vous dé» guisez bien, vous n'entrerez jamais en paradis. »

On a dit de lui qu'à l'imitation de ce duc de Ferrare, qui disoit de chacune de ses filles : *L'ho fatta, l'ho allevata, e un altro n'avra il fiore? Cazzo!...* il prenoit la peine de percer lui-même le tonneau avant de donner à boire à ses gendres. Je n'en crois rien ; mais, pour ses tantes, ses sœurs, ses cousines, ses nièces, il n'en faisoit aucun scrupule. On vivoit fort désordonnément chez lui.

XVI

MADAME LA PRINCESSE (1).

Mademoiselle de Montmorency n'avoit que quatre ans, qu'on vit bien que ce seroit une beauté extraordinaire. Madame de Sourdis, qui avoit gagné cinquante mille livres de rentes à la faveur de madame de Beaufort, sa nièce, et qui espéroit que cette *aurore* (2) donneroit dans les yeux du Roi, fit dessein de

(1) Charlotte-Marguerite de Montmorency, née vers 1593, épousa, le 3 mars 1609, Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé. Elle mourut à l'âge de cinquante-sept ans, à Châtillon-sur-Loing, le 2 décembre 1650.

(2) Allusion à un passage de Voiture qui, dans une lettre

la faire épouser à son fils, le marquis de Sourdis d'aujourd'hui, qui avoit trente mille livres de rentes en fonds de terre, et à qui elle avoit fait apprendre toutes les choses imaginables. On disoit qu'il y avoit en lui de quoi faire quatre honnêtes gens, et que cependant ce n'étoit pas un honnête homme (1). En cette intention, elle la demande, et offre de la prendre sans aucun bien. Le connétable accepte le parti; mais madame d'Angoulême (2), bâtarde de Henri II, veuve du frère aîné du connétable, mais sans enfants, ayant deviné le dessein de la marquise, rompit le coup, et prit sa nièce chez elle, après la mort de la connétable, qui arriva bientôt après.

M. de Bassompierre, au bout de quelques années, voulut aussi la prendre sans bien; mais, quoiqu'il

adressée à mademoiselle Paulet, lui dit, en parlant de mademoiselle de Bourbon : « Je souhaite de tout mon cœur que cette » *Aurore* (car ce nom que vous lui donnez lui vient bien) soit » suivie d'un aussi beau jour qu'elle le mérite, et que tous ceux » de sa vie soient exempts de nuages et aussi clairs et sereins » que son visage et son esprit. » (*Voiture*, lettre XXIV.)

(1) On trouvera ci-après des détails sur le marquis de Sourdis dans l'article de madame Cornuel.

(2) Elle avoit épousé, en premières noces, le duc de Castro, frère du duc de Parme, Alexandre Farnèse. Elle n'eut point d'enfants. Puis elle fut maréchale de Montmorency. On lui donna, quand elle fut veuve, le domaine d'Angoulême, et monseigneur le duc d'Auvergne lui succéda. On conte une plaisante chose de cette princesse. Étant venue en hâte de Tours à Paris, elle laissa tout son train chez un chanoine, en dessein de retourner aussitôt à Tours. Ceux qu'elle avoit amenés avec elle à Paris lui disoient : « Mais, madame, nous ne sommes pas assez pour vous servir; » prenez donc quelqu'un. » Insensiblement on fit un nouveau train à Paris. Elle écrivoit toujours à Tours : « Je pars la semaine » qui vient. » On tenoit ce train en bon état. Cela dura vingt-huit ans. (T.)

fût bien fait et fort bien avec le connétable, et que l'affaire fût fort avancée, madame d'Angoulême la rompit. Bassompierre, depuis, (c'étoit avant que M. le Prince fût mis dans la Bastille), fit tout ce qu'il put, mais en vain, pour faire accroire qu'il étoit bien avec elle (1).

La Reine-mère, quelque temps après, fit un ballet (2), dont elle mit les plus belles de la cour ; pensez qu'elle n'oublia pas mademoiselle de Montmorency, qui pouvoit avoir alors treize à quatorze ans. On ne pouvoit rien voir de plus beau ni de plus enjoué (3) ; mais il y en avoit bien d'aussi spirituelles qu'elle pour le moins. Il y eut quelques démêlés entre la Reine et le Roi sur ce ballet. Il vouloit que madame de Moret en fût. La Reine ne le vouloit pas, et elle vouloit que madame de Verderonne (4) en fût, et le Roi ne le vouloit pas. Ils avoient tort tous deux en ce qu'ils vouloient, et raison en ce qu'ils ne vouloient pas. A la fin, pourtant, la Reine l'emporta. Pendant ce petit désordre, elle ne laissoit pas de

(1) Bassompierre dit positivement dans ses *Mémoires* que la main de mademoiselle de Montmorency lui étoit accordée par le connétable, et que le Roi descendit jusqu'à le prier en ami de renoncer à cette belle alliance. Le récit de Bassompierre est en partie confirmé par celui de Fontenay-Mareuil. (*Mémoires de Bassompierre*, deuxième série de la collection Petitot, XIX, 385 ; et *Mémoires de Fontenay*, première série de la même collection, L, 15.)

(2) Ce ballet eut lieu au mois de février 1609. (*Lettres de Malherbe à Peiresc*. Paris, Blaise, 1822, pag. 62.)

(3) « Sous le ciel il n'y avoit lors rien de si beau que made-
» moiselle de Montmorency, ni de meilleure grâce, ni plus par-
» fait. » (*Mémoires de Bassompierre*, *ibid.*, 388.)

(4) La femme d'un président des comptes. Elle étoit demoiselle. (T.)

répéter son ballet. Pour y aller on passoit devant la chambre du Roi; mais, comme il étoit en colère, il la faisoit fermer brusquement dès qu'elle venoit pour passer.

Un jour, il entrevit par cette porte mademoiselle de Montmorency, et, au lieu de la faire fermer, il sortit lui-même, et alla voir répéter le ballet. Or, les dames devoient être vêtues en nymphes; en un endroit, elles levoient leur javelot, comme si elles l'eussent voulu lancer. Mademoiselle de Montmorency se trouva vis-à-vis du Roi quand elle leva son dard, et il sembloit qu'elle l'en vouloit percer. Le Roi a dit depuis qu'elle fit cette action de si bonne grâce, qu'effectivement il en fut blessé au cœur et pensa s'évanouir. Depuis ce moment l'huissier ne ferma plus la porte, et le Roi laissa faire à la Reine tout ce qu'elle voulut. Madame la marquise de Rambouillet, alors la vidame du Mans, étoit de ce ballet: ce fut là qu'elle fit amitié avec madame la Princesse.

On avoit déjà parlé de marier M. le Prince avec mademoiselle de Montmorency; le Roi conclut l'affaire, croyant que cela avanceroit les siennes. M. le connétable donna cent mille écus à sa fille. M. le Prince étoit fort pauvre (1), mais c'étoit un grand honneur que d'avoir pour gendre le premier prince du sang.

Le Roi, dans sa passion, fit toutes les folies que pouvoient faire les jeunes gens. Quoiqu'il eût cinquante-trois ans ou environ, il couroit la bague

(1) On dit qu'il n'avoit en fonds de terre que dix mille livres de rente. (T.) — Ce mariage fut suivi du don de la confiscation encourue par le duc de Montmorency. C'est ce qui a fait entrer dans la maison de Condé, les terres de Chantilly, Montmorency, Écouen, Valery, etc., etc.

avec un collet de senteurs et des manches de satin de la Chine.

Le Roi obtint une fois de madame la Princesse qu'elle se montreroit un soir tout échevelée sur un balcon avec deux flambeaux à ses côtés. Il s'en évanouit quasi, et elle dit : « Jésus! qu'il est fou! » Elle se laissa peindre pour lui en cachette; ce fut Ferdinand qui fit le portrait. M. de Bassompierre l'emporta vite après qu'on l'eut frotté de beurre frais, de peur qu'il ne s'effaçât; car il fallut le rouler pour le porter sans qu'on le vît. Quelques années après, madame la Princesse, croyant que Ferdinand auroit oublié cela, ou bien n'y songeant plus, lui demanda un jour quel portrait de tous ceux qu'il avoit faits en sa vie lui avoit semblé le plus beau. « C'est, dit-» il, un qu'il fallut frotter de beurre frais. » Cela la fit rougir.

M. le Prince, qui voyoit que l'amour du Roi étoit fort violente, emmena sa femme à Muret, auprès de Soissons. Le Roi ne put être long-temps sans la voir. Il va avec une fausse barbe à une chasse où elle devoit être. M. le Prince en a avis, et remet la partie à une autre fois. A quelques jours de là, le Roi fait que M. de Traigny, un seigneur de ces quartiers-là, convie M. le Prince et madame la Princesse à dîner, et lui se cache derrière une tapisserie, d'où, par un trou, il la voyoit tout à son aise. Elle savoit l'affaire, et l'a avoué à madame de Rambouillet. Comme elle y alloit avec sa belle-mère, le Roi, pour la voir en passant, se déguisa en postillon, et avec M. de Beneux, qui feignoit d'aller voir une belle-sœur en ces quartiers-là, passa auprès du carrosse, où M. de Beneux fut quelque temps à parler. Quoique le Roi eût une grande emplâtre sur la moi-

tié du visage, il fut pourtant reconnu de l'une et de l'autre (1). Madame la Princesse et sa belle-mère (2) furent quinze jours à Roucy, où la comtesse de Roucy, parente de M. le Prince par son mari, fils d'une héritière de Roye, leur prêta quatre mille écus pour leur voyage, et depuis, quand la belle-mère fut revenue de Flandre, elle la défraya à Paris.

Madame la Princesse fit bien pis que cela, car elle se laissa persuader de signer une requête pour être démariée. Le Roi avoit obligé ses parents à dresser cette requête, et le connétable étoit un lâche qui croyoit que cette amour du Roi le combleroit de trésors et de dignités. Les gens de madame la Princesse, qui étoit fort jeune, lui faisolent accroire qu'elle seroit reine. Voyez quelle apparence il y avoit : il eût donc fallu empoisonner la Reine Marie de Médicis, car elle avoit des enfants. M. le Prince n'a jamais pu pardonner à sa femme d'avoir signé cette requête. Enfin, il s'enfuit avec elle à Bruxelles, où il ne se trouva pas trop en sûreté par les menées du marquis de Cœuvres, depuis maréchal d'Estrées, qui y étoit allé en qualité d'ambassadeur.

On a dit que c'étoit de son consentement que le marquis de Cœuvres la devoit enlever de Bruxelles, et le petit Toiras, depuis maréchal de France, page de M. le Prince, étoit espion pour le Roi. Le marquis écrivoit : « Le petit Toiras sert toujours bien Votre » Majesté; je lui ai payé sa pension. »

(1) Cette anecdote est racontée avec des différences dans les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, L, 16, de la première série de la collection Petitot, et dans les *Mémoires de Lenet*, LIII, 139, de la deuxième série de la même collection.

(2) Charlotte-Catherine de La Trémouille, veuve de Henri de Bourbon, prince de Condé.

M. le Prince passa avec sa femme à Milan. En ce temps-là, l'armement du Roi tenoit tout le monde en jalousie. On armoit aussi dans le Milanais. Le bruit courut que M. le Prince devoit commander cette armée.

Après la mort du Roi, M. le Prince ramena sa femme à la cour de France. Madame de Rambouillet dit que madame la Princesse eut la petite vérole, et qu'il lui demeura une grosse couture à chaque joue, qui, avec une grande maigreur qu'elle eut, la défigurèrent fort long-temps; enfin, ses coutures se guérirent : elle devint grasse, et fut la plus belle personne de la cour. Madame de Rambouillet dit encore que durant sa grande fleur, dès qu'il venoit une beauté nouvelle, on disoit aussitôt : « Elle est plus » belle que madame la Princesse; » mais qu'enfin on revenoit de cette erreur. Elle avoue pourtant que madame des Essars (1), depuis la maréchale de L'Hospital, qui succéda à madame de Moret, mais simplement comme une belle courtisane, plutôt que comme une maîtresse, et madame Quelin (2), qui eut l'honneur d'avoir sa part aux embrassements du

(1) Charlotte des Essars, comtesse de Romorantin. Henri IV en eut deux filles, qui furent toutes deux abbesses, l'une de Fontevrault, l'autre de Chelles.

(2) Madame Quelin eut depuis pour galant un maître des comptes qu'on appeloit Nicolas. Il se rencontra en ce temps-là que M. Quelin, conseiller de la grand'chambre, son mari, rapporta un procès pour un nommé Nicolas Fouquelin. Le président de Harlay, qui aimoit à rire, fut ravi de cette rencontre, et pour se divertir, toutes les fois qu'il pouvoit faire venir cela à propos, il faisoit redire le fait à ce bonhomme, afin d'avoir le plaisir de lui entendre dire *Nicolas Fouquelin*. Quelin, conseiller à la grand'chambre, dit qu'il étoit fils d'Henri IV. Il est vrai qu'il fait assez de tyrannies aux marchands de bois de l'île Notre-

Roi, à bien examiner tous les traits, étoient plus belles que madame la Princesse, mais que madame la Princesse avoit tout une autre grâce.

Quand M. le Prince fut arrêté, il fallut par bienséance demander à entrer en prison avec lui ; sans cela peut-être n'eussent-ils point eu d'enfants, car madame de Longueville et M. le Prince (1) y sont nés, et avant cela le mari et la femme n'étoient pas trop bien ensemble. Au sortir de là, elle fit galanterie avec le cardinal de La Valette, qui y dépensoit si bien son argent, que quand il est mort il avoit mangé son revenu jusqu'en l'an 1650. Il mourut, je pense, en 1640 (2). Une fois il lui en coûta deux mille écus pour une poupée, la chambre, le lit, tout le meuble, le déshabillé, la toilette et bien des habits à changer, pour mademoiselle de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, encore enfant.

Le cardinal de La Valette étoit un galant homme, mais fort laid. Pompeo Frangipani (3), seigneur romain qui étoit à la cour, disoit que c'étoit justement un *viso di Cazzo* (4). M. d'Aumont disoit qu'il croyoit qu'en relevant la moustache du cardinal La Valette,

Dame pour n'être pas fils d'un particulier : mais il n'a que cela de royal. (T.)

(1) Le grand Condé.

(2) Il mourut le 28 septembre 1639.

(3) Il dit, voyant qu'on faisoit le marquis de Thémines maréchal de France et gouverneur de Bretagne pour avoir arrêté M. le Prince : « *Non ho mai visto sbirro così ben pagato.* » Comme on lui demandoit s'il ne trouvoit pas que madame la Princesse et madame de Guémenée étoient des personnes admirables : *Sono bellissime*, disoit-il, *ma quel Pontgibault è un bel cavaliere.* On parlera ailleurs de Pontgibault. (T.)

(4) C'est une injure en Italie, comme *visage de bois flotté* ici. (T.) « On dit par injure à une personne que c'est un plaisant visage,

on lui relevoit aussi les lèvres, tant il les avoit grosses. Ce cardinal étoit galant, libéral, et avoit beaucoup d'esprit. Il étoit enjoué, jusqu'à se mettre sous un lit en badinant avec des enfants ; cela lui est arrivé bien des fois à l'hôtel de Rambouillet. Mais il étoit quelquefois un peu emporté, et une fois il alla dire le diable, en présence de madame la Princesse, des femmes qui faisoient l'amour. Il disoit, car il avoit l'esprit délicat et n'étoit pas ignorant, que le cardinal de Richelieu avoit des galanteries de pédant; et sa plus grande joie étoit de venir en rire avec madame de Rambouillet, en qui il avoit une confiance entière. Le cardinal de Richelieu vivoit avec lui tout autrement qu'avec les autres, car il lui avoit, comme nous dirons ensuite, la plus grande obligation qu'on puisse avoir à un homme. Il le traitoit civilement et respectueusement ; et comme M. de La Valette n'avoit rien dans la tête que la guerre, il le satisfaisoit en cela.

* M. d'Espernon appeloit le cardinal de La Valette, *le bas valet*, à cause qu'il faisoit la cour au cardinal de Richelieu. Il avoit voulu être général d'armée à toute force, à cause de la toute-puissance qu'a un général sur ses troupes. Il étoit brave, mais il ne savoit point la guerre.

M. de Montmorency donnoit aussi beaucoup à madame la Princesse, et le cardinal lui ayant manqué après ce frère, elle se trouva bien mal à son aise. Le cardinal fut le seul qui ne l'abandonna pas à la disgrâce de M. de Montmorency. Madame de La Trimouille dit qu'elle étoit de leurs divertissements ;

» *un visage de bois flotté*, un visage de cuir bouilli, un visage à » étui, quand il est noir, rude, couperosé. » (*Dict. de Trévoux.*)

que madame la Princesse et M. le cardinal, quand ils vouloient parler seuls, étoient dans un cabinet la porte ouverte; que tout le monde les voyoit : les autres dansoient et jouoient.

Madame la Princesse étoit une des plus lâches personnes qui fut jamais. Elle disoit à madame d'Aiguillon : « Jésus! madame, que je serai aise de » vous céder, si vous épousez Monsieur! » Elle donna la serviette à feu Madame, qui la prit en tournant la tête d'un autre côté. En revanche, quand elle menoit quelqu'un, elle étoit la plus civile du monde. Un jour qu'elle mena madame de La Trimouille à je ne sais quelle fête au Louvre, la Reine l'appela dans sa garde-robe, où personne n'entre que les princesses. Elle s'excusa en disant : « J'ai » amené madame de La Trimouille; je n'irai nulle » part où elle ne puisse pas entrer. » On fit sur elle un vaudeville que voici :

La Combalet et la Princesse
Ne pensent point faire de mal,
Et n'en iront point à confesse,
D'avoir chacune un cardinal (1);
Car laisser lever leur chemise
Et mettre ainsi leur corps à l'abandon,
N'est que se soumettre à l'Église,
Qui, en tout cas, leur peut donner pardon.

Je sais qu'on a voulu dire que M. de Chavigny, qui en sa jeunesse avoit eu entrée chez madame la Princesse, avoit eu aussi quelque part à ses bonnes grâces du temps du cardinal de La Valette; mais il n'en est rien. On a cru cela à cause que qui a un galant en

(1) Voyez ci-après les articles du cardinal de Richelieu et de madame de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa nièce.

peut bien avoir deux; mais, outre que le cardinal ne l'eût pas souffert, ou du moins que cela eût mis du divorce entre elle et lui, c'est que madame la Princesse n'eût pas enduré volontiers les galanteries d'un homme de la ville.

Cependant madame de La Trimouille dit qu'un jour elle vit sortir madame la Princesse fort en désordre d'une ruelle de lit où elle étoit avec Chavigny, et que jusque alors elle n'avoit eu aucune mauvaise opinion d'elle.

Le cardinal de La Valette avoit quelquefois de plaisantes visions : un jour il disoit qu'il voudroit être *montagne*. « Et moi, je voudrois être *soleil*, dit ma» dame de Rambouillet.—*Soleil*, *soleil*, reprit-il, ne » l'est pas qui veut. » Comme s'il étoit plus aisé d'être *montagne* que *soleil*.

Il croyoit une fois avoir fait des vers, et voici ce qu'il avoit fait; c'étoit sur l'air d'un vaudeville. Ce cardinal étoit meilleur dans le sérieux que dans la raillerie.

M'en allant en Touraine,
J'achèterai à Tours
Des pruneaux de Touraine,
De bons pruneaux de Tours;
Puis, revenant en Beauce,
J'irai à Chartres en Beauce,
Et puis à Orléans,
Voir monsieur d'Orléans.

J'ai appris depuis peu de madame de La Trimouille une chose que madame de Rambouillet ne m'a jamais voulu avouer que quand je l'ai sue d'ailleurs; c'est qu'un jour le cardinal de La Valette demanda la dernière faveur à madame la Princesse, qui l'en refusa. De désespoir, il alla se mettre incognito dans Saint-

Louis, où il y avoit des pestiférés. Il mena avec lui un confident, à qui il donna un billet pour la belle, qu'il avoit apporté tout fait. Le confident n'entra point. Elle a dit à madame de La Trimouille que de sa vie elle ne fut si embarrassée. Il en sortit par son ordre. Le reste est aisé à deviner. Il aima depuis mademoiselle de Bourbon (1) aussi fortement qu'il avoit aimé sa mère.

XVII

MADEMOISELLE DU TILLET.

Mademoiselle Charlotte du Tillet ne fut jamais mariée ; mais on dit qu'elle n'en étoit pas plus pucelle pour cela. Sa sœur avoit épousé le président Séguier (2), qui étoit tout le conseil de M. d'Espernon. Par ce moyen elle fit connoissance avec ce seigneur, et fut sa meilleure amie. Il en faisoit cas, car elle avoit fort bon sens, étoit fort adroite et fort née pour la cour. Elle étoit de toutes les intrigues, soit d'amour, soit d'autre chose. Six mois après la mort d'Henri IV, une certaine demoiselle Coetman (3), une petite bossue, qui se fourroit partout et qui se faisoit toujours de

(1) Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de Longueville, si célèbre dans l'histoire de la Fronde.

(2) Pierre Séguier, deuxième du nom, seigneur de Soret, président à mortier au parlement de Paris, avoit épousé Marie du Tillet, fille de Jean du Tillet, seigneur de la Bussière, greffier en chef du Parlement.

(3) Jacqueline Le Voyer, dite de Comant, ou de Coetman, femme d'Isaac de Varenne.

fête, l'accusa d'avoir été d'intelligence avec M. d'Espernon pour faire assassiner Henri IV. Ravaillac, qui étoit d'Angoulême, dont M. d'Espernon étoit gouverneur, fut six mois chez elle comme chez la bonne amie du duc, mais quelques années avant que de faire le coup. La Coetman ne disoit point que la Reine-mère fût du complot; mais on ajoutoit dans le monde que M. d'Espernon l'avoit fait faire pour lui faire plaisir. Faute de preuves, *et pour assoupir une affaire qui n'étoit pas bonne à ébruiter* (1), la Coetman fut condamnée à mourir entre quatre murailles (2); elle fut mise aux Filles repenties, où on lui fit une petite *logette* grillée dans la cour; elle y est morte quelques années après.

Une extravagante madame de Poyanne battit une fois la pauvre mademoiselle du Tillet, sur le quai des Augustins, comme elle retournoit seule de la messe. Elles avoient eu querelle pour une suivante. Sigogne (3) en a fait une espèce de satire qu'on appelle

(1) Le passage imprimé en lettres italiques est biffé dans le manuscrit de Tallemant; mais avec quelque soin on parvient encore à le lire sous les ratures, et nous avons cru devoir le rétablir.

(2) *Variante :* « La Coetman disoit que la Reine-mère étoit du » complot, mais que Ravaillac ne le savoit pas ; faute de preuves, » et pour assoupir une affaire qui n'étoit pas bonne à ébrui- » ter, etc. » Tallemant, après avoir écrit ce que chacun disoit alors, a cherché à adoucir le passage.

(3) Sigogne est un poète satirique dont les œuvres n'ont pas été recueillies, et dont aucune biographie n'a parlé. *Le Combat d'Ursine et de Perrette*, parodie de la dispute de madame de Poyanne et de mademoiselle du Tillet, se trouve dans la deuxième partie du *Cabinet satirique*. Cette pièce y est suivie d'une *Réponse*, par Motin. Ce recueil, licencieux et rare, contient un grand nombre de satires en vers par Sigogne, Motin, Desportes,

le *Combat d'Ursine et de Perrette*. On appeloit cette madame de Poyanne, madame de Poyanne *de la Loupe*. Elle avoit une grosse loupe au front. C'étoit une espèce de gendarme. Depuis elle se fit épouser, je ne sais comment, par le père de feu M. de Bouillon La Marck, et, qui pis est, quoiqu'elle fût pauvre, elle fit si bien, que sa fille épousa le fils ; madame de La Boulaie est venue de ce mariage-là.

Mademoiselle du Tillet étoit une diseuse de vérités ; elle ne ressembloit pas mal en cela à madame Pilou (1), aussi bien qu'en laideur. Elle disoit du feu Roi et de la Reine-mère, que c'étoit une vache qui avoit fait un veau. « La sotte couvée qu'elle nous a faite là, » ajoutoit-elle, que le Roi et Monsieur ! »

Quand le cardinal de Richelieu fit courir les lettres d'amour de madame du Fargis à M. le comte de Cramail (2) : « Que dites-vous de cela, mademoiselle ? » dit-il à mademoiselle du Tillet. — Monsieur, ré- » pondit-elle, je suis vieille, je me souviens de loin ; » je vous dirai que durant le siége de Paris tous » les passages étoient bouchés, tout commerce étoit » interdit, mais les lettres d'amour alloient et venoient » toujours. »

Elle dit une plaisante chose à feu madame de Sour-

Maynard, Régnier et d'autres poètes du temps d'Henri IV et de Louis XIII. Colletet avoit l'intention de consacrer un article à Sigogne dans ses *Vies des poètes françois* (manuscrit dépendant de la Bibliothèque particulière du roi) ; mais cette notice devoit trouver place dans la partie non terminée de cet ouvrage, et le nom de Sigogne n'y figure qu'à la table.

(1) Cette madame Pilou, bonne, spirituelle, alloit à la cour, quoique femme d'un procureur. On verra plus bas dans ces Mémoires des détails curieux sur cette femme singulière.

(2) Elles sont imprimées avec la clef dans le *Journal de Richelieu*.

dis, fille du comte de Cramail : « Madame ma mie, » lui dit-elle, que ne faites-vous l'amour avec M. l'é- » vêque de Maillezais, votre beau-frère? — Jésus ! » mademoiselle, que me dites-vous? lui répondit ma- » dame de Sourdis.—Ce que je vous dis? reprit-elle, » il n'est pas bon de laisser sortir l'argent de la fa- » mille; votre belle-mère en usoit ainsi avec son » beau-frère, qui étoit tout de même évêque de » Maillezais. » Le comte de Cramail disoit du marquis de Sourdis : « Il peut bien faire sa fortune, » car sa femme ne la lui fera jamais. » Elle n'étoit pas belle.

Madame de La Noue, sœur de la maréchale de Thémines, et une de ses parentes, eurent quelques paroles en présence de mademoiselle du Tillet : « Je » pense, disoit cette parente, que nous ne nous de- » vons rien l'une à l'autre. — Madame ma mie (1), » lui dit mademoiselle du Tillet, en vérité, ce n'est » pas autrement *bille pareille.* Madame de La » Noue est belle et jeune, et vous n'êtes ni l'une ni » l'autre. »

XVIII

LE MARÉCHAL D'ANCRE (2).

Il étoit Florentin et se nommoit Concini. Son grand-père fut secrétaire d'État du grand-duc Côme. Ce bonhomme pouvoit avoir gagné cinq ou six mille écus de rente, mais il avoit grand nombre d'enfants. Son

(1) Elle disoit *madame ma mie* à la Reine même. (T.)

(2) Concini Concino, maréchald'Ancre, tué, par ordre du Roi, le 24 avril 1617.

fils aîné étoit père de Concini dont nous parlons. Ce garçon, en sa jeunesse, s'adonna à toutes les débauches imaginables, mangea tout son bien, et se rendit si infâme, que la première chose que les pères défendoient à leurs enfants, c'étoit de hanter Concini.

N'ayant plus rien de quoi vivre à Florence, il s'en alla à Rome, où il servit de croupier au cardinal de Lorraine, qui y étoit alors; mais il ne voulut pas le suivre, et demeura à Rome, d'où il revint à Florence. Quand il sut qu'on faisoit la maison de Marie de Médicis, dont le mariage étoit conclu avec Henri IV, il y entra en qualité de gentilhomme suivant, et vint en France avec elle. Or la Reine-mère avoit une femme de chambre appelée Léonora Dori, fille de basse naissance, mais qui étoit adroite, et qui connut incontinent que sa maîtresse étoit une personne à se laisser gouverner. En effet, elle prit tant d'empire sur son esprit qu'elle lui faisoit faire tout ce qu'elle vouloit. Concini, qui avoit de l'esprit, s'attacha à cette Léonore, et lui rendit tant de petits soins qu'elle se résolut à l'épouser. Elle déclara son intention à la Reine, qui n'avoit garde de ne la pas approuver. Ainsi ils se marièrent, quoique le Roi en eût fait difficulté assez longtemps.

Henri IV ayant été assassiné, ce fut alors que le pouvoir de la Léonore parut tout de bon; elle mit son mari si bien avec la Reine, que cette princesse leur laissoit faire tout ce qu'ils vouloient. Pour lui, c'étoit un grand homme, ni beau ni laid, et de mine assez passable; il étoit audacieux, ou pour mieux dire insolent. Il méprisoit fort les princes; en cela il n'avoit pas grand tort. Il étoit libéral et magnifique, et il appeloit assez plaisamment ses gentilshommes suivants : *Coglioni di mila franchi*. C'étoient

leurs appointements. On ne l'a pas tenu pour vaillant. Il eut querelle avec M. de Bellegarde, qui avoit prétendu à être galant de la Reine-mère, et il se sauva à l'hôtel de Rambouillet, car M. de Rambouillet étoit de ses amis, pour de là tenir la campagne ; il monta au second étage, et se fit découdre sa fraise par une fille qui avoit été à sa femme. Cette fille a rapporté qu'il étoit extraordinairement pâle. On ne sait pourquoi il quittoit sa fraise, si ce n'étoit peut-être pour n'être point reconnu par ceux que la Reine avoit envoyés après lui. Ils furent raccommodés.

Toutes les médisances qu'on en a faites sont publiques. Un jour, comme la Reine-mère disoit : « Apportez-» moi mon voile ; » le comte du Lude, grand-père de celui d'aujourd'hui, dit en riant : « Un navire qui est » *à l'ancre* n'a pas autrement besoin de voiles. » Ce fut ce même comte du Lude qui dit à Henri IV, comme il demandoit à quelqu'un une devise pour un portrait qui est à Fontainebleau, où il est peint tout armé et madame de Beaufort toute nue, qu'il ne falloit qu'y mettre : *Baisez-moi, gendarme.* C'est une chanson :

F.....-moi, gendarme,
Je vous tuerai des poux.

Il n'a jamais logé dans le Louvre, mais il couchoit souvent dans un petit logis qu'on vient d'abattre (1), qui étoit au bout du jardin vers l'abreuvoir ; à la vérité, il y avoit un petit pont, pour entrer dans le jar-

(1) C'étoit l'ancienne capitainerie du Louvre, construite sur la partie du jardin de l'Infante qui est la plus rapprochée de la place de la colonnade du Louvre, et qui paroît avoir fait partie du Petit-Bourbon, hôtel du connétable. Tallemant écrivoit ceci en 1657.

din, qu'on appeloit vulgairement le Pont-d'Amour.

Quand il fut assassiné par l'ordre du Roi sur le pont du Louvre (1), on dit que M. de Vitry, capitaine des gardes, dans le transport où il étoit, le passa, et que M. du Hallier, son frère, lui donna le premier coup (2). M. de Vitry alla ensuite prendre les clefs de l'appartement de la Reine. Les gens de la populace, le lendemain, le déterrèrent de Saint-Germain-l'Auxerrois, le traînèrent par les rues, et contraignoient ceux qu'ils rencontroient à les suivre et à leur donner de quoi boire. Le Roi, du balcon du Louvre, leur faisoit signe de la main de continuer, et la Reine entendoit tout cela.

L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires au faubourg Saint-Germain étoit à lui (3); c'étoit où il logeoit. On y trouva pour deux cent mille écus de pierreries. M. de Luynes eut sa confiscation : Ancre, Lesigny, etc. Il avoit un fils d'environ treize ans, qu'on laissa aller en Italie, où il est mort jeune. Il y pouvoit avoir quinze ou seize mille livres de rente,

(1) Du côté de la rue du Coq.

(2) « Lorsque le coup fut décidé, on délibéra pour savoir qui » l'on en chargeroit. Du Buisson, le père, qui avoit soin de gou- » verner les oiseaux du cabinet du Roi, fut choisi pour en faire » la proposition au baron de Vitry, et eut ordre de l'assurer de » la charge de maréchal de France pour récompense du grand » service qu'il rendroit à Sa Majesté. En effet, du Hallier, son » frère, que nous avons vu depuis maréchal de l'Hospital, et les » autres gentilshommes qu'il avoit mis du complot, ayant tué sur » le pont du Louvre le maréchal d'Ancre, Vitry reçut *le jour* » *même* le bâton vacant par sa mort. » (*Mémoires de Brienne.* Paris, 1828, I, 255.)

(3) Rue de Tournon. Il sert aujourd'hui de caserne à la garde municipale.

de ce que son père et sa mère y avoient envoyé durant leur faveur. Il eut aussi une fille qui mourut à cinq ou six ans; on l'avoit déjà demandée en mariage.

Revenons à la maréchale d'Ancre (1). Quoiqu'elle eût été si long-temps avec la Reine, elle n'en savoit pas mieux son monde. En Italie, elle ne voyoit personne, et dès qu'elle fut en France, elle s'enferma, car elle étoit fort bizarre; de sorte qu'elle ne savoit point vivre à la mode de la cour; et j'ai ouï dire à madame de Rambouillet qu'elle embarrassoit fort la maréchale lorsqu'elle l'alloit voir, et que quelquefois cette femme, croyant lui faire bien de l'honneur, ne la traitoit pas selon sa condition. C'étoit une petite personne fort maigre et fort brune, mais de taille assez agréable, et qui, quoiqu'elle eût tous les traits du visage beaux, étoit laide à cause de sa grande maigreur.

Comme elle étoit mal saine, elle imagina être ensorcelée, et, de peur des fascinations, elle alloit toujours voilée, pour éviter, disoit-elle, *li Guardatori* (2). Elle en vint jusqu'à se faire exorciser. On se servit de cela contre elle dans son procès, et aussi de trois coffres remplis de boîtes pleines de petites boulettes de cire. Car en rêvant elle avoit accoutumé de faire de petites boulettes de cire qu'elle mettoit dans ces boîtes. M. Perrot, père du président de même nom,

(1) Léonore Dori, dite Galigai, née à Florence, brûlée à Paris le 8 juillet 1617.

(2) Superstition du moyen âge; sort que l'on croyoit être jeté par le simple regard; on l'appeloit *jettatura*. Il falloit, pour l'éviter, rompre l'air entre l'œil du magicien et l'objet qu'il considéroit. Les habitants de nos campagnes ne sont pas encore guéris de ces chimères.

se moquoit fort de toutes ces belles accusations, et il fallut que sa famille, par politique, l'enfermât, de peur qu'il n'allât au Palais faire quelque chose qui eût déplu à la cour et qui n'eût pas sauvé cette femme. Le parlement, qui ne croit point aux sorciers, condamna la maréchale comme sorcière ; cela a fait dire qu'on ne l'avoit fait que pour couvrir l'honneur de la Reine. Quand on lui demanda de quels charmes elle s'étoit servie pour gagner l'esprit de la Reine : « Pas » d'autre chose, dit-elle, que du pouvoir qu'a une ha- » bile femme sur une *balourde*. » Je doute qu'elle ait dit cela.

Dans son procès elle se nomme Léonora Galigai, quoique effectivement elle s'appelât Dori. Cela vient de ce qu'à Florence, quand une famille est éteinte, pour de l'argent on peut avoir permission d'en prendre le nom, et c'est ce qu'elle a fait. On dit qu'elle mourut très-chrétiennement et très-courageusement (1).

(1) On ne peut indiquer aux lecteurs une source plus curieuse pour tous les faits contenus dans cet article, que la *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre*. Elle est de Michel de Marillac ; il est à regretter qu'elle n'ait pas été reproduite dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Elle a été imprimée à la suite de l'*Histoire des plus illustres favoris*, par P. Dupuy, Leyde, Jean Elzévir, 1659, in-12.

XIX

LISETTE (1).

Lisette étoit filleule de la princesse de Conti (2); c'étoit une assez pauvre fille, que cette princesse n'osa tenir sur les fonts que par procureur. Elle la fit nommer Louise comme elle ; de Louise on fit Louisette, et par corruption Lisette. Quand cette fille eut quinze ans, elle se mit à imiter Mathurine ; cette Mathurine avoit été folle, puis guérie, mais non pas parfaitement. Il y avoit encore quelque chose qui n'alloit pas bien. Elle continua à faire la folle, et avoit un chaperon, mais sous prétexte de folie elle portoit des poulets. Elle gagna du bien, et laissa un fils qui a été un admirable joueur de luth ; on l'appeloit Blanc-Rocher. Lisette donc prend un chapeau, une fraise, un pourpoint et une jupe, et en cet équipage, plus insolente qu'un laquais, elle entre chez toutes les personnes de la cour. Au bout de quelque temps elle disparoît tout-à-coup, et après quelques années elle revint à Paris, et voulut se faire passer pour fille d'Henri IV, qui étoit mort il y avoit déjà plus d'un an, et de la princesse de Conti. Elle se faisoit nommer *Henriette Chrétienne*, disoit que la princesse de Conti n'avoit jamais voulu permettre que le Roi la reconnût, qu'à cause de cela il l'avoit fait nourrir secrètement ;

(1) Lisette, personnage inconnu, dont Tallemant a le premier révélé l'existence.

(2) Louise-Marguerite de Lorraine, veuve de François de Bourbon, prince de Conti.

qu'il se l'étoit fait apporter en cachette plusieurs fois, et qu'il l'avoit plus aimée que tous ses autres enfants.

Toute la cour se moqua d'elle, car on savoit toutes les amourettes d'Henri IV, et personne n'ignoroit qu'encore qu'il eût trouvé la princesse de Conti fort belle la première fois qu'il la vit, il ne voulut point penser à l'épouser, parce qu'il savoit trop de ses nouvelles : peut-être aussi ne l'auroit-il pas voulu faire par politique. Il est vrai, d'un autre côté, que ce qu'il vouloit faire pour madame de Beaufort étoit encore pis que tout cela. Il étoit encore constant qu'étant marié il n'avoit jamais eu d'inclination pour cette princesse.

Cependant il y avoit assez de badauds à Paris qui croyoient ce que cette friponne disoit. Il y avoit ici en ce temps-là un Flamand nommé M. Migon, homme fort ingénieux, mais au reste assez simple. Ce bon Flamand connut Lisette ; et comme cette créature avoit le caquet bien emmanché, car jamais on n'a mieux débité le galimatias, il en fut charmé et pleinement persuadé de toutes les fables qu'elle contoit. Or, il arriva qu'un certain Allemand, qui se faisoit appeler le baron de Crussembourg, fit accroire à M. des Hagens (1), favori de M. de Luynes,

(1) Ce des Hagens, dont le nom est ici altéré, s'appeloit Guichard Deageant de Saint-Marcellin ; il a été pendant quelque temps secrétaire d'état, sous le connétable de Luynes ; disgracié après une très-courte faveur, il se retira en Dauphiné, où il mourut en 1639, premier président de la chambre des comptes. (*Bibliothèque historique de la France*, n° 21297). Il a laissé des *Mémoires* publiés à Grenoble, en 1658, réimprimés dans le tome IIIe de la petite collection des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France*. Paris. 1756, 4 vol. in-12.

qu'il savoit faire l'or. Des Hagens lui donna dix mille écus qu'il lui avoit demandés pour cela. Crussembourg se met en équipage, loue une maison à la Place-Royale, croyant que s'il se faisoit valoir il en tireroit encore bien d'autres. M. des Hagens ne donna pourtant point son argent sans en parler à M. d'Ornano, alors gouverneur de Monsieur, et qui depuis fut maréchal de France, car il lui communiquoit tous ses desseins. D'Ornano, qui connoissoit Migon, lui conseilla de le mettre avec Crussembourg, comme témoin et comme participant de tout ce qu'il entreprendroit. Voilà donc Migon (1) avec Crussembourg. Il n'y fut pas plus tôt qu'il pense à Lisette, qu'il croyoit princesse, et dont il avoit grande compassion : il la loge avec lui, en intention de lui faire avoir si bonne part à l'or qu'on feroit, qu'elle auroit de quoi se marier selon sa naissance. M. de Chaudebonne, qui connoissoit fort Migon, mena un soir cette fille chez madame la marquise de Rambouillet, sa bonne amie, qui alors logeoit à la Place-Royale, pendant qu'elle faisoit bâtir l'hôtel de Rambouillet. Elle n'avoit rien d'extraordinaire en son habillement, hors qu'elle avoit un chapeau avec des plumes. Dès que madame de Rambouillet la vit, elle la reconnut, et lui dit

(1) Migon est nommé dans la cinquante-huitième lettre de Voiture. Voici la note que Tallemant avoit mise sur son exemplaire : nous la donnons ici parce qu'elle complète le texte de cette partie des *Mémoires*. « Ce Migon étoit un Flamand à qui » M. des Hagens donna charge de voir un Allemand nommé » Crussembourg, qui faisoit de l'or. M. de Chaudebonne faisoit » grand cas de ce Migon, et il engagea M. d'Ornano à lui prêter » trois mille écus pour trouver la pierre philosophale. Comme » on les croyoit perdus, Migon apporta un diamant du même prix » à M. d'Ornano, et l'on n'a jamais pu découvrir si ce Migon étoit » un fourbe ou non. » (*Annotations de Tallemant sur Voiture.*)

qu'elle l'avoit vue ailleurs. « Ah ! répondit-elle, ma-
» dame, c'est cette malheureuse Lisette qui m'a per-
» due d'honneur. Elle étoit fille de ma nourrice et
» ma sœur de lait. » Madame de Rambouillet lui fit toutes les objections qu'on lui pouvoit faire, et entre autres, que si le feu Roi se l'eût fait porter pour la voir, comme elle disoit, que cela se seroit su, et que les rois ne pouvoient rien faire sans témoins.

Au commencement, la princesse de Conti, qui étoit déjà veuve, laissa dire cette fille; mais voyant que le monde en étoit trop imbu, et que quelques-uns ne savoient qu'en croire, elle la fit prendre et la fit mettre en prison dans l'abbaye Saint-Germain (1). On donna le fouet à Lisette, mais elle soutint toujours à la princesse de Conti même qu'elle étoit sa fille. Cette princesse, qui étoit bonne, se contenta de ce châtiment, et ne la voulut point mettre en justice. Lisette au sortir de là courut tout le royaume. Elle est encore en vie et parle comme elle faisoit en ce temps-là. Elle étoit petite, mais bien faite. Pour le visage, elle l'avoit médiocrement beau. Pour Crussembourg, au bout de trois mois il fit un trou dans la nuit (2).

(1) La princesse de Conti en jouissoit alors. (T.)

(2) Expression proverbiale qui a le même sens que *faire un trou à la lune, disparoître.*

XX

BONS MOTS ET NAIVETÉS ; DUC D'OSSONE (1).

Un peintre désintéressé, pour s'empêcher de peindre une laide femme qui vouloit qu'il fît son portrait, se mit à crier à son garçon : « Holà ! broye » du noir et de la feuille morte, » et chanta toujours *La dredon, la drédondaine*, etc.

Un bon Flamand, vêtu de satin noir plein, comme il pensoit entrer dans la rue Grenier-Saint-Ladre (2), du côté de la rue Saint-Martin, voit venir un carrosse à lui ; il veut se détourner à gauche ; il en voit trois ou quatre de ce côté, à droite tout de même ; il en sortoit aussi de la rue aux Ours ; étonné et ne sachant que faire, il embrasse la borne, où l'on passe la chaîne pour la soutenir, et il attend là patiemment que l'orage soit apaisé.

Une jolie femme de Clermont en Auvergne, appelée madame de Vincelles, quand son mari lui a fait *cela*, lui dit naïvement et de bonne foi : « Grand » merci, M. de Vincelles ! »

Le duc d'Ossone (3), sans être vu, entendit une fois

(1) Ce chapitre a été omis dans la première édition, par pur oubli.

(2) C'est la rue *Grenier-Saint-Lazare*, qui commence à la rue Saint-Martin et aboutit à la rue Michel-le-Comte. Elle tire son nom d'une ancienne famille de Paris ; ce lieu s'appeloit autrefois *Vicus Garnerii de Sancto Lazaro*. (*Recherches sur Paris*, par Jaillot.)

(3) D. Pedro Tellizy Giron, duc d'Ossone, né en 1579, mort en 1624.

trois soldats qui faisoient des souhaits. L'un souhaitoit d'être capitaine de galère, le second d'avoir une lieutenance dans un des châteaux de Naples, et le troisième, moins intéressé, de coucher avec la femme du vice-roi. Le duc leur dit : « Mes amis, il ne tien-» dra pas à moi que vous ne soyez contents. » Il fit le premier capitaine de galère, le second lieutenant dans un des châteaux, et pour le troisième, il le mena à sa femme et lui dit : « Madame, j'ai fait ce » que je pouvois pour satisfaire ces messieurs; mais » il y en a un que je ne puis contenter sans vous, » voyez si vous êtes assez obligeante pour cela. »

Étant entré dans les galères de Naples, il s'informa des forçats ce que chacun avoit fait; tous firent leur apologie, on les y avoit mis à tort; il n'y en eut qu'un seul qui lui avoua franchement qu'il le méritoit et par-delà : « Otez, dit-il au commis-» saire, ce méchant homme d'ici, il gâteroit tous ces » gens de bien. »

Un criminel qu'il avoit condamné à sauter d'un rocher en bas, faisoit bien des façons et avoit bien de la peine à franchir le saut. « Tu es bien long-» temps, lui cria-t-il. — Monsieur, répondit l'autre, » croyez-vous cela si aisé? Je vous le donne en » douze. » Le mot lui sembla plaisant, il lui fit grâce.

Il se rendit suspect aux Espagnols, qui l'attrapèrent, en lui faisant faire une revue des troupes du royaume. On se saisit de sa personne. Comme on l'eut mené à Madrid, il y fit sa paix en mariant sa fille avec le duc d'Ucède, fils du duc de Lerme. Il étoit fort libéral, il aimoit les Français, et s'habilloit même quelquefois en Espagne à la française. On le renvoyoit à Naples, où il étoit fort aimé; mais il

mourut en chemin. On a cru qu'il avoit été empoisonné; il étoit de la maison de Giron.

Un bini-cordelier (1) quêtoit en Italie pour son *Pater;* durant son sermon, et voyant qu'on ne lui donnoit rien, il s'écria : « *Non mi daranno anche un » fututo quattrin' per un tanto sermone! — Parla » modesto,* lui dit le père en l'interrompant, *parla » modesto, viso di cazzo.* »

Le duc d'Espernon, le favori, disoit un jour à Bordeaux : « *Mordioux, que fa caut!* » Ses courtisans se disoient l'un à l'autre : « Monseigneur dit » toujours *queuque* gentillesse. »

XXI

MADAME DE VILLARS (2).

C'étoit une des sœurs de madame de Beaufort Elle avoit épousé le neveu de M. l'amiral de Villars. Ils s'appeloient Brancaccio en leur nom, et viennent du royaume de Naples. Son oncle, qui ne s'étoit point marié, lui avoit laissé beaucoup de bien; il n'y a jamais eu un si pauvre homme. Lui et sa femme ont mangé huit cent mille écus d'argent comptant, et soixante mille livres de rente en fonds de terre, dont il n'en est resté que dix-sept qui étoient substituées. Il avoit eu une terre de vingt-cinq mille livres de rente, de l'argent qu'il avoit reçu du cardinal de

(1) Le *bini* étoit le frère qui accompagnoit le Père.

(2) *Voyez* les *Amours du grand Alcandre* (T.). Julienne-Hippolyte d'Estrées, duchesse de Villars.

Richelieu pour le Havre-de-Grâce, la lieutenance de roi de Normandie, et le vieux palais de Rouen. Par le marché il eut un brevet de duc, mais il ne fut reçu qu'au parlement de Provence, où il trouva plus de crédit qu'ailleurs, à cause qu'il étoit de ce pays-là.

Avant cela, le mari et la femme demeuroient d'ordinaire au Havre. Elle y fit (il est vrai que cela n'étoit pas son apprentissage) le coup le plus effronté qu'aucune femme ait guère fait en amour. Un capucin, nommé le père Henri de La Grange-Palaiseau, de la maison d'Harville, oncle de Céleste, dont nous parlerons ailleurs, qui peut-être s'étoit fait religieux pour ne pouvoir vivre selon sa condition, faute de biens, fut envoyé par le Provincial au couvent qu'ils ont au Havre. C'étoit un des plus beaux hommes de France, et de la meilleure mine, homme d'esprit, et à la vie duquel il n'y avoit rien à reprendre. Il prêcha l'Avent au Havre. Dès le premier sermon, madame de Villars devint passionnément amoureuse de lui, et pour le tenter, elle s'ajustoit tous les jours le mieux qu'il lui étoit possible. Elle quitta pour lui l'habit extravagant qu'elle portoit au Havre. C'étoit une espèce de pourpoint avec un haut-de-chausses et une petite jupe de gaze par-dessus, de sorte qu'on voyoit tout au travers. Pensez qu'avec ce pourpoint elle n'avoit pas une coiffe : elle n'avoit garde. Elle portoit toujours un chapeau avec des plumes. Parée donc de son mieux, elle s'alloit toujours mettre vis-à-vis de la chaire, sans masque et la gorge fort découverte, car c'étoit ce qu'elle avoit de plus beau ; pour les traits du visage, ils n'étoient pas merveilleux : elle avoit les yeux petits et la bouche grande, mais sa taille, ses cheveux et son teint étoient incom-

parables. En ce temps-là elle étoit encore fort jeune. Tout cela ne toucha point notre capucin. Que fait-elle? elle envoie à Rome pour faire avoir au père Henri de La Grange la permission de la confesser ; elle expose qu'elle avoit été touchée de ses sermons, qu'ayant jusques alors été trop avant dans le monde, elle croyoit que Dieu se vouloit servir de cette voie pour sa conversion. En même temps, elle se tue de dire partout que les prédications de ce bon père seroient cause qu'elle changeroit de vie. A Rome elle obtint facilement la permission qu'elle demandoit, et l'ayant fait signifier, elle demande qu'il l'entende en confession dans une chapelle qui étoit chez elle. Les autres capucins, qui croyoient que cela feroit venir l'eau au moulin, l'y envoyèrent aussitôt. Mais la dame, au lieu de se confesser de ses vieux péchés, car elle avoit dit qu'elle vouloit faire une confession générale, le voulut persuader de lui en faire faire de nouveaux. Le bon père fait des signes de croix et la tance sévèrement. Elle ne perd point courage, elle fait tout ce qu'elle peut pour l'exciter, et lui montra peut-être ce qu'elle ne lui pouvoit montrer durant le sermon. Tout cela ne servit de rien : il la laisse demi-folle.

Au sortir de là, il demande permission au supérieur de se retirer. Elle en a avis et fait garder les portes; il trouve pourtant moyen de s'évader. Elle le sait, monte secrètement à cheval et court après. Elle l'attrape dans un bois, elle descend, et le presse de revenir ; il se dépêtre d'elle, prend son cheval et s'enfuit à Paris. L'amante délaissée, afin d'avoir un prétexte d'aller aussi à Paris et de suivre son amant, feint d'être malade et de vomir du sang. Effectivement elle en vomissoit, mais ce n'étoit pas du sien,

tout cela se faisoit par artifice. Elle se fait porter à Paris dans un brancard pour s'y faire traiter. Le bruit courut qu'elle se mouroit. Elle écrivit en vain au père de La Grange, et voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance, elle se guérit toute seule. Mais avant cela elle découvrit qu'il étoit à Rouen ; lui qui savoit que cette folle y étoit aussi, disoit sa messe le premier, et se tenoit caché tout le jour ; elle y alla de si bonne heure qu'elle le vit au nez ; pour elle, elle étoit déguisée en bourgeoise. Il fit un grand cri quand il l'aperçut ; mais il ne laissa pas de dire sa messe : ce fut en allant à l'autel qu'il la reconnut. Il partit dès le jour même.

Elle fut aimée ensuite de M. de Chevreuse. En ce temps-là, faute d'argent, elle souffrit les galanteries d'un partisan nommé Moisset ; c'est celui qui a bâti Ruel ; c'étoit le Montauron de ce temps-là. Elle fut même si dévergondée que de loger chez lui. M. de Chevreuse lui en fit des reproches, et feignit de la vouloir quitter. Elle, pour lui montrer qu'elle ne pouvoit vivre sans lui, fit semblant d'avaler des diamants, non enchâssés, qu'elle tenoit alors dans une boîte ; mais elle laissa tomber les diamants, et ne fit que lécher les bords de la boîte. Sur cela on fit un conte quelque temps après : on disoit que feu Comminges, frère de Guitaud, capitaine des gardes de la Reine, qui la servoit auprès de M. de Bassompierre, dont elle s'étoit éprise, lui ayant rapporté que M. de Bassompierre ne correspondoit point à sa passion, elle avala des diamants ; que Comminges (1), qui étoit avare, la prit par le cou et les lui fit rendre ; et

(1) Comminges, père de Comminges reçu capitaine des gardes de la Reine en survivance, et gouverneur de Saumur, étoit un

que sachant combien il y en avoit, il la pensa étrangler pour lui en faire rejeter un qui restoit, et qu'après il les emporta tous.

Madame de Villars étoit la plus grande escroqueuse du monde. Quand il fallut sortir du Havre pour ne point faire crier toute la ville, car ils devoient à Dieu et au monde, elle fit publier que tous leurs créanciers vinssent un certain jour parler à elle. Elle parla à tous en particulier, leur avoua qu'elle n'avoit point d'argent, mais qu'elle avoit, en deux ou trois lieux qu'elle leur nomma, des magasins de pommes à cidre pour dix ou douze mille écus, qu'elle leur en donneroit pour les deux tiers de leur dette, et une promesse pour le reste payable en tel temps. Elle disoit cela à chacun d'eux avec protestation qu'elle ne traitoit pas les autres de la sorte, et qu'il se gardât bien de s'en vanter. Les pauvres gens, les plus contents du monde, prirent chacun en paiement un ordre aux fermiers de donner à l'un pour tant de pommes et pour tant à l'autre; mais quand ils y furent, ils ne trouvèrent en tout que pour cinq cents livres de pommes.

Elle vit encore, mais gueuse.* Elle s'habilloit toujours magnifiquement et d'une belle manière. Il y avoit à la cour un seigneur de Dauphiné, nommé M. de Bressieux, qui avoit aussi cette maladie. Tous deux, sans être épris l'un de l'autre, parés comme pour jouer la comédie, se promenoient côte à côte, par Paris, dans un carrosse dont tous les vantelets étoient levés. En ce temps-là on s'habilloit de couleur.

* Pour son mari, je l'ai vu à Avignon, l'année que

homme d'esprit qui partageoit souvent avec les galants qu'il servoit, car il étoit bien fait. (T.)

le Roi naquit (1638), monté sur un bidet étique, avec un page pieds nuds pour tout train. C'est de lui que Voiture se moque dans une lettre où il dit : « Je vous » eusse donné de la *Raoussette*, de la *Ravergade*, oy, » oy, ma foy oy, mais je vous dis fort, fort, ma » foy ! (1). » La *Raoussette* et la *Ravergade* sont des danses de Provence, et cet homme disoit à l'hôtel de Rambouillet : « Quand j'étois au Havre, je faisois » danser les fillettes ; je leur donnois de la *Raous-* » *sette*, etc. (2). » Tout ridicule qu'il étoit, il avoit été galant. Pourtant mademoiselle de Scudéry m'a conté qu'elle l'avoit vu amoureux d'une dame à Rouen, la suivre tous les matins à une fontaine minérale auprès de la ville, où elle alloit prendre les eaux, sans jamais manquer d'y faire porter des corbeilles pleines de fleurs, de gants, d'éventails et de rubans, et d'y faire trouver les violons. En récompense, les douceurs qu'il disoit étoient de terribles douceurs ; il mêloit toujours *hem !* et *pardi !* à tous ses propos ; il disoit donc à cette dame : « Hem ! je vous le dis, » pardi ! madame, je vous en prie, les genoux du » cœur à terre, et le cœur en cendres ? » Il est mort depuis deux ans (3).

(1) Voyez la lettre vingt-huit de Voiture adressée à mademoiselle Paulet.

(2) *Variante*. Villars, en parlant, disoit toujours : « By, sur » ma foy ! by, en ma foy ! quand j'étois au Havre, je faisois » danser les fillettes, je leur donnois, by, ma foy ! de la *Raver-* » *gade*, de la *Raoussette* (ce sont des danses du Languedoc), mais » je vous dis fort, fort, ma foy ! » (*Annotations de Tallemant sur Voiture.*)

(3) Georges de Brancas, duc de Villars, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, gouverneur du Havre, etc., mourut le 23 janvier 1657, âgé de quatre-vingt-douze ans.

XXII

MADAME LA COMTESSE DE SOISSONS.

Le père de madame la Comtesse étoit d'une maison de Piémont qu'on appeloit Montafié. Son père avoit épousé Jeanne de Coesme, du pays du Maine. Il n'eut qu'elle d'enfants; on l'appeloit mademoiselle de Lucé. Son bien de France pouvoit être de vingt mille livres de rente ou environ.

Le prince de Conti (1) épousa cette madame de Montafié (2), et M. le comte de Soissons (3) devint amoureux de mademoiselle de Lucé, qui passoit alors pour une des plus belles personnes de la cour; et en effet, sans qu'elle avoit les yeux un peu trop hors de la tête, elle eût été parfaitement belle. Elle en usa comme elle devoit. M. le Comte avoit beau être prince du sang, spirituel, beau, et de bonne mine, sans le sacrement il n'y avoit rien à faire. Feu M. de Guise s'en éprit aussi. On croit que cela ne servit pas peu à faire conclure M. le Comte. Il l'épousa, et par sa qualité il tira du duc de Savoie, le bossu, qui ne l'eût pas fait autrement, cinq à six cent mille écus pour le bien que sa femme avoit en Piémont, dont le bossu

(1) Troisième fils de Louis Ier, prince de Condé.

(2) La comtesse de Montafié, première femme de François de Bourbon, prince de Conti, mourut le 26 décembre 1601, et sa fille épousa le comte de Soissons le lendemain. (*Voyez* le Père Anselme, tom. I, pag. 334 et 350.)

(3) Charles de Bourbon, comte de Soissons, dernier fils de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, né en 1566, mort en 1612.

s'étoit saisi, parce qu'il n'avoit à faire qu'à une fille, et qui encore demeuroit en France. Ainsi mademoiselle de Lucé étoit bien plus riche pour M. le Comte que pour un autre.

Elle vivoit bien avec M. le Comte, à quelques petites querelles près qu'ils eurent souvent pour des femmes de chambre. Car madame la Comtesse s'est toujours laissée empaumer par quelqu'un, et M. le Comte, qui étoit soupçonneux, ne le trouvoit nullement bon. Ils se raccommodoient aussi facilement qu'ils s'étoient brouillés. Elle avoit un mauvais mot dont elle n'a jamais pu se défaire, c'est qu'elle disoit toujours *ovec* pour *avec*, et cela sembloit le plus vilain du monde à une personne de sa condition. Il y a une autre chose que je lui pardonnerois encore moins, c'est de n'avoir rien laissé à mademoiselle de Vertus (1), qui a été assez long-temps avec elle, et qui est une fille de mérite.

(1) Catherine-Françoise de Bretagne, sœur de la duchesse de Montbazon, se retira à Port-Royal. Elle y devint l'amie de madame de Longueville. Ce fut elle qui se chargea d'annoncer à cette princesse la mort de son fils. (*Voyez* la lettre de madame de Sévigné du 20 juin 1672.) Sa vieillesse se passa dans les souffrances les plus aiguës, car elle est morte le 21 novembre 1691, et le 26 janvier 1674, madame de Sévigné écrivoit à sa fille : « Ce Port-Royal est une Thébaïde, c'est un paradis, c'est un dé» sert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée..... » Mademoiselle de Vertus y achève sa vie avec des douleurs in» concevables et une résignation extrême. »

XXIII

MADEMOISELLE DE SENECTERRE.

Mademoiselle de Senecterre (1) fut fille d'honneur de Catherine de Médicis. Après la mort de sa maîtresse, elle s'en retourna en Auvergne, son pays, mais ayant été nourrie à la cour, et étant d'un esprit qui n'aimoit guère le repos, elle revint bientôt à Paris, et s'alla loger dans un petit logis sur le quai des Augustins, où elle vivoit assez petitement, car elle étoit pauvre. Plusieurs personnes la visitoient; elle avoit de l'esprit et savoit toutes les nouvelles. Feu M. de Nemours (2), le bonhomme qu'on avoit nommé auparavant le prince du Genevois, qui étoit un des plus galants de la cour, et le premier qui se soit adonné à faire des galanteries en vers, et qui se soit mis en peine de se rendre capable de faire des dessins de carrousels et de ballets, y alloit assez souvent, comme voisin.

En ce temps-là il faisoit quelquefois des voyages à Turin, où il demeuroit deux et trois ans tout de suite. Durant ces voyages, une grande partie de l'hôtel de Nemours demeuroit vide. La première fois donc qu'il y alla, depuis que mademoiselle de Senecterre étoit de retour à Paris, elle lui demanda permission

(1) Madeleine de Saint-Nectaire (on prononçoit *Senneterre*) mourut fort âgée en 1646.

(2) Henri de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, qui épousa Anne de Lorraine, fille de Charles, duc d'Aumale, et mourut en 1632.

de loger à l'hôtel de Nemours pendant son absence, ce qu'il lui accorda facilement. Étant là, elle eut la connoissance d'un cadet de feu M. de Bouillon La Mark, nommé le marquis de Braisne. Ce cadet-là ne faisoit point de honte à son aîné. Il n'étoit pas plus habile que lui; mais il étoit bien fait et jeune, et mademoiselle de Senecterre étoit laide et vieille (1).

Cependant, je ne sais quelle tentation du malin le prit; mais la pucelle s'en plaignit hautement, et le marquis de Nesle, qui étoit son ami, prit la querelle pour elle, et on fut très-long-temps sans les pouvoir accommoder lui et le marquis de Braisne (2).

Mademoiselle de Senecterre, qui étoit naturellement intrigante et qui avoit besoin de se pousser,

(1) Elle avoit peut-être pu passer en sa jeunesse, et je ne doute pas qu'elle n'ait fait comme les autres de la cour des Valois. (T.)

(2) Malherbe raconte en détail ce que Tallemant n'a connu qu'imparfaitement. Il écrit à Peireisc, le 1er août 1611 :

« Il ne nous reste plus qu'une brouillerie d'entre le marquis de » Nesle et le comte de Braisne. Le conte dit qu'il y a cinq à six » jours que le comte de Braisne, sur les onze ou douze heures » du soir, étant allé à l'hôtel de Nemours, où madame d'Au- » male est logée, il monta à la chambre de mademoiselle de Se- » nectaire, qui y loge aussi; qu'ayant frappé à sa porte, comme » on lui eut dit qu'elle étoit couchée, il se retira. Il appela une » demoiselle nommée Chambonnez, qui est à mademoiselle de » Senectaire, laquelle aussitôt lui ouvrit la porte comme pour » parler seulement à lui, pour ce qu'ayant autrefois servi ma- » dame de Bouillon, mère du comte de Braisne, elle se croyoit » obligée à ce respect envers lui. L'on dit que, comme il fut » dedans, il se vouloit jouer un peu insolemment avec made- » moiselle de Senectaire, qui étoit au lit. Elle se jeta à la ruelle » et se coucha contre terre; toutefois, si le conte dit vrai, elle » ne put pas si bien faire qu'il ne lui déchirât la chemise depuis » le haut jusqu'en bas, et ne prît tout plein d'avantages sur elle. » Ce conte ayant été fait à la Reine en présence du marquis de

voyoit le plus de monde qu'elle pouvoit. Elle fit donc soigneusement sa cour chez madame la comtesse de Soissons, qui étoit veuve, et sut si bien ménager cet esprit facile, qu'elle fut bientôt reçue dans la maison, et peu de temps après y fit aussi entrer son frère en qualité de gouverneur de feu M. le Comte. Senecterre avoit aussi grand besoin que sa sœur d'une semblable fortune, car il étoit logé chez Bodeau, marchand linger de la rue Aubry-le-Boucher (1), qui le logeoit et le nourrissoit, lui, un cheval et un laquais, à tant par an. Cet homme a été plus de huit ans depuis la fortune de Senecterre sans pouvoir être payé.

Elle a fait un roman où il y a assez de choses de son temps. On l'a imprimé depuis sa mort (2); il

» Nesle, cousin-germain de mademoiselle de Senectaire, ce que » ceux qui faisoient le conte ne savoient pas, il se vit obligé à en » tirer raison, et s'étant tous deux rencontrés à l'hôtel de Guise, » comme le comte de Braisne en fut sorti à pied, le marquis de » Nesle le suivit de même, et de quinze ou vingt pas ayant crié » au comte qu'il tournât et mît l'épée à la main, il fit bien l'un, » mais non pas l'autre, s'amusa à des satisfactions qui ne con- » tentèrent pas le marquis de Nesle : il en voulut lui-même » prendre une autre, et lui donna deux coups d'épée sur les » oreilles; le cordon de son chapeau et son rabat en sont cou- » pés. Les amis du comte de Braisne lui ayant fait sentir cette » lâcheté, et particulièrement M. le marquis de Mauny (*son frère*), » qui est un brave gentilhomme, il s'est retiré d'ici l'on ne sait » pour quoi faire, etc. » L'affaire fut accommodée au mois de février 1613, mais ce ne fut pas à l'honneur du comte de Braisne (*Lettres de Malherbe* à Peireisc. Paris, Blaise, 1822, pag. 214 et 215.)

(1) Ce Bodeau étoit un des admirateurs de mademoiselle Paulet.

(2) Ce roman a pour titre : *Orasie, où sont contenues les plus mémorables aventures et les plus curieuses intrigues qui se soient passées en France vers la fin du seizième siècle, par une dame illustre.* Paris, Ant. de Sommaville, 1646, 4 vol. in-8°.

n'est pas trop mal écrit, mais elle affecte un peu trop de paroître savante. C'est le vice de la plupart des femmes qui écrivent.

Elle a vécu fort long-temps, mais elle revint en enfance quelques années avant que de mourir.

XXIV

M. DE SENECTERRE (1).

On avoit fait un couplet de son père ou de son grand-père durant le siége de Metz :

Senecterre
Fut en guerre ;
Il porta sa lance à Metz,
Mais
Il ne la tira jamais.

François de Guise, qui défendit Metz, fit ce couplet pour se venger de la hâblerie de cet homme, qui n'étoit qu'un parleur (2).

M. de Senecterre est d'une bonne maison d'Auvergne, mais fort incommodée ; avant que d'entrer chez M. le Comte (*de Soissons*), il ne jouissoit pas de deux mille livres de rente, tant son bien étoit engagé. Chez ce prince il fit si bien ses affaires, qu'en peu de temps il devint fort riche. Sa sœur même y acquit beaucoup

(1) Henri de Saint-Nectaire, marquis de La Ferté-Nabert, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, ambassadeur en Angleterre et à Rome, mourut le 4 janvier 1662, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

(2) François, père de Henri, étoit dans la ville de Metz lorsque Charles-Quint l'assiégea ; ainsi c'est sur lui que le duc de Guise fit la plaisanterie rapportée par Tallemant.

de bien. Il étoit bien fait, et même encore à cette heure c'est un beau vieillard et propre, quoiqu'il ait bien près de quatre-vingts ans.

Madame la Comtesse le trouva fort à son gré. La sœur, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit, servit puissamment à cette amourette. Cependant madame la Comtesse, quoique belle, n'avoit, ni durant la vie de son mari, ni après, fait parler d'elle en aucune sorte. On dit pourtant que quand madame de Senecterre mourut, Senecterre dit : « Bon, bon, » j'épouserai peut-être une princesse. » En effet, on assure qu'il l'avoit épousée et qu'il en eut une fille, qui est présentement à Faremoutier, en Brie, dont une parente de Senecterre est abbesse. Elle est religieuse et a avec elle une sœur, sa cadette, qui peut avoir vingt ans et qui est une belle fille ; mais elle ne veut point prendre l'habit qu'on ne fasse donner une abbaye à sa sœur, et qu'on ne la fasse coadjutrice (1).* S'il y a mariage, ces filles peuvent partager, et on fera bien de les contenter, car que sait-on si elles n'en trouveront point les actes (2).

Madame la Comtesse étoit bien faite, mais une pauvre femme du reste. Elle avoit des oreillers dans son lit de toutes les grandeurs imaginables. Il y en avoit même pour son pouce (3). Elle se laissoit gou-

(1) Celle-ci est fille d'une demoiselle de Dampierre, de bonne maison, qui étoit belle comme un ange. La Ferté en étoit aussi amoureux, mais le bon homme étoit horriblement jaloux. On l'a mariée depuis en Auvergne. (T.)

(2) Ce passage a été biffé par Tallemant. Il aura peut-être craint de commettre une indiscrétion. D'ailleurs dans la note il détruit ce qu'il vient de dire à l'égard de la seconde.

(3) Elle ne fermoit jamais les mains, parce que cela rendoit les jointures rudes ; elle avoit les mains belles. (T.)

verner absolument au frère et à la sœur, qui lui mirent dans l'esprit que ce lui seroit un grand avantage que de s'allier avec le cardinal de Richelieu. En effet, on voit par le *Journal* de ce cardinal, qui a été imprimé, que plusieurs fois l'un et l'autre lui portent la parole de la part de madame la Comtesse au sujet du mariage de M. le Comte avec madame de Combalet, et en ce temps-là madame la Comtesse faisoit toutes les caresses imaginables à cette princesse-nièce, et lui donnoit tous les divertissements dont elle pouvoit s'aviser. Madame de Combalet en recevoit trois visites pour une, et sans cesse des petits présents et des régals.

« Elle en parla, dit le *Journal* (1), à M. le Comte, » qui lui répondit : « Elle est venue d'une personne » de petite condition, et je suis d'une naissance la » plus relevée qu'on puisse être. » Il est vrai qu'après qu'on avoit parlé de le marier avec la reine d'Angleterre, c'étoit furieusement descendre. Il avoit eu quelque inclination pour elle, fondée sur l'espérance de l'épouser, et ce fut pour elle que Malherbe fit, au nom de M. le Comte, ces vers qui commençoient ainsi :

> Ne délibérons plus, allons droit à la mort.
> La tristesse m'appelle à ce dernier effort (2).

M. le Comte étoit glorieux d'une sotte gloire. Il étoit soupçonneux, bizarre, et d'une petite étendue d'esprit, mais homme de cœur, d'honneur et de foi. Le cardinal de Richelieu le reconnoît pour tel dans ce Journal, où l'on voit aussi que Senecterre et sa

(1) *Journal de M. le cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour en l'année* 1630 *et* 1631, *tiré des Mémoires écrits de sa main*, 1649, in-8°.

(2) *Poésies de Malherbe*, liv. V. *Stances*.

sœur lui donnent cent avis contre ce prince. Un jour, voyant qu'il étoit trop fier pour certaines dames, elle lui dit plaisamment qu'au pays de *Dame* il n'y avoit point de princes. Il étoit bien fait et dansoit fort bien. Il étoit bien devenu plus civil depuis qu'il commanda en Picardie ; il avoit bon besoin de gagner la noblesse, car le traitement qu'il fit faire au baron de Coupet parut une étrange violence à tout le monde. Ce jeune homme avoit ouï médire de madame de Chalais, et, en provincial, n'avoit pas considéré qu'on n'en avoit parlé qu'avec des gens beaucoup au-dessus de lui. L'ayant donc trouvée aux Tuileries, il lui dit des sottises. Elle, qui en ce temps-là étoit servie par M. le Comte, voulut s'en venger, et fit sentir à ce prince qu'elle désiroit cette satisfaction. M. le Comte envoya Beauregard, son capitaine des gardes, donner des coups de bâton à Coupet, dans son logis. Depuis, Coupet se battit contre Beauregard. Ce Coupet était fils d'un secrétaire de M. de Lesdiguières, qui se fit riche, acheta une terre et se fit anoblir. Son fils porta les armes et passoit partout pour gentilhomme. M. le Comte, pour s'excuser, disoit que ce n'étoit pas un gentilhomme. Le feu Roi trouva cela fort mauvais et disoit : « Je » voudrois bien savoir si je ne puis pas faire un gen- » tilhomme, moi, et si le père de Coupet ayant été » anobli par un roi de France, ne doit pas passer » pour noble ? »

Enfin, Senecterre en fit tant, que M. le Comte le chassa. Il avoit chassé auparavant le chevalier de Senecterre (1), son fils, qui étoit un garçon de cœur

(1) Gabriel, dit *le Chevalier de Saint-Nectaire*, tué au siége de La Mothe, en Lorraine, le 30 mai 1634.

et de bonne mine; mais on dit qu'à la valeur près, il ressembloit assez à son père. Il alla au siége de La Mothe, où il fut tué. M. le Comte l'accusoit de lui avoir fait une infidélité, car on dit qu'au lieu de servir simplement son maître auprès de madame de Montbazon, il en prenoit sa part, comme vous verrez plus au long dans l'*historiette* de cette belle.

Le cardinal de Richelieu se servoit plus de Senecterre pour espion que pour autre chose; et, en effet, il ne lui a jamais fait beaucoup de bien. Le cardinal Mazarin (car autrefois, durant la vie du cardinal de Richelieu, Senecterre, Chavigny et M. Mazarin, c'étoient trois têtes en un bonnet) donna à son fils, aujourd'hui le maréchal de La Ferté, le gouvernement de Lorraine, et à lui la lieutenance de roi d'Auvergne. Il cajoloit Bullion comme une maîtresse, et étoit de toutes ses petites débauches. Il est fort avare et fort inhumain. Il entreprit un grand procès contre cette petite de Rhodes, aujourd'hui madame de Vitry. Elle étoit fille de M. de Rhodes et de la comtesse d'Alais, fille du maréchal de La Chastre, et veuve du fils aîné de M. d'Angoulême, le père (1). Mais ce mariage-là étoit un mariage *de Jean des Vignes* (2); car on savoit qu'elle l'avoit épousé en ca-

(1) Cette madame la comtesse d'Alais étoit une grande et grosse femme. Madame de Rambouillet disoit, quand elle la voyoit, qu'il lui sembloit voir le colosse de Rhodes. (T.)

(2) On disoit proverbialement, *faire le mariage de Jean des Vignes, ou des gens des vignes, tant tenu tant payé.* (Voyez l'*Étymologie ou explication des proverbes françois*, par Fleury de Bellingen. La Haye, 1656, pag. 68.) On lit dans les *Proverbes en rimes, ou Rimes en proverbes* de Le Duc, Paris, 1664, in-12:

Mariage de Jean des Vignes,
On en a mal aux eschines.

chette pour ne pas perdre son rang. Cependant l'avarice de Senecterre, qui étoit fort riche, et la compassion qu'on avoit de voir une mère soutenir l'honneur de sa fille, mettoient tout le monde du côté de la petite. A Rennes, où l'affaire fut renvoyée, madame de Puisieux, madame de La Chastre et autres, firent une telle cabale avec les femmes des conseillers et des présidents, à qui elles rendirent tous les soins imaginables, que la fille ne gagna pas seulement son procès, mais qu'après cela on la mit sur une espèce de char, couronnée de lauriers, et on la fit aller ainsi par toute la ville. Toutes les femmes étoient si irritées contre Senecterre, qu'il sortit de la ville plus vite que le pas, quoique le maréchal de La Meilleraye eût sollicité pour lui.

En 1659, il arriva à Rennes une chose quasi pareille. Un gentilhomme nommé La Bussière, qui étoit des amis de M. de Lyonne, maria sa fille à un cadet d'un gentilhomme, nommé Brécourt : ce cadet s'appelle Sainte-Seronne. Le père n'y consentit point. La Bussière meurt et son gendre aussi. Brécourt veut faire casser le mariage. L'affaire est évoquée à Rennes. Lyonne la recommande à de Lorme. La veuve, qui est bien faite, va avec sa mère, femme intelligente, descend par la Loire à Nantes ; là elles trouvent un carrosse à six chevaux, sans qu'on sût qui l'envoyoit, et dans les hôtelleries jusqu'à Rennes on ne prit point de leur argent. Là tout le monde sollicita pour elles. Les porteurs de chaises, les laquais, le menu peuple, menaçoient à tout bout de champ leurs parties. Le jour qu'on plaidoit leur cause, les laquais s'avisèrent de faire un président et des conseillers, des avocats, etc., etc. Ils plaidèrent la cause et allèrent aux opinions. Il n'y en eut qu'un qui ne

fut pas pour la veuve ; ils le battirent comme plâtre. A l'audience, comme le président prononçoit, il s'éleva un grand murmure, comme pour dire : « Faites-lui gagner sa cause.» Elle la gagna sur l'heure. Son fils, de quinze mois, ou environ, fut couronné de lauriers. On cria *haro* sur les parties, on les appela *juifs;* ils eurent de la peine à se sauver On cria : *Vive le Roi et madame de Sainte-Seronne !* et au logis de son avocat, où elle dîna, le peuple vint lui donner l'aubade avec des violons, des tambours et des trompettes. Ce fut la vanité de de Lorme qui fit tout cela. Dans les Mémoires de la régence, il sera bien parlé de lui.

M. de Senecterre a une fort grande maison, et quasi personne dedans. Un jour il entendit que son fils, le maréchal, disoit à quelqu'un : « Je ferai ceci ; » j'ajusterai cela. » Il se mit à battre du pied vigoureusement contre terre et à faire claquer ses dents les unes contre les autres, et lui dit : « La Ferté, » tout homme qui fait cela n'est pas si près à laisser » la place aux autres. »

Il est toujours propre, quoique vieux. Un gentilhomme le cajoloit un jour sur sa propreté, et lui disoit que madame de Gueménée disoit que si elle vouloit avoir un galant, ce seroit M. de Senecterre. Le bonhomme répondit : « Madame de Gueménée » fait mieux qu'elle ne dit, monsieur ; elle fait mieux » qu'elle ne dit. » On m'a dit qu'une fois il entra dans sa cuisine ; un laquais y faisoit une omelette : il crut que c'étoit à ses dépens. Il appela un palefrenier pour donner les étrivières à ce laquais ; le palefrenier dit qu'il les souffriroit plutôt lui-même. Senecterre, furieux, dépouille ce laquais lui-même, et les lui donne de sa propre main.

Il peut y avoir six ou sept ans, qu'étant résolu de se faire tailler, après s'être fait sonder, il alla dire adieu à M. le cardinal; et, sans en rien dire à personne, se fit tailler, et fut si bien guéri, qu'il se remaria deux ans après avec la veuve de Coustenan, dont nous parlerons ailleurs.

XXV

M. D'ANGOULÊME (1).

Si M. d'Angoulême eût pu se défaire de l'humeur d'escroc que Dieu lui avoit donnée, c'eût été un des plus grands hommes de son siècle. Il étoit bien fait, brave, spirituel, avoit de l'acquis, savoit la guerre; mais il n'a fait toute sa vie que griveller (2), pour dépenser et non pour thésauriser. Il a écrit assez de choses, mais on ne sait ce que tout cela est devenu. C'étoient des *Mémoires* (3). Jamais courtisan n'entendit mieux raillerie. Le cardinal de Richelieu, en lui donnant à commander un corps d'armée, eut bien la cruauté de lui dire : « Monsieur, le Roi entend que vous » vous absteniez de..... » Et en disant cela, il faisoit

(1) Les Mémoires de M. de Sully et autres parlent assez de ses brouilleries et de sa bravoure. On parlera de lui à l'*historiette* du cardinal de Richelieu. (T.)

(2) Expression familière qui se prenoit dans le sens d'un profit illicite sur des commissions dont on étoit chargé.

(3) Ils ont été imprimés depuis. (T.) — La première édition parut en 1662, in-12 ; ils sont reproduits dans la première série de la collection Petitot, t. XLIV.

avec la main la patte de chapon rôti, lui voulant dire qu'il ne falloit pas griveller. Le bonhomme, comme vieux courtisan, au lieu de se fâcher, lui répondit en souriant et en haussant les épaules : « Monsieur, » on fera tout ce qu'on pourra pour contenter Sa » Majesté. »

Un jour qu'on disoit à feu Armentières, que M. d'Angoulême savoit je ne sais combien de langues : « Ma » foi, dit-il, je croyois qu'il ne savoit que le *nar-* » *quois* (1). »

Le feu Roi lui ayant demandé combien il gagnoit par an à la fausse monnoie : « Je ne sais, Sire, ré- » pondit-il, ce que c'est que tout cela. Mais je loue » une chambre à Merlin, à Gros-Bois, dont il me » donne quatre mille écus par an (2). Je ne m'in- » forme pas de ce qu'il y fait. » Un peu avant que de mourir, il montra à M. d'Agamy, de qui je le sais, bon nombre de faux louis d'or, qu'il confrontoit à de bons louis. Feu M. de La Vieuville, alors surintendant des finances pour la seconde fois, s'amusoit à cela avec lui.

M. d'Angoulême ne pouvoit s'empêcher de bâtir toujours quelque maisonnette; mais il se gardoit bien d'achever Gros-Bois; comme il n'étoit pas riche, cela l'incommodoit, et il en faisoit d'autant plus volontiers la fausse monnoie.

Il disoit les choses fort agréablement : il contoit

(1) Le *narquois* étoit le jargon que parloient entre eux les voleurs et les escrocs; on l'appelle plus communément l'*argot*. Voyez *le Jargon, ou le langage de l'argot réformé*, dans le Recueil de facéties intitulé : *les Joyeusetés, facéties et folastres imaginations de Caresme prenant, Gauthier Garguille*, etc. Paris, Techener, 1831.

(2) Cela ne dura guère. Il fit évader Merlin quand on y alla. (T.)

qu'en sa verte jeunesse, il étoit amoureux d'une dame, et qu'un jour la servante de cuisine, qui étoit une vieille fort malpropre et fort dégoûtante, lui ayant ouvert la porte, il prit occasion de la prier de lui être favorable, et lui voulut donner quelque chose ; mais elle, en le repoussant, lui dit : « Ardez, monsieur, je » ne veux point de votre argent ; il n'y a qu'un mot, » c'est que madame n'en a jamais tâté que je n'aie » fait l'essai auparavant ; c'est comme du bouillon » de mon pot ; il faut passer par là ou par la fenê- » tre. » Il eut beau tourner et virer, il fallut satisfaire cette vieille souillon, et il dit qu'il détournoit le nez de peur de sentir son tablier gras.

Il demandoit à M. de Chevreuse : « Combien don- » nez-vous à vos secrétaires ? — Cent écus, dit M. de » Chevreuse. — Ce n'est guère, reprit-il, je donne » deux cents écus aux miens. Il est vrai que je ne les » paie pas. »

Quand ses gens demandoient leurs gages, il leur disoit : « C'est à vous à vous pourvoir : quatre rues » aboutissent à l'hôtel d'Angoulême (1), vous êtes » en beau lieu ; profitez-en si vous voulez. »

Après avoir été veuf quelque temps, il voulut épouser madame d'Hautefort, qui a depuis épousé M. de Schomberg ; elle n'en voulut point. Il trouva pourtant à se marier à quelques années de là. Il avoit soixante-dix ans, étoit tout courbé et tout estropié de goutte. En ce bel état, il épousa une fille de vingt ans, bien faite et bien agréable ; son père s'appeloit Nargonne : c'étoit un gentilhomme de Champagne.

(1) L'hôtel d'Angoulême, situé rue Pavée, au Marais, est connu sous le nom d'hôtel Lamoignon, parce qu'il a été longtemps habité par cette famille de haute magistrature.

Il ne jouit guère de la grandeur de sa fille, car allant au bois de Vincennes avec elle, les chevaux emportèrent le cocher, et cet homme, brutalement, sans considérer qu'ils étoient du côté des murs du parc, et qu'il ne pouvoit s'élancer assez loin, s'élança pourtant, et tomba de sorte entre les roues qu'il en fut tout brisé, et expira aussitôt.

Cette pauvre femme étoit obligée de souffrir presque tout l'été un grand feu à son dos, car le duc vouloit qu'elle fût toujours auprès de lui. Cela lui avoit tellement échauffé le sang, qu'elle avoit toujours un érysipèle aux oreilles.

Quand il mourut, en 1650, le gazetier dit qu'il étoit mort chrétiennement, comme il avoit vécu ; c'est Renaudot, le fils, qui n'est qu'un impertinent. M. le comte d'Alais, ou plutôt madame, traita fort rudement sa veuve. Elle se retira aux filles Sainte-Élisabeth, où elle est encore logée au dehors avec son petit train. L'intendant de M. d'Alais lui alla offrir mille écus pour son deuil. Elle lui demanda de la part de qui : « De la mienne, dit-il. — J'ai déjà mon » deuil, répondit-elle, et si j'ai à recevoir ce qui » m'appartient, j'entends que ce soit de ceux qui » me le doivent, et non d'autres » L'année d'après, on transigea avec elle à huit mille livres par an. Elle tire quelque chose de la cour, car elle n'a rien de sa maison (1).

(1) Françoise de Nargonne, qui avoit épousé le duc d'Angoulême, le 25 février 1644, mourut cent quarante ans après son beau-père Charles IX, le 10 août 1715, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Boursault dit, dans une de ses Lettres : « Peut-être » depuis les premiers âges, où les hommes vivoient si long-temps, » n'y a-t-il eu de bru que madame d'Angoulême qu'on ait vue » dans une pleine santé plus de six-vingts ans après la mort de

XXVI

LE MARÉCHAL DE LA FORCE (1).

Nompar de Caumont, depuis maréchal et duc de La Force, étoit d'une bonne et ancienne maison de Gascogne. Il étoit à Paris à la Saint-Barthélemy, d'où il fut sauvé miraculeusement (2); car, ayant été laissé entre les morts, un paumier s'aperçut qu'il vivoit, le retira et le conduisit à l'Arsenal, chez le vieux maréchal de Biron, son parent. Il reconnut bien ce grand service, et donna une pension à cet homme qui lui fut bien payée.

M. le maréchal de Biron lui donna sa fille en mariage. Cette fille étoit de la religion, pour avoir été élevée auprès d'une tante huguenote. Elle pouvoit avoir quinze ans et lui dix-huit. La première nuit de ses noces, elle fit la sotte, et ne voulut jamais laisser consommer le mariage. Cela mit ce jeune homme si en colère qu'il jura qu'elle le lui demanderoit. En effet, elle s'ennuya de n'en être plus sollicitée, et enfin on lui conseilla de dire à son mari : « *Monsu*,

» son beau-père. » (*Lettres nouvelles de M. Boursault.* Paris, Gosselin, 1709, I, 61.)

(1) Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, né vers 1559, mort le 10 mai 1652.

(2) On trouve dans *le Mercure* de novembre 1765 des *Mémoires* du maréchal de La Force, où il retrace les événements dont il fut, dans cette journée, témoin et acteur. Voltaire en a donné un extrait dans les pièces justificatives qui sont à la suite de *la Henriade*.

» *dounas dé sibada* (1) *à la caballa.* » Il l'appela toujours *mignonne*, quoiqu'elle ne le fût pas autrement. Cinquante ans après, il convia tous ses amis pour renouveler ses noces, et donna ce jour-là le plus de *sibada* qu'il put à la *caballa*.

Lorsqu'il commandoit en Allemagne, il y a peut-être vingt-cinq ans, il galopa jusqu'à Metz pour y voir sa femme, et la prenant par de grandes peaux qu'elle avoit sous le cou, il la baisoit du meilleur courage du monde, en disant : « Certes, mignonne, » je ne vous trouvai jamais si belle. »

On raconte de cette femme qu'elle aimoit extrêmement les montres et se tourmentoit sans cesse pour les ajuster au soleil. Un jour elle envoya un page voir quelle heure il étoit à un cadran qui étoit dans le jardin; mais l'heure qu'il rapporta ne s'accordant pas à sa montre, elle lui soutenoit toujours qu'il n'avoit pas bien regardé, et l'y renvoya par deux ou trois fois; enfin le page, las de tant de voyages, lui dit : « Madame, quelle heure vous » plaît-il qu'il soit? » Elle fut si sotte que de le faire fouetter.

M. de La Force, comme vous pouvez penser, suivit Henri IV, et à la régence de la Reine-mère, il se trouva vice-roi de Navarre et gouverneur du Béarn. Il étoit le maître de tout, disposoit des charges et tenoit Navarreins (2). Le comte de Gramont en eut envie, et ne pouvant être ni vice-roi ni gouverneur, il voulut être sénéchal, chose au-dessous de lui. Il y eut bien du bruit; mais quoique lui et le marquis, qui prenoit la querelle pour son

(1) *Sibada*, avoine.

(2) *Navarreins*, ville forte du Béarn, bâtie par Henri d'Albret

père, et le comte, fussent assez éclairés, Théobon, brave gentilhomme huguenot, prit si bien son temps, qu'il appelle le comte dans le Louvre, et ils eurent le loisir de se rendre sur le pré. Le marquis avoit le premier cheval qu'il avoit rencontré : on n'alloit guère en carrosse en ce temps-là. Mais le comte avoit un cheval d'Espagne, et ne voulut jamais se battre à pied. Le marquis poussa son cheval, et ayant trouvé qu'il savoit un peu tourner : « Allons, dit-il, il ne » faut plus marchander. » Il désarma bientôt le comte et alla séparer les autres. Le comte de Gramont, outre ce cheval d'Espagne, s'étoit de longue main fait accompagner par un gladiateur célèbre, nommé Termes.

Quand M. de Luynes entreprit la guerre contre les huguenots, M. de La Force se déclara pour eux. Théobon tenoit Sainte-Foy. En ce temps-là, madame la duchesse de La Force d'aujourd'hui étoit jeune et bien faite; ce Théobon en étoit amoureux. Elle l'amusa, et lui laissa espérer tout ce qu'il voulut, jusqu'à ce qu'elle l'eût obligé de donner sa place au marquis de La Force, son mari, et après elle le planta là. Cette femme a pourtant de la vertu. Elle a vécu admirablement bien avec la maréchale de Châtillon, sa sœur, quoique leur commune mère, madame de Polignac, n'eût jamais voulu consentir au mariage du marquis de La Force et d'elle, qu'elle n'en eût tiré auparavant quittance de la tutelle, où elle avoit beaucoup gagné, et avoit pris tous les meubles. Les parents, voyant que cette femme vouloit marier cette héritière au fils de Polignac, son second mari, s'en plaignirent à Henri IV, qui la maria avec le marquis de La Force.

Durant ces guerres on ôta le Béarn à M. de La

Force, et le comte de Gramont eut le gouvernement, mais sans Navarreins, qu'on donna à Poyane. Ce gouvernement fut réduit au pied des autres; on ôta aussi au marquis de La Force sa charge de capitaine des gardes du corps.

Au siége de Montauban on élut, pour commander dans la place, le comte d'Orval, comme fils de duc et pair, et aussi pour obliger M. de Sully, son père Puis, c'étoit élire en effet M. de La Force, dont ce comte avoit épousé la fille. Le beau-père étoit lieutenant de son gendre. On avoit donné au comte d'Orval un vieux capitaine pour se tenir près de sa personne et lui dire ce qu'il falloit faire. Or, un jour, comme les ennemis avoient attaqué un ouvrage avancé, le comte d'Orval, armé jusqu'aux dents, comme un jacquemart, étoit encore à pied dans le fossé de la ville, que le vieux capitaine, qui n'étoit pas peut-être plus échauffé, le retint en lui disant : « Monseigneur, ne hasardez pas votre personne.» (Depuis, on appela ce vieux capitaine : *Monseigneur, ne hasardez pas votre personne.*) M. de La Force y entra tout à cheval; de sorte que les mousquetades pleuvoient sur lui. Son second fils, nommé Castelnau, lui dit en l'arrêtant : « Monsieur, je ne » permettrai pas que vous vous exposiez ainsi. » Le bonhomme le repoussa fièrement et lui dit : « Cas- » telnau, vous devriez faire ce que je fais.»

L'année que les ennemis prirent Corbie, le cardinal de Richelieu l'avoit toujours dans son carrosse, parce que le peuple l'aimoit (1). Et quand on leva

(1) En 1636. « On n'entendoit que murmures de la populace » contre le cardinal, qu'elle menaçoit comme étant cause de ces » désordres; mais lui, qui étoit intrépide, pour faire voir qu'il

ici des gens si à la hâte, M. de La Force étoit sur les degrés de l'Hôtel-de-Ville, et les crocheteurs lui touchoient dans la main en disant : « Oui, monsieur » le maréchal, je veux aller à la guerre avec vous. »

C'est une race de bonnes gens, qui ont presque tous du cœur, mais qui n'ont point bonne mine. Le bonhomme étoit bien fait, mais sa femme étoit fort laide. Ils n'ont jamais pu se défaire de dire : *Ils allarent, ils mangearent, ils frapparent*, etc., etc. (1) Rarement trouvera-t-on une maison où l'on ait moins l'air du monde.

Comme il étoit devant Renty, en Flandre, il dit à M. de Castelnau, son fils : « Castelnau, vous vous » êtes tout rouillé dans la province. » Ce Castelnau fut commandé pour escorter les fourrageurs avec douze cents chevaux et dix-huit cents hommes de pied. Le voilà en bataille ; il prononce lui-même le ban que personne, sur peine de la vie, n'eût à sortir de son rang ; il n'eut pas plus tôt achevé, qu'un lièvre vint à partir. Au lieu de retenir ses gens, il crie le premier : *Ah! lévrier!* tout le monde le suit, on prend le lièvre. Après il tâcha de rallier ses gens, et crie : *Ah! cavalerie!* plus fort qu'il n'avoit crié : *Ah! lévrier!* Mais il n'y eut jamais moyen, et si l'ennemi eût donné, c'étoit une affaire faite, tous les équipages étoient perdus. Dans le conseil de guerre, en cette même campagne, il opina ainsi : « Je suis d'avis que

» n'appréhendoit rien, monta dans son carrosse, et se promena » sans gardes dans les rues, sans que personne lui osât dire » mot. » (*Mémoires de Montglat*, dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, deuxième série, t. XLIX, p. 126.)

(1) Ancienne prononciation méridionale, que l'on retrouve dans tout ce qui nous reste de manuscrits originaux de Brantôme.

» nous nous retirions ; j'avois de l'avoine, je n'en ai » plus, il faut s'en aller.» Cet homme-là, cependant, avec cent mille livres de partage, a si bien fait qu'il a marié trois filles, de quatre qu'il avoit, l'une à M. de Navailles, aîné de sa maison, premier baron de Béarn ; la seconde au comte de Lauzun, et la troisième au marquis de Montbrun, tous grands seigneurs.

Ce n'est pas que le bonhomme ne fût courtisan à sa mode, mais ce n'étoit pas des plus fins. Il fit une chose qui n'étoit guère d'habile homme à la mort du cardinal de Richelieu. Il s'en alla bien empressé au Louvre, et, s'approchant du Roi, lui dit tout bas : « Sire, M. le cardinal de Richelieu est mort certai- » nement, mais on le cache à Votre Majesté.» Le Roi le lui fit redire pour se moquer de lui, en faisant semblant de le croire à peine, car il y avoit deux heures qu'il le savoit.

Quand M. d'Enghien gagna la bataille de Rocroy, le maréchal dit qu'il souhaiteroit de mourir comme étoit mort le comte de Fontaine, qui, fort âgé, fut tué à cette bataille.

Ce bonhomme se vantoit tout haut de n'avoir jamais connu que sa femme. Sa tempérance lui conserva une santé admirable, presque jusqu'à la fin de ses jours. A quatre-vingt-deux ans il se voulut remarier ; depuis cela il n'a rien fait de raisonnable, et il avoit bon nez de souhaiter de finir comme le comte de Fontaine. Le bon Dieu lui eût fait une belle grâce, s'il l'eût retiré après avoir dit ce beau mot. Il y eut bien des disputes, car ses enfants ne se pouvoient résoudre à le laisser remarier, à cause que cela passoit pour une folie. Enfin, il épousa madame de La Tabarière, veuve d'un gentilhomme

qualifié de Poitou, et fille de feu M. du Plessis-Mornay (1). Ce mauvais exemple fit remarier bien des vieilles gens ; et, par hasard, s'étant rencontré qu'on avoit fait quelques mariages inégaux, comme madame de Coislin et autres, en ce temps-là (vers le commencement de la régence), on disoit qu'il y avoit une influence pour les mariages ridicules.

Cette madame de La Tabarière étoit laide et austère; cependant il l'appeloit sa *toute mienne*. On disoit que pour lui plaire il ne lisoit que les livres de M. du Plessis. Cette femme, soit que ses purgations eussent cessé, car elle étoit d'âge à cela, ou qu'elle fût devenue hydropique, s'imagina être grosse, et le crut d'autant plus qu'on lui avoit prédit qu'elle auroit un fils qui seroit maréchal de France. Elle avoit espéré l'effet de cette prédiction déjà deux fois, car elle avoit deux garçons, et elle les avoit vus tous deux commencer à porter les armes. L'aîné fut noyé au siége de Bois-le-Duc, et l'autre fut tué malheureusement l'année que les ennemis prirent Corbie. On faisoit garde dans tous les villages des environs de Paris ; il revenoit avec Tilly, qui est mort depuis peu gouverneur de Collioure. Ce Tilly étoit ivre, cela lui arrivoit souvent; il alla donner l'alarme en je ne sais quel village, et un paysan, à l'étourdie, donna un coup de carabine à La Tabarière, dont il mourut.

La mort de ce second fils la fit résoudre à se remarier. Le maréchal crut qu'elle étoit grosse, et l'écrivit à tous ses amis. A Charenton, on disoit que c'étoit une nouvelle Sara. Mais le miracle n'étoit pas autrement nécessaire, car le maréchal pouvoit

(1) Anne de Mornay, fille du célèbre du Plessis-Mornay, avoit épousé en premières noces Jacques de Nouhes, seigneur de La Tabarière, en Poitou.

compter en fils et en petit-fils plus de vingt-quatre enfants. A la cour on disoit que c'étoit l'Antechrist. Enfin il se trouva qu'elle étoit presque hydropique, et au bout de trois mois elle en mourut, en partie de regret. On a dit même que, du dépit qu'elle eut de ce qu'on se moquoit partout de cette belle grossesse, elle fut trois semaines à ne prendre quasi rien, faisant accroire à sa femme de chambre qu'elle étoit dans un dégoût effroyable. Cette fille n'en dit rien à personne, parce que sa maîtresse lui disoit toujours que l'appétit lui reviendroit, et que cela fâcheroit M. de La Force s'il le savoit. Quoi qu'il en soit, les boyaux se rétrécirent, et elle en mourut.

Cette femme n'a jamais été très-raisonnable ; elle se prenoit fort pour une autre. Elle vit un jour dans un almanach : *Mort d'un grand*. « Hélas ! dit-» elle, Dieu sauve mon père ! » Une fois, en voulant passer sur je ne sais quelle palissade, elle se fourra un pieu où vous savez. Ce pieu n'adressa pas pourtant si bien qu'elle n'en fût blessée. Elle vouloit, par une ridicule pruderie, que son mari la pansât, afin que le chirurgien ne vît rien ; il s'en moqua, et lui dit qu'elle allât se faire panser. Elle fit de si terribles lamentations sur la mort d'une fille bossue qui lui mourut, qu'on eût dit qu'elle avoit tout perdu ; cependant elle avoit encore alors deux garçons et deux filles. Son mari mourut avant ses fils ; c'étoit un homme assez *fichu*. Elle portoit son portrait couvert d'un crêpe noir dans son sein. Par ces grimaces elle s'étoit acquis la réputation d'une sainte Une dame de Bretagne, dont j'ai oublié le nom, avoit fait mettre le portrait de son second mari au dos du premier dans une même boîte, et pleuroit encore tous les jours le défunt. Feue madame de La Case ôta

de sa chambre le portrait de son premier mari, M. de Courtaumer, quand elle se remaria avec La Case, frère de mademoiselle de Pons. Sa fille lui dit : « Hé! maman, hé! maman, que je le baise encore » avant que vous l'ôtiez. » Elle disoit pour ses raisons que La Case étoit parent du Roi. Il étoit de la maison de Pons.

Le bon homme avoit voulu épouser auparavant la veuve d'un M. de La Forest, de Normandie, homme de qualité. Cette femme étoit de Montgommery, mais un peu trop galante pour un vieux Rodrigue. On en parla pourtant sérieusement, et pendant qu'on traitoit de l'affaire, madame couchoit toutes les nuits avec le petit Clinchamp, de chez Monsieur. Enfin M. de Montlouet d'Angenne, comme voisin et ami de M. le marquis de La Force, lui en donna avis, et le bonhomme fut détrompé par ce moyen.

Après il pensa à une femme de trente-deux ans, veuve du fils de M. d'Harambure, le borgne, qui avoit commandé les chevau-légers de la garde d'Henri IV. Cette femme étoit riche; et parce qu'elle n'étoit fille que d'un trésorier de Navarre (1), il vouloit qu'elle lui donnât par contrat de mariage quarante mille écus; mais, quoiqu'elle fût fort ambitieuse, elle eut assez de cœur pour ne pouvoir se résoudre à acheter un mari de quatre-vingts ans.

En second veuvage, il devint amoureux de la comtesse d'Hadington (2), veuve depuis un an, aujour-

(1) M. Tallemant, père du maître des requêtes. (T.) Madame d'Harambure étoit cousine-germaine de Tallemant. (Voyez la *Notice historique*, p. 15, et son *Historiette*.)

(2) Henriette de Coligny, petite-fille de l'amiral, avoit épousé en 1643 Thomas Hamilton, comte d'Hadington. Devenue veuve après quelques années de mariage, elle contracta une nouvelle

d'hui la comtesse de La Suze, dont nous aurons bien des choses à dire en un autre endroit. En ce dessein, il en parle lui-même à la mère, madame de Châtillon, car le maréchal étoit mort. Cette dame lui remontra qu'il n'y avoit nulle proportion pour l'âge, et que cette jeune veuve pourroit être l'arrière-petite-fille de celui qui la vouloit épouser. Se voyant désespéré d'avoir la fille, il s'adresse à la mère; elle le remercie, et lui dit qu'elle avoit juré de ne se remarier jamais. Le bonhomme en eut une telle affliction, que sur l'heure il en tomba en défaillance, et s'en retourna très-mal satisfait.

Il avoit quatre-vingt-neuf ans, quand il pressa plus que jamais ses enfants de le laisser remarier, alléguant que, ne pouvant plus courir le cerf (il l'a couru jusqu'à quatre-vingt-six ans) et n'ayant plus d'emploi (car il en eût pris encore volontiers), il lui étoit impossible de demeurer seul à la campagne; qu'à la cour il avoit des sujets de fâcherie (l'année d'auparavant, il avoit été trois heures au soleil sur ses pieds, à Fontainebleau, en attendant le cardinal Mazarin, et se tint un gros quart d'heure découvert quand il passa). Il disoit que Dieu n'y étoit point offensé, et que ses enfants n'en seroient pas plus pauvres. Enfin il raisonnoit assez pour faire une seconde sottise, et nos ministres, qui sont de fort pauvres gens, disoient qu'il falloit mieux le laisser marier que le laisser brûler. Ma foi, je pense que c'étoient de grandes ardeurs que les siennes! Ces vieux fous-là sont ravis du passage de saint Paul, et de pou-

alliance avec le comte de La Suze. On a d'elle des poésies assez remarquables, publiées dans un même Recueil avec celles de Pélisson, de mademoiselle de Scudéri et de beaucoup d'autres.

voir dire : *Dieu n'y est point offensé*, comme si le scandale n'offensoit point Dieu. Eh! n'est-ce pas une chose ridicule qu'un homme ne se puisse contenir à cet âge-là? Pour moi, cela me scandalise, et cela est de mauvais exemple. Plusieurs vieilles femmes catholiques lui ont voulu donner de l'argent pour l'épouser, afin d'avoir le tabouret. A la vérité, c'étoient toutes les femmes de la ville, qui, pour l'ordinaire, ont plus d'ambition que les autres. Mais il n'y voulut jamais entendre. Il y en a qui ont cru qu'il ne disoit tout cela que pour obliger ses enfants à lui en offrir vite une huguenote. Enfin on lui proposa la veuve d'un gentilhomme hollandais, nommé Langherac, qui avoit été ambassadeur en France. Cette femme étoit pourtant françoise et sœur du marquis de Gallerande, de la maison de Clermont d'Amboise. Mais le propre jour qu'il signa les articles, il alla trouver auparavant madame la maréchale de Châtillon, pour lui offrir, mais en vain, la préférence. Cette madame de Langherac étoit hors d'âge d'avoir des enfants. On admiroit sa destinée pour le tabouret. Elle l'avoit eu comme étrangère en son propre pays, et maintenant elle le recouvre en épousant un homme de quatre-vingt-dix ans, qui est un âge où l'on songe rarement à se remarier. Il faut aussi admirer la destinée du bonhomme à être cocu, au moins une fois en sa vie. Il l'évita à madame de La Forest; mais il y a toutes les apparences du monde que Cumont, le conseiller, homme d'esprit, qui de tout temps étoit le galant de madame de Langherac, n'aura pas perdu une si belle occasion de coucher avec une duchesse. C'est ce même M. de Cumont qui étoit si avare, qu'il est mort dans son pourpoint, faute d'une chemisette.

On dit que le bonhomme, le jour de ses noces, fit demeurer ses gens dans sa chambre, pour être témoins comme il avoit consommé le mariage. On ajoute qu'il les fit aussi appeler le lendemain matin. Cette troisième femme ne dura guère plus d'un an. De regret, le maréchal quitta La Force, et se retira à une autre maison qu'on appelle Mucidan, pour y faire le *beau ténébreux*.

*Quelque temps avant la mort de sa dernière femme, le curé de Mucidan (1), homme fort indiscret, alla dans la ville, car l'église est dehors, pour retirer une petite fille catholique qui alloit à l'école d'un maître huguenot. Il y eut quelques coups rués dont le curé fit informer. Après, pour faire dépit aux huguenots, regardez quel homme! pour faire *bouquer* le maréchal de La Force, qui étoit seigneur de cette bicoque, il alla rechercher qu'il y avoit eu anciennement une chapelle au pied de la citadelle, qui étoit autrefois, mais qu'on a rasée depuis; qu'on avoit administré les sacrements dans cette chapelle; et il rapporta les témoignages de plusieurs vieilles gens qui y avoient été baptisées. Il engage les vicaires-généraux de Périgueux, dans le diocèse desquels est cette *villette*, à entreprendre cette affaire, même contre leur propre sentiment. M. le marquis de La Force vient à Mucidan, envoie quérir cet homme, le traite de petit compagnon; l'autre lui répond fièrement qu'il ne craint personne et s'en va. Le marquis le renvoie chercher; il dit qu'il n'y vouloit point aller. L'affaire s'échauffe, le curé se préparoit à assembler des gens pour y aller planter une croix; le maréchal en assemble aussi de son côté, et y va

(1) Petite ville du Périgord d'environ onze cents habitants.

avec quinze cents gentilshommes. Enfin on assoupit la chose, mais cela eût pu avoir des suites fâcheuses.

Le bonhomme, depuis la mort de sa femme, se laissa gouverner par Castelnau, son second fils; et parce que le marquis n'a qu'une fille, aujourd'hui madame de Turenne, il fit tous les avantages qu'il put à ce second fils et aux siens, et ses belles dispositions ont mis bien des procès dans la famille, que le marquis, depuis la mort de son père, a tous gagnés.

Le bonhomme, à quatre-vingt-douze ans, eût bien voulu se remarier pour la quatrième fois, mais le bruit couroit, disoit-on, qu'il devoit avoir encore deux femmes, et personne ne vouloit être la première.

Cela me fait souvenir d'une madame de Pibrac, à qui le parlement de Paris fit défense de se remarier pour la septième fois, et elle avoit été veuve dix-neuf ans après la mort de son premier mari. Il y avoit alors soixante-onze ans qu'elle l'avoit épousé.

En 1652, comme si ce bonhomme n'avoit pas fait assez d'extravagances de son chef, à la suscitation de Castelnau, (qui tenoit pour certain que M. le Prince seroit duc de Guyenne, et que par son autorité il gagneroit tous ses procès,) il se déclara pour M. le Prince. Il mourut bientôt après, non sans témoigner bien du regret d'avoir fait cette sottise. Il sera assez parlé de cela dans les Mémoires de la régence.

XXVII

MALHERBE (1).

François de Malherbe naquit à Caen, en Normandie, environ l'an 1555. Il étoit de la maison de Malherbe Saint-Aignan, qui s'est rendue plus illustre en Angleterre, depuis la conquête que le duc Guillaume fit de cet état, qu'au lieu de son origine, où elle s'étoit tellement rabaissée, que le père de Malherbe n'étoit qu'assesseur à Caen. Le bonhomme

(1) Tallemant dit plus loin, page 270 de ce volume : « Racan, de qui j'ai eu la plus grande part de ces *Mémoires*... » Il contribue ainsi à décider une question controversée. Joly dans ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, nie que la *Vie de Malherbe* soit l'œuvre de Racan. D'un autre côté, Pellisson dans sa *Relation de l'Académie Françoise*, Ménage dans la seconde édition de ses *Observations sur Malherbe*, et Segrais dans ses *Mémoires anecdotes*, s'accordent à dire qu'ils tiennent de Racan les détails qu'ils donnent sur la *Vie de Malherbe*; Tallemant joint son témoignage aux leurs. Il est plus difficile de déterminer, si Racan leur a confié son ouvrage manuscrit, ou s'ils se sont servis d'une édition de 1651, dont plusieurs critiques ont parlé, sans qu'aucun d'eux ait dit en avoir vu un seul exemplaire. Tout porte à croire que la *Vie de Malherbe par Racan* parut pour la première fois dans le recueil intitulé : *Divers Traités de Morale et d'Éloquence*. Paris, 1672, petit in-12. Tallemant a ajouté plusieurs traits piquants, ou hardis, au récit de Racan ; on a eu soin de les indiquer. Nous avons aussi fait usage d'un curieux opuscule, intitulé : *Recherches biographiques sur Malherbe*, que M. Roux-Alpheran, ancien greffier en chef de la Cour Royale d'Aix, a publié à très-petit nombre, en 1825, et dont il a bien voulu nous adresser un exemplaire. Ces *Recherches* contiennent une *Instruction de Malherbe à son fils*, composée en 1605, dans laquelle plusieurs faits relatifs à l'histoire du grand poète se trouvent éclaircis.

se fit de la religion avant que de mourir ; son fils, qui n'avoit alors que dix-sept ans, en reçut un si grand déplaisir, qu'il se résolut de quitter son pays ; il suivit M. le Grand Prieur, en Provence, dont il étoit gouverneur, et fut avec lui jusqu'à sa mort (1).

Pendant son séjour en Provence, il gagna les bonnes grâces de la fille d'un président d'Aix, nommé Carriolis (2), veuve d'un conseiller de ce parlement, et l'épousa depuis. Il en eut plusieurs enfants, entre autres une fille, qui mourut de la peste, à l'âge de cinq ou six ans, laquelle il assista jusqu'à la mort, et un fils qui fut tué malheureusement à l'âge de vingt-neuf ans, comme nous dirons ensuite.

Les actions les plus remarquables de sa vie sont que, pendant la Ligue, lui et un nommé La Roque (3), qui faisoit joliment des vers, et qui est mort à la suite de la reine Marguerite, poussèrent M. de Sully deux ou trois lieues si vertement, qu'il ne l'a jamais oublié ; et c'étoit la cause, à ce que disoit Malherbe, qu'il n'avoit jamais pu rien avoir de considérable

(1) Ce M. le Grand Prieur étoit bâtard de Henri II, et frère de madame d'Angoulême, veuve de François, duc de Montmorency, maréchal de France. (T.) Malherbe est qualifié dans plusieurs actes de premier secrétaire du Grand Prieur. (*Recherches sur Malherbe*, p. 22.)

(2) Malherbe épousa, le 1er octobre 1581, mademoiselle Magdeleine de Carriolis, veuve en premières noces de Jean Bourdon, écuyer, et en secondes de Balthazar Catin de Saint-Savournin, suivant le contrat, contenant les conventions de leur mariage, reçu par Abel Hugolein, notaire à Aix. (*Recherches sur Malherbe*, p. 17 et 19.)

(3) Les œuvres de ce poète ont été réunies sous ce titre : *Œuvres du sieur de La Roque, de Clairmont en Beauvoisis*, dédiées à la reine Marguerite. Paris, 1606, petit in-12. Il a imité du *Tansillo* les *Larmes de la Madeleine*.

d'Henri IV, depuis que M. de Sully fut dans les finances.

Dans un partage de quelque butin qu'il avoit fait, un capitaine l'ayant maltraité, il l'obligea à se battre contre lui, et lui donna d'abord un coup d'épée au travers du corps, qui le mit hors de combat.

M. le Grand Prieur fut tué par un nommé Altoviti, qui avoit été corsaire, alors capitaine de galère, après avoir enlevé une fille de qualité, la belle de Rieux-Château-Neuf, qu'Henri III pensa épouser. Ce fut elle qui lui dit qu'il parlât pour lui, un jour qu'il lui parloit pour un autre. Henri III le tenoit comme espion auprès de M. le Grand Prieur, qui, l'ayant découvert, alla chez lui en dessein de lui faire affront. Mais Altoviti, blessé à mort par ce prince, lui donna un coup de poignard dont il mourut, le 2 juin 1586. Il est vrai qu'il reçut cent coups après sa mort, car les gens du gouverneur se jetèrent tous sur lui.

Un jour, ce M. le Grand Prieur, qui avoit l'honneur de faire de méchants vers, dit à du Perrier : « Voilà » un sonnet; si je dis à Malherbe que c'est moi qui » l'ai fait, il dira qu'il ne vaut rien ; je vous prie, » dites-lui qu'il est de votre façon. » Du Perrier montre ce sonnet à Malherbe en présence de M. le Grand Prieur. « Ce sonnet, lui dit Malherbe, est » tout comme si c'étoit M. le Grand Prieur qui l'eût » fait (1). »

Depuis la mort de M. le Grand Prieur, Malherbe fut envoyé avec deux cents hommes de pied au siége de la ville de Martigues, qui étoit infectée de

(1) Cette anecdote est rapportée avec des différences par Papon, *Histoire générale de Provence*, IV, 255.

contagion, et que les Espagnols assiégeoient par mer et les Provençaux par terre, pour empêcher que la maladie ne s'étendît dans le pays. Ils la tinrent assiégée par lignes de communication, si étroitement, qu'ils réduisirent le dernier vivant à mettre le drapeau noir sur la muraille, avant que de lever le siége.

Son nom et son mérite furent connus de Henri IV par le rapport avantageux que lui en fit M. le cardinal du Perron (1); car un jour le Roi lui ayant demandé s'il ne faisoit plus de vers, le cardinal lui dit que depuis qu'il lui avoit fait l'honneur de l'employer à ses affaires, il avoit tout-à-fait quitté cette occupation, et qu'il ne falloit plus que personne s'en mêlât après un gentilhomme de Normandie, habitué en Provence, qu'on appeloit M. de Malherbe.

Il avoit trente ans quand il fit cette pièce à M. du Perrier, qui commence :

Ta douleur, du Perrier, sera donc éternelle?

Ses premiers vers étoient pitoyables; j'en ai vu quelques-uns, et entre autres une élégie qui débute ainsi :

Doncque tu ne vis plus, Geneviève, et la mort,
En l'avril de tes ans, te montre son effort, etc.

Il n'avoit pas beaucoup de génie; la méditation et l'art l'ont fait poète. Il lui falloit du temps pour mettre une pièce en état de paroître. On dit qu'il fut trois ans à faire l'Ode pour le premier président de

(1) C'étoit en 1601. Le cardinal n'étoit encore qu'évêque d'Évreux.

Verdun, sur la mort de sa femme (1), et que le président étoit remarié avant que Malherbe lui eût donné ces vers.

Balzac dit en une de ses lettres que Malherbe disoit que quand on avoit fait cent vers ou deux feuilles de prose, il falloit se reposer dix ans Il dit aussi que le bonhomme barbouilla une demi-rame de papier pour corriger une seule stance. C'est une de celles de l'Ode à M. de Bellegarde ; elle commence ainsi :

> Comme en cueillant une guirlande
> L'homme est d'autant plus travaillé, etc. (2).

Le Roi se ressouvint de ce que le cardinal du Perron lui avoit dit, et il en parloit souvent à M. des Yveteaux, qui étoit alors précepteur de M. de Vendôme. M. des Yveteaux lui offrit plusieurs fois de le faire venir ; ils étoient de même ville ; mais le Roi, qui étoit ménager, n'osoit le faire, de peur d'être chargé d'une nouvelle pension. Cela fut cause que Malherbe ne fit la révérence au Roi que trois ou quatre ans après que M. du Perron lui en eut parlé ; encore fut-ce par occasion. Malherbe étant venu à Paris pour ses affaires particulières, M. des Yveteaux en avertit le Roi, qui aussitôt l'envoya quérir. Ce fut en l'an 1605 (3). Comme le Roi étoit sur le point

(1) *Voyez* les stances à M. le premier président de Verdun. (*Poésies de Malherbe*. Paris, Barbou, 1764, pag. 239.)

(2) Elle fut composée en 1608. *Voyez* cette ode, pag. 103, cinquième strophe.

(3) Malherbe a raconté lui-même comment il fut appelé à la cour : « Pour moi, je ne dispute de mérite avec personne, et » crois que de tous ceux à qui le Roi fait du bien, il n'y en a pas » un qui n'en soit plus digne que moi. Mais si je n'ai autre avan- » tage, pour le moins ai-je celui de n'être point venu à la cour

de partir pour aller en Limosin, il lui commanda de faire des vers sur son voyage. Malherbe en fit, et les lui présenta à son retour. C'est cette pièce qui commence ainsi :

O Dieu, dont les bontés de nos larmes touchées, etc (1).

Le Roi la trouva admirable, et désira de le retenir à son service ; mais, par une épargne, ou plutôt une lésine, que je ne comprends point, il commanda à M. de Bellegarde, alors premier gentilhomme de la chambre, de le garder jusqu'à ce qu'il l'eût mis sur l'état de ses pensionnaires. M. de Bellegarde lui donna mille livres d'appointements avec sa table, et lui entretint un laquais et un cheval (2).

Ce fut là que Racan, qui alors étoit page de la chambre sous M. de Bellegarde, et qui commençoit déjà à *rimailler*, eut la connoissance de Malherbe, et en profita si bien que l'écolier vaut quasi le maître.

A la mort de Henri IV, la reine Marie de Médicis

» demander si l'on avoit affaire de moi, comme la plupart de » ceux qui y font aujourd'hui le plus de bruit. Il y a en ce » mois, où nous sommes, justement vingt ans que le feu Roi » m'envoya quérir par M. des Yveteaux, me commanda de me » tenir près de lui, et m'assura qu'il me feroit du bien. Je n'en » nommerai point de petits témoins : la Reine, mère du Roi, » madame la princesse de Conty, madame de Guise, sa mère, » M. le duc de Bellegarde, et généralement tous ceux qui alors » étoient ordinaires au cabinet, savent cette vérité, etc. » (*Lettre de Malherbe à Racan*, du 10 septembre 1625. *Œuvres*. 1723, II, 128.)

(1) Édition Barbou, pag. 65.

(2) Racan, on le pense bien, s'est donné de garde d'entrer dans ces détails sur la *lésine* du Roi, et de la laisser même entrevoir.

donna cinq cents écus de pension à Malherbe, qui depuis ce temps-là ne fut plus à charge à M. de Bellegarde. Depuis il a fort peu travaillé, et on ne trouve de lui que les odes à la Reine-mère, quelques vers de ballets, quelques sonnets au feu Roi, à Monsieur et à quelques particuliers, avec la dernière pièce qu'il fit avant que de mourir; c'est sur le siége de La Rochelle (1).

Pour parler de sa personne, il étoit grand et bien fait, et d'une constitution si excellente, qu'on a dit de lui, aussi bien que d'Alexandre, que ses sueurs avoient une odeur agréable.

Sa conversation étoit brusque, il parloit peu, mais il ne disoit mot qui ne portât. Quelquefois même il étoit rustre et incivil, témoin ce qu'il fit à Desportes. Régnier l'avoit mené dîner chez son oncle; ils trouvèrent qu'on avoit déjà servi. Desportes le reçut avec toute la civilité imaginable, et lui dit qu'il lui vouloit donner un exemplaire de ses *Psaumes*, qu'il venoit de faire imprimer. En disant cela, il se met en devoir de monter à son cabinet pour l'aller quérir. Malherbe lui dit rustiquement qu'il les avoit déjà vus, que cela ne méritoit pas qu'il prît la peine de remonter, et que son potage valoit mieux que ses *Psaumes*. Il ne laissa pas de dîner, mais sans dire mot, et après dîner ils se séparèrent, et ne se sont pas vus depuis. Cela le brouilla avec tous les amis de Desportes; et Régnier, qui étoit son ami, et que Desportes estimoit pour le genre satirique à l'égal des anciens, fit une satire contre lui qui commence ainsi :

Rapin, le favori d'Apollon et des muses, etc (2).

(1) *Voyez* l'ode à Louis XIII. Édition Barbou, pag. 258.
(2) Régnier, satire IX.

Desportes, Bertaut, et des Yveteaux même, critiquèrent tout ce qu'il fit. Il s'en moquoit, et dit que s'il s'y mettoit, il feroit de leurs fautes des livres plus gros que leurs livres mêmes

Il avoit marqué Desportes, et disoit qu'il feroit de ses fautes un livre plus gros que toutes ses poésies ensemble (1).

Des Yveteaux lui disoit que c'étoit une chose désagréable à l'oreille que ces trois syllabes : *ma, la, pla*, toutes de suite dans un vers :

Enfin cette beauté m'a la place rendue (2).

« Et vous, lui répondit-il, vous avez bien mis : *pa*, » *ra, bla, la, fla*.

» — Moi ? reprit des Yveteaux, vous ne sauriez me » le montrer. — N'avez-vous pas mis, répliqua » Malherbe :

« Comparable à la flamme. »

De toute cette volée, il n'estimoit que Bertaut, encore ne l'estimoit-il guère : « Car, disoit-il, pour trouver une pointe, il faisoit les trois premiers vers insupportables. » Il n'aimoit pas du tout les Grecs, et particulièrement il s'étoit déclaré ennemi du galimatias de Pindare.

Virgile n'avoit pas l'honneur de lui plaire. Il y trou-

(1) Balzac écrivoit à Conrart, le 20 novembre 1652 : « J'ai » ici un exemplaire des *OEuvres de Desportes*, marqué de la » main de feu M. de Malherbe, et corrigé d'une terrible ma- » nière ; toutes les marges sont bordées de ses observations cri- » tiques. » (*OEuvres de Balzac*, éd. in-fol. I, 957.)

(2) Stances qui commencent par ce vers. Édition Barbou, pag. 28.

voit beaucoup de choses à redire, entre autres ce vers où il y a :

. . . *Euboïcis Cumarum allabitur oris* (1),

lui sembloit ridicule. « C'est, dit-il, comme si quel-» qu'un alloit mettre *aux rives françoises de Paris*. » Ne voilà-t-il pas une belle objection ! Stace lui sembloit bien plus beau. Pour les autres, il estimoit Horace, Juvénal, Martial, Ovide, et Sénèque le tragique.

Les Italiens ne lui revenoient point ; il disoit que les sonnets de Pétrarque étoient à la grecque, aussi bien que les épigrammes de mademoiselle de Gournay.

De tous leurs ouvrages il ne pouvoit souffrir que l'*Aminte* du Tasse (2).

A l'hôtel Rambouillet on amena un jour je ne sais quel homme, qui disloquoit tout le corps aux gens et le remettoit, sans leur faire mal. On l'éprouva sur un laquais. Malherbe, qui y étoit, voyant cela, lui dit : « Démettez-moi le coude. » Il ne sentit point de mal. Après il se le fit remettre aussi sans douleur. « Cepen-» dant, dit-il, si cet homme fût mort tandis que j'avois » comme cela le coude démis, on auroit crié au *curieux* » *impertinent* (3).

Il faisoit presque tous les jours sur le soir quelque petite conférence dans sa chambre avec Racan, Colomby (4), Maynard et quelques autres. Un habitant d'Aurillac, où Maynard étoit alors président, vint

(1) *Æneid. lib.* VI, v. 2.

(2) Toute cette partie est bien moins étendue dans Racan.

(3) Cette anecdote ne fait pas non plus partie du récit de Racan. Il y est fait allusion à la nouvelle de Cervantes insérée dans son roman, liv. VII, ch. 33. (Voyez l'*Histoire de Don Quichotte*, II, 82, Amsterdam, 1768.)

(4) François de Cauvigny, sieur de Colomby, parent de Mal-

une fois heurter à la porte en demandant : « M. le » président n'est-il point ici ? » Malherbe se lève brusquement à son ordinaire, et dit à ce monsieur le provincial : « Quel président demandez-vous ? Sa- » chez qu'il n'y a que moi qui préside ici.»

Lingendes (1), qui étoit pourtant assez poli, ne voulut jamais subir la censure de Malherbe, et disoit que ce n'étoit qu'un tyran, et qu'il abattoit l'esprit aux gens (2).

Un jour Henri IV lui montra des vers qu'on lui avoit présentés. Ces vers commençoient ainsi :

Toujours l'heur et la gloire
Soient à votre côté !
De vos faits la mémoire
Dure à l'éternité !

Malherbe, sur-le-champ et sans en lire davantage, les retourna ainsi :

Que l'épée et la dague
Soient à votre côté;
Ne courez point la bague
Si vous n'êtes botté.

Et là-dessus se retira, sans en dire autrement son avis.

Le Roi lui montra une autre fois la première lettre

herbe ; poète très-médiocre, membre de l'Académie Française. « Il avoit une charge à la cour qui n'avoit point été avant lui et » n'a point été depuis ; car il se qualifioit *Orateur du roi pour les affaires d'État :* et c'étoit en cette qualité qu'il recevoit » douze cents écus tous les ans.» (Pellisson, *Histoire de l'Académie*, I, 289, Paris, 1730.)

(1) Jean de Lingendes, poète assez remarquable pour son temps. Ses vers sont épars dans les Recueils. Il mourut en 1616

(2) Omis par Racan.

que M. le Dauphin, depuis Louis XIII, lui avoit écrite, et ayant remarqué qu'il avoit signé *Loys* sans *u*, il demanda au Roi si M. le Dauphin avoit nom *Loys*. Le Roi demanda pourquoi : « Parce qu'il signe *Loys* » *et non Louys*. » On envoya quérir celui qui montroit à écrire à ce jeune prince pour lui faire voir sa faute, et Malherbe disoit qu'il étoit cause que M. le Dauphin avoit nom *Louis*.

Comme les Etats-généraux se tenoient à Paris (1), il y eut une grande contestation entre le clergé et le tiers-état, qui donna sujet à cette célèbre harangue de M. le cardinal du Perron. Cette affaire s'échauffant, les évêques menaçoient de se retirer et de mettre la France à l'interdit (2). M. de Bellegarde avoit peur d'être excommunié ; Malherbe lui dit, pour le consoler, que cela lui seroit fort commode, et que devenant noir comme les excommuniés, il n'auroit pas la peine de se peindre la barbe et les cheveux.

Une autre fois il lui disoit : « Vous faites bien le » galant ; lisez-vous encore à livre ouvert ? » C'étoit sa façon de parler pour dire : Être toujours prêt à servir les dames. M. de Bellegarde lui dit que oui. « Ma foi, répondit-il, je vous envie plus cela que votre » duché-pairie. »

Il y eut grande contestation entre ceux qu'il appe-

(1) En 1614. Ils se tenoient dans la salle du Petit-Bourbon, auprès du Louvre.

(2) Le sujet de cette vive querelle étoit relatif à un article, devenu le premier de la déclaration de 1682. Le tiers-état vouloit que l'on posât ce principe d'éternelle vérité, que l'autorité spirituelle n'a aucun droit sur la puissance temporelle du Roi, et le tiers-état fut traité d'hérétique ! (Voyez les *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, première série de la collection Petitot, L, 258.)

loit du pays d'*A-Dieu-Sias* (ce sont ceux de delà la rivière de Loire) et ceux deçà, qu'il appeloit du pays de *Dieu vous conduise*, pour savoir s'il falloit dire une *cueiller* ou une *cueillère*. Le Roi et M. de Bellegarde, tous deux du pays d'*A-Dieu-Sias*, étoient pour cueillère, et disoient que ce mot étant féminin, devoit avoir une terminaison féminine. Le pays de *Dieu vous conduise* alléguoit, outre l'usage, que cela n'étoit pas sans exemple, et que *perdrix*, *met* (1), *mer*, et autres, étoient féminins et avoient pourtant une terminaison masculine. Le Roi demanda à Malherbe de quel avis il étoit. Malherbe le renvoya aux crocheteurs du Port-au-Foin, comme il avoit accoutumé; et comme le Roi ne se tenoit pas bien convaincu, il lui dit à peu près ce qu'on dit autrefois à un empereur romain : « Quelque absolu que vous soyez, vous ne sauriez, Sire, » ni abolir, ni établir un mot, si l'usage ne l'autorise. »

A propos de cela, M. de Bellegarde lui envoya demander un jour lequel étoit le meilleur de *dépensé* ou de *dépendu*. Il répondit sur-le-champ que *dépensé* étoit plus françois, mais que *pendu*, *dépendu*, *répendu*, et tous les composés de ce vilain mot, étoient plus propres pour les Gascons.

Il perdit sa mère environ l'an 1615, qu'il étoit âgé de plus de cinquante-huit ans; et comme la Reine lui eut fait l'honneur de lui envoyer un gentilhomme pour le consoler, il dit au gentilhomme qu'il ne pouvoit se revancher de la bonté que la Reine avoit eue pour lui qu'en priant Dieu que le Roi pleurât sa mort aussi vieux qu'il pleuroit celle de sa mère (2). Il dé-

(1) C'est un mot de province pour *huche*. (T.) — La plupart de nos paysans se servent encore de ce mot.

(2) Racan a omis tout ce qui termine cet alinéa.

libéra long-temps s'il devoit en prendre le deuil, et disoit : « Je suis en propos de n'en rien faire ; car » regardez le gentil orphelin que je ferois ! » Enfin pourtant il s'habilla de deuil.

Un jour, au cercle, je ne sais quel homme, qui faisoit fort le prude, lui fit un grand éloge de madame la marquise de Guercheville (1), qui étoit alors présente, comme dame d'honneur de la Reine-mère, et après lui avoir compté toute sa vie et comme elle avoit résisté aux poursuites amoureuses du feu roi Henri le Grand, il conclut son panégyrique par ces mots en la lui montrant : « Voilà, monsieur, ce qu'a » fait la vertu. » Malherbe, sans hésiter, lui montra

(1) Voyez les *Amours du grand Alcandre*. Madame de Guercheville y est désignée sous le nom de *Scilinde*.

La maison de La Roche-Guyon, une des bonnes de France, étant tombée en quenouille, l'héritière, au lieu de se donner à quelqu'un des grands seigneurs qui la recherchoient, se donna à un gentilhomme de son voisinage, nommé M. de Silly, qui prit le nom de La Roche-Guyon. Le fils de cet homme-là épousa une fille de la maison de Pons. C'est cette madame de Guercheville. Elle demeura veuve fort jeune avec un seul fils, qui étoit le feu comte de La Roche-Guyon. Henri IV, étant à Mantes, qui est près de ce lieu, fit bien des galanteries à madame de La Roche-Guyon, qui étoit une belle et honnête personne. Il y trouva beaucoup de vertu, et, pour marque d'estime, il la fit dame d'honneur de la feue Reine-mère, en lui disant : « Puisque vous avez été dame » d'honneur, vous le serez. » Entre deux, cette dame avoit épousé M. de Liancourt, premier écuyer de la petite écurie, et par pruderie elle se fit appeler madame de Guercheville, à cause qu'on appeloit alors madame de Beaufort madame de Liancourt. Le comte de La Roche-Guyon mort sans enfants, M. de Liancourt, en donnant le surplus en argent, eut la terre de la Roche-Guyon pour les conventions matrimoniales de sa mère. (T.) — L'abbé de Choisy rapporte dans ses Mémoires le fait relatif à Henri IV, que Tallemant s'est contenté d'indiquer. (*Mémoires de Choisy*, LXIII, 515, deuxième série de la collection Petitot.)

la connétable de Lesdiguières, qui étoit assise auprès de la Reine, et lui dit « Voilà, monsieur, ce qu'a fait » le vice. »

Sa façon de corriger son valet étoit plaisante. Il lui donnoit dix sols par jour, c'étoit honnêtement en ce temps-là, et vingt écus de gages ; et quand ce valet l'avoit fâché, il lui faisoit une remontrance en ces termes : « Mon ami, quand on offense son maître, on » offense Dieu, et quand on offense Dieu, il faut, pour » en obtenir le pardon, jeûner et donner l'aumône. » C'est pourquoi je retiendrai cinq sous de votre dé- » pense que je donnerai aux pauvres à votre inten- » tion, pour l'expiation de vos péchés. »

Tout son contentement étoit d'entretenir ses amis particuliers, comme Racan, Colomby, Yvrande et autres, du mépris qu'il faisoit de toutes les choses qu'on estimoit le plus dans le monde. Il disoit souvent à Racan, qui est de la maison de Bueil, que c'étoit une folie de se vanter d'être d'une ancienne noblesse; que plus elle étoit ancienne, plus elle étoit douteuse; et qu'il ne falloit qu'une femme lascive pour pervertir le sang de Charlemagne et de saint Louis, * que tel qui se pensoit issu de ces grands héros, étoit peut-être venu d'un valet de chambre ou d'un violon.

Il ne s'épargnoit pas lui-même en l'art où il excelloit, et disoit souvent à Racan : « Voyez-vous, mon » cher monsieur, si nos vers vivent après nous, toute » la gloire que nous pouvons en espérer, c'est qu'on » dira que nous avons été deux excellents arrangeurs » de syllabes, et que nous avons été tous deux bien » fous de passer toute notre vie à un exercice si peu » utile et au public et à nous, au lieu de l'employer » à nous donner du bon temps, et à penser à l'éta- » blissement de notre fortune. »

Il avoit un grand mépris pour tous les hommes en général, et il disoit, après avoir conté en trois mots la mort d'Abel : « Ne voilà-t-il pas un beau début? » Ils ne sont que trois ou quatre au monde, et ils s'en- » tretuent déjà ; après cela, que pouvoit espérer Dieu » des hommes pour se donner tant de peine à les » conserver ? »

Il parloit fort ingénument de toutes choses ; il ne faisoit pas grand cas des sciences, principalement de celles qui ne servent qu'à la volupté, au nombre desquelles il mettoit la poésie. Et comme un jour un faiseur de vers se plaignoit à lui qu'il n'y avoit de récompense que pour ceux qui servoient le Roi dans ses armées et dans les affaires d'importance, et que l'on étoit trop cruel pour ceux qui excelloient dans les belles-lettres, Malherbe lui répondit que c'étoit une sottise de faire le métier de rimeur, pour en espérer autre récompense que son divertissement ; et qu'un bon poète n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles.

Pendant la prison de M. le Prince (1), le lendemain que madame la Princesse, sa femme, fut accouchée de deux enfants morts pour avoir été incommodée de la fumée qu'il faisoit dans sa chambre au bois de Vincennes, il trouva un conseiller de province de ses amis en une grande tristesse chez M. le garde des sceaux du Vair. « Qu'avez-vous ? lui dit-il. — Les gens » de bien, lui dit cet homme, pourroient-ils avoir de » la joie après qu'on vient de perdre deux princes du » sang ? » Malherbe lui repartit : « Monsieur, mon- » sieur, cela ne doit point vous affliger : ne vous sou- » ciez que de bien servir, vous ne manquerez jamais » de maître. »

(1) Henri de Bourbon, père du grand Condé.

Allant dîner chez un homme qui l'en avoit prié, il trouva à la porte de cet homme un valet qui avoit des gants dans ses mains; il étoit onze heures. « Qui » êtes-vous, mon ami? lui dit-il. — Je suis le cuisi- » nier, monsieur.—Vertu Dieu! reprit-il en se reti- » rant bien vite, que je ne dîne pas chez un homme » dont le cuisinier, à onze heures, a des gants dans » ses mains (1).»

Étant allé avec feu du Monstier et Racan aux Chartreux pour voir un certain Père Chazerey, on ne voulut leur permettre de lui parler qu'ils n'eussent dit chacun un *Pater;* après le Père vint et s'excusa de ne pouvoir les entretenir. « Faites-moi donc rendre mon » *Pater,* » dit Malherbe (2).

Racan le trouva une fois qui comptoit cinquante sols. Il mettoit dix, dix et cinq, et après dix, dix et cinq. « Pourquoi cela? dit Racan. — C'est, répondit-il, que » j'avois dans ma tête cette stance, où il y a deux grands » vers et un demi vers, puis deux grands vers et un » demi-vers. »

Que d'épines, Amour, etc. (3).

* Chez M. de Bellegarde on servit un jour un faisan avec la tête, la queue et les ailes; il les prit et

(1) Cette anecdote ne se trouve pas dans Racan.
(2) Omis par Racan.
(3) Omis par Racan. Voici la première stance de cette pièce :

Que d'épines, Amour, accompagnent tes roses!
Que d'une aveugle erreur tu laisses toutes choses
A la merci du sort!
Qu'en tes prospérités à bon droit on soupire,
Et qu'il est malaisé de vivre en ton empire
Sans désirer la mort!

(*Poésies de Malherbe,* édition Barbou, pag. 143.)

les jeta dans le feu. Le maître-d'hôtel lui dit : « Mais » on le prendra pour un chapon. — Eh bien ! mor- » dieu ! répondit Malherbe, mettez-y donc un écri- » teau et non pas toutes ces *viédaseries.* »

Une fois il ôta les chenets du feu. C'étoient des chenets qui représentoient de gros satyres barbus : « Mon Dieu, dit-il, ces gros b.... se chauffent tout à » leur aise, tandis que je meurs de froid (1). »

Un de ses neveux le vint voir une fois, après avoir été neuf ans au collége. Il lui voulut faire expliquer quelques vers d'Ovide, à quoi ce garçon se trouvoit bien empêché. Après l'avoir laissé ânonner un gros quart d'heure, Malherbe lui dit : « Mon neveu, » croyez-moi, soyez vaillant, vous ne valez rien à » autre chose. »

Un gentilhomme de ses parents étoit fort chargé d'enfants; Malherbe l'en plaignoit, l'autre lui dit qu'il ne pouvoit avoir trop d'enfants, pourvu qu'ils fussent gens de bien. « Je ne suis point de cet avis, » répondit notre poète, et j'aime mieux manger un » chapon avec un voleur qu'avec trente capucins. »

Le lendemain de la mort du maréchal d'Ancre, il dit à madame de Bellegarde, qu'il trouva allant à la messe : « Hé quoi, madame, a-t-on encore quelque » chose à demander à Dieu, après qu'il a délivré la » France du maréchal d'Ancre ? »

Une année que la Chandeleur avoit été un vendredi, Malherbe faisoit une grillade le lendemain, entre sept et huit heures, d'un reste de gigot de mouton qu'il avoit gardé du jeudi. Racan entre et lui dit : « Quoi ! monsieur, vous mangez de la viande, et » Notre-Dame n'est plus en couche ! — Vous vous mo-

(1) Omis par Racan.

» quez, dit Malherbe, les dames ne se lèvent pas si » matin (1). »

Il alloit fort souvent chez madame des Loges (2). Un jour, ayant trouvé sur sa table le gros livre de M. Dumoulin contre le cardinal du Perron (3), et l'enthousiasme l'ayant pris à la seule lecture du titre, il demande une plume et du papier, et écrit ces vers :

Quoique l'auteur de ce gros livre
Semble n'avoir rien ignoré,
Le meilleur est toujours de suivre
Le prône de notre curé.
Toutes ces doctrines nouvelles
Ne plaisent qu'aux folles cervelles;
Pour moi, comme une humble brebis,
Sous la houlette je me range :
Il n'est permis d'aimer le change
Qu'en fait de femmes et d'habits.

Madame des Loges ayant lu ces vers, piquée d'honneur et de zèle, prit la même plume, et de l'autre côté écrivit ces autres vers :

C'est vous dont l'audace nouvelle
A rejeté l'antiquité,
Et Dumoulin ne vous rappelle
Qu'à ce que vous avez quitté.
Vous aimez mieux croire à la mode :
C'est bien la foi la plus commode
Pour ceux que le monde a charmés.
Les femmes y sont vos idoles;

(1) Omis par Racan. Allusion à l'usage du diocèse de Paris de faire gras le samedi depuis Noël jusqu'à la Purification.

(2) Marie Bruneau, dame des Loges; c'étoit une femme très-renommée pour son esprit, chez laquelle les gens de lettres se réunissoient souvent.

(3) *Le Bouclier de la Foi.*

Mais à grand tort vous les aimez,
Vous qui n'avez que des paroles (1).

Il ne traita guère mieux M. de Méziriac que Desportes. Car un jour que cet honnête homme lui apporta une traduction qu'il avoit faite de l'Arithmétique de Diophante, auteur grec, avec des commentaires, quelques-uns de leurs amis communs se mirent à louer ce travail, en présence de l'auteur, et à dire qu'il seroit fort utile au public. Malherbe leur demanda seulement s'il feroit amender le pain et le vin. Il appeloit M. de Méziriac, *M. de Miseriac.* Il en répondit presque autant à un gentilhomme huguenot, et lui dit, pour toute réplique à la controverse qu'il avoit débitée : « Dites-moi, monsieur, » boiroit-on de meilleur vin à La Rochelle et vivroit » on de meilleur blé qu'à Paris ? »

Un président de Provence avoit mis une méchante devise sur sa cheminée, et croyant avoir fait merveilles, il dit à Malherbe : « Que vous en semble ? » — Il ne falloit, répondit Malherbe, que la mettre » un peu plus bas (2). »

Quand il soupoit de jour, il faisoit fermer les fenêtres et allumer de la chandelle, autrement, disoit-il, c'est dîner deux fois (3).

Quelqu'un lui dit que M. Gaulmin avoit trouvé le secret d'entendre la langue punique, et qu'il y avoit fait le *Pater noster* : « Je m'en vais tout à cette heure, » répondit Malherbe, vous en faire le *Credo.* » Et à

(1) Tallemant ne tenoit pas cette anecdote de Racan. C'est Balzac qui le premier l'a rapportée ainsi. (*Œuvres de Balzac*, Paris, 1665, in-f°, II, 684.) La réponse est de Gombauld.

(2) Dans le feu. (T.) — Cette anecdote n'est pas dans Racan.

(3) Également omis par Racan.

l'instant il prononça une douzaine de mots barbares, et ajouta : « Je vous soutiens que voilà le *Credo* en » langue punique. Qui est-ce qui me pourra dire le » contraire? »

Il avoit un frère aîné (1) avec lequel il a toujours été en procès ; et comme quelqu'un lui disoit : « Des » procès entre des personnes si proches ! Jésus, que » cela est de mauvais exemple ! — Et avec qui vou- » lez-vous donc que j'en aie? avec les Turcs et les » Moscovites? je n'ai rien à partager avec eux (2). »

On lui disoit qu'il n'avoit pas suivi dans un psaume le sens de David : « Je crois bien, dit-il; suis-je le » valet de David? J'ai bien fait parler le bonhomme » autrement qu'il n'avoit fait (3).

Un jour il dit des vers à Racan, et après il lui en demanda son avis. Racan s'en excusa, lui disant : « Je ne les ai pas bien entendus, vous en avez mangé » la moitié. » Cela le piqua; il répondit en colère : « Mordieu, si vous me fâchez, je les mangerai tout » entiers. Ils sont à moi, puisque je les ai faits; j'en » puis faire ce qu'il me plaira. »

Il se mettoit en colère contre les gueux qui lui disoient : « Mon noble gentilhomme, » et disoit en grondant : « Si je suis gentilhomme, je suis noble. »

Il n'étoit pas toujours si fâcheux, et il a dit de lui-même qu'il étoit de *Balbut en Balbutie*. C'étoit le plus mauvais récitateur du monde. Il gâtoit ses beaux vers en les prononçant. Outre qu'on ne l'en-

(1) Ce frère s'appeloit Éléazar; il étoit cadet de Malherbe. (*Recherches sur Malherbe*, déjà citées, p. 9.)

(2) *Avec qui voulez-vous donc que j'en aie?* Ce mot, d'un si bon comique, ne se trouve pas dans Racan, dont le récit est presque continuellement pâle et froid.

(3) Omis par Racan.

tendoit presque point, à cause de l'empêchement de sa langue et de l'obscurité de sa voix; avec cela, il crachoit au moins six fois en disant une stance de quatre vers. C'est pourquoi le cavalier Marini disoit qu'il n'avoit jamais vu d'homme plus humide ni de poète plus sec. A cause de sa *crachotterie*, il se mettoit toujours auprès de la cheminée (1).

Il disoit à M. Chapelain, qui lui demandoit conseil sur la manière d'écrire qu'il falloit suivre : « Li» sez les livres imprimés, et ne dites rien de ce qu'ils » disent (2).

Ce même M. Chapelain le trouva un jour sur un lit de repos qui chantoit :

D'où venez-vous, Jeanne ?
Jeanne, d'où venez-vous ?

et ne se leva point qu'il n'eût achevé : « J'aimerois » mieux, lui dit-il, avoir fait cela que toutes les » œuvres de Ronsard. » Racan dit qu'il lui a ouï dire la même chose d'une chanson où il y a à la fin :

Que me donnerez-vous ?
Je ferai l'endormie.

Il avoit effacé plus de la moitié de son Ronsard,

(1) Tallemant emprunte ce passage d'une lettre de Balzac : « On vous a dit la vérité, écrivoit-il à Méré, Malherbe disoit les » plus jolies choses du monde, mais il ne les disoit point de bonne » grâce, et il étoit le plus mauvais récitateur de son temps. Nous » l'appelions l'*Anti-Mondory* ; il gâtoit ses beaux vers en les » prononçant, outre qu'on ne l'entendoit presque pas à cause de » l'empêchement de sa langue et de l'obscurité de sa voix, il » crachoit pour le moins six fois en récitant une stance de » quatre vers, etc. » (*OEuvres de Balzac*, II, 683.)

(2) Cet alinéa et le suivant ne se trouvent pas dans Racan.

et en cotoit les raisons à la marge. Un jour, Racan, Colomby, Yvrande (1) et autres de ses amis, le feuilletoient sur sa table, et Racan lui demanda s'il approuvoit ce qu'il n'avoit point effacé. « Pas plus que » le reste, » dit-il. Cela donna sujet à la compagnie, et entre autres à Colomby, de lui dire qu'après sa mort ceux qui rencontreroient ce livre croiroient qu'il avoit trouvé bon tout ce qu'il n'avoit point rayé. « Vous avez raison, » lui répondit Malherbe. Et sur l'heure il acheva d'effacer le reste.

Il étoit mal meublé et logeoit d'ordinaire en chambre garnie, où il n'avoit que sept ou huit chaises de paille; et comme il étoit fort visité de ceux qui aimoient les belles-lettres, quand les chaises étoient toutes occupées, il fermoit sa porte par dedans, et si quelqu'un heurtoit, il lui crioit : « Attendez, il n'y » a plus de chaises, » disant qu'il valoit mieux ne les point recevoir que de les laisser debout.

Il se vantoit d'avoir sué trois fois la v....., comme un autre se vanteroit d'avoir gagné trois batailles, et faisoit assez plaisamment le récit du voyage qu'il fit à Nantes pour aller trouver un homme qui guérissoit de cette maladie dans une chaise; sans doute c'étoit avec des parfums. Par son crédit il se fit céder cette chaise par un autre qui l'avoit déjà retenue, et il écrivoit qu'il avoit gagné une *chaire* à Nantes, où il n'y avoit pourtant point d'université. On l'appeloit chez M. de Bellegarde *le Père Luxure* (2).

Il a toujours été fort adonné aux femmes, et se

(1) Yvrande étoit un de ses disciples; gentilhomme breton, nourri page de la grande écurie. (T.)

(2) Omis par Racan.

vantoit en conversation de ses bonnes fortunes et des merveilles qu'il y avoit faites (1).

Il disoit qu'il se connoissoit en deux choses, en musique et en gants. Voyez le grand rapport qu'il y a de l'une à l'autre!

Dans ses *Heures* il avoit effacé des Litanies tous les noms des saints et des saintes, et disoit qu'il suffisoit de dire : « *Omnes sancti et sanctæ, Deum orate* » *pro nobis.* »

Un soir, qu'il se retiroit, après souper, de chez M. de Bellegarde avec son homme qui lui portoit le flambeau, il rencontra M. de Saint-Paul, gentilhomme de condition, parent de M. de Bellegarde, qui le vouloit entretenir de quelque nouvelle de peu d'importance. Il lui coupa court en lui disant : « Adieu, monsieur, adieu, vous me faites brûler » pour cinq sols de flambeau, et ce que vous me » dites ne vaut pas un *carolus.* »

Le feu archevêque de Rouen (2) l'avoit prié à dîner pour le mener après au sermon qu'il devoit faire en une église proche de chez lui. Aussitôt que Malherbe eut dîné, il s'endormit dans une chaise, et comme l'archevêque le pensa réveiller pour le mener au sermon : « Hé! je vous prie, dit-il, dispensez-» m'en; je dormirai bien sans cela. »

Un jour, entrant dans l'hôtel de Sens (3), il trouva

(1) Cet alinéa et le suivant renferment également des détails que Racan ne donne pas.

(2) François de Harlay, auquel, en 1651, succéda son neveu, François de Harlay de Champvallon, depuis archevêque de Paris.

(3) Ancien hôtel des archevêques de Sens, rebâti vers 1500. Il est situé dans le quartier Saint-Paul. Cet hôtel existe encore; il est occupé par un établissement de roulage. Il seroit bien à désirer que la ville de Paris en fît l'acquisition, pour en assurer la conservation.

dans la salle deux hommes qui, disputant d'un coup de trictrac, se donnoient tous deux au diable qu'ils avoient gagné. Au lieu de les saluer, il ne fit que dire : « Viens, Diable, viens vite, tu ne saurois faillir, » il y en a l'un ou l'autre à toi. »

Quand les pauvres lui disoient qu'ils prieroient Dieu pour lui, il leur répondoit « qu'il ne croyoit » pas qu'ils eussent grand crédit auprès de Dieu, vu » le pitoyable état où il les laissoit, et qu'il eût » mieux aimé que M. de Luynes, ou M. le surinten- » dant lui eussent fait cette promesse. »

Un jour qu'il faisoit un grand froid, il ne se contenta pas de se bien garnir de chemisettes, il étendit encore sur sa fenêtre trois ou quatre aunes de frise verte, en disant : « Je pense qu'il est avis à ce » froid que je n'ai plus de quoi faire des chemisettes. » Je lui montrerai bien que si. »

En ce même hiver, il avoit une telle quantité de bas, presque tous noirs, que pour n'en pas mettre plus à une jambe qu'à l'autre, à mesure qu'il mettoit un bas il mettoit un jeton dans une écuelle. Racan lui conseilla de mettre une lettre de soie de couleur à chacun de ses bas, et de les chausser par ordre alphabétique. Il le fit, et le lendemain il dit à Racan : « J'en ai dans l'*L*, » pour dire qu'il avoit autant de paires de bas qu'il y avoit de lettres jusqu'à celle-là. Un jour, chez madame des Loges, il montra quatorze tant chemises que chemisettes, ou doublure. Tout l'été il avoit de la panne, mais il ne portoit pas trop régulièrement son manteau sur les deux épaules. Il disoit, à propos de cela, que Dieu n'avoit fait le froid que pour les pauvres ou pour les sots, et que ceux qui avoient le moyen de se bien chauffer et de se bien vêtir ne devoient point souffrir le froid.

Quand on lui parloit d'affaires d'Etat, il avoit toujours ce mot à la bouche qu'il a mis dans l'Épître préliminaire de Tite-Live, adressée à M. de Luynes (1), qu'il ne faut point se mêler de la conduite d'un vaisseau où l'on n'est que simple passager.

Une fois, étant malade, il envoya quérir Thévenin, l'oculiste, qui étoit à M. de Bellegarde. Thévenin lui proposa de faire venir quelque médecin, et lui ayant nommé M. Robin : « Voilà un plaisant *Robin*, » dit Malherbe, je ne veux point de cet homme-là.— » Hé bien! voulez-vous M. Guénebeau?—Non, c'est » un nom de chien-courant : *Guénebeau! to to! Gué-* » *nebeau!*—Voulez-vous donc M. Dacier? — Encore » moins, il est plus dur que le fer. — Il faut donc » M. Provins? » Il y consentit.

M. Morand, trésorier de l'épargne, qui étoit de Caen, promit à Malherbe et à un gentilhomme de ses amis, qui étoit aussi de Caen, de leur faire toucher à chacun quatre cents livres pour je ne sais quoi, et en cela il leur faisoit une grande grâce. Il les convia même à dîner. Malherbe n'y vouloit point aller, s'il ne leur envoyoit son carrosse. Enfin le gentilhomme l'y fit aller à cheval. Après dîner, on leur compta leur argent. En revenant, il prend une vision à Malherbe d'acheter un coffre-fort. « Et pourquoi? dit » l'autre.—Pour serrer mon argent. — Et il coûtera » la moitié de votre argent.—N'importe, dit-il, deux

(1) Épître dédicatoire de la traduction du trente-troisième livre de Tite-Live. Voici le passage : « Pour moi, qui ai toujours » gardé cette discrétion de me taire de la conduite d'un vais- » seau où je n'ai autre qualité que de simple passager, le meil- » leur avis que je puisse donner à ceux qui n'y sont que ce que » je suis, c'est de s'en rapporter aux mariniers. » (*Œuvres de Malherbe*, edition de 1723.) Malherbe avoit-il tort?

» cents livres sont autant à moi que mille à un » autre. » Et il fallut lui aller acheter un coffre-fort.

Patrix (1) le trouva une fois à table : « Monsieur, » lui dit-il, j'ai toujours eu de quoi dîner, mais ja- » mais de quoi laisser rien au plat. »

Il donna pourtant un jour à dîner à six de ses amis. Tout le festin ne fut que de sept chapons bouillis, à chacun le sien ; disant qu'il les aimoit tous également, et ne vouloit être obligé de servir à l'un la cuisse et à l'autre l'aile.

Pour aborder M. de la Vieuville, surintendant des finances, et lui rendre grâces de quelque chose, il s'avisa d'une belle précaution. Dès qu'on disoit à cet homme : *Monsieur, je vous*... il croyoit qu'on alloit ajouter *demande*, et il ne vouloit plus écouter. Malherbe y alla, et lui dit : « Monsieur, remercier » je vous viens. »

Retournons à la poésie. Il lui arrivoit quelquefois de mettre une pensée en plusieurs lieux différens, et il vouloit qu'on le trouvât bon : « car, disoit-il, ne » puis-je pas mettre sur mon buffet un tableau qui » aura été sur ma cheminée? » Mais Racan lui disoit que ce portrait n'étoit jamais qu'en un lieu à la fois, et que cette même pensée demeuroit en même temps en diverses pièces.

On lui demanda une fois pourquoi il ne faisoit point d'élégies : « Parce que je fais des odes, dit-il, » et qu'on doit croire que qui saute bien pourra bien » marcher (2). »

(1) Patrix est gentilhomme ; il est de Caen, mais originaire de Languedoc. (T.) Attaché à la maison de Gaston, il a été premier écuyer de la duchesse d'Orléans.

(2) Les cinq alinéas qui précèdent ne se trouvent pas dans Racan.

Il s'opiniâtra fort long-temps à faire des sonnets irréguliers (dont les deux quatrains ne sont pas de même rime). Colomby n'en voulut jamais faire, et ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais il s'en ennuya bientôt; et comme il disoit à Malherbe que ce n'étoit pas un sonnet, si on n'observoit pas les règles du sonnet : « Eh bien, lui dit » Malherbe, si ce n'est pas un sonnet, c'est une son- » nette. » Enfin il les quitta, comme les autres, quand on ne l'en pressa plus, et de tous ses disciples il n'y a eu que Maynard qui ait continué à en faire.

Il avoit aversion pour les fictions poétiques, si ce n'étoit dans un poème épique; et en lisant une élégie de Régnier à Henri IV, où il feint que la France s'enleva en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du misérable état où elle étoit pendant la Ligue (1), il demandoit à Régnier en quel temps cela étoit arrivé, qu'il avoit demeuré toujours en France depuis cinquante ans, et qu'il ne s'étoit point aperçu qu'elle se fût enlevée hors de sa place.

Un jour que M. de Termes reprenoit Racan d'un vers qu'il a changé depuis, où il y avoit, parlant de la vie d'un homme des champs :

Le labeur de ses bras rend sa maison prospère;

Racan lui répondit que Malherbe avoit bien dit :

Oh ! que la fortune prospère, etc.

Malherbe, qui étoit présent : « Eh bien, mordieu ! » si je fais un pet, en voulez-vous faire un autre?

A un homme qui lui vint montrer des anagrammes,

(1) Voyez le *Discours au Roi, épître première* de Régnier.

il le pria, pour se moquer de lui, de lui en faire un pour un de ses amis qui s'appelle *Oddo d'O*.

Quand on lui montroit des vers où il y avoit des mots qui ne servoient qu'à la mesure ou à la rime, il disoit que c'étoit une bride de cheval attachée avec une aiguillette.

Un homme de robe de fort bonne condition lui apporta d'assez *fichus* vers qu'il avoit faits à la louange d'une dame, et lui dit, avant que de les lui lire, que des considérations l'avoient obligé à les faire. Malherbe les lut d'un air fort chagrin, et lui dit : « Avez-vous été condamné à être pendu, ou à » faire ces vers ? car, à moins que de cela, on ne » vous le sauroit pardonner. »

Il se prenoit pour le maître de tous les autres, et avec raison. Balzac, dont il faisoit grand cas, et dont il disoit : « Ce jeune homme ira plus loin pour » la prose que personne n'a encore été en France, » lui apporta le sonnet de Voiture pour *Uranie*, sur lequel on a tant écrit depuis. Il s'étonna qu'un aventurier, ce sont ses propres termes, qui n'avoit point été nourri sous sa discipline, qui n'avoit point pris attache de lui, eût fait un si grand progrès dans un pays dont il disoit qu'il avoit la clef (1).

(1) Omis par Racan. Costar dit de Malherbe dans une lettre à Bautru : « Il se louoit très-volontiers, et feu M. Maynard m'a » raconté plus d'une fois que madame la princesse de Conti » disant à ce bonhomme, qui l'étoit allé voir : Je vous veux mon- » trer les plus beaux vers du monde, que vous n'avez point en- » core vus. — Il lui répondit brusquement et avec émotion : » Pardonnez-moi, madame, je les ai vus, car puisqu'ils sont les » plus beaux du monde, il faut nécessairement que ce soit moi » qui les aie faits. » (*Lettres de Costar*. Paris, 1658, in-4°, pag. 126.)

Il ne vouloit point qu'on fît des vers dans une langue étrangère, et disoit que nous n'entendions point la finesse d'une langue qui ne nous étoit point naturelle ; et, à ce propos, pour se venger de ceux qui faisoient des vers latins, il disoit que si Virgile et Horace revenoient au monde, ils donneroient le fouet à Bourbon (1) et à Sirmond (2).

Quand il eut fait cette chanson qui commence ;

Cette Anne si belle, etc. (3),

qui est une chanson pitoyable, Bautru la retourna ainsi :

Ce divin Malherbe,
Cet esprit parfait,
Donnez-lui de l'herbe :
N'a-t-il pas bien fait?

Pour s'excuser, il disoit tantôt qu'on l'avoit trop pressé, tantôt que c'étoit pour les empêcher de lui demander sans cesse des vers pour des récits de ballet : puis, qu'il les faisoit ainsi pour s'accommoder à l'air ; et il enrageoit de n'avoir pas une bonne raison à dire (4).

On a aussi retourné ces couplets où il y a à la reprise :

Cela se peut facilement.

(1) Nicolas Bourbon, dit le jeune, dont les œuvres furent recueillies en 1630, sous le titre de *Poematia*, et qui fut appelé en 1637 à l'Académie française, quoiqu'il n'eût jamais écrit d'une manière un peu supportable qu'en latin.

(2) Sirmond (Jean), également de l'Académie française, avoit composé quelques pièces latines qui lui avoient donné du renom. Elles furent rassemblées sous le titre de *Carminum libri duo, quorum prior heroïcorum est, posterior elegiarum*, 1654, in-8°.

(3) Poésies de Malherbe. Barbou, 1764, pag. 216.

(4) Omis par Racan.

et puis

Cela ne se peut nullement (1);

mais c'étoient des couplets que M. de Bellegarde avoit faits, et que Malherbe avoit seulement raccommodés. La parodie en est plaisante. Elle est dans le *Cabinet satirique*. C'est Berthelot qui l'a faite (2).

Il avoit pour ses écoliers Racan, Maynard, Touvant et Colomby (3). Il en jugeoit diversement, et disoit, en termes généraux, que Touvant faisoit bien des vers, sans dire en quoi il excelloit; que Colomby avoit beaucoup d'esprit, mais qu'il n'avoit point de

(1) Poésies de Malherbe. Barbou, pag. 94.

(2) Cette parodie, fort piquante, se trouve aussi dans le commentaire de Ménage sur Malherbe. Quand on l'aura lue, on s'expliquera pourquoi nous ne la reproduisons pas entièrement. En voici deux stances qui durent piquer Malherbe au vif :

Dire partout qu'il est habile,
Et reprendre Homère et Virgile,
Cela se peut facilement;
Mais bien qu'il soit d'avis contraire
De croire qu'il puisse mieux faire,
Cela ne se peut nullement.

Être six ans à faire une ode,
Et faire des lois à sa mode,
Cela se peut facilement :
Mais de nous charmer les oreilles
Par sa *merveille des merveilles*,
Cela ne se peut nullement.

« Malherbe, dit Ménage, pour réponse à ces vers, fit donner des » coups de bâton à Berthelot, par un gentilhomme de Caen, » nommé la Boulardière. » (*OEuvres de Malherbe*. 1723, t. III, pag. 316.)

(3) Ces deux derniers ne sont pas grand'chose. (T.) — On trouve quelques poésies de Colomby et de Charles de Piard, sieur d'Infrainville et de *Touvant*, dans les *Délices de la poésie françoise*. Paris, Toussainct du Bray. 1615, in-8°.

génie pour la poésie ; que Maynard étoit celui de tous qui faisoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, et qu'il s'étoit adonné à un genre de poésie, voulant dire l'épigramme, auquel il n'étoit pas propre, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe d'esprit ; pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers ; que bien souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences, et que de ces deux derniers on en feroit un grand poète.

Il disoit à Racan qu'il étoit hérétique en poésie. Il le blâmoit de rimer indifféremment aux terminaisons en *ant* et en *ent*, en *ance* et en *ence*. Il vouloit qu'on rimât pour les yeux aussi bien que pour les oreilles. Il le reprenoit de rimer le simple et le composé, comme *temps* et *printemps*, *jour* et *séjour ;* il ne vouloit pas qu'on rimât les mots qui avoient quelque connivence ou qui étoient opposés, comme *montagne* et *campagne* (1), *offense* et *défense*, *père* et *mère*, *toi* et *moi ;* il ne vouloit pas non plus qu'on rimât les mots dérivés d'un même mot, comme *admettre*, *commettre*, *promettre*, qui viennent tous de *mettre ;* ni les noms propres les uns avec les autres, comme *Thessalie* et *Italie*, *Castille* et *Bastille*, *Alexandre* et *Lisandre ;* et sur la fin il étoit devenu si scrupuleux en ses rimes, qu'il avoit même de la peine à souffrir qu'on rimât les verbes en *er* qui avoient tant soit peu de convenance, comme *abandonner*, *ordonner*, *pardonner ;* et disoit qu'ils venoient tous trois de *donner*. La raison qu'il en rendoit est qu'on trouvoit de plus beaux vers en rapprochant les mots éloignés, qu'en rimant ceux qui avoient de la convenance,

(1) Il l'a rimé lui-même. (T.)

parce que ces derniers n'avoient presque qu'une même signification. Il s'étudioit fort à chercher des rimes rares et stériles, sur la créance qu'il avoit qu'elles lui faisoient trouver des pensées nouvelles, outre qu'il disoit que cela sentoit un grand poète de tenter les rimes qui n'avoient point encore été rimées. Il faut entendre cela principalement pour les sonnets où il faut quatre rimes. Il ne vouloit point qu'on rimât sur *bonheur* ni sur *malheur*, parce que les Parisiens n'en prononcent que l'*u*, comme s'il y avoit *bonhur*, *malhur*, et de le rimer à *honneur* il le trouvoit trop proche. Il défendoit de rimer à *flame*, parce qu'il l'écrivoit et le prononçoit avec deux *m*, *flamme*, et le faisoit long en le prononçant, de sorte qu'il ne le pouvoit rimer qu'avec *épigramme*.

Il reprenoit Racan de rimer *qu'ils ont eu* avec *vertu* ou *battu*, parce, disoit-il, qu'on prononçoit à Paris le mot *eu* en deux syllabes (1).

Au commencement que Malherbe vint à la cour, qui fut en 1605, comme nous avons dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisième vers des stances de six, comme il se peut voir dans celles qu'il fit pour le Roi allant en Limosin, où il y en a deux ou trois où le sens va jusqu'au quatrième vers, et aussi en cette stance du psaume *Domine, Deus noster* :

(1) Voici sur cette ancienne prononciation parisienne une autorité qui mérite d'être recueillie : « Dites-moi si vous approuvez » la prononciation de Paris, qui coupe en deux le monosyllabe » *eu* ; j'ai *éü*, il a *éü*, et qui rend *Rome* et *lionne* comme ils sont » écrits, au lieu que toute la France prononce *Roume* et *lioune*. » (*Lettre de Balzac à Chapelain*, du 20 janvier 1640. (*Œuvres de Balzac*, I, 810.)

Sitôt que le besoin excite son désir,
Qu'est-ce qu'en ta largesse il ne trouve à choisir?
Et par ton mandement, l'air, la mer et la terre
N'entretiennent-ils pas
Une secrète loi de se faire la guerre,
A qui de plus de mets fournira ses repas (1)?

Il demeura presque toujours en cette espèce de négligence durant la vie d'Henri IV, comme il se voit encore dans une des pièces qu'il fit pour lui, lorsqu'il étoit amoureux de madame la Princesse.

Que n'êtes-vous lassées,
Mes tristes pensées, etc. (2).

Mais à une autre pièce qu'il fit pour ce prince amoureux, il a observé de finir exactement le sens au troisième vers; c'est :

Que d'épines, Amour, etc. (3).

Le premier qui s'aperçut que cette observation étoit nécessaire aux stances de six, ce fut Maynard, et c'est peut-être la raison pourquoi Malherbe l'estimoit l'homme de France qui faisoit le mieux les vers. D'abord Racan, qui jouoit un peu du luth et aimoit la musique, se rendit, en faveur des musiciens qui ne pouvoient faire leur reprise aux stances de six, s'il n'y avoit un arrêt au troisième vers; mais quand Malherbe et Maynard voulurent qu'aux stances de dix on en fît encore un au septième vers, il s'y opposa, et ne l'a presque jamais observé. Sa raison étoit que ces stances ne se chantent presque jamais, et que,

(1) *Poésies de Malherbe*; paraphrase du psaume VIII, page 60 de l'édition Barbou de 1764.

(2) *Poésies de Malherbe*, pag. 149.

(3) *Poésies de Malherbe*, pag. 143.

quand elles se chanteroient, on ne les chanteroit point en trois reprises ; c'est pourquoi il suffiroit d'en faire une au quatrième vers.

Malherbe vouloit que les élégies eussent un sens parfait de quatre vers en quatre vers, même de deux en deux, s'il se pouvoit ; à quoi jamais Racan ne s'est accordé.

Il ne vouloit pas que l'on nombrât en vers avec ces nombres vagues de cent et de mille, comme *mille*, ou *cent tourments*, et disoit assez plaisamment, quand il voyoit *cent* : « Peut-être n'y en avoit-il que quatre-« vingt-dix et neuf. » Mais il disoit qu'il y avoit de la grâce à nombrer nécessairement comme en ce vers de Racan :

Vieilles forêts de trois siècles âgées.

C'est encore une des censures à quoi Racan ne se pouvoit rendre, et néanmoins il n'a osé le faire que depuis la mort de Malherbe.

A propos de nombres, quand quelqu'un disoit : « Il » a les fièvres, » il demandoit aussitôt : « Combien en » a-t-il de fièvres (1) ? »

Il se moquoit de ceux qui disoient qu'il y avoit du nombre dans la prose, et il disoit que de faire des périodes nombreuses, c'étoit faire des vers en prose. Cela a fait croire à quelques-uns que la traduction des Epîtres de Sénèque n'étoit point de lui, parce qu'il y a quelque nombre dans les périodes.

On voit par une de ses lettres que c'étoit un amoureux un peu rude. Il a avoué à madame de Rambouillet, qu'ayant eu soupçon que la vicomtesse d'Auchy (c'est *Caliste* dans ses OEuvres) aimoit un autre au-

(1) Omis par Racan.

teur, et l'ayant trouvée seule sur son lit, il lui prit les deux mains d'une des siennes, et de l'autre la souffleta jusqu'à la faire crier au secours. Puis quand il vit que le monde venoit, il s'assit comme si de rien étoit. Depuis il lui en demanda pardon (1). Il écrivoit à madame d'Auchy sous le nom de *Caliste*, et il mettoit au bas qu'il lui baisoit les pieds. Les rieurs disoient que c'étoit à cause qu'elle portoit le nom d'un pape (2).

Racan, de qui j'ai eu la plus grande part de ces mémoires, dit que sur les vieux jours de Malherbe, s'entretenant avec lui du dessein qu'ils avoient de choisir quelque dame de mérite et de qualité pour être le sujet de leurs vers, Malherbe nomma madame la marquise de Rambouillet, et lui madame de Termes, qui étoit alors veuve (3). Il se trouva que toutes deux avoient nom Catherine, l'une Catherine de Vivonne, et l'autre Catherine Chabot. Le plaisir que prit Malherbe en cette conversation lui fit venir l'envie d'en faire une églogue ou entretien de bergers sous les noms de Mélibée pour lui et d'Arcan pour Racan. Il lui en a récité plus de quarante vers. Cependant on n'en a rien trouvé parmi ses papiers.

Le jour même qu'il fit le dessein de cette églogue, craignant que ce nom d'Arthénice, s'il servoit pour

(1) Ce fait très-curieux ne se trouve pas dans la *Vie* donnée par Racan.

(2) Malherbe termine ainsi une de ses lettres adressée à madame d'Auchy : « Je vous donne le bonsoir, madame, et m'incline à vos pieds pour les baiser en toute humilité, si vous me » faites la grâce de me le permettre. » (*Œuvres de Malherbe.* 1723, II, 835.)

(3) Racan a aimé madame de Moret, sa parente, car on voit dans ses vers qu'il parle de cet œil qu'elle perdit ou qu'elle feignit d'avoir perdu. Voyez l'*Historiette* de madame de Moret. (T.)

deux personnes, ne fit de la confusion dans cette pièce, il passa tout l'après-dîner avec Racan à retourner ce nom-là. Ils ne trouvèrent que *Arthénice*, *Eracinthe*, et *Carinthée*. Le premier fut jugé le plus beau; mais Racan s'en étant servi dans la pastorale qu'il fit peu de temps après, Malherbe laissa les deux autres, et prit *Rodanthe*.

Madame de Rambouillet dit qu'elle n'a jamais ouï parler de *Rodanthe* (1), mais qu'un jour Malherbe lui dit : « Ah ! madame, si vous étiez femme à faire faire » des vers, j'ai trouvé le plus beau nom du monde en » retournant le vôtre. » Elle ajoute que quelque temps après il lui dit qu'il étoit fort en colère contre Racan, qui lui avoit volé ce beau nom, et qu'il vouloit faire une pièce qui commenceroit ainsi :

Celle pour qui je fis le beau nom d'Arthénice,

afin qu'on sût que c'étoit lui qui l'avoit trouvé dans ses lettres. Elle dit que dans cette petite élégie qui commence :

Et maintenant encore en cet âge penchant
Où mon peu de lumière est si près du couchant, etc.,

Malherbe vouloit parler d'elle, quand il dit :

« Cette jeune bergère à qui les Destinées
» Sembloient avoir donné mes dernières années, etc. »

Elle m'a assuré que ce sont les seuls vers qu'il ait faits pour elle (2).

(1) On lit dans les *OEuvres de Malherbe*, une chanson adressée à la marquise de Rambouillet, sous le nom de *Rodanthe*, pag. 234 de l'édition déjà citée. L'édition de 1723 contient aussi une lettre de Malherbe à *Rodanthe*. (II, 176.)

(2) *Voyez* le *fragment pour madame la marquise de Ram-*

Elle m'a conté que Malherbe ne l'ayant pas trouvée, s'étoit amusé un jour à causer chez elle avec une fille, et qu'on tira par hasard un coup de mousquet dont la balle passa entre lui et cette demoiselle. Le lendemain, il vint voir madame de Rambouillet, et comme elle lui faisoit quelque civilité sur cet accident : « Je vou- » drois, lui dit-il, avoir été tué de ce coup. Je suis » vieux, j'ai assez vécu, et puis on m'eût peut-être » fait l'honneur de croire que M. de Rambouillet » l'auroit fait faire (1). »

M. Racan soutient pourtant que c'est pour elle que Malherbe fit cette chanson :

Chère beauté, que mon âme ravie, etc. (2);

bouillet, 1624 *ou* 1625, dans les *Poésies de Malherbe*, pag. 254 de l'édition Barbou. Tallemant paroît avoir cité de mémoire les vers que madame de Rambouillet disoit avoir été faits pour elle; nous les rétablissons ici :

Cette belle bergère, à qui les Destinées
Sembloient avoir gardé mes dernières années,
Eut en perfection tous les rares trésors
Qui parent un esprit et font aimer un corps.
Ce ne furent qu'attraits, ce ne furent que charmes;
Sitôt que je la vis, je lui rendis les armes;
Un objet si puissant ébranla ma raison.
Je voulus être sien, j'entrai dans sa prison,
Et de tout mon pouvoir essayai de lui plaire
Tant que ma servitude espéra du salaire;
Mais comme j'aperçus l'infaillible danger
Où, si je poursuivois, je m'allois engager,
Le soin de mon salut m'ôta cette pensée;
J'eus honte de brûler pour une âme glacée;
Et sans me travailler à lui faire pitié,
Restreignis mon amour aux termes d'amitié.

(1) Cette curieuse anecdote et les détails qui la précèdent n'ont point été donnés par Racan.

(2) Cette chanson paroît bien avoir été adressée à la marquise

et cette autre, où Boisset mit un air :

> Ils s'en vont ces rois de ma vie,
> Ces yeux, ces beaux yeux, etc. (1).

Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que Malherbe, changea son amour poétique en une véritable et légitime amour. C'est ce qui donna lieu à Malherbe de lui écrire une lettre où il y avoit des vers qui sont ceux où il est parlé de madame de Rambouillet, pour le divertir de cette passion; parce qu'il avoit appris que madame de Termes se laissoit cajoler par le président Vignier, qu'elle a épousé depuis (2). Et quand il sut que Racan étoit résolu de se marier en son pays du Maine, il le manda aussitôt à madame de Termes par une lettre qui est imprimée (3)

de Rambouillet sous le nom de *Rodanthe*. On est d'autant plus porté à le croire, qu'on y retrouve les mêmes images sur la froideur de sa maîtresse que dans le fragment cité plus haut.

Voici la seconde stance :

> En tous climats, voire au fond de la Thrace,
> Après les neiges et les glaçons,
> Le beau temps reprend sa place,
> Et les étés mûrissent les moissons ;
> Chaque saison y fait son cours ;
> En vous seule on trouve qu'il gèle toujours.

(1) *Poésies de Malherbe*, pag. 101. Ces vers sont indiqués dans toutes les éditions de Malherbe comme adressés à la vicomtess ed'Auchy. (Voyez l'*Historiette* de cette dame à la suite de l'article sur Malherbe.)

(2) Catherine Chabot, fille de Jacques, marquis de Mirebeau, veuve du baron de Termes, s'étoit remariée au président Vignier, comme on l'a vu plus haut, page 119 de ce volume.

(3) *Voyez* la lettre neuvième du livre premier. (*OEuvres de Malherbe*. 1723, II, 50.)

Environ en ce temps-là, son fils (1) fut assassiné à Aix, où il étoit conseiller. Malherbe ne vouloit pas qu'il le fût ; cela lui sembloit indigne de lui. Il ne s'y résolut qu'après qu'on lui eut représenté que M. de Foix, nommé à l'archevêché de Toulouse, étoit bien conseiller au parlement de Paris, lui qui étoit allié de toutes les maisons souveraines de l'Europe. Voici comme ce pauvre garçon fut tué. Deux hommes d'Aix ayant querelle prirent la campagne ; leurs amis coururent après ; les deux partis se rencontrèrent en une hôtellerie ; chacun parla à l'avantage de son ami. Le fils de Malherbe étoit insolent, les autres ne le purent souffrir, ils se jetèrent dessus et le tuèrent. Celui qu'on en accusoit s'appeloit Piles. Il n'étoit pas seul sur Malherbe, les autres l'aidèrent à le dépêcher (2). Or on soupçonnoit celui pour qui Piles (3)

(1) Marc-Antoine de Malherbe, né le 14 décembre 1600 ; il alloit être nommé conseiller au parlement d'Aix, quand il fut tué en duel, en 1627. (*Recherches sur Malherbe*, déjà citées, pag. 13 et 27.)

(2) Ce fait n'est rapporté nulle part avec autant de détails. Ceux des contemporains qui ont parlé de la mort tragique du fils de Malherbe se sont tous accordés à dire qu'il avoit été tué en duel.

(3) Piles est Fortia, et les Fortia passent pour être venus de Juifs. (T.) — Une satire virulente de Philippe Desportes contre François de Fortia, trésorier des parties casuelles, et des épigrammes de Jean de Baïf, où Fortia n'étoit pas plus ménagé, auront sans doute donné lieu au bruit alors répandu que la famille de Fortia étoit juive d'origine. Ces pièces existent encore dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 7652, t. III, p. 3, et 2,220 du fonds Colbert. On ne peut les attribuer qu'à l'esprit de vengeance : François de Fortia ne s'étant sans doute pas montré fort empressé d'acquitter des assignations sur le trésor que Charles IX avoit accordées aux deux poètes, trop libéralement, et sans consulter l'état des finances. Des quatre frères

étoit, d'être de race de juifs ; c'est ce que veut dire Malherbe en un sonnet qu'il a fait sur la mort de son fils. Ce sonnet n'est pas imprimé (1).

On lui parla d'accommodement, et un conseiller de Provence, son ami particulier, lui porta parole de dix mille écus; il en rejeta la proposition. Depuis, ses amis lui firent considérer que la vengeance qu'il désiroit étoit apparemment impossible, à cause du crédit de sa partie, et qu'il ne devoit pas refuser cette légère satisfaction qu'on lui présentoit. « Hé » bien ! dit-il, je suivrai votre conseil, je prendrai » de l'argent, puisqu'on m'y force, mais je proteste » que je n'en garderai pas un teston pour moi, » j'emploierai le tout à faire bâtir un mausolée à mon » fils. » Il usa du mot de *mausolée*, au lieu de celui de *tombeau*, et fit le poète partout.

Depuis, ce traité n'ayant pas réussi, il alla exprès

de François, l'aîné, Jean de Fortia, avoit embrassé l'état ecclésiastique, et étoit prêtre de la métropole de Tours ; Pierre, le plus jeune, étoit abbé de Saint-Acheul, et mourut en 1580, comme on le voit dans le *Gallia Christiana*, t. x, p. 1328. M. le comte de Fortia de Piles, auteur du *Voyage au nord de l'Europe*, mort en 1826, a été le dernier de la branche descendue de celui qui tua le fils de Malherbe ; il ne doit pas être confondu avec M. le marquis de Fortia d'Urban, notre savant confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auquel la littérature et l'histoire doivent d'importantes publications, et qui est aujourd'hui le dernier rejeton de cette famille noble et ancienne. La satire de Desportes n'est pas dans ses *Œuvres*; elle a été imprimée dans la *deuxième partie* des *Poésies choisies*. Paris, Sercy. 1662, page 196.

(1) Tallemant ne connoissoit pas l'édition que Malherbe en a donnée. Il publia ce sonnet à la suite de l'*Ode au Roy*, relative à La Rochelle, et de la *Lettre au Roy*, dont on voit un fragment dans la note de la page 276. Cette rare édition, sans titre ni date, est en 20 pages in-8°.

au siége de La Rochelle en demander justice au Roi, dont n'ayant pas eu toute la satisfaction qu'il espéroit, il disoit tout haut à Nestré, dans la cour du logis où le Roi logeoit, qu'il vouloit demander le combat contre M. de Piles. Des capitaines aux gardes et autres gens qui étoient là sourioient de le voir à cet âge-là parler d'aller sur le pré, et Racan, qui y étoit, et qui commandoit la compagnie des gendarmes du maréchal d'Effiat, comme son ami, le voulut tirer à part pour lui dire qu'on se moquoit de lui, et qu'il étoit ridicule à l'âge de soixante-treize ans de se vouloir battre contre un homme de vingt-cinq ans; mais Malherbe, l'interrompant, lui dit brusquement: « C'est pour cela que je le fais. Je » hasarde un sol contre une pistole (1). »

Le bonhomme gagna à ce voyage le mal dont il mourut à son retour à Paris, un peu devant la prise de La Rochelle (2).

(1) Tout ce morceau relatif à la mort du fils de Malherbe a été extrait par Tallemant d'une dissertation de Balzac adressée à Méré. (Voyez les *Œuvres de Balzac*, II, 683.)

(2) Malherbe mourut en 1628, à l'âge de soixante-treize ans. La Rochelle capitula le 29 octobre 1628. A l'occasion de la mort de son fils, Malherbe écrivit au Roi une des lettres les plus importantes qu'on ait conservées de lui. Il y remercie le Roi de la promesse qu'il lui a faite de ne jamais donner d'*abolition* aux assassins de son fils, et il y parle de sa famille.

« Pour ce qui est de moi, sire, il est bien vrai que la maison des Malherbe-Saint-Aignan, dont je suis, et dont je porte le » nom, est depuis deux cents ans en si mauvais termes qu'elle » ne sauroit être pis, si elle n'étoit ruinée entièrement.... Mais » il est vrai aussi que non seulement dans l'histoire de Nor- » mandie, mais en la voix commune de tout le pays, elle est » tenue pour une de celles qui suivirent, il y a six cents ans, le « duc Guillaume à la conquête d'Angleterre; et que, pour le jus-

Il n'étoit pas autrement persuadé de l'autre vie, et disoit quand on lui parloit de l'enfer ou du paradis : « J'ai vécu comme les autres, je veux mourir » comme les autres, et aller où vont les autres. »

On eut bien de la peine à le résoudre à se confesser; il disoit pour ses raisons qu'il n'avoit accoutumé de se confesser qu'à Pâques. Il observoit pourtant assez régulièrement les commandements de l'Église, et ne mangea de la viande ce samedi d'après la Chandeleur (1) que par mégarde ; même il demandoit d'ordinaire permission d'en manger quand il en avoit besoin, et alloit à la messe toutes les fêtes et les dimanches. Il parloit toujours de Dieu et des choses saintes avec respect, et un de ses amis lui fit

» tifier, l'écusson de leurs armes est encore aujourd'hui parmi » trente ou quarante des principales du temps en l'abbaye de » Saint-Étienne de Caen, dans une salle que la Fortune, plutôt » qu'autre chose, exempta du ravage que fit la fureur des pre- » miers troubles..... Je m'en vais finir, après que j'aurai dit à » Votre Majesté une chose que peut-être elle n'entendra pas » sans étonnement. Mon pauvre fils ayant été tué à quatre lieues » d'Aix, y fut apporté pour, selon son désir, être inhumé en l'é- » glise des Minimes..... Le peuple ne sut pas si tôt que le corps » étoit arrivé, qu'il y courut en telle abondance qu'il ne resta au » lit que les malades. Comme il fut question de le mettre en terre, » ils dirent tous que résolument ils le vouloient voir encore une » fois. Les religieux en firent quelque difficulté, mais il fallut » qu'ils cédassent. La bière fut ouverte, le drap décousu, et le » peuple satisfait de ce qu'il avoit désiré. Quelles bénédictions » furent alors données au pauvre défunt, et quelles imprécations » faites contre les meurtriers !..... » (*Lettre de Malherbe à Louis XIII*, en tête de l'édition Barbou de 1764, dont Querlon a été l'éditeur. Cette lettre ne se trouve dans aucune autre édition de Malherbe. On a vu plus haut que dans le temps elle a été imprimée séparément.)

(1) Voir précédemment, pag. 253.

un jour avouer en présence de Racan, qu'il avoit une fois fait vœu, durant la maladie de sa femme, d'aller, si elle en revenoit, d'Aix à la Sainte-Baume à pied et tête nue. Néanmoins il lui échappoit quelquefois de dire que la religion du prince étoit la religion des honnêtes gens.

Yvrande acheva de le résoudre à se confesser et à communier, en lui disant : « Vous avez toujours » fait profession de vivre comme les autres. — Que » veut dire cela? lui dit Malherbe. — C'est, lui ré- » pondit Yvrande, que quand les autres meurent » ils se confessent communément, et reçoivent les « autres sacrements de l'Église. » Malherbe avoua qu'il avoit raison, et envoya quérir le vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui l'assista jusqu'à sa mort.

On dit qu'une heure avant que de mourir, il se réveilla comme en sursaut d'un grand assoupissement, pour reprendre son hôtesse, qui lui servoit de garde, d'un mot qui n'étoit pas bien français, à son gré; et comme son confesseur lui en voulut faire réprimande, il lui dit qu'il n'avoit pu s'en empêcher, et qu'il avoit voulu jusqu'à la mort maintenir la pureté de la langue française.

FIN DU PREMIER VOLUME.

00568540 6